

NATIONS



UNIES

**PROJET DE BUDGET
POUR L'EXERCICE 1961
et
ANNEXES EXPLICATIVES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUINZIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 5 (A/4370)

NEW YORK

NATIONS UNIES

**PROJET DE BUDGET
POUR L'EXERCICE 1961**
et
Annexes explicatives



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUINZIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 5 (A/4370)

NEW YORK, 1960

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	Pages	
<i>Avant-propos du Secrétaire général</i>	v	
<i>Projets de résolution relatifs au projet de budget</i>		
A. — Projet de résolution concernant le budget de l'exercice 1961.	xxi	
B. — Projet de résolution relatif aux dépenses imprévues et extraordinaires	xxiii	
C. — Projet de résolution relatif au Fonds de roulement	xxiii	
D. — Observations concernant les projets de résolution.	xxiv	
<i>Notes relatives à la présentation du projet de budget pour l'exercice 1961</i>	xxv	
A. — Prévisions de dépenses		
<i>Tableau récapitulatif. — Comparaison entre les crédits demandés pour 1961, les crédits ouverts pour 1960 et les dépenses de 1959.</i>	3	
 <i>Titre premier. — Sessions de l'Assemblée générale, des conseils, commissions et comités; réunions et conférences spéciales</i>		
Chapitres		
1er. — Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires	7	
2. — Réunions et conférences spéciales	10	
 <i>Titre II. — Dépenses de personnel et dépenses connexes</i>		
Chapitres		
3. — Traitements et salaires	13	
4. — Dépenses communes de personnel	37	
5. — Frais de voyage du personnel	41	
6. — Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe 1 du Statut du personnel; dépenses de représentation	44	
 <i>Titre III. — Bâtiments, matériel et charges communes</i>		
Chapitres		
7. — Bâtiments et amélioration des locaux.	46	
8. — Matériel et installations	47	
9. — Entretien, utilisation et location des locaux.	50	
10. — Frais généraux	53	
11. — Imprimerie.	60	
 <i>Titre IV. — Dépenses spéciales</i>		
Chapitre		
12. — Dépenses spéciales.	67	
 <i>Titre V. — Programmes techniques</i>		68
Chapitres		
13. — Développement économique	69	
14. — Activités sociales.	70	

TABLE DES MATIERES (suite)

	<i>Pages</i>
Titre V. — Programmes techniques (suite)	
Chapitres	
15. — Activités dans le domaine des droits de l'homme	70
16. — Administration publique	70
17. — Contrôle des stupéfiants	71
Titre VI. — Missions spéciales et activités connexes	
Chapitres	
18. — Missions spéciales	72
19. — Service mobile de l'Organisation des Nations Unies	80
Titre VII. — Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	
Chapitre	
20. — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	82
Titre VIII. — Cour internationale de Justice	
Chapitre	
21. — Cour internationale de Justice	86
<i>Annexes aux prévisions de dépenses</i>	
I. — Postes permanents, 1961 — Répartition par catégorie et par classe.	91
II. — Postes permanents — Nombre et coût estimatif pour 1959, 1960 et 1961	92
III. — Programmes d'information et dépenses y relatives.	93
IV. — Répartition, par bureau, des crédits demandés pour 1961, des crédits ouverts pour 1960 et des dépenses de 1959	106
V. — Crédits demandés pour 1961:	
A. — Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants.	108
B. — Comité mixte de la Caisse commune des pensions et Comité des pensions de l'ONU	108
B. — Prévisions de recettes	
Tableau récapitulatif des prévisions de recettes pour 1961, et chiffres correspondants des prévisions approuvées pour 1960 et des recettes effectives de 1959	
	111
Titre premier. — Recettes provenant des contributions du personnel	
Chapitre des recettes	
1. — Recettes provenant des contributions du personnel.	113
Titre II. — Autres recettes	
Chapitres des recettes	
2. — Recettes provenant de fonds extra-budgétaires	114
3. — Recettes générales.	114
4. — Vente de timbres-poste de l'ONU (Administration postale de l'ONU).	115
5. — Vente des publications	116
6. — Services destinés aux visiteurs, restaurants et services annexes.	117
<i>Annexes aux prévisions de recettes</i>	
I. — Vente de timbres-poste de l'ONU.	121
II. — Vente des publications	121
III. — Services destinés aux visiteurs.	125

AVANT-PROPOS DU SECRETAIRE GENERAL

1. En établissant le projet de budget pour 1961, je ne me suis pas écarté des objectifs fondamentaux qui ont toujours inspiré la préparation du budget depuis que la responsabilité m'a incombé de présenter le projet de budget de l'Organisation pour 1954: concilier les exigences de l'œuvre à accomplir avec les normes d'efficacité les plus élevées et réaliser toutes les économies compatibles avec les circonstances. Que le budget prévu pour 1961 atteigne un montant plus élevé que le projet de budget pour 1954 ne saurait guère surprendre. Les temps ont changé et les problèmes auxquels il faut faire face ont évolué avec le temps. Et pourtant, l'écart en question est assez minime, ne serait-ce que parce que la monnaie s'est dépréciée dans l'intervalle. Il s'atténue également si l'on considère que l'Organisation des Nations Unies, placée devant la nécessité d'élargir la gamme de la coopération internationale, n'a cessé d'étendre ses activités dans des domaines toujours plus vastes. Il n'est pas inutile de jeter ainsi un regard en arrière, au moment où la décennie qui s'achève fait place à une nouvelle période où les tâches à accomplir — et à accomplir rapidement — se dessinent déjà nettement dans leur ampleur, dans leurs difficultés et dans leur nécessité.

2. Le projet de budget pour 1961 indique, aussi clairement qu'il est raisonnablement possible de le faire actuellement, l'importance de l'effort financier à fournir pour mener à bien les programmes dont les Etats Membres chargent l'Organisation. Dans ce sens, il n'est que le reflet des responsabilités inéluctables qui incombent à l'Organisation du seul fait des décisions que prennent ses organes principaux et qu'il faut traduire en termes budgétaires.

3. L'an dernier, lors de l'examen du projet de budget pour 1960, les délégations ont en général exprimé le désir de voir donner plus d'ampleur encore aux renseignements que l'avant-propos du projet de budget fournit sur les programmes de travail du Secrétariat. Un exposé analysant les tâches entreprises dans les domaines économique et social et signalant les changements intervenus, quant à l'importance relative et quant à l'orientation, dans les activités nombreuses et variées qui constituent l'ensemble du programme sera publié en même temps que le présent projet de budget. Il a semblé à propos de publier cet exposé à part car, si concis soit-il, il a fallu lui donner la longueur que son importance mérite, mais il n'aura pas été inutile s'il aide, si peu que ce soit, les représentants chargés de porter une appréciation et un premier jugement sur les propositions budgétaires en vue de déterminer si elles permettent d'obtenir un rendement maximum aux moindres frais.

Ordonnance du budget de 1961

4. A la quatorzième session de l'Assemblée générale, les débats de la Cinquième Commission et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont appelé l'attention sur un certain nombre d'améliorations qu'il était possible d'apporter à la présentation du projet de budget, tout en conservant l'ordonnance d'ensemble que l'Assemblée a décidé de maintenir à titre d'essai pour une nouvelle

période de deux ans. Depuis lors, on a beaucoup réfléchi aux moyens propres à introduire les améliorations souhaitées en vue de présenter le projet de budget sous une forme qui en faciliterait au maximum la compréhension, l'examen et le contrôle par l'Assemblée générale et qui constituerait en même temps pour moi un instrument efficace me permettant d'utiliser avec toute la souplesse voulue les crédits ouverts au titre de chacun des chapitres.

5. Les changements qui semblaient nécessaires en tout état de cause ont été apportés au projet de budget pour 1961. En ventilant, entre chapitres ou articles distincts, des ensembles de dépenses qui étaient auparavant groupées et représentaient des montants relativement élevés, on peut définir plus succinctement l'objet des diverses dépenses et se rendre plus facilement compte de leur volume. Tel est notamment le cas des crédits demandés pour les dépenses de personnel, qui constituent le plus gros poste du budget, et aussi des crédits demandés pour les bâtiments, le matériel, les frais généraux et les fournitures, qui viennent immédiatement après. C'est sur ce dernier groupe de dépenses que porte la principale modification apportée à l'ordonnance du budget. On a adopté une présentation plus rationnelle afin de faire apparaître clairement, pour chaque lieu d'affectation, les crédits demandés pour les bâtiments, le matériel et les installations, pour l'entretien et la gestion des bâtiments et enfin pour les fournitures et services nécessaires à l'exécution des programmes de travail de l'Organisation. Pour compléter le projet de budget proprement dit, on a fait figurer dans le présent volume des annexes explicatives plus détaillées qui analysent les propositions et les demandes de crédits contenues dans le projet de budget, ainsi que les besoins en personnel par service et par lieu d'affectation.

6. Il convient également de signaler que l'ordre des chapitres du budget a été modifié. On trouvera d'abord les demandes de crédits concernant l'exécution des programmes de travail dans les bureaux permanents de l'Organisation, puis celles qui ont trait à l'exécution des programmes de travail locaux. Les demandes de crédits relatives aux organismes spéciaux se trouvent à la fin. Le total des crédits ainsi demandés est essentiellement fonction de l'importance des programmes autorisés, mais, si les demandes de crédits du premier groupe se prêtent à un contrôle beaucoup plus étroit et peuvent être considérées dans ce sens comme constituant la fraction la plus stable de l'ensemble des besoins budgétaires, le montant des crédits demandés pour le deuxième groupe (programmes techniques et missions) est sujet à plus de fluctuations.

7. On a regroupé les prévisions de recettes pour pouvoir les présenter par chapitres distincts et permettre ainsi à l'Assemblée de les examiner et de les approuver séparément, car leur total représente maintenant une somme relativement élevée. (On estime que les recettes dépasseront légèrement 12 millions de dollars en 1961.) Un seul changement fondamental a été apporté à ces prévisions. Les postes permanents concernant les activités du Secrétariat productrices

de recettes font dorénavant l'objet de demandes de crédits figurant dans le corps du projet de budget, au lieu que leur coût soit directement imputé sur les recettes. Les prévisions de recettes correspondantes sont donc majorées en conséquence. Toutefois, le coût de ces postes est dûment indiqué pour faire ressortir le montant net des recettes provenant desdites activités. Cette nouvelle présentation des prévisions de recettes devrait en faciliter la compréhension et une conséquence importante découlera de leur inclusion sous la forme ainsi proposée dans le projet de résolution relatif au budget: les Etats Membres pourront, dès le vote du budget, connaître le chiffre défi-

nitif sur la base duquel les contributions au budget ordinaire seront calculées pour l'exercice à venir.

Prévisions initiales pour 1961

8. Le montant brut des dépenses initialement prévues pour 1961 s'élève à 67 453 750 dollars et celui des recettes de toutes provenances à 12 051 780 dollars, ce qui laisse 55 401 970 dollars de dépenses nettes, contre 51 463 200 dollars (montant estimatif) en 1960. Le tableau ci-après permet de comparer, pour chaque titre du budget, les prévisions actuelles pour 1961 et les montants correspondants pour 1960.

Titres	1961 (Dollars)	1960 (Dollars)
Ier. Frais de voyage des représentants et des membres des commissions et comités; conférences spéciales	1 079 700	993 900
II. Dépenses de personnel et dépenses connexes.	44 821 600	42 171 400
III. Bâtiments, matériel et charges communes	12 173 150	11 766 900
IV. Dépenses spéciales.	154 000	185 000
V. Programmes techniques	2 455 000	2 430 000
VI. Missions spéciales et activités connexes	3 919 000	3 670 600
VII. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	2 117 200	1 737 000
VIII. Cour internationale de Justice	734 100	704 500
	<u>67 453 750</u>	<u>63 659 300</u>
A déduire: Recettes autres que les contributions du personnel .	5 451 780	5 867 100
	<u>62 001 970</u>	<u>57 792 200</u>
Recettes provenant des contributions du personnel, à créditer au Fonds de péréquation des impôts	6 600 000	6 329 000
	<u>55 401 970</u>	<u>51 463 200</u>
Dépenses nettes		

Conférences spéciales

9. Les crédits demandés pour le titre premier (Frais de voyage des représentants et des membres des commissions et comités; conférences spéciales) dépendent dans une grande mesure du volume du programme des conférences spéciales et sont donc susceptibles de varier considérablement d'une année à l'autre. Pour l'instant, quatre conférences spéciales sont prévues pour 1961. La Conférence des Nations Unies sur les relations et immunités diplomatiques, que l'Assemblée générale a autorisée le 7 décembre 1959 par sa résolution 1450 (XIV), aura lieu à Vienne en mars-avril 1961. Plus de la moitié des dépenses prévues pour cette conférence seront remboursées par le Gouvernement autrichien conformément au paragraphe 2, alinéa e, de la résolution 1202 (XII) de l'Assemblée générale. La Conférence de plénipotentiaires pour l'adoption d'une convention unique sur les stupéfiants, que le Conseil économique et social a décidé de convoquer par sa résolution 689 J (XXVI), aura lieu à New York entre janvier et mars 1961. Après s'être réunie en mars et avril 1959, la Conférence pour l'élimination de l'apatridie ou la réduction du nombre des cas d'apatridie dans l'avenir s'est ajournée sans adopter de convention, mais elle a décidé de se réunir à nouveau "à une date aussi rapprochée que possible" pour poursuivre et achever ses travaux. Ayant consulté les Etats Membres représentés à la session de 1959, j'ai décidé de convoquer à nouveau la Conférence à New York en 1961, pour une période de trois semaines précédant immédiate-

ment la seizième session de l'Assemblée générale. Le choix de cette date permettra de profiter des dispositions prises en matière de personnel pour la session de l'Assemblée générale et d'assurer ainsi le service de cette conférence sans dépenses supplémentaires. D'autre part, les préparatifs en vue de la réunion de la conférence des Nations Unies sur l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'énergie géothermique, demandée par le Conseil économique et social dans sa résolution 710 A (XXVII), sont actuellement bien avancés. Cette conférence aura lieu en Europe, en août 1961. J'attends, pour demander des crédits, que le Conseil économique et social se soit prononcé sur le lieu de cette conférence. Aucune disposition n'a encore été prise pour réunir la conférence sur l'espace extra-atmosphérique, mais j'espère que le Comité de l'espace extra-atmosphérique examinera les questions qui méritent d'être étudiées, et étudiées d'urgence, de manière que la conférence puisse avoir lieu en 1961. Quant aux dépenses à prévoir pour cette conférence, toute estimation serait hasardée; il serait cependant raisonnable d'envisager des dépenses de l'ordre de celles qu'ont entraînées les Conférences des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques; la première de ces conférences, tenue en 1955, a coûté 2 348 000 dollars et la seconde, tenue en 1958, 3,5 millions de dollars.

10. Les indications qui précèdent, jointes au fait que le travail découlant du calendrier normal des conférences n'a nullement diminué par rapport aux années précédentes, suffisent à montrer qu'en 1961

le Secrétariat devra vraisemblablement fournir un très gros effort pour faire face à un programme aussi lourd et aussi important. Il ne faut pas négliger non plus les charges que ce programme imposera aux Etats Membres participants.

11. Je ne voudrais aborder ici qu'une seule autre question de portée générale touchant les crédits demandés au titre premier. Dans sa résolution 1075 (XI) du 7 décembre 1956, l'Assemblée générale a fixé les règles selon lesquelles l'Organisation des Nations Unies paie ou rembourse les frais de voyage de certains représentants ou membres de commissions et comités. Aux termes du paragraphe 3 de l'annexe de cette résolution, l'Organisation paie "les frais du voyage en première classe, ou dans des conditions équivalentes, par un moyen de transport public reconnu et suivant un itinéraire direct". Dorénavant, le Secrétaire général interprétera cette clause comme autorisant le paiement des frais du voyage en première classe par avion à réaction.

Besoins à couvrir pour certains programmes

12. Avant de passer en revue les demandes de crédits du titre II, relatives aux traitements et salaires et autres dépenses de personnel, je voudrais tout d'abord présenter quelques observations sur plusieurs aspects de ces demandes. Elles ont essentiellement trait aux besoins de personnel, mais elles ont aussi un rapport direct avec les crédits demandés dans d'autres chapitres. Il importe surtout d'étouffer le personnel pour répondre positivement et efficacement aux exigences de programmes de travail en évolution rapide dans les domaines économique et social, où les besoins sont manifestes et impérieux.

a) Programmes économiques et sociaux et assistance technique

13. A sa trentième session, le Conseil économique et social a été saisi du rapport final (E/3347) de sa commission chargée de l'évaluation des programmes. Ce rapport était destiné à servir de base à un grand débat sur les perspectives de l'action internationale et sur l'orientation probable des travaux de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme au cours des cinq années à venir. Le rapport d'ensemble de la Commission du Conseil se fondait sur une série d'évaluations séparées présentées par les chefs des secrétariats des organisations intéressées. Dans ma propre note sur l'évaluation des programmes (E/3260), présentée au Conseil à sa vingt-huitième session, j'ai fait, en réponse à une demande du Conseil économique et social, des suggestions quant à l'ampleur des changements qu'il faudrait vraisemblablement apporter aux demandes de crédits dans diverses hypothèses, dont certaines avaient nécessairement un caractère arbitraire. Vu la tendance générale des programmes existants et des programmes nouveaux, j'envisageais pour 1964 une majoration d'environ 2,5 à 3,5 millions de dollars du volume annuel des dépenses directes et indirectes par rapport au chiffre de 1959, qui était de 18 millions de dollars. A la vingt-huitième session du Conseil, ces estimations, qui représentaient une augmentation annuelle moyenne du budget ordinaire de l'ordre de 2 à 3 pour 100, ont été critiquées par plusieurs délégations qui ont jugé qu'elles étaient

trop basses et qu'elles manquaient de réalisme. Dans la version révisée de ma note sur l'évaluation des programmes, soumise à la Commission du Conseil au début de cette année (E/3260/Rev.1, chap. V et par. 10), j'ai fait observer que j'étais parti notamment de l'hypothèse selon laquelle, chaque fois que de nouvelles activités seraient entreprises, on s'efforceraient de leur affecter des ressources jusque-là consacrées à des tâches moins urgentes. Or, jusque-là, l'attitude des gouvernements n'avait guère confirmé le bien-fondé de cette hypothèse. De plus, l'expérience des mois écoulés avait montré que, dans certains domaines importants, l'action internationale s'était intensifiée beaucoup plus rapidement qu'on ne l'avait envisagé lors de la préparation de l'évaluation.

14. Le présent projet de budget marque une première et modeste dérogation à la politique de stabilisation suivie depuis quelques années et qu'il était impossible de maintenir indéfiniment. Les propositions tendant à étoffer le personnel ont trait à des secteurs dans lesquels un nouvel ajournement des décisions à prendre en la matière aurait compromis la qualité du travail demandé par les organes directeurs; il s'agit surtout du secteur de l'industrie et de la mise en valeur des ressources naturelles, où les tâches dévolues au Secrétariat se sont rapidement accrues. Il s'agit également du secteur de l'analyse économique générale, où le Secrétariat est de plus en plus amené à prêter son assistance pour jeter des bases permettant de formuler des politiques économiques sur le plan national et international [voir notamment la résolution 741 (XXVIII) du Conseil sur la prévision économique à long terme et la résolution 1428 (XIV) de l'Assemblée générale sur le développement économique mondial]. Il est devenu nécessaire aussi d'accroître le personnel pour permettre à la Commission économique pour l'Amérique latine de poursuivre ses travaux touchant la création d'un marché commun latino-américain et l'institution d'un système régional de paiements. En Asie et en Extrême-Orient, il a fallu trouver une solution pour continuer à couvrir les dépenses du Bureau de l'Agent exécutif du Comité pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong; je propose donc que l'essentiel de ces dépenses, dans la mesure où l'on ne peut y faire face au moyen des crédits prévus pour les programmes d'exécution, soient inscrites au budget de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. D'autre part, le recrutement du personnel de la Commission économique pour l'Afrique se poursuit conformément aux plans établis lors de la création de la Commission.

15. Les prévisions figurant dans les évaluations de programmes montrent, comme le Secrétariat a pu également s'en rendre compte depuis quelques mois, qu'il s'impose de plus en plus de revoir complètement la politique suivie en matière de budget et d'emploi dans un certain nombre de secteurs clefs. Je songe en particulier au caractère nouveau que les travaux du Secrétariat dans les domaines économique et social revêtent par suite d'un certain nombre de faits récents, parmi lesquels je citerai notamment: la perspective de devoir mener à bien (préparation, évaluation et exécution) au cours des trois ans à venir quelque 45 projets du Fonds spécial dont le coût se chiffre à une trentaine de millions de dollars; le fait que les gouvernements s'adressent de plus en plus au Secrétariat pour lui demander de participer

activement et directement à l'élaboration de programmes de développement économique (c'est ainsi que la Commission économique pour l'Amérique latine a demandé la création de groupes économiques consultatifs des Nations Unies); l'accroissement considérable des travaux de préinvestissement, dû à la fois aux opérations du Fonds spécial et à une nouvelle orientation de l'assistance technique et de la recherche, surtout dans les domaines de l'industrie et des ressources naturelles; le fait qu'on recourt de plus en plus aux services du Secrétariat, tant au Siège que dans les commissions économiques régionales, pour l'élaboration de programmes d'aide économique rationnels, concernant surtout les pays indépendants depuis peu.

16. Les augmentations de dépenses prévues dans le projet de budget pour 1961 ne s'expliquent pas tant par les besoins effectifs que par les obstacles auxquels on se heurte pour recruter, avec les conditions d'emploi actuelles, du personnel compétent. Les conditions d'emploi ne permettent absolument pas de répondre convenablement aux besoins nouveaux et, si on laissait cette situation se prolonger, on compromettrait gravement, sur le plan de la qualité comme sur celui de la quantité, les travaux de l'Organisation. J'espère qu'il sera possible de mettre au point de nouvelles méthodes pour tenir compte de l'évolution actuelle.

En bref, la situation nouvelle se caractérise par deux éléments principaux:

a) Il est de plus en plus difficile de recruter et de conserver du personnel compétent en matière d'analyse économique et de statistique, du fait que la "valeur marchande" de ces spécialistes est en très forte hausse. On peut remédier à cette difficulté par un remaniement sélectif du tableau d'effectif. Si l'on créait un nombre suffisant de postes nouveaux à l'échelon voulu ou si l'on reclassait certains postes, ou bien encore si l'on adoptait les deux solutions à la fois, on pourrait faire en sorte que les conditions d'emploi offertes par l'Organisation suivent l'évolution du marché sans compromettre les espoirs légitimes d'avancement des autres catégories de fonctionnaires.

b) Le besoin se fait sentir de recruter un certain nombre de spécialistes capables de s'acquitter des tâches dévolues à l'Organisation dans les domaines de l'industrie et des ressources naturelles. A cette fin, il n'est pas possible de s'en remettre entièrement aux fonctionnaires de carrière, car il faut avant tout pouvoir bénéficier d'une expérience acquise dans des postes de responsabilité, c'est-à-dire dans des postes de catégories dont la rémunération, généralement, est très supérieure aux traitements payés par l'Organisation, et il n'est pas possible non plus de recourir principalement à des consultants, que la réglementation actuelle empêche d'employer pour une durée suffisamment longue. On cherche actuellement à obtenir le concours de personnes qui travaillaient dans des entreprises publiques ou privées et qui prennent leur retraite, mais cette solution n'offre que des possibilités limitées.

J'estime que, sous réserve d'un contrôle approprié, je devrais avoir la latitude voulue pour recruter des spécialistes compétents qui travailleraient pour des périodes de durée déterminée soit au Siège, soit en

mission. Les intéressés seraient essentiellement considérés comme des experts, si bien qu'il ne s'en suivrait aucun bouleversement de la hiérarchie actuellement en vigueur dans la direction des divers services.

17. Cette situation fait qu'il importe d'autant plus de poursuivre sans relâche la "rationalisation" des activités de l'Organisation dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme, conformément à la résolution 742 (XXVIII) du Conseil économique et social. Ainsi, le Secrétaire général, de même que chacune des commissions techniques et des commissions régionales, sont tenus de passer constamment en revue les programmes de travail et de rechercher comment tirer le meilleur parti des ressources limitées dont on dispose, compte tenu de l'évolution des besoins. Les propositions que j'ai formulées pour la "rationalisation" en 1960-1961 ont été présentées au Conseil sous la cote E/3386. Je persiste à penser qu'un appui plus ferme de la part des gouvernements est nécessaire si l'on veut utiliser pour des tâches plus urgentes des moyens affectés à des secteurs non prioritaires.

18. Après examen de mes propositions par le Conseil économique et social à sa trentième session, j'ai l'intention de présenter à l'Assemblée générale des demandes de crédits additionnels qui permettraient d'accorder une aide accrue aux pays ayant accédé depuis peu à l'indépendance et de renforcer le programme OPEX, qu'on pourrait utilement transformer maintenant en programme permanent. Mes propositions sont exposées par le détail dans les documents E/3387 et E/3370.

b) Services administratifs centraux

19. Depuis plusieurs années, les services administratifs, surtout si l'on tient compte de l'incidence des programmes et des responsabilités extra-budgétaires, se sont vu imposer des charges supplémentaires considérables sans que le nombre des postes permanents ait été aucunement augmenté en conséquence. On a eu par trop tendance à s'en remettre à des mesures temporaires ou à d'autres expédients. Les services en question, en particulier le Service financier, le Service de la personnel et le Bureau des services généraux, au Siège et à Genève, devraient être dotés d'un personnel qui leur permette de remplir aussi économiquement et efficacement que possible toutes leurs fonctions permanentes. Les changements proposés ont trait, dans l'ensemble, aux agents des services généraux et visent à mettre à la disposition des fonctionnaires responsables le personnel de bureau et de secrétariat grâce auquel ils pourront exercer les contrôles appropriés et s'acquitter de leurs tâches dans les délais voulus.

20. Bien que le Service de vérification intérieure des comptes ait été rattaché organiquement au Service financier, les propositions tendant à modifier son tableau d'effectif pour lui donner un statut plus élevé et accroître l'efficacité de ses travaux sont présentés à part, étant donné que l'Assemblée générale et moi-même attachons une importance toute spéciale à l'indépendance et à l'autorité dont doit jouir l'organe chargé de la vérification des comptes. Vu l'étendue et la complexité croissantes des opérations dont je dois assumer la responsabilité financière, je suis convaincu qu'il faut sans tarder mettre

à nouveau un fonctionnaire de rang élevé à la tête du Service de vérification des comptes de l'Organisation et je propose en conséquence que ce poste soit confié à un directeur. Conformément aux vœux que les membres du Comité des Commissaires aux comptes ont exprimés touchant l'ampleur et la qualité de la vérification intérieure, dont leurs propres travaux dépendent dans une grande mesure, les besoins en personnel de l'ensemble du Service ont été étudiés avec un soin particulier.

c) *Service des conférences*

21. Le Service des conférences compte à lui seul à peu près le tiers des fonctionnaires du Siège. Il vient naturellement à l'esprit d'examiner la situation de plus près, puisque ce service semble offrir au premier abord la possibilité de réaliser des compressions de personnel. Toutefois, un examen attentif de son programme de travail révèle que tel n'est pas le cas: si le niveau du programme de travail annuel s'est stabilisé, il demeure élevé. On peut grouper les principales activités du Service sous trois grandes rubriques: traduction, service des séances et publications. C'est, dans l'ensemble, le volume de ces activités qui sert de base au calcul des besoins en personnel.

22. Pour ce qui est de la traduction, le travail s'est stabilisé au point que, depuis quatre ans, le nombre total de pages traduit chaque année en anglais, en espagnol, en français et en russe n'a guère varié d'une année à l'autre que de 2 000 pages pour chacune de ces langues, c'est-à-dire d'un chiffre très faible par rapport à l'ensemble de la production. Ce travail est officiellement autorisé dans sa totalité puisqu'il découle soit directement des réunions d'organes prévues au programme annuel des conférences approuvé par l'Assemblée générale, soit indirectement de résolutions adoptées par l'Assemblée générale et les autres organes principaux ou du programme annuel des publications.

23. L'étendue des services fournis pour les séances tenues conformément au plan des conférences annuel approuvé dépend du règlement intérieur des divers organes. Bien que les mêmes organes ne se réunissent pas tous les ans, le nombre total des séances qui ont lieu au Siège et pour lesquelles le Secrétariat fournit des services complets d'interprétation et de comptes rendus analytiques ou sténographiques est resté stable depuis quelques années: environ 1 100 séances par an, soit une moyenne de quatre séances par jour pour chaque jour ouvrable de l'année.

24. De même, dans le cas du programme des publications, si les méthodes de travail et les pays choisis pour les travaux d'imprimerie ont changé depuis quatre ans, le programme de base lui-même est resté stable. Profitant de la capacité de production des machines et utilisant le personnel avec plus de souplesse, on a imprimé au Secrétariat même une proportion sans cesse plus grande de documents, mais, qu'il s'agisse de travaux d'imprimerie faits au Secrétariat ou à l'extérieur, tous les travaux en question découlent soit du calendrier des conférences approuvées, soit du programme officiel des publications.

25. Les besoins en personnel n'ont guère changé depuis quatre ans. En fait, ils sont amenés à changer, mais dans une faible mesure, étant donné que le travail à fournir est fonction de deux éléments fonda-

mentaux, à savoir le volume du programme annuel des conférences et des publications et l'application du règlement intérieur des divers organes. On s'efforce constamment d'améliorer les techniques et les méthodes, et des progrès ont été effectivement réalisés. Le Service a ainsi un peu de latitude pour répondre aux besoins nouveaux et croissants des conférences spéciales, que les arrangements temporaires ne permettent jamais de couvrir entièrement.

d) *Action dans le domaine de l'information*

26. Dans sa résolution 1405 (XIV), l'Assemblée générale, après avoir pris note de la politique de stabilisation budgétaire exposée dans le rapport du Secrétaire général sur l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, présenté à l'Assemblée à sa quatorzième session (A/4122), a prié notamment le Secrétaire général:

a) "De faire figurer, dans le rapport sur le Service de l'information qu'il présente à l'Assemblée générale lors de chaque session, un aperçu de la politique et des programmes que le Service se propose de mettre à exécution au cours de l'année à venir, en y joignant ses observations;"

b) "Compte tenu de la politique de stabilisation budgétaire susmentionnée et de tous les autres moyens destinés à obtenir le maximum d'efficacité aux moindres frais, de préparer les programmes d'information de 1960 en considérant que le montant net des dépenses pour l'année devra être d'environ 5 millions de dollars".

27. Pour limiter les dépenses à 5 millions de dollars environ en 1960, comme l'Assemblée générale me l'a demandé, j'ai dû, dès le début de 1960, prendre des mesures pour remanier les plans et les programmes. Compte tenu du surcroît de dépenses entraîné, d'une part, par la création des trois nouveaux centres d'information qui doivent être ouverts en 1960 à Lima, Tunis et San Salvador et, d'autre part, par le relèvement des traitements des agents des services généraux et des techniciens des télécommunications qui n'était pas prévu dans la demande de crédit initiale, la décision de l'Assemblée générale a obligé, en effet, à réduire de 220 000 dollars environ les dépenses envisagées pour 1960. Comme les majorations de traitements qui viennent d'être mentionnées étaient inévitables, on a opéré la réduction voulue en décidant immédiatement de ne pourvoir ni un certain nombre de postes vacants ni divers autres postes qui devaient devenir vacants à l'expiration de contrats en cours. Il a fallu également réduire les crédits affectés aux dépenses d'exécution.

28. Pour des raisons pratiques, on a maintenu dans le projet de budget pour 1961 les réductions opérées pour la première fois en 1960, car il n'est guère possible d'établir rationnellement des plans pour moins de deux ans quand on tient compte des obligations contractuelles envers le personnel et de la durée des négociations qu'il faut entreprendre pour mettre au point des programmes avec des organes de diffusion, publics et privés. On se propose donc de maintenir à nouveau en 1961 le total des dépenses à un chiffre voisin de 5 millions de dollars, tout en prévoyant l'ouverture dans le courant de l'année de trois nouveaux centres d'information. Il faudra, pour ce faire, opérer en 1961 une nouvelle réduction des

dépenses, de l'ordre de 150 000 dollars, pour compenser les frais entraînés par l'ouverture des nouveaux centres ainsi que certaines majorations inévitables, comme les augmentations périodiques de traitements sans avancement et le relèvement de la rémunération des techniciens des télécommunications. Tous les facteurs ainsi énumérés, qui, au cours de la période 1960-1961, représentent au total un surcroît de dépenses à résorber de l'ordre de 370 000 dollars, ont exigé la suppression au Siège de 7 postes d'administrateur et de 2 postes d'agent de services généraux et feront aussi qu'on s'abstiendra, pour des périodes variables, de pourvoir d'autres postes devenant vacants et qu'on prévoira d'autres réductions des dépenses de fonctionnement et de matériel.

29. La politique de stabilisation budgétaire en matière d'information, que j'ai proposée à la quatorzième session (A/4122), constituait une base rationnelle pour l'élaboration du programme dans ce domaine et devait permettre en outre d'envisager sous un angle restrictif et pratique à la fois les instructions de l'Assemblée, à savoir assurer le maximum d'efficacité aux moindres frais. Les principaux éléments de cette politique étaient les suivants:

a) Stabilisation au niveau actuel (1959) du nombre des administrateurs employés à l'information;

b) Détachement de nouveaux administrateurs — dans les limites du nombre susvisé — pour l'exécution de travaux de production hors du Siège;

c) Utilisation maximum, dans tous les cas où la chose est possible, d'autres fonctionnaires du Secrétariat, y compris d'agents du Bureau de l'assistance technique, pour faire face aux exigences nouvelles du fonctionnement des centres d'information;

d) Stabilisation des crédits de fonctionnement (fouritures et services pour la radio, le cinéma, la photographie et la télévision, travaux d'imprimerie contractuels), dont le total demeurerait identique au montant approuvé pour 1959, sous réserve des augmentations qui pourraient être compensées par des recettes supplémentaires;

e) Pour les dépenses locales, y compris les dépenses de personnel local des centres d'information, crédits suffisants pour permettre un fonctionnement efficace.

30. Les crédits demandés pour l'information en 1961 ont été calculés dans le cadre de cette politique et le nombre des administrateurs a même été réduit par rapport à celui qui avait été envisagé. Dans l'état actuel des choses, les administrateurs qui travailleront au Siège en 1961 seront au nombre de 101, contre 124 à la fin de 1958. Au cours de la même période, le nombre des administrateurs détachés dans les centres d'information, y compris le Bureau de Genève, sera passé de 51 à 65.

31. Il convient de souligner que la résorption d'un surcroît de dépenses s'élevant au total à quelque 370 000 dollars pour les exercices 1960 et 1961 (jointe au fait que, par suite des suppressions de postes ou du transfert de certains postes aux bureaux extérieurs, le nombre des administrateurs employés au Siège aura diminué de 14 au cours de la période considérée) n'ira pas sans compromettre le maintien des programmes au niveau recommandé.

32. On trouvera à l'annexe III des prévisions de dépenses un exposé sommaire de l'ensemble des programmes d'information prévu pour 1961 avec l'indication du coût estimatif de chaque projet.

Dépenses de personnel

33. Le tableau d'effectif global proposé pour 1961 comprend le personnel de la Commission économique pour l'Afrique, les crédits demandés pour ce personnel se trouvant pour la première fois englobés dans les crédits demandés pour l'ensemble du Secrétariat. Comme il a été indiqué plus haut les postes permanents qui, les années précédentes, étaient approuvés dans une autre partie du budget et dont le coût était imputé directement sur les recettes sont également incorporés dans le tableau d'effectif proposé pour 1961. Les prévisions de recettes s'en trouvent accrues en conséquence. Les crédits demandés sont aussi destinés à couvrir les dépenses de personnel pour la reproduction en russe de documents officiels — tâche qu'assume l'Office européen à Genève — alors que ces dépenses étaient antérieurement imputées sur les crédits ouverts pour les travaux contractuels d'imprimerie. Les mesures ainsi prises pour assurer un regroupement plus complet n'ont pas en elles-mêmes pour effet d'augmenter le montant net des crédits demandés. Elles sont conformes au principe qui veut que l'on groupe sous une même rubrique des demandes de crédits reflétant plus pleinement que par le passé le montant total des dépenses de personnel.

34. En ce qui concerne les crédits demandés, le tableau d'effectif proposé pour 1961 compte 1 807 administrateurs, soit une augmentation nette de 63 postes — dont le coût est évalué à 695 000 dollars environ — par rapport à l'effectif approuvé pour 1960, qui était de 1 744 administrateurs. On trouvera au chapitre 3 du présent projet de budget un exposé des facteurs qui exigent cette augmentation, ainsi qu'une indication des diverses tâches qui seront assignées aux titulaires de chacun des nouveaux postes dont la création est envisagée.

35. Le tableau d'effectif proposé compte 2 177 postes d'agent des services généraux pour le Siège et Genève, soit une augmentation nette de 57 postes par rapport à 1960. Des crédits plus élevés sont aussi demandés pour les agents des services généraux des centres d'information et, plus particulièrement, pour ceux des commissions économiques régionales. Les dépenses supplémentaires prévues sous cette rubrique sont évaluées à 594 000 dollars. L'augmentation de 42 000 dollars environ prévue pour les techniciens et travailleurs manuels est due surtout au fait que le taux des salaires à New York a été relevé à compter du 1er avril 1960, conformément au paragraphe 7 de l'annexe I du Statut du personnel.

36. En 1960, un abattement de 1 067 000 dollars pour mouvements de personnel a été appliqué aux montants prévus pour les postes permanents. L'abattement proposé dans le projet de budget pour 1961 est de 1 110 000 dollars, montant qui a été fixé compte tenu de l'expérience des exercices 1959 et 1960. On escompte ainsi qu'il sera possible de réduire de 4 pour 100 environ le coût des traitements des administrateurs actuels, et de réduire en outre de 25 pour 100 environ le coût des nouveaux postes d'administrateur et de 10 pour 100 le coût des nouveaux

postes d'agent des services généraux. Il faut en tout état de cause augmenter le nombre des agents des services généraux, indépendamment même de la nécessité de fournir aux nouveaux administrateurs les services dont ils ont besoin. Les dispositions que l'Assemblée générale a prises à sa quatorzième session pour corriger un déséquilibre qui remonte à plusieurs années et tient à la pénurie d'agents des services généraux ont été particulièrement bien accueillies et ont eu un effet utile, mais il est manifeste qu'il y a lieu de faire un nouveau pas dans cette voie.

37. Il n'est pas surprenant, eu égard à ce qui précède, qu'on l'on ait dû faire preuve de beaucoup de prudence pour évaluer les dépenses de personnel temporaire et de consultants. Les crédits demandés à cette fin représentent par rapport à 1960 une diminution de près de 80 000 dollars, bien que l'on ait dû prévoir des dépenses nouvelles de 40 000 dollars pour liquider un arriéré de traduction en russe du fait des tâches accrues auxquelles les services de traduction dans cette langue doivent actuellement faire face.

38. Les crédits demandés accusent cependant une augmentation du fait des nouveaux besoins suivants, qui sont exposés à part dans le projet de budget. Un montant de 150 000 dollars est prévu pour le recrutement de personnes techniquement qualifiées, qui seraient appelées à exercer pendant une durée déterminée les fonctions d'expert ou de consultant dans des domaines spécialisés comme ceux de l'industrie, des ressources et des transports. Les conditions de l'engagement seraient fonction des cas d'espèce. Les modalités des arrangements envisagés à cet effet seront examinées avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. La seconde demande nouvelle de crédits, qui a trait au Bureau de l'Agent exécutif du projet de mise en valeur du bassin inférieur du Mékong, doit permettre à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient de s'acquitter des tâches d'exécution et de direction qui lui incombent touchant l'application du programme d'études sur le bassin inférieur du Mékong. Je propose que les crédits destinés à couvrir les dépenses directes de l'Agent exécutif et de ses collaborateurs soient compris dans le montant total des crédits destinés à la CEAEO.

39. Les nouveaux besoins mentionnés ci-dessus, ainsi qu'une augmentation de 30 000 dollars environ pour les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit, expliquent que le crédit demandé au chapitre 3 pour les "Traitements et salaires" accuse une augmentation de 1 688 600 dollars par rapport au crédit ouvert pour 1960.

40. Le crédit global demandé au chapitre 4 (Dépenses communes de personnel) dépasse de 717 200 dollars le chiffre correspondant de 1960. Comme c'est normalement le cas, il y a un rapport direct entre le montant de ces dépenses et le coût des postes permanents. Le montant des crédits demandés aux différents articles de ce chapitre a été évalué avec soin, compte tenu des faits constatés en 1959 et du tableau d'effectif proposé pour 1961. L'augmentation prévue pour 1961 s'explique par le relèvement du tarif des primes d'assurance-maladie, notamment à New York, par l'accroissement du coût du recrutement et des frais de déménagement et par les dépenses supplémentaires qu'il a fallu prévoir pour six stagiaires de la Commission économique

pour l'Afrique, qui recevront une formation auprès des commissions économiques régionales. Ce dernier projet a eu l'approbation de la Commission économique pour l'Afrique, à sa deuxième session, et les autres commissions régionales se sont déclarées toutes prêtes à participer à son exécution. L'augmentation des dépenses de personnel prévue pour 1961 se répartit comme suit: deux tiers environ pour renforcer le tableau d'effectif et un tiers pour maintenir ce tableau au niveau actuel, les sommes correspondant à ces deux rubriques générales étant évaluées respectivement à 1 553 000 dollars et à 853 000 dollars.

Frais de voyage du personnel

41. Au chapitre 5 (Frais de voyage du personnel), je demande près de 143 000 dollars de plus qu'en 1960 pour les frais de voyage du personnel envoyé aux réunions des commissions économiques régionales. Un peu plus de la moitié de cette somme concerne la neuvième session de la Commission économique pour l'Amérique latine, qui doit se tenir à Caracas (Venezuela). Il est prévu que, d'une façon générale, le programme de toutes les commissions et de leurs organes subsidiaires gagnera de plus en plus en ampleur. L'augmentation de 81 900 dollars prévue pour les frais de voyage du personnel en mission (abstraction faite des sessions) est, de même, essentiellement imputable aux besoins des commissions régionales. On estime que les frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge accuseront en 1961 une augmentation de 58 000 dollars environ par rapport à 1960. Il a été d'usage au cours des exercices antérieurs d'appliquer un abattement de 20 pour 100 au montant initial prévu pour les frais de voyage du personnel du Siège à l'occasion du congé dans les foyers. Cet abattement s'est révélé excessif et il a fallu demander de substantiels crédits additionnels. Pour 1961, on a donc fixé à 10 pour 100 le montant de l'abattement prévu à raison des ayants droit de New York qui ne prendront pas leur congé cette année-là.

Frais généraux

42. Le titre III (Bâtiments, matériel et frais généraux, et frais d'imprimerie) constitue, après les dépenses de personnel, le poste budgétaire le plus important. Compte non tenu des frais d'imprimerie, les crédits demandés à ce titre dépassent de près de 408 000 dollars les chiffres correspondants de 1960. Sur cette augmentation, un montant de quelque 272 000 dollars est imputable aux relèvements des salaires et des tarifs qui sont intervenus depuis janvier 1960, ou qui, de toute évidence, vont intervenir, ainsi qu'à la hausse des prix; le solde — soit 136 000 dollars — est imputable aux services accrus que tous les bureaux extérieurs autres que les centres d'information doivent assurer ou aux tâches auxquelles ils ont à faire face, ainsi qu'à certains besoins de matériel au Siège. Les relèvements connus ou prévisibles des salaires et tarifs ont un effet très sensible sur le montant des dépenses prévues au Siège pour les services contractuels d'entretien des locaux. Ces services sont, pour la plupart, fournis par des entrepreneurs de l'extérieur sur la base de marchés passés pour un nombre donné d'années. Les conditions de l'adjudication des marchés corres-

pondent à celles qui sont généralement appliquées à New York dans le secteur d'activité intéressé et la liberté d'action de l'administration à cet égard est en règle générale limitée. C'est cependant l'Organisation des Nations Unies qui fixe le volume des services à fournir et les normes auxquelles ils doivent satisfaire. Dans ces conditions, je continue de penser que les demandes initiales de crédits doivent indiquer le coût total prévisible de ces services ou de services analogues et doivent pleinement refléter les augmentations de salaires et de tarifs connues ou aisément prévisibles qui échappent à mon contrôle.

43. En faisant reproduire par les soins du Secrétariat un nombre encore plus grand de documents, j'ai pu maintenir le total des frais d'imprimerie prévus pour 1961 à un chiffre sensiblement identique à celui qui a été approuvé pour 1960; il a été ainsi possible de compenser une augmentation prévue de 25 000 dollars tenant à la hausse du prix du papier et une autre augmentation de 9 000 dollars tenant au relèvement des tarifs d'imprimerie. Le crédit demandé reflète les ajustements apportés au programme de publications, et, si des augmentations sont prévues pour certains postes alors que d'autres accusent une diminution, le programme demeure dans l'ensemble ce qu'il était.

Contrôle et limitation de la documentation

44. Par sa résolution 1272 (XIII), du 14 novembre 1958, l'Assemblée générale avait formulé certaines recommandations et requêtes touchant le contrôle et la limitation de la documentation. Elle m'avait également prié, ainsi que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, de lui rendre compte, à sa quinzième session, de la suite donnée à cette résolution.

45. Je saisirai le Comité consultatif, à sa prochaine session d'été, d'un rapport préliminaire. Par la suite, un rapport qui tiendra aussi compte des constatations faites à propos de la trentième session (juillet 1960) du Conseil économique et social sera soumis au Comité consultatif et à l'Assemblée générale.

46. Il est déjà manifeste que les mesures prises comme suite à cette résolution ont, en général, été efficaces et, notamment, que les délégations et le Secrétariat ont coopéré en la matière plus étroitement qu'ils ne l'avaient jamais fait jusque-là. En revanche, l'accroissement du nombre des Etats Membres et l'expansion des activités de l'ONU entraînent inévitablement une augmentation de la documentation qui, sur le plan tant du volume des documents que des frais en jeu, vient contrebalancer les résultats obtenus grâce au dispositif de limitation et de contrôle. Les mesures prises comme suite à la résolution 1272 (XIII) ont aidé à maintenir le développement de la documentation dans des limites raisonnables, mais elles ne l'ont pas empêché.

47. La même remarque s'applique aux efforts inlassables du Secrétariat pour limiter les frais de publication. En continuant à éliminer les textes inutiles, à rechercher des fournisseurs meilleur marché et à faire exécuter par les soins du Secrétariat des travaux de reproduction précédemment confiés à l'extérieur, on a pu obtenir des résultats appréciables, dont le plus évident apparaît à l'article VII du chapitre 11, les

économies qui pourront être ainsi réalisées se trouvant portées à 330 000 dollars. Ces mesures n'ont cependant pas entièrement compensé l'expansion du programme lui-même et, si les Etats Membres peuvent être assurés qu'il sera tiré des ressources financières un parti encore plus judicieux que pendant les exercices précédents, il reste que le crédit demandé accuse une légère augmentation.

Dépenses spéciales

48. Au sujet des crédits demandés au titre IV (Dépenses sociales) je tiens à indiquer que le présent projet de budget comprend un article nouveau concernant la création d'un fonds pour la recherche sur le cancer, comme suite à la résolution 1398 (XIV) de l'Assemblée générale, en date du 20 novembre 1959. Un crédit de 100 000 dollars est demandé à cet effet, et je soumettrai à l'Assemblée un rapport distinct sur la question.

49. Par sa résolution 1439 (XIV), du 5 décembre 1959, l'Assemblée générale a invité le Conseil d'administration de l'Ecole internationale des Nations Unies à créer un fonds de l'Ecole internationale et décidé de fournir au fonds, pendant une période de cinq ans, l'assistance financière continue que l'Assemblée pourrait juger nécessaire. Un crédit de 100 000 dollars a été ouvert pour 1960. Je soumettrai à l'Assemblée des recommandations, accompagnées de observations du Comité consultatif, sur les contributions futures au fonds et sur les moyens de financer les dites contributions. Dans l'entre-temps, une demande de crédits est inscrite pour mémoire dans le projet de budget pour 1961.

Missions spéciales

50. Pour des rubriques de dépenses absolument identiques, les crédits demandés au titre VI (Missions spéciales et activités connexes) — chapitres 18 et 19 — représentent, par rapport à 1960, une augmentation de 400 000 dollars, qui se décompose comme suit: 289 000 dollars pour les dépenses directes des missions et 111 000 dollars pour le Service mobile de l'Organisation des Nations Unies. Du fait qu'il n'est plus demandé de crédits pour l'ancien Conseil consultatif des Nations Unies pour la Somalie sous administration italienne, l'augmentation effective des dépenses directes des missions se trouve ramenée à 137 000 dollars environ. Deux demandes de crédits sont nouvelles: la première — 53 000 dollars — qui a trait aux dépenses découlant de la résolution 1237 (ES-III) de l'Assemblée générale, est destinée à couvrir le coût des services du Représentant spécial du Secrétaire général établis à Amman, et la seconde — 74 000 dollars — doit permettre de couvrir les frais d'un plébiscite dans le Territoire sous tutelle du Samoa-Occidental sous administration néo-zélandaise, dont le Conseil de tutelle a approuvé l'organisation à sa vingt-quatrième session. Le crédit demandé pour le Service mobile permettrait de créer 14 nouveaux postes d'agent du Service mobile qui renforceront l'effectif de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, comme suite à la réévaluation faite par le Chef d'état-major.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

51. Toutes les dépenses d'administration du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont

été groupées au titre VII (chap. 20) du projet de budget. En raison des 340 200 dollars de dépenses nouvelles qui apparaissent dans le projet de budget, le Comité exécutif chargé du programme du Haut Commissariat sera prié d'approuver une subvention spéciale de 270 000 dollars, les besoins nouveaux pour 1961 découlant dans une grande mesure du fait que l'ampleur des opérations dépassera sensiblement celle que l'on avait initialement envisagée pour 1960. Le champ et la portée du programme d'opérations se sont déjà trouvés élargis en 1960 à cause des répercussions de l'Année mondiale du réfugié. Le Comité exécutif chargé du programme du Haut Commissariat a approuvé une expansion des activités, et les crédits demandés reflètent l'augmentation des dépenses d'administration et des services d'exécution qu'implique ce programme élargi pour 1960-1961. Les tâches actuelles du Haut Commissariat en matière de protection internationale — c'est-à-dire de protection juridique des réfugiés — et de recherche de solutions permanentes par la facilitation du rapatriement volontaire et l'assimilation dans de nouvelles collectivités nationales se trouveront sans aucun doute accrues, mais aucune augmentation de l'effectif actuel n'est demandée à cette fin. Le Haut Commissaire a demandé une augmentation des crédits ouverts pour 1960 afin de pouvoir faire face comme il se doit aux besoins du Haut Commissariat. Conformément à la pratique établie, je saisirai l'Assemblée générale d'un rapport touchant cette demande de crédit additionnel, sur laquelle le Comité consultatif fera également connaître ses observations à l'Assemblée.

Prévisions de recettes

52. Pour ce qui est des prévisions de recettes, on estime que les recettes provenant des contributions du personnel qui doivent être créditées au Fonds de péréquation des impôts accuseront, par rapport à 1960, une augmentation de 271 000 dollars, qui s'explique par l'augmentation des traitements et salaires. On estime que les recettes provenant des comptes extra-budgétaires augmenteront de quelque 92 000 dollars. Il y aura en outre, comme il a été indiqué, des recettes supplémentaires provenant des fonds du Haut Commissariat alimentés par des contributions bénévoles, mais les allocations faites par prélèvement sur le Compte spécial de l'assistance technique pour couvrir les dépenses d'administration et les dépenses des services d'exécution du Programme élargi seront réduites conformément à la formule arrêtée par le Conseil économique et social dans sa résolution 737 (XXVIII), cette réduction étant la première des réductions progressives qu'envisage cette résolution. Les prévisions indiquent un fléchissement du total des autres recettes, qui seront inférieures de quelque 500 000 dollars à celles de 1960. En premier lieu, les recettes provenant de la vente des timbres des Nations Unies ont diminué et, en second lieu, la vente des Actes de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui représentait un montant important dans les prévisions de recettes pour 1960, procurera en 1961 des recettes sensiblement moindres.

Revision du projet de budget pour 1961

53. Par sa résolution 1096 (XI), l'Assemblée a décidé que les demandes de crédits additionnels, après

la communication du projet de budget aux Etats Membres, seraient limitées à:

a) Celles qui doivent être approuvées d'urgence dans l'intérêt de la paix et de la sécurité;

b) Celles qui concernent des projets dont le Secrétaire général atteste l'extrême urgence et que l'on n'a pu prévoir avant la parution du projet de budget;

c) Celles qui découlent de décisions des Conseils, sous réserve que ces demandes soient communiquées au moins 21 jours avant l'ouverture de la session de l'Assemblée générale;

d) Celles qui découlent de décisions adoptées par l'Assemblée générale, avec ou sans renvoi à l'une des grandes commissions.

54. J'aviserais les gouvernements des Etats Membres, avant la fin d'août 1960, des modifications qu'il y aura lieu d'apporter aux demandes de crédits, comme suite aux décisions prises par le Conseil économique et social à ses deux sessions de 1960. Les dépenses nouvelles pour 1961, qui s'élèvent au total à 80 000 dollars environ, s'expliquent comme suit: décision du Conseil [résolution 761 (XXIX)] de tenir une troisième Conférence cartographique régionale à la fin de l'année 1961; recommandation de la Commission de statistique touchant les améliorations à apporter aux données statistiques du commerce extérieur publiées par les Nations Unies, recommandation que le Conseil va examiner sous peu à sa session d'été; recommandation adressée au Conseil par la Commission des droits de l'homme en vue de l'impression d'une nouvelle publication intéressant les droits de l'homme; Conférence sur l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'énergie géothermique, dont il est question plus haut, au paragraphe 9.

55. A sa session d'été, le Conseil examinera également le rapport d'ensemble de sa commission chargée de l'évaluation des programmes pour la période 1959-1964 (E/3347), qui a trait à la portée, aux tendances et au coût des programmes intéressant les domaines économique et social et celui des droits de l'homme. Conformément à la résolution 1385 (XIV) de l'Assemblée générale, en date du 20 novembre 1959, la Commission examinera le déroulement et les résultats du programme touchant l'envoi de personnel d'exécution, de direction et d'administration (OPEX), en se fondant sur un rapport que je lui soumettrai et sur des recommandations tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies assume plus de responsabilités en la matière. A sa vingt-neuvième session, le Conseil a examiné une note du Secrétaire général (E/3338) touchant les possibilités de coopération internationale en faveur des territoires anciennement sous tutelle et des autres nouveaux Etats indépendants. Par sa résolution 752 (XXIX), le Conseil a prié le Secrétaire général de lui soumettre, à sa trentième session, un rapport fondé sur un nouvel examen de la question, afin que le Conseil puisse y donner suite, à sa session d'été prochaine, et faire rapport à l'Assemblée générale lors de sa quinzième session.

Budget additionnel pour 1960

56. Il est difficile de prédire exactement, d'après les données de trois ou quatre mois seulement, quel sera le montant total des dépenses effectives de l'exer-

cice en cours, mais, vu ce que l'on sait actuellement des besoins probables pour le reste de l'exercice, il y a lieu de penser que les dépenses dépasseront le montant des crédits ouverts pour 1960, soit 63 149 700 dollars. La majeure partie de cette augmentation correspond à des engagements pris conformément à la résolution 1444 (XIV), relative aux dépenses imprévues et extraordinaires. Ces dépenses sont soit engagées avec l'assentiment préalable du Comité consultatif, soit, dans les cas prévus expressément par la résolution, notifiées au Comité. Plus précisément, voici les rubriques pour lesquelles des dépenses non prévues au budget ont été ou doivent être engagées en 1960: Conférence sur la cessation des essais d'armes nucléaires; Conférence du comité des Dix sur le désarmement; dépenses découlant de la résolution 1237 (ES-III) de l'Assemblée générale; organisation dans le Cameroun septentrional du plébiscite qui doit avoir lieu conformément à la résolution 1473 (XIV) de l'Assemblée générale; suite donnée à la résolution 1454 (XIV) de l'Assemblée générale, relative au représentant de l'ONU pour la question de Hongrie; désignation de juges *ad hoc* de la Cour internationale de Justice, en application du paragraphe 1, b, i, de la résolution 1444 (XIV); enfin, installations temporaires requises pour les nouveaux Etats Membres de l'Organisation. Pour ces diverses rubriques, il serait raisonnable de prévoir des dépenses de 900 000 dollars au moins, et un montant plus élevé si les deux conférences spéciales de Genève continuent à siéger au-delà du 30 septembre 1960.

57. Des crédits additionnels seront également nécessaires pour le paiement des frais de voyage des représentants de chacun des nouveaux Etats Membres de l'Organisation, pour l'examen des activités et de l'organisation du Secrétariat [résolution 1446 (XIV)] et pour les dépenses supplémentaires auxquelles le Haut Commissariat pour les réfugiés a à faire face.

58. Les autres éléments qui influenceront sur le montant des dépenses ordinaires sont les suivants: relèvement des traitements des agents des services généraux en poste à Genève et des salaires des travailleurs manuels au Siège et à Genève, ainsi que dans certains bureaux extérieurs, relèvement que j'ai autorisé conformément au paragraphe 7 de l'annexe I du Statut du personnel; relèvement du tarif des primes d'assurance-maladie; augmentation des salaires et tarifs locaux pour les services contractuels; approbation par l'Assemblée générale d'un reclassement des lieux d'affectation aux fins des ajustements (indemnités de poste) pour les administrateurs en poste à New York et à Genève, reclassement qui fait l'objet des observations ci-après. Dans ces conditions, il serait raisonnable d'évaluer à une somme de l'ordre de 1,5 à 2 millions de dollars (montant brut) le total des crédits additionnels pour 1960, dont la majeure partie peut, de toute évidence, être considérée comme destinée à couvrir des dépenses imprévues.

*Modification des ajustements
(indemnités de poste ou déductions)*

59. L'étude que le Comité d'experts pour les ajustements (indemnités de poste ou déductions) a effectuée au sujet du rapport entre le coût de la vie pour les fonctionnaires en poste à New York et le coût de la vie pour ceux qui sont en poste à Genève amènera l'Assemblée générale à revoir le classement de New

York aux fins des indemnités de poste. A sa onzième session, l'Assemblée générale avait décidé de ranger New York dans la classe 5 avec effet au 1er janvier 1957. Ultérieurement, elle a décidé qu'à compter du 1er janvier 1959, New York serait rangé dans la classe 6. Les calculs du Comité d'experts indiquent qu'au cours du dernier trimestre de 1959, l'indice du coût de la vie était supérieur de 22 pour 100 à New York à ce qu'il était à Genève et qu'au 1er janvier 1956 (date de référence), le coût de la vie à New York était d'environ 20 pour 100 supérieur à ce qu'il était à Genève. Du fait des variations de l'indice local du coût de la vie à New York entre janvier 1956 et le dernier trimestre de 1959, l'indice des ajustements pour New York a atteint 132,7 à la fin de cette période. Le Comité d'experts a estimé en conséquence que les conditions requises se trouvaient pleinement remplies pour modifier le classement actuel aux fins des indemnités de poste et faire passer New York de la classe 6 à la classe 7. Ce reclassement représenterait une dépense de 280 000 dollars pour l'ensemble de l'année 1961.

60. Lorsqu'elle examinera la question, l'Assemblée générale sera aussi amenée à rechercher s'il y a lieu d'apporter une modification analogue pour une partie de l'année 1960 et, dans le cas où l'Assemblée trancherait par l'affirmative, le coût serait de 22 760 dollars pour chaque mois de 1960 auquel le reclassement serait appliqué.

61. Par suite des variations que le coût de la vie pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international a subies à Genève depuis 1956, on en est arrivé au point qu'il paraît justifié de faire passer Genève de la classe 2 à la classe 3 aux fins des indemnités de poste. Le Comité d'experts pour les ajustements (indemnités de poste ou déductions) a, comme suite à une étude de l'indice à Genève, conclu que le coût de la vie pour les fonctionnaires avait augmenté d'au moins 10 pour 100 depuis janvier 1956 et que les conditions requises se trouvaient remplies pour ranger Genève dans la classe 3. Le coût de ce reclassement, auquel l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation mondiale de la santé comptent donner effet à partir du 1er mai 1960, sera de 107 000 dollars en 1961 et de 8 800 dollars pour chacun des mois de 1960 auxquels il sera appliqué.

62. Je soumettrai à ce sujet à l'Assemblée générale un rapport distinct fondé sur l'examen détaillé et objectif auquel le Comité d'experts pour les ajustements (indemnités de poste ou déductions) a procédé dans un domaine délicat où il était nécessaire d'éclaircir tant la situation antérieure que l'état de choses actuel.

Pensions

63. Comme suite à sa résolution 1310 (XIII), l'Assemblée générale examinera des propositions découlant de l'étude d'ensemble du régime des pensions du personnel des Nations Unies que le Comité d'étude du régime des pensions a effectuée en se fondant sur les recommandations que j'avais formulées de concert avec les chefs des secrétariats des autres organisations affiliées et en coopération avec le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Il y a lieu de prévoir des dépenses additionnelles découlant de la décision que l'Assemblée générale prendra à ce sujet.

Rémunération de base

64. Le Comité d'experts pour les ajustements (indemnités de poste ou déductions), à propos du programme de ses travaux futurs, a abordé de façon tout à fait provisoire la question de savoir si le barème des ajustements demeure approprié et s'il y aurait lieu de l'étendre au-delà de la classe 7, compte tenu en particulier de la "régression tant verticale qu'horizontale". Le Comité a noté que le niveau général des ajustements pour l'ensemble des fonctionnaires internationaux était tel que la grande majorité de ces fonctionnaires bénéficiait d'indemnités de poste correspondant à la classe 3 ou à une classe supérieure. La question se posait donc, selon lui, de savoir si les traitements de base ne correspondaient plus, en fait, à la réalité, et s'ils pouvaient seulement être maintenus grâce à un régime quasi universel d'indemnités de poste. Le Comité a noté que le régime des ajustements avait pour objet d'assurer une rémunération équivalente, quel que soit le lieu d'affectation. Il a ajouté que, par conséquent, lorsqu'on se trouve dans une situation telle que la majorité des lieux d'affectation atteint un niveau nettement supérieur à celui du lieu d'affectation de base, il semble de prime abord qu'il y ait lieu de modifier la base.

65. Cette observation vient renforcer la conclusion à laquelle le Comité administratif de coordination était parvenu dans l'intervalle, à savoir que, vu les faits constatés ces dernières années par les diverses organisations et attendu que le Comité d'étude du régime des traitements avait, dans son rapport, expressément prévu la nécessité d'une révision périodique des barèmes des traitements de base pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur, il était opportun et nécessaire de procéder à ce nouvel examen. Les Etats Membres se rappelleront que ces barèmes de base font partie de ce qu'on appelle le régime commun — qui définit les conditions d'emploi des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et de celle des administrateurs généraux et des directeurs, pour le personnel de l'ONU et des institutions qui lui sont reliées — et qu'à sa vingt-troisième session, en janvier 1959, le Conseil exécutif de l'OMS a exprimé son inquiétude quant à "l'aptitude des niveaux actuels de traitements à permettre le recrutement d'un personnel ayant les qualités qu'exigent les programmes de l'Organisation mondiale de la santé" et a prié le Directeur général de l'OMS "de poursuivre aussitôt que possible l'examen de cette question dans le cadre du Comité administratif de coordination, afin que soit présentée une recommandation concertée tendant à apporter les modifications appropriées au barème des traitements du personnel [de la catégorie des administrateurs] des organisations intéressées".

66. En conséquence, le CAC a examiné la question à sa réunion de mai 1959, au cours de laquelle, après avoir rappelé l'opinion émise à ce propos dans l'exposé commun dont les chefs des secrétariats des diverses organisations avaient saisi l'Assemblée générale à sa onzième session à l'occasion de l'examen du rapport du Comité d'experts, il a décidé de prendre des dispositions pour que les organisations recherchent de concert si les traitements actuels des fonctionnaires internationaux sont suffisants, cette étude d'ensemble devant porter non seulement sur les difficultés présentes, mais aussi sur les prin-

cipes qui régissent les barèmes de traitements des fonctionnaires internationaux.

67. Le CAC a estimé qu'outre cette étude des données de fait, il devrait demander au Comité consultatif de la fonction publique internationale si, à son avis, il faut actuellement envisager un remaniement des barèmes des traitements de base et, dans l'affirmative, quelles seraient les mesures à prendre.

68. Compte tenu des conclusions auxquelles on parviendra ainsi, les recommandations appropriées seront soumises le moment venu à l'Assemblée générale, pour qu'elle les examine à sa seizième session.

Organisation et marche des travaux du Secrétariat

69. Les dispositions envisagées par la résolution 1446 (XIV) en vue de l'examen des activités et de l'organisation du Secrétariat exigeront sans aucun doute l'attention soutenue de tous les fonctionnaires de rang supérieur. Par suite des circonstances, la constitution effective du Comité prévu par la résolution en question s'est trouvée quelque peu retardée, mais je suis néanmoins convaincu que l'on aura, sous peu, sensiblement progressé. Je me propose de soumettre à l'Assemblée un rapport intérimaire indiquant les domaines d'étude et les méthodes générales de travail du Groupe compétent, que l'on est actuellement en train de constituer, en consultation avec les Etats Membres intéressés. Le Comité consultatif est tenu pleinement informé, et le Secrétariat a entrepris des études internes qui doivent aider à l'examen en question. La brochure intitulée Organisation du Secrétariat (ST/SGB/123), qui a fait l'objet d'une édition mise à jour le 1er mars 1960, la récapitulation des programmes de travail, qui fait l'objet d'un document distinct soumis au Comité consultatif et à l'Assemblée générale, et l'évaluation faite par le Comité des programmes de travail dans les domaines économique et social, dans celui des droits de l'homme et dans les domaines connexes, devraient grandement faciliter l'examen de l'organisation du Secrétariat.

70. Un examen indépendant et de vaste portée, du type envisagé, est certainement fort utile. Il y a également intérêt à ce que l'analyse autocritique de la structure des services, des programmes, des méthodes et des activités extérieures se poursuive de façon continue sur une base déterminée. Telle est l'opinion que le Comité consultatif et l'Assemblée générale ont toujours faite leur, et la question a continué en 1960, comme elle l'avait déjà fait en 1959, de retenir toute l'attention, ainsi qu'il ressort de l'aperçu ci-après des études de gestion administrative récemment effectuées ou actuellement en cours.

71. Les travaux de loin les plus importants qui aient été effectués dans cette voie au cours de l'année écoulée ont concerné la Direction des opérations d'assistance technique, comme suite à la réorganisation dont j'ai rendu compte à l'Assemblée à sa quatorzième session (A/C.5/801). L'organisation interne de la Direction, pour ce qui est tant des travaux administratifs que des travaux de programmation, a été complètement remaniée et l'on constate actuellement une efficacité accrue au Siège et dans les bureaux extérieurs. Un rapport détaillé sur les modifications administratives apportées va être incessamment soumis au Comité consultatif. Une étude connexe de l'organisation et du fonctionnement du Service de recrutement pour l'assistance technique (Service du

personnel) a beaucoup aidé à faire face au rythme accru des opérations de recrutement découlant de l'évolution récente. On prépare actuellement un manuel de base des définitions d'emploi pour les experts de l'assistance technique, dont le personnel du Siège et des bureaux extérieurs avait, comme l'étude l'a révélé, tout particulièrement besoin. De même, on procède actuellement, dans l'intérêt d'une gestion plus efficace, à une révision des règles applicables aux agents engagés au titre de projets d'assistance technique.

72. Si la Direction des opérations d'assistance technique a fait l'objet d'une attention particulière, on ne s'en est pas moins activement préoccupé de remanier la structure et les rouages de l'ensemble du Département des affaires économiques et sociales, afin qu'ils soient parfaitement adaptés à l'évolution rapide des besoins dans les domaines dont s'occupe ce département et à l'assistance accrue qui est fournie aux pays peu développés. Bien des innovations ont été motivées par l'intégration des activités d'assistance technique, mais il reste qu'un bon nombre d'autres innovations intéressent la gamme très diverse des attributions d'autres services organiques. Les travaux concernant le Fonds spécial ayant beaucoup gagné en ampleur, il est apparu nécessaire, à la fin de 1959, de prendre des dispositions pour les coordonner et les accélérer; en conséquence, on a nommé un Directeur chargé des questions du Fonds spécial qui doit, au nom du Sous-Secrétaire, suivre les travaux du Département qui se rapportent au Fonds spécial. Au cours de l'année 1959, l'expansion des activités dans certains domaines a obligé à examiner de près la structure de la Direction des affaires économiques. Il a été par suite procédé à divers remaniements importants, dont la suppression de la Direction en tant que service distinct et le rétablissement de l'ancienne Division des rapports économiques, qui devient la Division des tendances et politiques économiques générales. Toujours par souci d'améliorer la coordination, l'ancien Service de l'administration publique a été rattaché, sous le titre de Division de l'administration publique, au Département des affaires économiques et sociales. On a également réussi à améliorer la coordination en groupant sous une même direction la Section des commissions régionales et le secrétariat du Conseil économique et social. De plus, comme suite à la résolution 731 F (XXVIII) du Conseil touchant l'avenir du programme de défense sociale de l'Organisation des Nations Unies, une partie du personnel de la Section de la défense sociale, au Siège, sera, en 1960, affectée à l'Office européen de Genève.

73. Le Département de la tutelle et des renseignements relatifs aux territoires non autonomes est l'un des services dont, par suite de l'évolution considérable et rapide de la situation, il y aura lieu sous peu de modifier radicalement la structure et les effectifs. A mesure que le volume des travaux du Département diminue, il convient de réaménager les ressources du Secrétariat pour assurer le maximum d'économies tout en maintenant au niveau voulu les services essentiels dont l'Assemblée générale, le Conseil de tutelle et divers organes spéciaux ont besoin. Cette adaptation exige que les plans nécessaires soient minutieusement arrêtés par avance, et l'on a, dès maintenant, entrepris à cet effet des études soigneusement conçues et approfondies.

74. La réorganisation du Service de l'information s'est effectuée en suivant de très près les directives données par l'Assemblée générale au cours du débat approfondi dont l'action de l'ONU dans le domaine de l'information a fait l'objet à la quatorzième session, telles que ces directives se reflètent dans la résolution 1405 (XIV) de l'Assemblée. Comme je l'ai déjà indiqué plus haut, on a attaché une importance particulière à la création de nouveaux centres d'information. Les faits ont montré qu'il avait été judicieux de charger le Service des missions (Bureau des services généraux) d'assurer les services administratifs concernant les centres d'information, ce qui a aussi facilité la décentralisation du programme. Un système simplifié de comptabilité a été mis au point à l'intention des centres et l'expérience a montré qu'il est plus facile à appliquer et plus efficace que le système antérieur. La brochure intitulée Field Administration Handbook, qui a été publiée pour la première fois en 1959 en vue d'aider les missions politiques, a été mise à jour au début de l'année 1960 et l'on y trouve maintenant tout l'ensemble des règles et procédures administratives qui intéressent tant les centres d'information que les missions politiques.

75. Les principes appliqués pour la vente des publications et les dispositions prises à cet égard sur le plan de l'organisation ont fait l'objet d'un examen très approfondi en 1959. A titre de premières mesures dans la voie d'un programme plus efficace, les attributions du Comité des publications ont été élargies en la matière et la Section des ventes et de la distribution, qui relevait auparavant du Service de l'information, a été rattachée au Service des conférences, où elle a été fondue avec le Service des publications. Des études de gestion sont actuellement en cours et se poursuivront pendant un certain temps, le Comité des publications étant appelé à revoir toutes les principales propositions de remaniement.

76. Depuis quelque temps déjà, je me préoccupe tout particulièrement de l'intérêt qu'il y aurait à renforcer les contrôles financiers de l'Organisation, en raison de la complexité et de l'étendue croissantes de ses activités. Les règles de gestion financière constituent à cet égard un instrument très important et, après avoir été complètement remaniées, elles ont été rééditées au début de 1960 sous forme d'une brochure où elles se trouvent groupées avec le règlement financier.

77. Les services de conférences de l'Office européen des Nations Unies ont eu à faire face à des tâches très lourdes au cours de ces dernières années, par suite des dispositions particulières qu'il a fallu prendre à Genève pour assurer le service des conférences et les services connexes. A la demande du Directeur de l'Office, la question a été spécialement examinée au début de 1960. Des mesures sont actuellement prises pour renforcer la supervision des services de conférences et de la fourniture d'installations et services techniques. On s'emploie de même à renforcer les rouages de coordination avec le Siège.

78. L'inspection et le contrôle des bureaux extérieurs, et notamment de la gestion administrative des missions spéciales, ont bénéficié et continueront de bénéficier de l'attention la plus soutenue. Les arrangements concernant la méthode suivie par les bureaux extérieurs pour rendre compte de leur activité et les dispositions relatives à la vérification des comptes

sont périodiquement examinés et de hauts fonctionnaires du Siège procèdent sur place à des inspections aussi fréquemment que les fonds le permettent.

79. La rationalisation des méthodes et principes généraux appliqués en matière administrative se poursuit régulièrement, dans une grande mesure grâce aux études effectuées par le Groupe de gestion administrative (Service financier). Ce groupe, qui participe à nombre des examens et études mentionnés plus haut, a continué de jouer un rôle capital dans l'amélioration de la gestion administrative. Outre les études touchant les questions d'organisation et de méthode auxquelles il participe, le Groupe fait procéder à des analyses de l'utilisation du matériel et des services communs et s'occupe de la publication d'instructions et de formules administratives. A l'heure actuelle, les méthodes suivies au Siège pour l'établissement des états de paie font l'objet d'un examen approfondi, portant notamment sur les possibilités d'une mécanisation plus poussée. Le Groupe procède également, pour ce qui est des méthodes et principes appliqués en matière de voyage, à un examen d'ensemble qui servira de base à la réévaluation complète envisagée pour 1961.

Activités extra-budgétaires et exécution du budget

80. Dans mon avant-propos au projet de budget pour 1960, j'ai mentionné les services fournis par l'ONU pour des activités qui sont en tout ou en partie financées hors budget. La question a fait l'objet d'un rapport d'ensemble que le Comité consultatif étudiera de très près lorsqu'il procédera à l'examen du projet de budget pour 1961. Je tiens à donner ci-après un bref aperçu des problèmes et des principes en jeu, afin que les Etats Membres n'ignorent rien de leurs répercussions sur le montant des crédits demandés.

81. Le rapport en question concerne les services fournis pour diverses activités au Siège en 1958, dernière année pour laquelle on disposait de données complètes au moment où l'étude a été entreprise. On a constaté que la documentation, ainsi que les services d'ordre financier et médical et les services généraux mettaient en jeu des sommes appréciables et ces domaines ont été analysés avec soin. Les activités étudiées à cet égard comprennent: a) celles de l'ancienne Administration de l'assistance technique; b) celles qui se rattachent directement à l'ONU mais qui sont en majeure partie financées hors budget: Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; c) celles des organismes interorganisations (Bureau de l'assistance technique, secrétariat du Comité mixte de la Caisse commune des pensions et du Comité des pensions du personnel de l'ONU); d) celles des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

82. L'étude a mis en lumière un ensemble de facteurs qui aident à expliquer pourquoi l'on se trouve en présence d'un état de choses se caractérisant par un certain manque d'uniformité, notamment entre les activités visées sous b et les activités visées sous c, par une certaine incertitude quant aux intentions de l'Assemblée générale et par les difficultés qu'il y a à évaluer les répercussions de ces activités sur le

budget ordinaire. Les plus importants de ces facteurs sont les suivants:

a) Les textes organiques qui régissent ces activités ne contiennent pas d'ordinaire de directives précises quant à la façon dont elles se rattachent administrativement et financièrement à l'ONU et ils ne mentionnent pas en règle générale la nature et l'étendue des services, des installations et du personnel qui doivent être fournis dans les limites des crédits ouverts au titre du budget ordinaire.

b) D'une part, l'Assemblée a donné pour mandat général au Secrétariat de renforcer et d'étendre les services communs fournis au Siège ou ailleurs, tout en prêtant le concours le plus large possible aux organismes nouvellement créés qui sont financés par des fonds extra-budgétaires; d'autre part, le Secrétariat a été soumis à une pression constante tendant à une réduction ou du moins une stabilisation du montant du budget.

c) Dans une organisation aussi vaste et aussi complexe que l'ONU, il est extrêmement difficile — sinon impossible — de fixer le point à partir duquel il n'y a plus de capacité d'absorption et à partir duquel on doit faire appel à un personnel, à du matériel et à des fournitures supplémentaires pour répondre aux besoins découlant de chacun des projets ou groupes de projets financés par des fonds extra-budgétaires.

d) Pour ce qui est des frais de cette nature, l'application de règles précises et uniformes ne peut être assurée de façon continue que si l'on institue aux Nations Unies un dispositif complexe et coûteux de ventilation des dépenses. Les difficultés rencontrées sur le plan des services mentionnés plus haut ne justifient pas en elles-mêmes, semble-t-il, la mise en place d'un tel dispositif.

e) Lorsque l'on examine les relations administratives entre les activités financées par des fonds extra-budgétaires et les divers services et organes du Secrétariat de l'ONU, il est indispensable de tenir compte de la nature et de l'objet des programmes spéciaux. On ne saurait permettre que des arrangements administratifs compromettent ou entravent la bonne exécution d'un programme.

f) La situation varie sensiblement selon l'importance des services sur lesquels l'ONU peut compter à titre de réciprocité, selon la nature du programme en question et selon les conditions prescrites par l'organe qui a arrêté le programme.

83. Une évaluation des installations et des services fournis en 1958 indique que le coût estimatif des services qui n'ont été compensés par aucune recette ou pour lesquels l'ONU n'a bénéficié, à titre de réciprocité, d'aucun autre service s'est élevé à 55 400 dollars environ pour les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique, à 215 000 dollars pour les organismes interorganisations des Nations Unies et à 475 000 dollars pour les programmes des Nations Unies financés hors budget (FISE, Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient). Si une certaine partie de ces frais représente des services qu'il aurait fallu fournir indépendamment des besoins de l'organisme financé par des fonds extra-budgétaires, une partie substan-

tielle correspond à des dépenses effectives supplémentaires. La plus importante des conséquences directes a été une augmentation du montant du budget ordinaire, nécessaire pour faire face à ces besoins qui sont venus se surajouter à ceux de l'Organisation. Cet état de choses a eu, notamment, les conséquences indirectes suivantes: a) la capacité d'absorption de l'Organisation a été utilisée dans l'intérêt des programmes financés hors budget plutôt que des programmes financés par des fonds budgétaires; b) il a fallu, par suite, différer des projets ayant un rang de priorité moins élevé pour tenir compte de la priorité relativement plus élevée qui est accordée aux projets financés par des fonds extra-budgétaires.

84. L'étude a servi à mettre en lumière certains points de caractère administratif pratique qui permettront ultérieurement une amélioration. Mais la question de principe demeure: peut-on ou doit-on normaliser les méthodes diverses qui sont appliquées pour les programmes financés hors budget? S'il convient de reconnaître pleinement les avantages administratifs de la normalisation, il reste que, compte tenu des considérations qui précèdent et de considérations analogues, il pourrait y avoir des inconvénients à essayer d'appliquer systématiquement à tous les programmes financés hors budget une formule unique visant à obtenir le remboursement intégral des services fournis. Il est douteux aussi qu'il soit possible d'adopter l'autre solution extrême, qui consisterait à imputer sur le budget ordinaire toutes les dépenses d'administration des programmes financés hors budget et à réserver pour les dépenses locales exclusivement les fonds affectés aux services d'exécution. L'Assemblée générale a, à maintes reprises, donné pour directive de consacrer à l'aide directe aux gouvernements la plus grande partie des fonds provenant de contributions bénévoles, mais elle n'a aucunement, pour autant, empêché d'employer lesdits fonds à compenser en partie les dépenses supplémentaires imputées sur le budget ordinaire du fait des installations et services fournis au Siège.

85. Sous réserve de nouveaux éléments que pourrait faire apparaître l'examen auquel le Comité consultatif va procéder, je serais enclin à proposer que l'on s'entienne pour le moment aux diverses méthodes actuellement suivies. En formulant cette recommandation, je

tiens pleinement compte de la nécessité d'améliorer les méthodes grâce auxquelles on peut identifier l'origine des tâches à exécuter, et d'indiquer avec plus de précision, dans les futurs projets de budget, tant les dites tâches que les dépenses auxquelles elles donnent lieu.

86. La fourniture de services aux groupes chargés des produits de base n'a suscité aucune difficulté et n'est pas examinée dans l'étude que je viens d'évoquer. Je tiens cependant à faire connaître à l'Assemblée que l'on met actuellement au point avec le Groupe d'étude du plomb et du zinc, récemment constitué, un arrangement administratif et financier aux termes duquel le Groupe remboursera intégralement les services de conférences et autres services de secrétariat. Le Comité consultatif sera saisi d'ici à la fin de l'année d'un rapport exposant les modalités de cet arrangement.

Situation de trésorerie

87. La situation de trésorerie s'est améliorée temporairement vers la fin de l'année 1959 après qu'il eut été nécessaire, en juin et en juillet de la même année, d'emprunter moyennant intérêt une somme de 2 millions de dollars au Compte spécial du Programme élargi d'assistance technique et au Fonds spécial. Au cours du dernier semestre de 1959, l'Organisation a reçu des contributions substantielles, d'un montant de 6 millions de dollars, qui avaient été demandées en 1959 au titre des crédits additionnels ouverts pour 1958. Une grande partie de cette somme devait servir à couvrir les dépenses faites l'année précédente pour le Groupe d'observateurs des Nations Unies au Liban, et à assurer l'augmentation de 1,5 million de dollars du montant du Fonds de roulement qui avait été approuvée pour 1959. En 1960 cependant, l'Organisation ne pourra compter sur des liquidités analogues provenant de contributions au titre de budget additionnel.

88. Le tableau ci-après, où sont indiqués les contributions dues et reçues au 30 avril 1960, ainsi que le pourcentage correspondant reçu au 30 avril 1959, révèle qu'il n'y a pas eu, dans l'ensemble, d'amélioration marquée de la rentrée des contributions au cours des quatre premiers mois de 1960.

	Contributions demandées	Montant reçu (y compris les soldes créditeurs) au 30 avril 1960	Pourcentage reçu au 30 avril 1960	Pourcentage reçu au 30 avril 1959
	Dollars	Dollars		
Fonds de roulement	25 010 000	24 320 807	97,24	96,54
Contributions pour 1957	49 088 050	49 023 491	99,87	99,98
Contributions pour 1958	51 500 000	49 835 696,23	96,77	97,51
Contributions pour 1959	61 500 000	57 598 741,98	93,66	92,16
Contributions pour 1960	58 347 514	13 170 176,02	22,57	22,09
Contributions demandées pour la FUNU, 1957	15 028 988	10 725 799,49	71,37	-
Contributions demandées pour la FUNU, 1958	25 000 000	16 630 670,56	66,52	68,19
Contributions demandées pour la FUNU, 1959	15 205 000	10 199 844,50	67,08	65,91
Contributions demandées pour la FUNU, 1960	20 000 000	6 433 471,83	32,17	5,52

89. Au 30 avril 1960, le solde non versé des contributions pour ce qui est du Fonds de roulement, des budgets ordinaires de l'Organisation et des budgets de la FUNU s'élevait à 82,7 millions de dollars, contre 81,7 l'année précédente.

90. Les faits indiquent que, s'il ne sera probablement pas nécessaire en 1960 de prélever sur les comptes spéciaux ou sur les fonds commis à ma garde pour financer l'exécution des budgets de l'ONU et de la FUNU, on ne saurait qualifier de satisfaisante la situation de trésorerie de l'Organisation. Il est au demeurant fort probable qu'à moins que l'arriéré actuel des contributions ne soit versé, il faudra de nouveau recourir à des emprunts de cette nature au début de 1961.

91. Comme l'Assemblée générale m'en avait prié par sa résolution 1448 (XIV), j'ai poursuivi mes efforts afin d'obtenir un versement plus rapide des contributions conformément aux dispositions de l'article 5.4 du règlement financier de l'Organisation et j'ai en outre, le 9 mai 1960, adressé une communication spéciale à ce sujet aux Etats Membres, dont les réponses feront l'objet d'un rapport que je soumettrai à l'Assemblée à sa quinzième session. Je lui soumettrai à la même époque un nouveau rapport sur la situation de trésorerie.

Conclusion

92. Une conclusion nette se dégage de tout ce qui vient d'être exposé: les ressources de l'Organisation semblent parvenir à la limite de leur capacité d'utilisation. Il n'y a plus d'excédent de puissance et, si l'on veut faire davantage dans les limites des ressources actuelles, il faudra se prononcer quant à la continuation ou à la cessation de certaines des activités en cours.

93. Les demandes de crédits tiennent compte, comme il se doit, des besoins qui apparaissent dans certains domaines. Elles ont aussi été arrêtées en fonction d'une utilisation judicieuse des ressources, car la charge financière imposée aux Etats Membres est importante et ne doit jamais être perdue de vue. Les crédits demandés pour 1961 doivent permettre d'entreprendre les programmes que les Etats Membres attendent de l'Organisation. Le montant en a été calculé avec le souci de concilier au mieux l'urgence des besoins établis et les possibilités pratiques de répondre à ces besoins.

Le Secrétaire général,



Dag HAMMARSKJÖLD

Mai 1960.

PROJETS DE RESOLUTION RELATIFS AU PROJET DE BUDGET

A. — Projet de résolution concernant le budget de l'exercice 1961

I

OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 1961

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice 1961:

1. Un crédit de 67 453 750 dollars des Etats-Unis est ouvert pour les objets suivants:

Chapitres	Dollars des Etats-Unis	
<i>Titre premier. — Sessions de l'Assemblée générale, des conseils, commissions et comités; réunions et conférences spéciales</i>		
1. Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires	857 700	
2. Réunions et conférences spéciales.	222 000	
Total du titre premier		1 079 700
<i>Titre II. — Dépenses de personnel et dépenses connexes</i>		
3. Traitements et salaires.	34 800 600	
4. Dépenses communes de personnel.	7 898 200	
5. Frais de voyage du personnel.	2 022 800	
6. Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation.	100 000	
Total du titre II		44 821 600
<i>Titre III. — Bâtiments, matériel et charges communes</i>		
7. Bâtiments et amélioration des locaux.	3 749 500	
8. Matériel et installations.	456 000	
9. Entretien, utilisation et location des locaux.	3 244 050	
10. Frais généraux.	3 550 600	
11. Travaux d'imprimerie.	1 173 000	
Total du titre III		12 173 150
<i>Titre IV. — Dépenses spéciales</i>		
12. Dépenses spéciales.	154 000	
Total du titre IV		154 000
<i>Titre V. — Programmes techniques</i>		
13. Développement économique.	480 000	
14. Activités sociales.	1 200 000	
15. Activités dans le domaine des droits de l'homme.	100 000	
16. Administration publique.	600 000	
17. Contrôle des stupéfiants.	75 000	
Total du titre V		2 455 000
<i>Titre VI. — Missions spéciales et activités connexes</i>		
18. Missions spéciales.	2 605 000	
19. Service mobile de l'Organisation des Nations Unies.	1 314 000	
Total du titre VI		3 919 000
<i>Titre VII. — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</i>		
20. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.	2 117 200	
Total du titre VII		2 117 200
<i>Titre VIII. — Cour internationale de Justice</i>		
21. Cour internationale de Justice.	734 100	
Total du titre VIII		734 100
TOTAL GENERAL		67 453 750

2. Le Secrétaire général est autorisé:

a) A gérer comme un tout les crédits d'un montant total de 98 300 dollars ouverts aux chapitres 1, 3 et 5 pour le Comité central permanent de l'opium et l'Organe de contrôle des stupéfiants;

b) A virer des crédits d'un chapitre à l'autre du budget, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

3. Les crédits d'un montant total de 182 380 dollars ouverts aux chapitres 1, 3, 4 et 5 pour le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et le Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies seront gérés conformément à l'article XXVII des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;

4. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, un prélèvement de 17 500 dollars sur le revenu du Fonds de dotation de la Bibliothèque est autorisé pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et les autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui le régissent.

II

PREVISIONS DE RECETTES POUR L'EXERCICE 1961

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice 1961:

1. Les recettes prévues, autres que les contributions des Etats Membres, se chiffrent à 12 051 780 dollars, qui se décomposent comme suit:

Chapitres	Dollars des Etats-Unis	
<i>Titre premier. — Recettes provenant des contributions du personnel</i>		
1. Contributions du personnel	6 600 000	
Total du titre premier		6 600 000
<i>Titre II. — Autres recettes</i>		
2. Recettes provenant de fonds extra-budgétaires	1 879 880	
3. Recettes générales.	1 574 000	
4. Vente de timbres-poste de l'Organisation des Nations Unies	1 035 500	
5. Vente des publications	351 500	
6. Services destinés aux visiteurs et restaurants et services annexes	610 900	
Total du titre II		5 451 780
TOTAL GENERAL		<u>12 051 780</u>

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront créditées au Fonds de péréquation des impôts conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955.

3. Celles des dépenses directes concernant l'Administration postale de l'ONU, les services destinés aux visiteurs, les restaurants et services annexes et la vente des publications pour lesquelles il n'est pas prévu de crédits au budget pourront être imputées sur les recettes provenant de ces activités.

III

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 1961

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice 1961:

1. Les dépenses de 67 453 750 dollars prévues au budget, ainsi que les dépenses additionnelles de _____ dollars autorisées pour 1960, seront couvertes comme suit, conformément aux articles 5.1 et 5.2 du règlement financier:

a) A concurrence de 5 451 780 dollars, par les recettes, autres que les contributions du personnel, prévues dans la deuxième partie de la présente résolution;

b) A concurrence de 623 131 dollars, par l'excédent budgétaire de l'exercice 1959;

c) A concurrence de _____ dollars, par les contributions dues par les Etats Membres en application de la résolution de l'Assemblée générale fixant le barème des quotes-parts pour 1961.

^{1/} Montant fixé par l'Assemblée générale à sa quinzième session.

2. Il sera déduit des contributions dues par les Etats Membres:

a) Leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, sous réserve des dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955, à savoir:

- i) 6 600 000 dollars, montant estimatif pour 1961 des recettes provenant des contributions du personnel;
- ii) 161 869 dollars, montant de l'excédent, en 1959 par rapport aux prévisions, des recettes provenant des contributions du personnel;

b) Les sommes portées à leur crédit au titre du transfert des avoirs de la Société des Nations, conformément à la résolution 250 (III) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1948.

B. — Projet de résolution relatif aux dépenses imprévues et extraordinaires

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice 1961:

1. Le Secrétaire général, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et sous réserve des dispositions du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, est autorisé à engager des dépenses au titre des dépenses imprévues et extraordinaires, étant entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour:

a) Les engagements, à concurrence de 2 millions de dollars qui, suivant l'attestation du Secrétaire général, ont trait au maintien de la paix et de la sécurité ou à des mesures urgentes de relèvement économique;

b) Les engagements qui, suivant l'attestation du Président de la Cour internationale de Justice, ont trait aux dépenses relatives:

i) A la désignation de juges ad hoc (Article 31 du Statut de la Cour), à concurrence de 30 000 dollars;

ii) A la désignation d'assesseurs (Article 30 du Statut) ou à la citation de témoins et à la désignation d'experts (Article 50 du Statut), à concurrence de 25 000 dollars;

iii) Au maintien en fonctions de juges qui n'ont pas été réélus (Article 13, paragraphe 3 du Statut), à concurrence de 40 000 dollars;

iv) Aux sessions de la Cour tenues hors de La Haye (Article 22 du Statut), à concurrence de 75 000 dollars;

v) Au paiement des pensions et des frais de voyage et de déménagement de juges non réélus et des frais de voyage et de déménagement de nouveaux membres de la Cour, à concurrence de 47 500 dollars.

c) Les engagements, à concurrence de 25 000 dollars, qui pourront être autorisés par le Secrétaire général conformément au paragraphe 4 de la résolution 1202 (XII) de l'Assemblée générale, en date du 13 décembre 1957, relative au plan des conférences;

2. Le Secrétaire général présentera au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale, lors de sa seizième session, un rapport sur toutes les dépenses faites en vertu de la présente résolution et sur les conditions de leur engagement et soumettra à l'Assemblée générale des demandes de crédits additionnels concernant ces engagements.

C. — Projet de résolution relatif au Fonds de roulement

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit:

1. Le Fonds de roulement sera fixé à 25 millions de dollars des Etats-Unis pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 1961 et sera alimenté:

a) A concurrence de 23 920 842 dollars, par des avances en espèces des Etats Membres, conformément aux dispositions des paragraphes 2 et 3 ci-dessous;

b) A concurrence de 1 079 158 dollars, par le virement des excédents budgétaires, se décomposant comme suit:

i) 551 170 dollars, représentant le montant des excédents budgétaires au 31 décembre 1957 non encore portés en déduction des contributions des Etats Membres, conformément à la résolution 1340 (XIII) de l'Assemblée générale, en date du 13 décembre 1958;

ii) 527 988 dollars, représentant le montant des excédents budgétaires au 31 décembre 1958, non encore portés en déduction des contributions des Etats

Membres, conformément à la résolution 1445 (XIV) de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1959;

2. Les Etats Membres feront des avances en espèces au Fonds de roulement, en application du paragraphe 1, a, ci-dessus et conformément au barème adopté par l'Assemblée générale pour les contributions des Etats Membres au budget de l'exercice 1961;

3. Il sera effectué une compensation entre ces avances et les sommes versées par les Etats Membres au Fonds de roulement pour l'exercice 1960 conformément à la résolution 1445 (XIV) de l'Assemblée générale, étant entendu que, au cas où l'avance versée par un Etat Membre au Fonds de roulement pour l'exercice 1960 serait supérieure à l'avance que cet Etat doit consentir aux termes du paragraphe 2 ci-dessus, le surplus viendrait en déduction du montant des contributions dues par l'Etat Membre au titre du budget de 1961 ou de tout budget antérieur;

4. Le Secrétaire général est autorisé à avancer, par prélèvement sur le Fonds de roulement:

a) Les sommes qui pourront être nécessaires pour l'exécution du budget en attendant le recouvrement

des contributions, étant entendu que les sommes ainsi avancées devront être remboursées aussitôt que l'on disposera à cette fin de recettes provenant des contributions;

b) Les sommes qui pourront être nécessaires pour faire face aux engagements de dépenses dûment autorisés conformément à la résolution relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, étant entendu que le Secrétaire général demandera, dans le projet de budget, des crédits pour rembourser le Fonds de roulement;

c) Des sommes qui, jointes aux montants nets avancés pour le même objet, ne dépassent pas 125 000 dollars, pour continuer d'alimenter le fonds d'avances remboursables destiné à financer divers achats et opérations amortissables, étant entendu que des avances au-delà du total de 125 000 dollars pourront être accordées avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

d) Des sommes, à titre de prêt, à des institutions spécialisées et à des commissions préparatoires d'institutions à créer par accord intergouvernemental conclu sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, pour financer leurs travaux, en attendant que les institutions intéressées aient encaissé des montants suffisants sur les contributions prévues par leurs propres budgets; ces prêts seront normalement

remboursables en deux ans et le Secrétaire général devra obtenir l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avant de consentir un prêt en espèces si, du fait de ce prêt, le montant global des prêts non remboursés devait dépasser à un moment quelconque 250 000 dollars (y compris les sommes déjà prêtées et non remboursées);

e) Les sommes, à concurrence de 35 000 dollars, qui pourront être nécessaires pour couvrir le versement anticipé de primes d'assurance si la période d'assurance se prolonge au-delà de l'exercice au cours duquel le versement est effectué, étant entendu que ce montant pourra être augmenté avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires; le Secrétaire général demandera dans le projet de budget de chaque exercice des crédits à cet effet pendant toute la durée des polices, afin de couvrir les sommes dues au titre de l'exercice;

f) Les sommes qui pourront être nécessaires au Fonds de péréquation des impôts pour faire face à ses obligations courantes en attendant qu'il soit crédité des sommes qui doivent venir l'alimenter, étant entendu que les avances ainsi faites seront remboursées dès que le Fonds de péréquation des impôts sera crédité de sommes suffisantes.

D. — Observations concernant les projets de résolution

A. — *Projet de résolution concernant le budget de l'exercice 1961*

La résolution proposée en ce qui concerne le budget comprend trois parties:

- 1) Une résolution portant ouverture de crédits;
- 2) Une résolution sur les prévisions de recettes;
- 3) Une résolution ayant spécifiquement traité l'exécution du budget. Grâce à cette présentation nouvelle, les Etats Membres seront informés aussi rapidement que possible du montant définitif auquel il conviendra d'appliquer le barème des quotes-parts pour calculer le montant de leurs contributions au titre du budget ordinaire.

Plus précisément, les points sur lesquels la nouvelle présentation diffère de celle de la résolution portant ouverture de crédits pour 1960 [résolution 1443 (XIV) de l'Assemblée générale] sont les suivants:

1. Le paragraphe 2 de la résolution 1443 (XIV) devient inutile par suite de l'existence de résolutions distinctes sur les recettes et sur l'exécution du budget;
2. Les prévisions de recettes sont plus détaillées;

3. L'Assemblée générale approuve le montant effectif des contributions dues par les Etats Membres.

B. — *Projet de résolution relatif aux dépenses imprévues et extraordinaires*

Ce projet de résolution est semblable à la résolution 1444 (XIV) de l'Assemblée générale, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires pour 1960, si ce n'est l'addition, au paragraphe 1, b, des alinéas iii et v, 1961 étant une année où des juges doivent être élus à la Cour internationale de Justice.

C. — *Projet de résolution relatif au Fonds de roulement*

Ce projet de résolution est analogue, dans sa forme comme dans ses dispositions, à la résolution 1445 (XIV) de l'Assemblée générale, relative au Fonds de roulement pour l'exercice 1960. Toutefois, la disposition du paragraphe 4, f, de la résolution 1445 (XIV), relative aux versements supplémentaires à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, a été supprimée, l'expérience ayant montré qu'il n'était pas nécessaire de consentir des avances à cette fin.

NOTES RELATIVES A LA PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1961

1. Dans son rapport à l'Assemblée générale sur le projet de budget pour 1960, la Cinquième Commission, ayant examiné les rapports^{1/} du Secrétaire général et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'ordonnance du budget, a décidé "que l'ordonnance actuelle du budget [serait] conservée pendant une deuxième période d'essai de deux ans, étant entendu que, compte tenu du débat de la Cinquième Commission et après en avoir référé au Comité consultatif, le Secrétaire général apporterait les améliorations voulues à la présentation du projet de budget"^{2/}.

2. La forme sous laquelle serait présenté le projet de budget pour 1961 a été discutée en décembre 1959 avec le Comité consultatif, dont les membres ont été saisis, en février 1960, d'un mémoire détaillé sur la question. Le Comité consultatif n'a pas eu la possibilité de présenter des observations ou des recommandations avant l'établissement du projet de budget.

3. Le projet de budget pour 1961 est composé de trois grandes parties:

- a) Avant-propos et projets de résolution;
- b) Prévisions de dépenses et annexes;
- c) Prévisions de recettes et annexes.

Avant-propos et projets de résolution

4. Conformément au vœu exprimé par la Cinquième Commission, on a donné une ampleur plus grande à l'exposé relatif aux programmes de travail de l'Organisation. Les observations relatives à certains changements apportés aux projets de résolution figurent à la suite du texte de ces résolutions.

Prévisions de dépenses et annexes

5. Les prévisions de dépenses sont divisées en huit titres comprenant 21 chapitres. Les principaux changements apportés au contenu des différents chapitres, par rapport à 1960, sont les suivants:

a) Les crédits concernant la Commission économique pour l'Afrique ont été répartis, selon l'objet des dépenses, entre les divers chapitres pertinents (par exemple, les postes permanents figurent dans le chapitre "Traitements et salaires" et ont été inclus dans le tableau d'effectifs global);

b) En ce qui concerne les activités productrices de recettes, les postes permanents (dont le coût était jusqu'ici imputé directement sur les recettes dans la partie D du budget) ont été inclus dans le tableau d'effectif global et les crédits budgétaires correspondants sont prévus au chapitre "Traitements et salaires";

c) Les dépenses de traitements et autres concernant l'extension des travaux de reproduction à Genève (qui étaient précédemment imputées sur les fonds affectés

aux travaux d'imprimerie) sont maintenant réparties entre les chapitres pertinents;

d) Le chapitre relatif au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés comprend toutes les demandes de crédits correspondant à des dépenses directes du Haut Commissariat, alors que certaines de ces demandes figuraient précédemment dans d'autres chapitres;

e) Les demandes de crédits au titre des bâtiments, du matériel et des frais généraux ont fait l'objet d'une refonte assez importante.

6. Les annexes aux prévisions de dépenses ont été développées dans le sens indiqué par les rapports sur l'ordonnance du budget dont l'Assemblée générale a été saisie à sa quatorzième session. Elles contiennent des renseignements supplémentaires sur la répartition probable des postes permanents (avec indication des chiffres correspondants pour 1959 et 1960), donnent plus de précisions sur le programme d'information et les dépenses connexes et indiquent la répartition géographique des dépenses prévues.

Prévisions de recettes et annexes

7. Les prévisions de recettes sont divisées en deux titres comprenant six chapitres. Les états détaillés des prévisions relatives au chapitre premier (Recettes provenant des contributions du personnel), au chapitre 2 (Recettes provenant de fonds extra-budgétaires) et au chapitre 3 (Recettes générales [recettes accessoires]) sont présentés sous la même forme que par le passé. Les annexes détaillées relatives au chapitre 4 (Vente de timbres-poste de l'Organisation des Nations Unies), au chapitre 5 (Vente des publications) et au chapitre 6 (Services destinés aux visiteurs et restaurants et services annexes) sont présentées sous la même forme que les prévisions qui, dans la partie D du budget de 1960, ont trait aux "activités productrices de recettes". Toutefois, les modifications suivantes sont à noter en ce qui concerne ce dernier groupe:

a) Les postes permanents ont été inclus, chaque fois qu'il convenait, dans le tableau d'effectif global et font l'objet de demandes de crédits ordinaires; le coût de des postes n'est donc plus imputé directement sur les recettes;

b) Les prévisions relatives aux services destinés aux visiteurs comprennent les recettes provenant du Comptoir d'articles pour cadeaux (précédemment dénommé en français "Comptoir de souvenirs" et considéré comme une activité distincte) et du magasin de souvenirs (qui était classé auparavant sous la rubrique des restaurants et services annexes). Selon la pratique habituelle de l'Assemblée générale en matière budgétaire, chaque chapitre des prévisions de recettes sera examiné séparément.

8. Les annexes aux prévisions de recettes indiquent le produit net prévu pour chacune des "activités productrices de recettes" et donnent un état détaillé des

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Annexes, point 44 de l'ordre du jour, documents A/C.5/776 et A/4228.

^{2/} *Ibid.*, document A/4336, par. 86.

recettes et des dépenses effectives du dernier exercice terminé.

Comparaison des dépenses de 1959 et des crédits ouverts pour 1960 avec les chiffres figurant dans le projet de budget pour 1961

9. Aux fins de comparaison, on a observé, pour les

dépenses effectives de 1959 et les crédits votés pour 1960, une répartition identique à celle des crédits demandés pour 1961. De même, les prévisions de recettes approuvées pour 1960 et les chiffres des recettes effectives de 1959 ont été ajustés en fonction des remaniements apportés à la présentation du budget.

A. – PREVISIONS DE DEPENSES

**TABLEAU RECAPITULATIF – COMPARAISON ENTRE LES CREDITS DEMANDES POUR 1960,
LES CREDITS OUVERTS POUR 1960 ET LES DEPENSES DE 1959**

(en dollars des Etats-Unis)

Chapitres	Crédits demandés pour 1961	Crédits ouverts pour 1960	Dépenses de 1959	Augmentation (ou diminution) en 1961 par rapport à 1960	Différences entre 1960 et 1961 – Principales causes de variation et remarques diverses
1. Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires	857 700	931 600	841 474	(73 900)	La réduction de 73 900 dollars des crédits demandés pour 1961 par rapport aux crédits ouverts pour 1960 est due: a) à une diminution des crédits demandés pour le Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes (33 000 dollars), pour le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel (10 000 dollars) et pour les organes consultatifs en matière administrative (20 000 dollars); b) au fait qu'actuellement il n'est pas demandé de crédit pour une mission de visite du Conseil de tutelle (50 000 dollars). Ces réductions sont compensées en partie par des augmentations des crédits demandés pour les frais de voyage des représentants à l'Assemblée générale (15 000 dollars), pour le Comité des commissaires aux comptes (7 700 dollars) et pour les commissions techniques du Conseil économique et social (17 900 dollars). La Commission des questions sociales et la Commission de la population, qui ne se sont pas réunies en 1960, se réuniront en 1961. La Commission de statistique, qui a tenu une session en 1960, ne se réunira pas en 1961.
2. Réunions et conférences spéciales	222 000	62 300	1 903 860	159 700	Les crédits demandés pour 1961 comprennent 202 000 dollars pour la Conférence internationale sur les relations et immunités diplomatiques et 20 000 dollars pour la Conférence pour l'adoption d'une convention unique sur les stupéfiants. Les crédits ouverts pour 1960 comprenaient 46 000 dollars pour la deuxième Conférence sur le droit de la mer et 16 300 dollars pour le deuxième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.
3. Traitements et salaires.	34 800 600	33 112 000	31 304 691	1 688 600	<p>Les crédits demandés pour le personnel de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ont été incorporés à ceux qui sont demandés pour l'ensemble du Secrétariat. En 1960, ils faisaient l'objet d'un chapitre distinct.</p> <p>Un crédit est également demandé pour les traitements des fonctionnaires permanents affectés aux activités productrices de recettes; cette dépense était précédemment imputée directement sur les recettes. Les prévisions de recettes ont été majorées en conséquence.</p> <p>Les crédits demandés couvrent également la rémunération du personnel qui assure la reproduction des documents officiels en russe à Genève; cette dépense était précédemment englobée dans le coût des travaux contractuels d'imprimerie.</p> <p>Le projet de budget prévoit 1 807 postes d'administrateur, soit, par rapport au chiffre de 1960 (1 744 postes), une augmentation nette de 63 postes dont le coût est évalué à 694 600 dollars.</p> <p>Le projet de budget prévoit 2 177 postes d'agent des services généraux à New York et à Genève. L'augmentation nette de 57 nouveaux postes, ainsi que l'augmentation des crédits demandés pour les agents des services généraux recrutés sur le plan local pour les centres d'information et les commissions économiques régionales, représentent une dépense évaluée à 594 000 dollars.</p> <p>L'augmentation de 41 800 dollars des crédits demandés pour les salaires des techniciens et travailleurs manuels est due principalement au relèvement des barèmes des salaires à New York, qui a pris effet à compter du 1er avril 1960. Deux nouveaux postes sont prévus.</p> <p>On évalue à environ 254 000 dollars l'augmentation de crédits nécessaire pour rémunérer en 1961 l'effectif approuvé pour 1960. Sur cette somme, la moitié environ correspond aux augmentations de traitement annuelles des administrateurs; le reste, au reclassement, pour ce qui est des indemnités de poste, des administrateurs affectés aux commissions économiques régionales pour l'Amérique latine et pour l'Afrique.</p>

Tableau récapitulatif

Chapitres	Crédits demandés pour 1961	Crédits ouverts pour 1960	Dépenses de 1959	Augmentation (ou diminution) en 1961 par rapport à 1960	Différences entre 1960 et 1961 — Principales causes de variation et remarques diverses
4. Dépenses communes de personnel.....	7 898 200	7 181 000	6 859 115	717 200	<p>L'abattement pour mouvements de personnel qui est appliqué au montant total des crédits dépasse de 43 000 dollars environ le chiffre de 1960 (1961: 1 110 280 dollars; 1960: 1 067 030 dollars). Le chiffre de 1961 a été calculé en fonction de l'importance des mouvements de personnel enregistrés en 1960 (pour les administrateurs, à peu près 4 pour 100) et sur la base de 25 pour 100 pour les nouveaux postes d'administrateur et de 10 pour 100 pour les nouveaux postes d'agent des services généraux. Ces derniers postes sont nécessaires en tout état de cause, même abstraction faite des services dont auront besoin les nouveaux administrateurs.</p> <p>Les crédits demandés pour le personnel temporaire et les consultants ont été réduits de 61 600 dollars et 18 000 dollars respectivement. Par contre, deux nouveaux crédits sont demandés: a) 150 000 dollars pour des postes techniques spéciaux (travaux dans les domaines de l'industrie, des ressources et des transports); b) 44 000 dollars pour le Bureau de l'Agent exécutif du projet de mise en valeur du bassin inférieur du Mékong.</p> <p>Le crédit demandé pour les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit accuse une augmentation de 32 800 dollars.</p> <p>Les crédits demandés pour 1961 ont été calculés compte tenu des facteurs suivants: a) analyse statistique de la structure actuelle des dépenses pour les différentes rubriques; b) postes à créer en 1961; c) diminution, qui doit s'accroître encore, du nombre de postes d'administrateur vacants en 1960 (personnel de la CEA y compris). Ces facteurs ont, à des degrés divers, des répercussions sur les différentes dépenses communes de personnel. Certaines tendances, lorsqu'elles se dégageaient nettement, ont été prises en considération.</p> <p>Vu les facteurs mentionnés ci-dessus, les crédits demandés pour les indemnités et prestations dépassent de 179 700 dollars le chiffre de 1960; il a été tenu compte du fait qu'un plus grand nombre de fonctionnaires, surtout au Siège et dans les commissions économiques régionales, demandent à bénéficier de l'indemnité pour frais d'études.</p> <p>Le crédit demandé pour la sécurité sociale accuse une augmentation de 291 800 dollars: 214 200 dollars pour les cotisations à la Caisse des pensions, soit 10,5 pour 100 du coût des traitements alors que le pourcentage effectif au moment où les demandes de crédits ont été établies était de 10,53 pour 100; 64 600 dollars pour les cotisations à l'assurance-maladie, augmentation due au relèvement des primes à New York et à l'amélioration dans divers bureaux extérieurs des régimes d'assurance-maladie, qui ont été rapprochés du régime en vigueur au Siège; 13 000 dollars au titre des indemnités.</p> <p>Le crédit demandé pour le recrutement, les mutations et la cessation de service est augmenté de 213 500 dollars; ce chiffre est la conséquence directe des éléments suivants: nouveaux postes demandés, diminution du nombre de postes vacants prévue pour 1961, nombre des administrateurs engagés pour une durée déterminée et nombre de fonctionnaires qui atteignent l'âge de la retraite.</p> <p>L'article relatif à la formation et au bien-être du personnel prévoit un crédit nouveau pour la formation de 6 stagiaires pour la CEA (30 000 dollars); ces stagiaires recevront leur formation auprès des autres commissions économiques régionales, conformément à la résolution 16 (II) de la CEA; il est prévu également un crédit nouveau de 2 200 dollars pour la formation du personnel des commissions économiques régionales.</p>
5. Frais de voyage du personnel.....	2 022 800	1 785 400	1 740 900	237 400	<p>Le crédit demandé pour 1961 dépasse de 237 400 dollars le chiffre de 1960. L'augmentation se répartit comme suit entre les trois articles qui forment ce chapitre:</p> <p>1) 97 500 dollars à l'article premier (Frais de voyage du personnel envoyé à des sessions), en raison: a) des réunions des groupes d'experts et autres groupes de travail de la CEA (47 000 dollars); b) de la neuvième session de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), qui doit se tenir à Caracas en 1961 (83 000 dollars); c) enfin, des réunions des comités et sous-comités de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO) (6 500 dollars) et de la CEPAL (6 400 dollars). Ces augmentations sont partiellement compensées par le fait que le projet de budget pour 1961 ne prévoit pas de crédits pour les réunions suivantes: Commission</p>

Tableau récapitulatif

Chapitres	Crédits demandés pour 1961	Crédits ouverts pour 1960	Dépenses de 1959	Augmentation (ou diminution) en 1961 par rapport à 1960	Différences entre 1960 et 1961 — Principales causes de variation et remarques diverses
					de la condition de la femme (33 800 dollars en 1960), Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes (8 600 dollars en 1960), Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel (3 800 dollars en 1960);
					II) 81 900 dollars à l'article II (Frais de voyage du personnel en mission [abstraction faite des sessions]), en raison de l'augmentation des crédits pour le Secrétaire général (10 000 dollars), les départements et services du Siège (17 900 dollars), l'Office européen (2 200 dollars) et les Commissions économiques pour l'Afrique (30 000 dollars), l'Asie et l'Extrême-Orient (8 800 dollars) et l'Amérique latine (17 000 dollars). Ces augmentations sont partiellement compensées par une diminution de 4 000 dollars du crédit demandé pour les centres d'information;
					III) 58 000 dollars à l'article III (Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge). Le crédit demandé pour le personnel du Siège a été réduit de 10 pour 100, alors que, dans les projets de budget précédents, il l'était de 20 pour 100. L'expérience a montré que la réduction de 20 pour 100 n'était pas justifiée par les faits.
6. Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation.	100 000	93 000	88 481	7 000	L'augmentation de 7 000 dollars est due à la hausse des coûts, à la création de 6 nouveaux centres d'information et à l'organisation de conférences spéciales ailleurs qu'à New York
7. Bâtiments et amélioration des locaux	3 749 500	3 732 000	2 823 257	17 500	Les versements annuels au titre de l'amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du Siège de l'Organisation, du transfert à l'Organisation des avoirs de la Société des Nations et de la construction de l'immeuble de l'ONU à Santiago atteindront les mêmes montants en 1961 qu'en 1960. L'augmentation du crédit demandé pour 1961 par rapport à 1960 est attribuable aux travaux d'amélioration des locaux envisagés au Siège et à Genève.
8. Matériel et installation	456 000	388 500	355 639	67 500	Les crédits demandés pour le mobilier et le matériel de bureau et pour les machines de bureau dépassent de 30 000 dollars et 32 000 dollars respectivement les chiffres correspondants pour 1960, en raison principalement des dépenses spéciales proposées pour le Siège et des besoins qui résultent de l'augmentation des effectifs de la CEPAL. Le crédit demandé au titre du matériel pour la reproduction des documents, du matériel de télécommunications et du matériel de transports est à peu près le même qu'en 1960. L'augmentation de 6 350 dollars qui apparaît à la rubrique "Matériel divers" représente le coût d'un nouvel appareil de radiographie pour le Service médical du Siège.
9. Entretien, utilisation et location des locaux. . .	3 244 050	3 027 400	3 053 424	216 650	Sur l'augmentation totale qui apparaît à ce chapitre, une somme de 185 000 dollars environ représente des augmentations de prix et de salaires qui n'avaient pas influé sur le montant des crédits demandés pour 1960; le reste correspond aux besoins croissants de la CEPAL et de la CEA. Les demandes de crédits relatives aux services dans les autres bureaux sont établies en fonction d'un volume de services à peu près égal à celui de 1960.
10. Frais généraux	3 550 600	3 447 930	3 316 669	102 870	Sur l'augmentation prévue, une somme d'environ 77 000 dollars correspond à des augmentations de prix et de salaires qui n'avaient pas influé sur le montant des crédits ouverts pour 1960; le reste représente les dépenses résultant des besoins croissants de la CEAEO, de la CEPAL et de la CEA. Au total, le crédit demandé pour le Siège reste au niveau de 1960. Les augmentations prévues sous les rubriques "Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents" et "Fournitures et livres de bibliothèque" sont compensées par des réductions sous les rubriques "Programmes d'étude et de stage" et "Dispositions provisoires pour la bibliothèque".

Tableau récapitulatif

Chapitres	Crédits demandés pour 1961	Crédits ouverts pour 1960	Dépenses de 1959	Augmentation (ou diminution) en 1961 par rapport à 1960	Différences entre 1960 et 1961 — Principales causes de variation et remarques diverses
11. Travaux d'imprimerie. . .	1 173 000	1 171 070	1 129 918	1 930	Les augmentations prévues en raison de la hausse du prix du papier (25 000 dollars) et des tarifs des travaux d'imprimerie (9 000 dollars) et les augmentations des crédits demandés sous certaines rubriques du programme sont presque entièrement compensées par des réductions sous d'autres rubriques et par une augmentation probable du volume des travaux de reproduction qui seront assurés par le Secrétariat.
12. Dépenses spéciales. . . .	154 000	185 000	96 290	(31 000)	Le projet de budget pour 1961 prévoit 54 000 dollars pour le cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée et 100 000 dollars pour l'institution d'un fonds pour la recherche sur le cancer, comme suite à la résolution 1398 (XIV) de l'Assemblée générale. Les crédits ouverts pour 1960 comprenaient 30 000 dollars pour l'Année mondiale du réfugié et une subvention de 100 000 dollars à l'Ecole internationale. En attendant que l'Assemblée générale ait examiné la question de l'Ecole internationale, un crédit est demandé à ce titre pour mémoire.
13. Développement économique	480 000	480 000	480 000	-	Les demandes de crédits pour les chapitres 13 à 17 seront examinées par l'Assemblée lorsqu'elle aura reçu de nouveaux rapports du Conseil économique et social. Un crédit supplémentaire de 25 000 dollars est demandé au titre du programme d'assistance technique pour la lutte contre l'abus des stupéfiants, comme suite à la résolution 1353 (XIV) de l'Assemblée générale.
14. Activités sociales.	1 200 000	1 200 000	925 000	-	
15. Activités dans le domaine des droits de l'homme	100 000	100 000	79 226	-	
16. Administration publique	600 000	600 000	375 366	-	
17. Contrôle des stupéfiants	75 000	50 000	-	25 000	
18. Missions spéciales.	2 605 000	2 468 300	3 053 265	136 700	Le montant des crédits demandés pour 1961 au titre des missions spéciales est, dans l'ensemble, du même ordre que celui des crédits ouverts pour 1960. La diminution de 152 700 dollars résultant de la cessation de l'activité du Conseil consultatif pour la Somalie est compensée par deux nouvelles demandes de crédits concernant: le plébiscite dans le Territoire sous tutelle du Samoa-Occidental sous administration de la Nouvelle-Zélande, sur lequel l'Assemblée générale doit se prononcer à sa quinzième session; la mission du Représentant spécial du Secrétaire général envoyé à Amman comme suite à la résolution 1237 (ES-III) de l'Assemblée générale, en date du 21 août 1958. Le crédit demandé pour l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine accuse une augmentation de 112 000 dollars, surtout à cause: a) des frais de mission de 13 agents supplémentaires du Service mobile qui doivent être détachés auprès de l'Organisme pour y exercer des fonctions de surveillance ou administratives; b) de l'augmentation des tarifs de location d'avions.
19. Service mobile de l'ONU	1 314 000	1 202 300	1 116 006	111 700	Une augmentation nette de 14 postes est proposée pour le Service mobile; 13 agents seraient affectés à l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (voir chap. 18), 4 autres au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général à Amman [les dépenses engagées en 1960 au titre de cette dernière mission sont couvertes conformément aux dispositions de la résolution 1444 (XIV), relative aux dépenses imprévues et extraordinaires]. Trois postes qui avaient été approuvés pour d'autres missions seront supprimés.
20. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.	2 117 200	1 737 000	1 671 277	380 200	L'augmentation est due en grande partie au développement des opérations à partir de 1960, et elle sera compensée dans une forte mesure, sinon totalement, par une augmentation des recettes.
21. Cour internationale de Justice.	734 100	704 500	732 584	29 600	L'augmentation s'explique principalement par les augmentations annuelles de traitements et par le fait qu'un programme plus chargé a obligé à recruter plus de personnel temporaire et à donner plus d'ampleur aux travaux d'imprimerie.
Montants bruts.	67 453 750	63 659 300 ^{a/}	61 946 442 ^{b/}	3 794 450	
A déduire: Recettes autres que les contributions du personnel	5 451 780	5 867 100 ^{c/}	6 248 816 ^{d/}	(415 320)	
TOTAL	62 001 970	57 792 200	55 697 626	4 209 770	
Contributions du personnel à créditer au Fonds de répartition des impôts. . . .	6 600 000	6 329 000	6 284 869	271 000	

^{a/} Le crédit de 63 149 700 dollars ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 1443 (XIV) a été majoré, aux fins de comparaisons, de 509 600 dollars correspondant aux postes permanents dont le coût a été imputé directement sur les recettes en 1960, mais incorporé aux prévisions de dépenses pour 1961.

^{b/} Les dépenses effectives de 1959 (61 160 607 dollars) ont été majorées, aux fins de comparaisons, de 485 835 dollars correspondant aux postes permanents dont le coût a été imputé

directement sur les recettes en 1959, mais incorporé aux prévisions de dépenses pour 1961.

^{c/} Montant approuvé des prévisions de recettes (5 357 500 dollars) et de 509 600 dollars comme il est indiqué dans la note a.

^{d/} Montant des recettes effectives (4 762 981 dollars), majoré de 475 835 dollars comme il est indiqué dans la note b.

TITRE PREMIER

**SESSIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE, DES CONSEILS, COMMISSIONS ET COMITES;
REUNIONS ET CONFERENCES SPECIALES**

Chapitre premier. — Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires

857 700 dollars (1960: 931 600 dollars; 1959: 841 474 dollars)

ARTICLE PREMIER

	Dollars
<i>L'Assemblée générale, ses commissions et comités</i>	691 300
1960:	712 600
1959:	609 358
Dollars	
<i>i) Frais de voyage des représentants à l'Assemblée générale</i>	425 000
1960:	410 000
1959:	413 992

Conformément à la résolution 1075 (XI) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1956, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies peuvent demander le remboursement des frais de voyage aller et retour de 5 de leurs représentants aux sessions ordinaires de l'Assemblée générale. Calculée sur la base du prix du voyage aller et retour

en première classe par avion à réaction entre la capitale de chaque pays Membre et New York, la somme à rembourser s'élèverait à 494 000 dollars environ. Toutefois, compte tenu des faits constatés les années précédentes, une première ouverture de crédit légèrement inférieure à cette somme paraît raisonnable. Conformément à la résolution 1075 (XI), le crédit demandé pour 1960 servirait à donner suite aux demandes de remboursement concernant la quinzième ou seizième session de l'Assemblée générale.

	Dollars
<i>ii) Frais de voyage et autres frais des membres des commissions, comités et autres organes de l'Assemblée générale</i>	205 600
1960:	249 600
1959:	142 283

	Nombre de membres	Lieu de réunion	Durée (semaines)	Montant estimatif des frais (Dollars)
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires . .	9	New York (3 sessions)	24	50 000
Comité des contributions	10	New York	2	6 000
Commission du droit international	21	Genève	10	77 200
Tribunal administratif	7	New York Genève	2 2	13 000
Comité consultatif scientifique des Nations Unies	7	New York Genève	1 1	12 700
Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes	15	New York (2 sessions)	5	45 000
Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	-	New York	-	1 700
				<u>205 600</u>

Le crédit demandé couvre les frais de voyage et indemnités de subsistance, conformément à la résolution 1075 (XI) de l'Assemblée générale, et comprend notamment une somme de 1 400 dollars qui doit permettre à la Commission du droit international de se faire représenter par son président à la seizième session de l'Assemblée générale.

Le crédit demandé pour le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le crédit demandé pour la Commission du droit international comprennent respectivement des sommes de 5 000 dollars et de 30 000 dollars destinées au versement d'honoraires, conformément à la décision

que l'Assemblée générale a prise à sa 729^{ème} séance, le 13 décembre 1957^{1/}.

Un crédit de 1 400 dollars est demandé pour les frais de voyage et l'indemnité de subsistance d'un membre du Comité des pensions du personnel de l'ONU, appelé à se rendre à la réunion annuelle du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Un crédit de 300 dollars est aussi demandé pour l'indemnité de subsistance de 3 membres du Comité des pensions du personnel de l'ONU et du Comité permanent du Comité mixte,

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session, Annexes, point 41 de l'ordre du jour, document A/3766.

appelés à assister aux séances de ces deux comités à New York.

	Dollars
<i>iii) Comité des commissaires aux comptes</i>	60 700
1960:	53 000
1959:	53 083

Le crédit demandé couvre les dépenses du Comité des commissaires aux comptes entraînées par la vérification extérieure des comptes de l'ONU ainsi que la participation des membres du Comité aux travaux du Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes de l'ONU et des institutions spécialisées. Un crédit de 500 dollars pour la vérification extérieure des comptes de la Cour internationale de Justice est demandé au chapitre 21.

Le crédit demandé doit couvrir le coût de la vérification extérieure des comptes de l'ONU à New York et à Genève, ainsi que des comptes du secrétariat du Bureau de l'assistance technique, de l'ONU en tant qu'organisation participant au Programme élargi d'assistance technique et des Fonds constitués au moyen de contributions bénévoles et administrés par le Haut Commissaire pour les réfugiés. Il doit couvrir aussi les frais de vérification des comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, estimés à 2 700 dollars, qui sont remboursés par la Caisse et dont le montant est porté en recettes.

Le crédit de 60 700 dollars a été calculé d'après la composition actuelle du Comité et la répartition du travail entre ses trois membres.

En outre, le Comité des commissaires aux comptes procède à la vérification extérieure d'autres comptes de l'ONU, ces comptes étant débités du coût de l'opération.

ARTICLE II

	Dollars
<i>Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités</i>	-----
1960:	-----
1959:	-----

Vu le paragraphe 1, b, de la résolution 1075 (XI) de l'Assemblée générale, il n'y a pas lieu de prévoir de crédit pour les frais de voyage des membres du Conseil de sécurité. Les crédits concernant les frais de voyage et indemnités de subsistance des membres de commissions d'enquête ou de conciliation créées par le Conseil de sécurité sont demandés au chapitre 18 (Missions spéciales).

ARTICLE III

	Dollars
<i>Le Conseil économique et social, ses commissions et comités</i>	140 900
1960:	123 000
1959:	139 294

	Nombre de membres	Lieu de réunion	Durée (semaines)	Montant estimatif des frais (Dollars)
Conseil économique et social.	18	New York	3	-
		Genève	6	-
<i>Commissions techniques et sous-commissions:</i>				
Commission des droits de l'homme	18	New York	4	19 800
Commission des stupéfiants	15	Genève	4	13 000
Commission de la condition de la femme	18	New York	3	15 900
Commission de la population	15	New York	2	13 400
Commission des questions sociales	18	New York	3	19 000
Commission du commerce international des produits de base	18	New York	3	-
Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.	14	New York	3	27 500 ^{a/}
Commission de statistique	15	Pas de session prévue		-
<i>Commissions économiques régionales:</i>				
Commission économique pour l'Afrique (Addis-Abéba).	16	Addis-Abéba	2	-
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (Bangkok).	24	New Delhi	2	-
Commission économique pour l'Europe (Genève).	29	Genève	3	-
Commission économique pour l'Amérique latine (Santiago).	24	Caracas	2	-
<i>Autres organes:</i>				
Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base.	4	New York	1	8 900 ^{a/}
		Genève	1	
Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants (Genève)	8	Genève	28 jours (2 sessions)	23 400 ^{a/}
	4	Genève	20 jours (2 sessions)	

^{a/} Y compris les indemnités de subsistance.

Tableau 1-1. - Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires (en dollars des Etats-Unis)

	1961	1960	1959
	Crédits demandés	Crédits ouverts	Dépenses
<i>Article premier. - L'Assemblée générale, ses commissions et comités</i>			
Frais de voyage des représentants à l'Assemblée générale.	425 000	410 000	413 992
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	50 000	50 000	44 979
Comité des contributions	6 000	6 900	1 997
Commission du droit international	77 200	77 300	64 645
Tribunal administratif	13 000	13 000	6 622
Comité consultatif scientifique des Nations Unies	12 700	12 700	5 583
Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes	45 000	78 000	18 187
Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	1 700	11 700	270
Comité des commissaires aux comptes	60 700	53 000	53 083
Total pour l'article premier	<u>691 300</u>	<u>712 600</u>	<u>609 358</u>
<i>Article II. - Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités</i>			
<i>Article III. - Le Conseil économique et social, ses commissions et comités</i>			
Commission des droits de l'homme	19 800	14 500	10 774
Commission des stupéfiants	13 000	14 300	12 296
Commission de la condition de la femme	15 900	26 200	13 722
Commission de la population	13 400	-	10 293
Commission des questions sociales	19 000	-	11 338
Commission du commerce international des produits de base	-	-	-
Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités	27 500	25 100	21 269
Commission de statistique	-	11 300	-
Commission des transports et des communications	-	-	13 834
Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base	8 900	7 800	2 402
Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants	23 400	23 800	20 120
Commission chargée des évaluations de programmes	-	-	5 697
Mission pour l'étude de la question des stupéfiants au Moyen-Orient	-	-	17 549
Total pour l'article III	<u>140 900</u>	<u>123 000</u>	<u>139 294</u>
<i>Article IV. - Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités</i>			
Missions de visite annuelles	-	50 000	70 675 ^{a/}
Total pour l'article IV	<u>-</u>	<u>50 000</u>	<u>70 675</u>
<i>Article V. - Organes consultatifs en matière administrative</i>			
Comité des placements et Sous-Comité consultatif des placements	3 500	3 500	2 579
Comité consultatif de la fonction publique internationale	12 000	15 000	-
Comité d'experts pour les ajustements (indemnités de poste ou déductions)	10 000	10 000	7 171
Groupe d'experts chargé de l'étude d'ensemble du régime des pensions	-	17 500	12 397
Total pour l'article V	<u>25 500</u>	<u>46 000</u>	<u>22 147</u>
TOTAL du chapitre premier	<u>857 700</u>	<u>931 600</u>	<u>841 474</u>

^{a/} 42 108 dollars pour la Mission de visite à Nauru, en Nouvelle-Guinée et dans les îles du Pacifique; 27 298 dollars pour la Mission de visite dans le Samoa-Occidental; 1 269 dollars pour la Mission de visite de 1958 dans les deux Camerouns.

Conformément au paragraphe 1, b, de la résolution 1075 (XI) de l'Assemblée générale, aucun crédit n'est demandé pour les frais de voyage des membres du Conseil économique et social, de la Commission du commerce international des produits de base et des commissions économiques régionales.

Pour calculer les crédits demandés pour les commissions techniques et sous-commissions du Conseil, on s'est fondé sur le nombre des membres de ces organes. Les frais de voyage en première classe, par avion à réaction, entre la capitale de chaque pays Membre et le lieu de réunion s'élèvera à 119 900 dollars environ. Toutefois, compte tenu des demandes de remboursement reçues les années précédentes, on a estimé qu'en 1961 10 pour 100 environ des frais en question n'auraient pas à être remboursés.

Le crédit demandé pour la Commission des droits de l'homme comprend une somme de 1 000 dollars destinée à couvrir les frais de voyage d'une représentante de la Commission de la condition de la femme [résolution 566 (XIX) du Conseil économique et social].

En ce qui concerne la Commission des stupéfiants, le crédit demandé comprend 3 000 dollars pour les dépenses entraînées par la présence d'un représentant: 1) du Comité central permanent de l'opium; 2) de l'Organe de contrôle des stupéfiants [résolution 201 (VIII) du Conseil économique et social].

Quant à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, le crédit demandé comprend 1 000 dollars pour la venue d'une représentante de la Commission de la condition de la femme [résolution 48 (IV) du Conseil économique et social] et 4 500 dollars pour les frais de voyage et indemnités de subsistance de deux rapporteurs spéciaux [résolution 586 (XX) du Conseil économique et social].

Pour calculer le montant des crédits demandés pour les réunions du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants, on a supposé que trois des quatre membres de l'Organe de contrôle continueraient d'être aussi membres du Comité central et que les sessions de l'Organe précéderaient ou suivraient immédiatement celles du

Comité. Ces crédits comprennent, en plus d'une somme destinée à couvrir les dépenses d'un représentant du Comité central qui doit assister à des séances du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, 11 800 dollars pour les frais de voyage, 7 100 dollars pour les indemnités de subsistance et, conformément à la résolution 875 C (IX) de l'Assemblée générale, en date du 4 décembre 1954, 4 500 dollars pour le paiement d'honoraires aux membres des deux organes.

ARTICLE IV

<i>Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités.</i>	Dollars	-----
	1960:	50 000
	1959:	70 675

Conformément au paragraphe 1, b, de la résolution 1075 (XI) de l'Assemblée générale, aucun crédit n'est demandé pour les frais de voyage des membres du Conseil de tutelle. Le présent article ne prévoit généralement de crédits que pour les membres des missions de visite annuelles du Conseil. Au moment où le présent projet de budget a été établi, aucune mission de visite n'était prévue pour 1961.

Chapitre 2. — Réunions et conférences spéciales

222 000 dollars (1960: 62 300 dollars; 1959: 1 903 860 dollars)

ARTICLE PREMIER

<i>Conférence de plénipotentiaires sur les relations et immunités diplomatiques.</i>	Dollars	202 000
	1960:	-----
	1959:	-----

Par sa résolution 1450 (XIV), du 7 décembre 1959, l'Assemblée générale a décidé "qu'une Conférence internationale de plénipotentiaires sera[it] convoquée pour examiner la question des relations et immunités diplomatiques et pour consacrer le résultat de ses travaux dans une Convention internationale et dans tels instruments accessoires qu'elle jugera nécessaires". L'Assemblée générale a de plus prié le Secrétaire général "de convoquer la Conférence à Vienne, au cours du printemps de 1961 au plus tard" et "de prendre aussi les dispositions voulues pour que le personnel, les services et les installations nécessaires soient mis à la disposition de la Conférence".

Le crédit demandé, d'un montant de 202 000 dollars, est le même que celui qui avait été mentionné lors de la quatorzième session de l'Assemblée générale (A/C.5/805). Pour le calculer, on a prévu que la Conférence durerait huit semaines (en mars-avril 1961), qu'il faudrait assurer au maximum le service de deux séances par jour et que ces séances ne coïncideraient pas. Ce crédit se décompose comme suit:

	Dollars	
i) Frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel		24 500
ii) Personnel temporaire		133 000
iii) Travaux d'imprimerie		40 000
iv) Fournitures et services divers		4 500
		<u>202 000</u>

Le crédit demandé sous "Frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel" concerne

ARTICLE V

<i>Organes consultatifs en matière administrative</i>	Dollars	
	1960:	46 000
	1959:	22 147

La répartition serait la suivante:

	Dollars	
Comité des placements et Sous-Comité consultatif des placements		3 500
Comité consultatif de la fonction publique internationale		12 000
Comité d'experts pour les ajustements (indemnités de poste ou déductions)		10 000

On prévoit une session du Comité des placements, une session du Comité consultatif de la fonction publique internationale et deux sessions du Comité d'experts pour les ajustements (indemnités de poste ou déductions). On a inscrit en recettes une somme de 11 000 dollars correspondant à la part des institutions spécialisées dans les dépenses du Comité consultatif de la fonction publique internationale et du Comité d'experts pour les ajustements.

10 fonctionnaires détachés de New York et 9 de Genève.

Le crédit demandé sous "Personnel temporaire" couvre les traitements et frais de voyage de 97 personnes engagées à titre temporaire, à savoir: 8 interprètes, 17 traducteurs-rédacteurs de comptes rendus, 7 réviseurs, 10 éditeurs, 9 correcteurs d'épreuves d'imprimerie, 7 secrétaires, 7 commis et 32 dactylographes.

Le crédit demandé sous "Travaux d'imprimerie" se répartit de la façon suivante:

a) Un volume d'environ 600 pages (100 pages de documents préparatoires et 500 pages de comptes rendus analytiques) en langues anglaise, espagnole et française — 21 000 dollars;

b) Un volume d'environ 300 pages (annexes) en langues anglaise, espagnole et française — 11 000 dollars;

c) Un volume d'environ 180 pages (Convention et Acte final) en langues anglaise, chinoise, espagnole, française et russe — 8 000 dollars.

Le nombre d'exemplaires requis serait le suivant: volumes a et b, 1 300 exemplaires en anglais, 300 en espagnol et 500 en français; volume c, 250 exemplaires. Les crédits demandés pour a et b ont été calculés d'après le coût des travaux d'imprimerie en Europe; les crédits demandés pour c, d'après le coût des travaux d'imprimerie à New York.

La Conférence aura lieu à Vienne, sur l'invitation du Gouvernement autrichien. Conformément à l'alinéa e du paragraphe 2 de la résolution 1202 (XII) que l'Assemblée générale a adoptée le 13 décembre 1957 touchant le plan des conférences, le gouvernement du pays hôte prendra à sa charge les dépenses supplémentaires qui résulteront pour l'ONU du fait que la Conférence aura lieu ailleurs qu'au Siège. A cet égard, la contribution que devra fournir le Gouvernement autrichien est estimée à 130 000 dollars

et un montant correspondant est par conséquent porté en recettes.

ARTICLE II

<i>Conférence de plénipotentiaires pour l'adoption d'une convention unique sur les stupéfiants.</i>	Dollars	20 000
	1960:	-----
	1959:	-----

La Conférence de plénipotentiaires pour l'adoption d'une convention unique sur les stupéfiants est prévue par la résolution 689 J (XXVI) du Conseil économique et social. Elle doit se tenir au Siège, pendant huit semaines, de janvier à mars 1961. Le crédit demandé, d'un montant de 20 000 dollars, se répartit comme suit:

i) Frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel.	Dollars	15 000
ii) Heures supplémentaires et sursalaire de nuit		3 000
iii) Travaux d'imprimerie.		1 500
iv) Fournitures et services divers.		500
		<u>20 000</u>

Le crédit demandé sous i couvre les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance de 7 fonctionnaires détachés de Genève.

Le crédit demandé sous ii doit couvrir le coût des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit imputable au fait que, la durée de la conférence ayant été ramenée des 14 semaines initialement prévues à huit semaines, il faudra sans doute, vers la fin de la Conférence, assurer le service de quatre séances par jour.

Le crédit demandé sous iii couvrira les frais d'impression d'une convention unique dans les cinq langues officielles.

Le crédit demandé sous iv couvrira les frais de transport de documents, etc.

ARTICLE III

<i>Conférence des Nations Unies pour l'élimination de l'apatridie ou la réduction du nombre des cas d'apatridie dans l'avenir .</i>	Dollars	-----
	1960:	-----
	1959:	31 271

La Conférence pour l'élimination de l'apatridie ou la réduction du nombre des cas d'apatridie dans l'avenir, qui s'est réunie aux mois de mars et avril 1959, s'est ajournée sans adopter de convention. Cependant, elle a adopté une résolution (A/CONF.9/L.17) proposant que la Conférence se réunisse à nouveau "à une date aussi rapprochée que possible pour lui permettre de poursuivre et d'achever ses travaux".

Après avoir consulté les Etats Membres représentés à la Conférence de 1959, le Secrétaire général a décidé que la Conférence se réunirait à nouveau le 29 août 1961, pour trois semaines. Pour des raisons budgétaires, la session aura lieu au Siège à New York.

Il faudra peut-être demander des crédits pour imprimer l'Acte final et les instruments qui seront adoptés.

ARTICLE IV

<i>Conférence des Nations Unies sur l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'énergie géothermique.</i>	Dollars	-----
	1960:	-----
	1959:	-----

Par sa résolution 710 A (XXVII), du 17 avril 1959, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général "de prendre les mesures nécessaires à la réunion d'une conférence des Nations Unies sur l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'énergie géothermique, ... qui se tiendra dans le cadre du programme de l'Organisation des Nations Unies, en 1961 si possible et au plus tard en 1962 ...".

Tableau 2-1. - Réunions et conférences spéciales

		1961 Crédits demandés (Dollars)	1960 Crédits ouverts (Dollars)	1959 Dépenses (Dollars)
Article Ier.	Conférence de plénipotentiaires sur les relations et immunités diplomatiques	202 000	-	-
Article II.	Conférence de plénipotentiaires pour l'adoption d'une convention unique sur les stupéfiants	20 000	-	-
Article III.	Conférence des Nations Unies pour l'élimination de l'apatridie ou la réduction du nombre des cas d'apatridie dans l'avenir.	-	-	31 271
Article IV.	Conférence des Nations Unies sur l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'énergie géothermique	-	-	-
Article V.	Conférences sur les produits de base	-	-	42 173
-	Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer	-	46 000	-
-	Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants	-	16 300	-
-	Deuxième Conférence internationale des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques	-	-	1 480 353
-	Conférence sur la cessation des essais d'armes nucléaires	-	-	350 063
	TOTAL du chapitre 2	<u>222 000</u>	<u>62 300</u>	<u>1 903 860</u>

La période qui conviendrait le mieux pour réunir cette conférence semble être la deuxième quinzaine d'août 1961; cependant, le Conseil devant décider à sa trentième session quels seront la date et le lieu de la conférence, aucune demande de crédit n'est présentée pour le moment.

ARTICLE V

	Dollars
<i>Conférences sur les produits de base</i>	-----
1960:	-----
1959:	42 173

Il se peut que le Conseil international du sucre demande au Secrétaire général de convoquer une conférence en 1961 pour examiner l'application de l'Accord international sur le sucre actuellement en vigueur.

Cette demande devra être approuvée par la Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base. Si cette conférence a lieu, ce sera probablement vers la fin de l'année et il faudra donc qu'elle se réunisse à Genève.

Il est trop tôt pour prévoir s'il sera nécessaire de tenir d'autres conférences sur les produits de base en 1961. L'Assemblée générale a autorisé le financement de conférences de ce genre en 1960, au paragraphe 1, c, de sa résolution 1444 (XIV), du 5 décembre 1959, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires. Dans la mesure où il est impossible d'arrêter d'avance le programme des réunions pour 1961, le Secrétaire général propose de faire de même pour cet exercice.

TITRE II

DEPENSES DE PERSONNEL ET DEPENSES CONNEXES

Chapitre 3. — Traitements et salaires

34 800 600 dollars (1960: 33 112 000 dollars; 1959: 31 304 691 dollars)

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Postes permanents	33 000 000
1960:	31 458 300
1959:	29 709 344

Le présent article groupe les demandes de crédits concernant les postes permanents de la totalité des départements et services à l'exception:

- a) Du Service mobile de l'ONU (chap. 19);
- b) Du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (chap. 20);
- c) De la Cour internationale de Justice (chap. 21).

Ainsi, les crédits demandés au présent article concernent les postes permanents des mêmes départements et services que ceux qui étaient visés à l'article correspondant du projet de budget pour 1960, ainsi que les postes permanents de la Commission économique pour l'Afrique et des activités productrices de recettes, pour lesquels les crédits demandés étaient inscrits, dans le projet de budget pour 1960, au chapitre 10 et au titre D respectivement.

Organisation du Secrétariat

La structure et les fonctions du Secrétariat au 1er mars 1960 sont exposées dans le document intitulé Organisation du Secrétariat (ST/SGB/123), qui a été récemment distribué aux Etats Membres et qui est destiné surtout à faciliter l'examen du projet de budget annuel, en particulier du chapitre relatif aux traitements et salaires.

Il a été fait mention dans l'avant-propos au présent projet de budget des modifications de structure importantes qui sont en cours ou qui sont envisagées, et dont certaines nécessiteraient une nouvelle répartition des postes entre les départements et services et à l'intérieur même de ces départements et services. Ces modifications s'effectuent dans la limite des ressources déjà disponibles, leur but étant d'assurer un meilleur rendement grâce à une organisation plus judicieuse.

Coût des postes permanents

Comme pour 1959 et 1960, le coût des postes permanents a été calculé sur la base du barème des traitements en vigueur pour chaque classe au moment de l'établissement du projet de budget. Le montant des crédits demandés a été déterminé compte tenu du coût moyen des traitements afférents à chaque classe aux divers lieux d'affectation et du nombre de postes proposé pour chaque lieu d'affectation, si ce n'est que le coût des nouveaux postes proposés pour 1961 en ce qui concerne les administrateurs et fonctionnaires de rang plus élevé a été calculé sur la base de l'éche-

lon III des différentes classes, plutôt que sur la base des chiffres moyens enregistrés au moment de l'établissement du projet de budget.

Pour tous les nouveaux postes demandés pour 1961, on a opéré sous la rubrique "Abattement pour mouve-

Tableau 3-1

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts (Dollars)
1960	1961		
1	1	Secrétaire général	
		Traitement	33 000
		Indemnité	20 000
18	18	Sous-Secrétaire	414 000
26	27	Directeur	491 000 ^{a/}
76	80	Administrateur général	1 265 110
<i>Administrateurs</i>			
178	191	Administrateur hors classe.	2 620 630
431	445	Administrateur de 1ère classe.	5 034 690
613	628	Administrateur de 2ème classe	5 551 310
401	417 ^{b/}	Administrateur adjoint de 1ère ou de 2ème classe.	2 685 400
<u>1 744</u>	<u>1 807</u>		18 115 140
		A ajouter: Indemnité de poste ^{c/}	2 529 050
			<u>20 644 190</u>
<i>Services généraux New York et Genève</i>			
176	189	1ère classe (G-5)	1 528 450
<u>1 944</u>	<u>1 988</u>	Autres classes	9 580 580
<u>2 120</u>	<u>2 177</u>		<u>11 109 030</u>
<u>3 864^{d/}</u>	<u>3 984</u>		31 753 220
		Crédit pour agents recrutés sur le plan local dans les centres d'information, à la CEAEO, à la CEPAL et à la CEA.	1 108 870
		Crédit pour techniciens et travailleurs manuels	1 248 190
			34 110 280
		A déduire: Abattement pour mouvements de personnel.	1 110 280
			<u>33 000 000</u>

^{a/} Dont 5 000 dollars pour l' "indemnité de fonctions" (A/C.5/726, par. 22 et 23; A/3762, par. 25 et 26).

^{b/} La répartition des postes entre P-1 (administrateur adjoint de 2ème classe) et P-2 (administrateur adjoint de 1ère classe) peut être modifiée comme suite à la décision prise par l'Assemblée générale à sa onzième session (A/3558, par. 27 à 30).

^{c/} On trouvera à la fin du chapitre 3 une liste des différents lieux d'affectation avec indication de la classe dans laquelle ils ont été rangés.

^{d/} Ce total se décompose comme suit: 3 713 postes approuvés au chapitre 6 pour 1960 (A/4336, p. 51); 50 postes approuvés pour la CEA au chapitre 10 pour 1960; 88 postes approuvés pour les activités productrices de recettes au titre D pour 1960; 13 postes d'agent des services généraux (exception faite des postes d'agent de 1ère classe) pour lesquels les crédits demandés, qui étaient inscrits, en 1960, sous la rubrique "Travaux contractuels d'imprimerie" (chap. 14 en 1960) le sont au présent chapitre (art. 1er) pour 1961.

ments de personnel" (tableau 3-1) une réduction spéciale pour tenir compte des délais de recrutement.

Les crédits demandés au présent article ne couvrent ni les dépenses qui résulteraient du passage de New York et de Genève à une classe supérieure du barème des ajustements (indemnités de poste) ni celles qui seront probablement nécessaires pour que les traitements et salaires des agents des services généraux et des travailleurs manuels en poste à Genève soient alignés sur les taux de rémunération appliqués dans cette ville, comme il a été indiqué dans l'avant-propos au présent projet de budget.

Analyse des crédits demandés

La différence entre les crédits demandés pour 1961 (33 millions de dollars) et les dépenses correspondantes de 1960 est d'environ 1 542 000 dollars; elle est imputable aux principaux facteurs suivants: 1) proposition de création de nouveaux postes permanents, comme il ressort du tableau 3-1 (63 postes nouveaux d'administrateur et de fonctionnaire de rang plus élevé, 57 postes d'agent des services généraux au Siège et à Genève, 2 postes de travailleur manuel à Genève, et, au surplus, 84 nouveaux postes d'agent recruté sur le plan local pour les centres d'information, la CEAEO, la CEPAL et la CEA), soit un montant brut de 1 235 000 dollars, qui, une fois opéré l'abattement pour retards dans le recrutement, se trouve ramené à un montant net de 1 008 000 dollars; 2) dépenses concernant l'effectif permanent déjà prévu pour 1960 (350 000 dollars); 3) pourcentage moindre, en 1961, des "vacances de postes" (nombre et durée) par rapport au nombre de postes permanents (184 000 dollars). Plus précisément, ces différences entre les deux exercices s'expliquent comme suit:

a) *Administrateurs et fonctionnaires de rang plus élevé*

Les crédits demandés pour 1961 concernent 63 nouveaux postes permanents et plusieurs reclassements de postes, qui sont décrits en détail ci-après. Le coût estimatif brut de ces postes s'élève à 694 600 dollars, dont 184 000 dollars pour la CEA.

On demande 120 000 dollars pour les augmentations de traitement sans changement de classe auxquelles les administrateurs généraux et les administrateurs auront droit en 1961. On a prévu pour mémoire seulement un crédit pour les échelons d'ancienneté des administrateurs de 2ème classe; les versements à ce titre continueraient de se faire conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa douzième session^{1/}.

Un crédit supplémentaire de 148 600 dollars se répartirait comme suit: pour la CEPAL, le coût des indemnités de poste du personnel en poste à Santiago et à Mexico a été calculé en fonction du classement actuel de ces lieux d'affectation (classes 7 et 3 respectivement) qui, en 1960, étaient respectivement rangés dans la classe 3/4 et dans la classe 2 (coût supplémentaire: 72 700 dollars); pour la CEA, on s'est fondé sur le barème spécial en vigueur (indiqué dans le tableau qui se trouve à la fin du présent article), alors qu'en 1960 on avait provisoirement tablé sur la classe 3 (coût supplémentaire: 75 900 dollars).

Un certain nombre d'autres facteurs de moindre importance entrent dans le calcul des crédits demandés.

Par exemple, certains des bureaux moins importants sont passés à une classe supérieure du barème des ajustements; des postes ont été transférés d'un lieu d'affectation où l'indemnité de poste est plus élevée à d'autres où elle l'est moins, et vice versa. Il en résulte une réduction nette d'environ 15 000 dollars.

b) *Agents des services généraux: New York et Genève*

Le projet de budget pour 1961 prévoit 57 nouveaux postes d'agent des services généraux à New York et à Genève (des précisions sont données ci-dessous). Le coût estimatif brut de ces postes (compte tenu de certains reclassements à Genève) s'élève à 330 000 dollars.

c) *Agents recrutés sur le plan local*

L'augmentation du coût des postes locaux pour 1961 est évaluée à environ 264 000 dollars. Elle se décompose comme suit: 57 000 dollars représentant l'augmentation des dépenses entraînées par le maintien d'un même nombre de postes locaux à la CEPAL (cette somme ayant été calculée en fonction des taux de salaires locaux en vigueur, compte tenu des rapports entre le taux de change et le coût de la vie); 41 200 dollars représentant le coût estimatif de 15 nouveaux postes locaux à la CEPAL; 65 700 dollars pour les postes locaux des centres d'information, qui passeront de 112 à 143; 20 250 dollars pour les postes locaux de la CEAEO, qui passeront de 142 à 147; 80 200 dollars pour les postes locaux de la CEA, qui passeront de 64 à 97.

d) *Techniciens et travailleurs manuels*

Le crédit demandé pour 1961 dépasserait de 41 800 dollars le crédit ouvert pour 1960, en raison de la création de 2 nouveaux postes de travailleur manuel à Genève (3 000 dollars) et du relèvement de 4 pour 100 du taux des salaires des travailleurs manuels de New York à compter du 1er avril 1960 (relèvement approuvé par le Secrétaire général et dont l'objet est d'aligner le barème de rémunération de ces travailleurs sur les taux pratiqués dans la région new yorkaise).

e) *Abattement pour mouvements de personnel*

L'abattement pour "mouvements de personnel" a été fixé à 1 110 280 dollars. Cette somme se décompose comme suit: 173 660 dollars représentant une réduction de 25 pour 100 du coût estimatif des nouveaux postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang plus élevé (sur la base du troisième échelon pour chaque classe), en raison des délais de recrutement; 53 340 dollars représentant une réduction de 10 pour 100 du coût estimatif des nouveaux postes créés dans les services généraux et à l'échelon local, également en raison des délais de recrutement; enfin, 883 280 dollars correspondant à d'autres mouvements de personnel. Etant donné que, dans le cas des services généraux et des postes locaux, le nombre de postes vacants est à peu près nul, ce dernier chiffre représente un abattement d'environ 4 pour 100 appliqué à l'effectif actuel des administrateurs et fonctionnaires de rang plus élevé. De plus, comme le nombre des postes vacants et le recrutement dépendent de divers facteurs, dont l'urgence de certains pro-

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session, Annexes, point 51 de l'ordre du jour, document A/3797, par. 12.

grammes approuvés, la répartition géographique du personnel, et la possibilité ou l'impossibilité de recruter immédiatement des candidats remplissant les conditions requises, la réduction générale effectuée au titre des mouvements de personnel doit être considérée comme provisoire.

Repartition provisoire, par lieu d'affectation, des dépenses concernant les postes permanents

D'après les calculs de coûts faits pour le projet de budget de 1961, et sous réserve des transferts de postes d'un bureau à un autre qui pourraient être jugés utiles et souhaitables en 1960 et 1961, les dépenses concernant les postes permanents se répartiraient comme suit, en 1961, entre les principaux lieux d'affectation:

	Dollars
New York	23 850 000
Genève	4 699 000
Centres d'information	893 000
CEAEO	1 292 000
CEPAL	1 364 000
CEA	902 000
	<u>\$33 000 000</u>

Affectation du personnel

Le tableau 3-3 indique, en précisant la catégorie et la classe des fonctionnaires, pour 1960 et 1961, comment l'ensemble du personnel est réparti entre les divers départements et services; dans le cas des départements comptant un nombre effectif, le détail est donné par éléments constitutifs. On trouvera également, à l'annexe II des prévisions de dépenses, un état du coût estimatif des postes permanents par grand service du Secrétariat pour 1959, 1960 et 1961.

Le tableau ci-après récapitule la situation.

Tableau 3-2. - Répartition probable des postes

Départements ou services	Administrateurs		Agents des services généraux		Total	
	1960	1961	1960	1961	1960	1961
Services relevant directement du Secrétaire général	138	141	171	190	309	331
Sous-Secrétaires aux affaires politiques spéciales	12	11	10	10	22	21
Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité	43	43	22	22	65	65
Affaires économiques et sociales	286	306	236	253	522	559
Division des droits de l'homme	29	30	17	18	46	48
Tutelle et renseignements relatifs aux territoires non autonomes	56	55	31	29	87	84
Information et centres d'information	164	157	103 ^{a/}	101 ^{a/}	267 ^{a/}	258 ^{a/}
Service des conférences	438	439	478	479	916	918
Bibliothèque	35	38	49	52	84	90
Services généraux	46	49	428	431	474	480
Comité de la Caisse des pensions	4	4	9	9	13	13
Office européen (Genève)	256	259	488	505	744	764
Comité central permanent de l'opium	6	6	3	3	9	9
CEAEO	84	90	a/	a/	84 ^{a/}	90 ^{a/}
CEPAL	85	97	a/	a/	85 ^{a/}	97 ^{a/}
CEA	50	69	a/	a/	50 ^{a/}	69 ^{a/}
Activités productrices de recettes	12	13	75	75	87	88
TOTAL	1 744	1 807	2 120	2 177	3 864	3 984

^{a/} Crédit budgétaire pour les agents recrutés sur le plan local dans les centres d'information, à la CEAEO, à la CEPAL et à la CEA.

Les propositions présentées dans le présent projet de budget sont nécessairement fonction des besoins de l'Organisation tels qu'ils découlent des programmes de travail approuvés par l'Assemblée et les Conseils. Pour compléter le texte du projet de budget, le Secrétariat a rédigé une récapitulation de ses programmes de travail, qui montre les changements d'orientation intervenus au cours des dernières années, ainsi que l'évolution probable.

Le projet de budget pour 1961 prévoit une augmentation nette de 63 postes d'administrateur et de 57 postes d'agent des services généraux, ainsi qu'une augmentation des crédits budgétaires pour le per-

sonnel local des commissions économiques régionales et des centres d'information.

L'état récapitulatif ci-après indique les changements que l'on se propose d'apporter à la répartition du personnel entre les différents domaines d'activité. La justification détaillée des demandes de postes nouveaux est donnée plus loin. Plusieurs de ces postes ne représentent pas une augmentation de l'effectif global, puisque les fonctions dont leurs titulaires seront dotés étaient déjà remplies depuis un certain nombre d'années et que le coût des postes en question était imputé sur d'autres crédits. La création de ces postes est inspirée par le souci d'une procédure budgétaire plus rationnelle; il n'en résulte pas une augmentation du montant net du budget de l'ONU.

**ETAT RECAPITULATIF DES MODIFICATIONS A APPORTER
AU TABLEAU D'EFFECTIFS PAR DOMAINE D'ACTIVITE**

	Adminis- trateurs	Agents des services généraux
A. — Augmentations		
1. — Affaires économiques et sociales		
New York	20	17
CEE	1	2 ^{a/}
CEAEO	6	— ^{a/}
CEPAL	12	— ^{a/}
CEA	19	— ^{a/}
Services de Genève	—	2
	58	21
2. — Droits de l'homme	1	1
3. — Service financier et Service du personnel	3	20
4. — Service des conférences et services généraux		
New York (Service des conférences)	2	1
New York (services généraux)	3	3
Genève (Service des conférences et services généraux)	1	9
5. — Bibliothèque		
New York	3	3
Genève	1	1
	72	59
B. — Suppressions		
Affaires politiques spéciales	- 1	—
Tutelle	- 1	- 2
Information	- 7	— ^{a/}
Augmentation nette	63	57

^{a/} Le personnel local des services généraux fait l'objet d'une demande de crédit globale.

Modification au tableau d'effectifs

Le projet de budget pour 1961 traduit une tendance à renforcer les moyens consacrés aux programmes économiques et sociaux, tant au Département des affaires économiques et sociales que dans chacune des commissions économiques régionales. Les besoins supplémentaires qui donnent lieu à une demande de crédit sont rangés ci-après selon le secteur d'activité du Secrétariat auquel ils se rapportent.

Affaires économiques et sociales
a) New York

Dix-huit des nouveaux postes seraient réservés aux divisions et services du Département des affaires économiques et sociales qui s'occupent de questions économiques, et un autre à la Direction des affaires sociales. Les 18 postes en question permettraient d'étoffer les services chargés de la recherche et des politiques économiques générales (7 postes), des questions de ressources hydrauliques et naturelles et de transports (8 postes) et du développement industriel (3 postes).

Ces postes nouveaux sont décrits ci-dessous:

Un poste d'administrateur de 1ère classe; le titulaire, spécialiste de l'habitation, de la construction et de la planification, serait chargé de recherches sur les matériaux de construction, dans le cadre du programme à long terme d'action internationale concertée dans le domaine de l'habitation à bon marché

et des installations collectives, dont l'exécution a été recommandée par le Conseil économique et social [résolution 731 B (XXVIII)] et par l'Assemblée générale [résolution 1393 (XIV)];

Huit postes (4 d'administrateur de 1ère classe, 2 d'administrateur de 2ème classe, 2 d'administrateur adjoint de 1ère ou de 2ème classe) au Centre d'aménagement des ressources hydrauliques et dans les services qui s'occupent des questions de ressources et de transports, le Secrétariat ayant besoin de recruter des économistes spécialistes des ressources hydrauliques, des ressources naturelles et des transports (y compris les routes et les voies fluviales).

Sept postes (3 d'administrateur de 1ère classe, 3 d'administrateur de 2ème classe, et 1 d'administrateur adjoint de 1ère ou de 2ème classe), pour la recherche et les politiques économiques générales, de manière, en particulier, à renforcer les services qui étudient la situation, les tendances et les perspectives de la production et du commerce mondiaux;

Trois postes (1 d'administrateur hors classe, 1 d'administrateur de 1ère classe et 1 d'administrateur de 2ème classe) pour porter à l'effectif prévu le personnel chargé de l'exécution du programme d'industrialisation que le Conseil économique et social a approuvé par sa résolution 709 (XXVII).

La création d'un nouveau poste d'administrateur de 1ère classe au Bureau de statistique répond plus à un besoin administratif qu'aux nécessités des programmes approuvés par le Conseil économique et social. Elle permettrait d'effectuer de façon plus complète et plus systématique les enquêtes sur le coût de la vie qui servent à établir le barème des ajustements (indemnités de poste ou déductions), comme l'avait envisagé le Comité d'étude du régime des traitements (A/3209, par. 15, x). Ces enquêtes seraient faites en consultation avec les institutions spécialisées, qui prendraient à leur charge la moitié des dépenses.

En ce qui concerne le personnel des services généraux, les demandes de crédit concernent 253 postes en 1961 contre 236 en 1960.

b) Commission économique pour l'Europe

On propose de créer un poste d'administrateur de 2ème classe à la Section des affaires et du commerce de la CEE, dont les travaux sur le commerce et en particulier sur les échanges entre l'Est et l'Ouest ont augmenté au point que la collaboration temporaire de fonctionnaires détachés d'autres services ne suffit plus. Il faudra également augmenter l'effectif de la Division de l'acier, des industries mécaniques et de l'habitat, à laquelle on a confié de nouvelles tâches dans le domaine des industries mécaniques, notamment de l'automatique, sans alléger pour autant le travail qu'elle doit accomplir dans les domaines de l'habitat et de l'acier.

Aucun crédit supplémentaire n'est demandé à ce titre; on se propose de doter en 1961 la division en question d'un poste supplémentaire d'administrateur adjoint de 1ère classe, qui serait prélevé sur le tableau d'effectif global. On envisage de remplacer 1 poste d'administrateur général par 1 poste d'administrateur hors classe. Il faudrait 2 nouveaux postes d'agent des services généraux. Les services de statistique vont avoir un surcroît de travail du fait qu'ils

reçoivent de plus en plus de renseignements d'Europe orientale. Le nombre d'agents des services généraux qui est proposé suffira à peine pour les travaux de secrétariat si l'on ne bénéficie pas de renforts temporaires.

c) *Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient*

Les crédits demandés correspondent à une augmentation de 6 postes d'administrateur et de 5 postes d'agent des services généraux pour la CEAEO. En outre, des crédits sont demandés dans un autre article du présent chapitre pour l'Agent exécutif du projet de mise en valeur du bassin inférieur du Mékong et ses collaborateurs directs (1 interprète-traducteur (P-3) et 5 agents des services généraux — 1 adjoint administratif, 2 secrétaires, 1 dessinateur et 1 chauffeur).

Les 6 postes d'administrateur comprennent 2 postes d'interprète-traducteur (P-3). L'augmentation régulière du volume de travail à la Commission, venant s'ajouter au nombre accru de comités et de sous-comités de la Commission auxquels il faut fournir des services, rendent inévitable une augmentation de l'effectif du Service linguistique. Les 4 autres postes d'administrateur seraient ainsi répartis:

A la Division des transports et des communications, un administrateur hors classe serait chargé d'élaborer des plans généraux pour le développement des réseaux ferroviaires dans tous les pays de la région. Ce poste est demandé comme suite aux recommandations du Sous-Comité des chemins de fer de la CEAEO relatives à la nomination d'un spécialiste de la recherche à la Division des transports, en vue de la création d'un centre de recherche régional; cet expert donnerait également des avis sur des projets d'assistance technique hautement prioritaires, concernant le développement des communications ferroviaires dans la région.

A la Division de la recherche, un administrateur de 1ère classe possédant une bonne connaissance de la comptabilité sociale, des statistiques industrielles et des statistiques du commerce extérieur. Ce fonctionnaire, grâce à ses compétences, pourrait également donner des avis sur l'assistance technique en matière de développement des statistiques et prêterait son concours à la conférence annuelle des statisticiens asiatiques et à ses groupes de travail. Il participerait aussi au programme de formation en cours d'emploi institué à l'intention de jeunes économistes et statisticiens de la région.

Au Bureau de la maîtrise des eaux, un administrateur de 2ème classe suivrait de façon constante les travaux du Comité de coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong. Il collaborerait aussi aux études détaillées que le Secrétariat a entreprises touchant les quatre projets relatifs à Kammarat, à Sambor, à Stung Treng et aux chutes de Khône.

Un administrateur adjoint de 1ère ou de 2ème classe viendrait renforcer le personnel administratif du secrétariat de la Commission.

Pour les agents des services généraux, le crédit budgétaire demandé correspondrait à un effectif de 147 postes en 1961, contre 142 en 1960.

d) *Commission économique pour l'Amérique latine*

Les crédits demandés permettraient d'augmenter l'effectif de la CEPAL de 12 postes d'administrateur et de 15 postes d'agent des services généraux. Les 12 postes d'administrateur comprennent 2 postes d'interprète-traducteur. L'augmentation régulière du volume de la documentation et des publications de la CEPAL qu'il faut traduire, réviser, éditer et dont il faut corriger les épreuves justifie l'augmentation de l'effectif des services linguistiques de la Commission.

La création des 10 autres postes s'explique essentiellement par les raisons suivantes: 1) les travaux concernant le programme relatif au marché commun latino-américain nécessitent des études spéciales sur les industries et les transports et des études macro-économiques; il faut aussi du personnel pour les réunions des comités, des groupes de travail et autres organismes de négociations entre les gouvernements; 2) les gouvernements ont besoin de conseils pour la mise au point et l'exécution de leurs politiques de développement économique: ce programme de services consultatifs est exécuté en collaboration avec la Direction des opérations d'assistance technique. Les tâches seraient ainsi réparties entre les titulaires de ces 10 postes d'administrateur:

Un administrateur hors classe remplirait les fonctions de représentant suppléant auprès du Comité interaméricain du commerce et suivrait de près les questions intéressant l'Association latino-américaine de libre-échange; il participerait également aux réunions de cette association. L'intéressé serait en poste à Montevideo, siège de l'Association de libre-échange.

Un administrateur hors classe, 2 administrateurs de 2ème classe et 1 administrateur adjoint de 1ère classe seraient affectés à la Division de la politique commerciale et prêteraient leur concours à l'exécution des diverses parties du programme. L'administrateur hors classe s'occuperait des questions de tarifs et de droits de douane et étudierait les diverses méthodes permettant de réduire les droits de douane dans le cadre d'un accord de marché commun. L'un au moins des 2 administrateurs de 2ème classe aurait des connaissances spécialisées en matière de politique commerciale et de pratiques commerciales; les deux autres fonctionnaires entreprendraient des analyses du commerce des différents produits, qui sont indispensables à tout programme visant à une réduction générale des tarifs douaniers, et effectueraient des recherches pratiques en vue de recueillir les renseignements que requiert l'exécution du programme.

Deux administrateurs de 1ère classe, dont l'un aiderait le Chef de la Division de la politique commerciale à coordonner étroitement les travaux relatifs au programme du marché commun et serait chargé des études concernant l'inventaire industriel prévues par la résolution 116 (VII) de la Commission. L'autre serait chargé des études concernant diverses industries, notamment la pétrochimie et la sidérurgie, conformément à la résolution 162 (VIII) de la Commission.

Un administrateur de 2ème classe, en poste à Rio de Janeiro, serait chargé d'entreprendre des études sur le rôle du Brésil dans le marché commun et, en général, de collaborer à d'autres études de la CEPAL dans les domaines de l'industrie, des en-

quêtes économiques et du développement économique.

Un administrateur de 1ère classe, en poste à Mexico, dirigerait la Section de l'industrie et étudierait le développement industriel dans ses rapports avec le programme d'intégration économique de l'Amérique centrale et le programme du marché commun. Le bureau de la CEPAL à Mexico sera de plus en plus appelé à collaborer à des études sur les industries de base comme les industries chimique, automobile et mécanique, du fait de sa participation au programme du marché commun.

Un administrateur adjoint de 1ère classe à la Division des analyses économiques aiderait à étendre les enquêtes statistiques à toute l'Amérique latine et à organiser des réunions d'experts conformément à la résolution 154 (VIII) de la Commission.

Pour les agents des services généraux, le crédit budgétaire demandé correspondrait à un effectif de 138 postes en 1961, contre 123 en 1960.

e) Commission économique pour l'Afrique

Les crédits demandés correspondent à la deuxième phase de la constitution du secrétariat de la Commission. A sa deuxième session, tenue à Tanger (Maroc) du 27 janvier au 6 février 1960, la Commission a arrêté le programme de travail et fixé les priorités pour 1960-1961. Les demandes de crédits ont été établies en fonction de ce programme.

Par rapport à 1960, l'organisation du secrétariat de la Commission a été modifiée sur deux points. Tout d'abord, il a été créé une Division de l'industrie, des transports et des ressources naturelles qui est directement responsable de l'exécution des projets hautement prioritaires dans ces domaines. En second lieu, on a reconnu qu'il était préférable de confier l'exécution des projets d'action concertée aux divisions techniques compétentes plutôt qu'à un service distinct et indépendant. Ces mesures de réorganisation ont également influé sur les demandes de crédit pour 1961.

Les principaux facteurs d'augmentation par rapport à 1960 sont les suivants: 1) création de 19 postes d'administrateur et augmentation des crédits concernant les postes d'agent des services généraux; 2) réunions spéciales de groupes d'experts consacrées à certains aspects du programme de travail approuvé; 3) emploi de conseillers techniques qui donneraient des avis aux gouvernements de la région sur leur demande et entreprendraient des études touchant le développement des statistiques, l'industrie, les ressources naturelles, les coopératives, la législation commerciale, la commercialisation agricole, la sylviculture et les problèmes fonciers; 4) troisième session de la Commission, qui doit se tenir à Addis-Abéba en janvier-février 1961, deuxième Conférence des statisticiens africains et autres réunions de groupes de travail; 5) formation de jeunes économistes auprès des autres commissions économiques régionales, en exécution de la résolution 16 (II) de la Commission.

Ces augmentations sont directement imputables au fait que la Commission aborde la première année d'exécution d'un programme très chargé dans un continent où la constitution de nouveaux Etats lui impose une lourde responsabilité. On trouvera dans d'autres parties du projet de budget, à propos des crédits demandés, des précisions sur les activités en question dont chacune, au demeurant, a certaines répercussions

directes sur les effectifs du secrétariat de la Commission.

Les 19 nouveaux postes d'administrateur proposés pour 1961 seront essentiellement créés à la Division de la recherche et à la Division CEA/FAO de l'agriculture, en raison des priorités que la Commission a fixées à sa deuxième session, à savoir:

a) Problèmes relatifs aux secteurs traditionnellement arriérés de l'économie africaine (agriculture et artisanat) et à leur intégration dans l'économie moderne;

b) Problèmes relatifs à l'industrialisation et aux transports dans les Etats et territoires africains, envisagés dans leur contexte national et régional;

c) Problèmes relatifs à la stabilisation des prix des produits de base; étude des mesures qui peuvent être adoptées à l'échelon national ou régional pour parer aux fluctuations des prix mondiaux, et étude de l'action internationale dans ce domaine, notamment des répercussions de cette action sur les producteurs africains;

d) Problèmes relatifs à la formation rapide de personnel à tous les échelons;

e) Problèmes relatifs aux aspects sociaux du développement économique;

f) Problèmes relatifs au financement du développement économique;

g) Problèmes découlant du manque de données et études statistiques convenables.

Le recrutement du personnel du secrétariat de la Commission s'est poursuivi à un rythme satisfaisant. Sur les 50 postes d'administrateur autorisés pour 1960, plus de la moitié étaient pourvus au moment où le présent projet de budget a été établi; on s'occupe actuellement de pourvoir 12 autres postes. Il y a donc tout lieu de croire que, vers la fin de l'année, les 50 postes seront dotés de titulaires.

Les nouveaux postes d'administrateur seraient répartis comme suit:

Division de la recherche. — Aux 25 fonctionnaires actuels viendraient s'ajouter un administrateur hors classe, 3 administrateurs de 1ère classe, 5 administrateurs de 2ème classe, 3 administrateurs adjoints de 1ère classe et 2 administrateurs adjoints de 2ème classe. En 1961, la Division publiera deux numéros du *Bulletin économique pour l'Afrique* et du *Manuel de statistique*. La Division de la recherche comprend une Section de recherche économique, une Section de statistique et une Section de recherche sociale. Ses principales attributions permanentes sont les suivantes: entreprendre des études et des enquêtes sur les problèmes qui ne sont pas de la compétence des autres divisions du secrétariat de la Commission; faire des enquêtes et des rapports sur la situation économique en Afrique; rassembler, évaluer et diffuser des renseignements économiques et statistiques concernant le continent africain.

Division CEA/FAO de l'agriculture. — Aux 6 fonctionnaires actuels (dont 2 sont fournis par la FAO) viendraient s'ajouter un administrateur de 2ème classe et 2 administrateurs adjoints de 2ème classe. Il incombe à la Division de s'occuper des problèmes de l'alimentation et de l'agriculture en collaboration étroite avec la FAO. En 1961, la Division continuera à étudier et à analyser l'évolution actuelle dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique; à examiner des plans et des mesures visant à favoriser le développement agricole et à augmenter la productivité; à étudier le commerce des principaux

produits agricoles dans les différentes parties de la région et les mesures de nature à améliorer la commercialisation des produits agricoles; enfin, elle prêtera son concours et donnera des conseils aux gouvernements.

Division des services administratifs. — Aux 8 fonctionnaires actuels s'ajouterait un administrateur de 2ème classe affecté aux services linguistiques.

Service du développement communautaire. — En plus des 3 postes actuels, il y aurait un poste d'administrateur adjoint de 2ème classe.

On n'envisage pas de modifier l'effectif actuel du Cabinet du Secrétaire exécutif (4 postes) et de la Division de l'industrie, des transports et des ressources naturelles (6 postes).

Pour les agents des services généraux, on demande un crédit correspondant à 97 postes en 1961, contre 64 en 1960. Le crédit concernant le personnel d'entretien affecté aux locaux qu'occupe la Commission est demandé au chapitre 9 du présent projet de budget.

f) Services de Genève

Le Service de l'assistance technique et le Bureau des affaires sociales comptant un nombre de secrétaires insuffisant, on propose de créer dans chacun de ces services un poste d'agent des services généraux.

Droits de l'homme

Un poste d'administrateur de 1ère classe et un poste d'agent des services généraux ont été pourvus en 1960 grâce aux crédits que l'Assemblée générale a ouverts à sa quatorzième session pour le personnel temporaire. Ces postes deviendraient permanents en raison du programme de travail touchant la liberté de l'information, qui a été entrepris en vertu de la résolution 718 (XXVII) du Conseil économique et social.

Service financier et Service du personnel

Le Service financier — abstraction faite du Service de vérification intérieure des comptes — compterait en 1961 un administrateur et 13 agents des services généraux de plus qu'en 1960. Le coût du poste d'administrateur et de 3 des postes d'agent des services généraux ne représente toutefois pas d'augmentation nette des dépenses étant donné que, depuis plusieurs années, il était imputé sur le budget d'administration du Bureau de l'assistance technique. Le Secrétaire général pense qu'il est conforme au vœu de l'Assemblée générale et aux recommandations du Cor ité consultatif que l'organisation du Service financier et l'effectif dont il est doté soient tels que ce service puisse s'acquitter de toutes ses responsabilités normales aussi économiquement et efficacement que possible, l'Assemblée étant dûment informée, pour approbation, de l'effectif jugé nécessaire à cette fin. Sous réserve des directives que l'Assemblée générale pourra formuler à cet égard, les services fournis au Bureau de l'assistance technique par le Service financier seront remboursés. Pour 1961, la somme reçue à cet égard sera à peu près égale au coût des 4 postes en question.

Les 10 autres postes d'agent des services généraux permettraient de porter le nombre des commis et dactylographes à l'effectif qui, les faits le montrent depuis longtemps, doit être constamment maintenu si l'on veut exercer les contrôles appropriés et

respecter les délais normaux. Le volume de travail qui incombe au Service financier, en particulier si l'on tient compte des répercussions des programmes et des responsabilités extra-budgétaires, a augmenté considérablement au cours des dernières années sans que l'effectif du Service soit modifié en conséquence. On a donc eu tendance à faire trop souvent appel à du personnel temporaire, à du personnel de remplacement, etc. Dans l'intérêt d'une bonne administration, il s'impose, semble-t-il, de remédier à cette situation de fait. Dans l'immédiat, il faudrait recruter des dactylographes et des secrétaires pour la Division du budget (3 postes) et pour le Groupe de gestion administrative récemment créé (un poste), ainsi que des commis pour la Division de la comptabilité (5 postes) et la Trésorerie (un poste). L'augmentation du coût des postes permanents qui en résulterait serait compensée en partie par la diminution des dépenses de personnel temporaire.

A la Division des finances de l'Office européen à Genève, il faudrait créer un autre poste d'agent des services généraux pour renforcer la Section de comptabilité du Fonds pour les réfugiés. Ce programme a une comptabilité cumulative; il existe depuis 1955 et le volume de travail commence à dépasser les possibilités du personnel.

Bien que, sur le plan organique, le Service de vérification intérieure des comptes ait été rattaché au Service financier, les modifications au tableau d'effectifs qui sont proposées en vue de renforcer sa position et d'accroître son efficacité sont présentées à part en raison de l'importance toute particulière que le Secrétaire général et l'Assemblée générale attachent à l'indépendance et à l'autorité qui doivent caractériser la fonction de vérification des comptes. Vu la complexité et l'ampleur croissantes des opérations dont il est financièrement comptable, le Secrétaire général est persuadé qu'il importe de remettre sans plus tarder un fonctionnaire de rang suffisamment élevé à la tête du Service de vérification des comptes de l'Organisation. C'est pourquoi le poste en question serait confié à un directeur. Conformément aux vœux que le Comité des commissaires aux comptes a exprimés touchant la portée et la qualité de la vérification intérieure des comptes, sur laquelle le Comité doit se fonder dans une large mesure, le Service compterait aussi un administrateur subalterne de plus. En même temps, on apporterait certains remaniements au tableau d'effectifs des commis et secrétaires, ce qui permettrait de réduire un peu les dépenses concernant les postes permanents ou le personnel temporaire.

Ces dernières années, le Service du personnel a constamment employé, en moyenne, 8 agents des services généraux (dactylographes et sténographes) non prévus dans son tableau d'effectifs. On propose maintenant de le doter de ces postes à titre permanent.

Il s'agit de répondre au surcroît de travail de bureau dont le Service doit s'acquitter et qui s'explique en particulier par les facteurs suivants: services à fournir du fait de l'institution de nouveaux programmes extra-budgétaires, dont le Fonds spécial et le programme OPEX; amélioration et extension notables des statistiques du personnel que le Service établit; renseignements et services à fournir en raison des nouvelles procédures touchant les nominations et les promotions; enfin, effort accru fait en vue d'améliorer

la répartition géographique du personnel, notamment en portant régulièrement les vacances de postes à la connaissance de tous les Etats Membres qui ne comptent pas assez ou pas du tout de ressortissants au Secrétariat.

La répartition des 8 postes serait la suivante: Service de recrutement pour l'assistance technique, 2 postes; Service des relations avec les départements et le personnel, 2 postes; Service des affectations, 3 postes (2 pour la Section des dossiers et des rapports et un pour la Section des affectations et le Service de la correspondance); Secrétariat du Comité et de la Commission des nominations et des promotions, un poste. Les dépenses supplémentaires résultant de la création de ces postes permanents seront compensées presque entièrement par la diminution des dépenses de personnel temporaire.

Service des conférences et services généraux

Au Service des conférences du Siège, on propose de créer, sans qu'il y ait augmentation de l'effectif global, 4 postes pour faire face au volume croissant des travaux de traduction et de révision en langue russe. Le même problème se pose à Genève, et sera résolu de la même façon. Les autres arrangements, pris à titre temporaire, pour liquider un arriéré de plus en plus important de textes à traduire en russe, sont exposés plus loin, à l'article III. D'autre part, il faut renforcer le personnel du Contrôle des documents (ce qui a déjà donné de bons résultats) et un poste d'administrateur de 1ère classe est demandé à cette fin; il faudrait aussi ajouter un agent de 1ère classe des services généraux à l'effectif du Groupe de présentation graphique, dont le volume de travail a augmenté considérablement en raison du nombre accru de diagrammes, de graphiques et de tableaux analogues qui figurent dans les publications et rapports de l'ONU.

En ce qui concerne la vente des publications, il est prévu un nouveau poste d'administrateur adjoint de 1ère classe, pour les questions de gestion commerciale: il convient de transformer en poste permanent un poste qui, depuis deux ans, était pourvu à titre temporaire et dont le coût était imputé directement sur les recettes.

*

* *

Pour ce qui est du Bureau des services généraux du Siège, des crédits sont demandés pour 2 postes supplémentaires d'administrateur de 2ème classe au Service des missions. Les fonctions dont ce service doit s'acquitter envers les missions et du fait des autres activités extérieures, y compris les centres d'information et les opérations d'assistance technique, sont particulièrement lourdes et de plus en plus importantes.

Des crédits sont également demandés pour 4 nouveaux postes d'agent des services généraux: un au Cabinet du Directeur, 2 au Service des missions, pour les raisons exposées ci-dessus, et un au Service des communications et des dossiers, où l'emploi d'un autre opérateur de téléimprimeur permettrait de faire fonctionner les téléimprimeurs sans interruption. Dans ce même service des communications et des dossiers, un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe remplacerait un poste d'agent des services généraux.

Les demandes de crédits concernant l'Office européen à Genève ont été établies en fonction d'une importante réforme de structure. Les services généraux seraient scindés en deux éléments principaux: Service des conférences et services généraux d'une part, Services administratifs et financiers d'autre part, chacun de ces deux éléments étant placé sous la direction d'un Chef des services. Avec le Cabinet du Directeur et la Bibliothèque, ce seraient les quatre principaux éléments constitutifs de l'Office européen. Ces dernières années, le volume de travail a considérablement augmenté en raison des conférences tenues à Genève, et en particulier parce qu'il a fallu assurer sans interruption le service de conférences spéciales; vu, d'autre part, les répercussions du programme de modernisation du Palais des Nations, il devient nécessaire de créer un nouveau poste de Chef du Service des conférences et services généraux pour assurer à cet égard la coordination et la direction voulues. A cette fin, on propose de créer un nouveau poste d'administrateur général, auquel viendraient s'ajouter un nouveau poste de secrétaire et un poste d'administrateur adjoint de 1ère classe prélevé sur le Cabinet du Directeur.

A la Division linguistique et sténodactylographique, il a été possible de constituer avec les effectifs actuels un Groupe de contrôle des documents et un Groupe de l'édition. Pour ce dernier, on propose de créer un poste d'assistant éditeur (catégorie des services généraux). Le poste de réviseur de russe, dont le besoin se fait sentir (la situation à cet égard est analogue à celle qui existe au Siège), sera pourvu grâce à une nouvelle répartition du personnel disponible. Il faut créer un nouveau poste d'agent des services généraux pour doter d'un chef d'équipe le groupe espagnol de la Section de sténodactylographie.

A la Division des documents, la Section du courrier ne peut plus suffire à la tâche sans renfort; on propose donc de créer un nouveau poste d'agent des services généraux (depuis quelque temps, ce poste était pourvu par un agent temporaire). Les postes à prévoir pour la reproduction des documents officiels en langue russe par le Secrétariat à Genève sont englobés dans le total des postes permanents de la Division, comme prévu en 1960. Le coût total n'est donc pas en augmentation par rapport à 1960.

A la Division des achats, des fournitures et des transports, on créerait un poste d'agent des services généraux en raison du surcroît de travail qui incombe à la Section des transports et des voyages. Quant à la Section du logement, elle continuera de fonctionner à titre temporaire comme par le passé. Elle a besoin de 2 agents des services généraux travaillant à plein temps, le coût de ces postes étant réparti entre l'ONU, l'OMS (47 1/2 pour 100) et l'OMM (5 pour 100).

A la Division des bâtiments et de l'entretien technique, on propose de créer un poste de secrétaire et 2 postes d'opérateur de radio pour le Centre de relais de télécommunications, ce qui rendrait définitives les dispositions provisoires actuelles. Le volume des communications assurées par le Centre de relais ne semble pas devoir diminuer. Il est également prévu un nouveau poste de chef jardinier (catégorie des services généraux) ainsi que 2 postes de travailleur manuel. La création de ces postes s'impose en raison du programme d'aménagement du parc, des dépendances et des alentours du Palais des Nations. Par ailleurs, le montant du crédit budgétaire demandé

pour les travailleurs manuels est établi en fonction de l'effectif actuel approuvé.

Bibliothèque

Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale, lors de sa quatorzième session, sur le don de la Fondation Ford pour la construction d'un nouveau bâtiment destiné à abriter la Bibliothèque des Nations Unies au Siège, le Secrétaire général écrivait^{2/}:

"Le Secrétaire général pense que, pour disposer de ressources et de services correspondant à l'accroissement des besoins, il faudra augmenter notablement et à peu près doubler le taux actuel d'acquisition, de manière à aboutir au total souhaité de 400 000 volumes environ. Il pense également qu'une augmentation de 25 à 30 pour 100 de l'effectif du personnel deviendra nécessaire à un moment donné pour permettre un travail d'indexage et de bibliographie atteignant environ le double de son volume actuel. On pourrait notamment envisager l'achèvement du catalogue des documents de l'Organisation des Nations Unies pour 1946, et la publication en français et peut-être dans d'autres langues des index qui ne paraissent actuellement qu'en anglais et l'élaboration de bibliographies par sujet et d'index spéciaux, qui non seulement sont essentiels au travail quotidien de l'Organisation, mais répondent également à la nécessité de rendre plus généralement accessibles les documents relatifs à ses activités.

"Le Secrétaire général recommandera, en temps voulu, l'ouverture des crédits nécessaires à la réalisation de ces objectifs."

Pour 1961, on se propose de créer, à titre de mesure préliminaire, 3 nouveaux postes d'administrateur adjoint et 3 postes d'agent des services généraux afin de pouvoir donner plus d'importance, comme prévu, à l'indexage et aux travaux connexes de bibliographie.

Une vaste enquête sur les besoins de la Bibliothèque de Genève avait été menée à bien en 1957. Le Comité qui en était chargé avait reconnu la nécessité d'augmenter l'effectif du personnel de la Bibliothèque et recommandé un total de 30 postes permanents. Quatre postes supplémentaires ont été approuvés pendant la période 1958-1960. En créant un autre poste d'administrateur subalterne pour le Groupe des catalogues et un poste d'agent des services généraux pour aider le magasinier et travailler au Groupe des périodiques, on doterait la Bibliothèque de l'effectif envisagé en 1957.

Autres services

Il n'est prévu aucune modification des effectifs du Service juridique et du Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité, mais un poste d'administrateur serait supprimé au Cabinet des Sous-Secrétaires aux affaires politiques spéciales.

L'annexe III au présent projet de budget donne toutes les précisions sur les programmes d'informa-

^{2/} Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Annexes, point 72 de l'ordre du jour, document A/4231.

tion proposés pour 1961 et sur l'utilisation du personnel d'information. Par rapport à 1960, 7 postes d'administrateur seraient supprimés au Siège, à Genève et dans les centres d'information; 2 postes d'agent des services généraux seraient supprimés au Siège, mais 2 autres seraient créés à Genève. Le crédit demandé pour les postes locaux des centres et bureaux d'information correspond à 143 postes en 1961, contre 112 en 1960; 22 de ces postes locaux sont proposés pour 6 nouveaux centres d'information.

En ce qui concerne le Département de la tutelle et des renseignements relatifs aux territoires non autonomes, on prévoit pour 1961 une diminution d'un poste d'administrateur et de 2 postes d'agent des services généraux par rapport à 1960. En outre, on s'efforcera le plus possible, en 1961, d'affecter des fonctionnaires du Département à d'autres tâches. Il convient cependant de noter que le Département devra non seulement poursuivre l'exécution des programmes de travail du Conseil de tutelle et du Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes, mais aussi fournir un contingent assez important de fonctionnaires pour les deux plébiscites au Cameroun sous administration du Royaume-Uni et pour le plébiscite qui aura lieu au Samoa-Occidental sous administration néo-zélandaise.

Le secrétariat commun du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants serait doté du même effectif qu'en 1959: 1 administrateur général, 1 administrateur de 1ère classe, 1 administrateur de 2ème classe, 3 administrateurs adjoints de 1ère ou de 2ème classe et 3 agents des services généraux. Les demandes de crédits concernant ces organes ayant été réparties entre différents chapitres du projet de budget, on a fait figurer à l'annexe V un état récapitulatif des dépenses relatives à ces organes.

Il n'y a pas non plus de modification en ce qui concerne l'effectif prévu pour le secrétariat commun du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et du Comité des pensions du personnel de l'ONU: 1 administrateur général, 1 administrateur de 1ère classe, 1 administrateur de 2ème classe, 1 administrateur adjoint de 1ère classe et 9 agents des services généraux. On trouvera à l'annexe V un état des dépenses relatives à ces deux organes, avec indication des dépenses qui sont imputables sur le budget de l'ONU et de celles qui sont à la charge de la Caisse.

Reclassements divers

On prévoit une certaine augmentation du nombre de postes d'administrateur général et d'administrateur hors classe (avec réduction correspondante du nombre des postes d'administrateur des autres classes), afin d'offrir des possibilités d'avancement raisonnables aux fonctionnaires dont les tâches et les responsabilités ont augmenté en raison de l'ampleur que prennent divers programmes de travail et des attributions nouvelles qui incombent à certains départements.

Tableau 3-3. - Postes permanents. Répartition par catégorie et par classe - 1960 et 1961

Dans les limites de l'effectif total autorisé, il se peut que certains des postes indiqués dans le tableau ci-après soient répartis différemment et rangés dans une autre classe selon les besoins de tel ou tel travail ou de tel ou tel service. Les chiffres de 1960 représentent la répartition des postes au 30 avril 1960.

TABLEAU 3-3 A

	Services relevant directement du Secrétaire général												Total		
	Cabinet du Secrétaire général		Service juridique		Service financier		Service du personnel		Service médical		1960	1961			
	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961					
I. Sous-Secrétaire.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	4
Directeur.....	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	6	7
Administrateur général.....	5	5	2	2	5	4	-	-	3	3	1	1	1	16	15
Total, I	8	8	5	5	7	6	-	1	5	5	1	1	1	26	26
II. Administrateurs:															
Administrateur hors classe.....	1	1	5	5	7	8	1	1	4	5	-	-	-	18	20
Administrateur de 1ère classe.....	1	1	8	8	13	13	3	3	13	12	-	-	-	38	37
Administrateur de 2ème classe.....	2	2	6	6	8	10	3	3	10	12	1	1	1	30	34
Administrateur adjoint de 1ère ou de 2ème classe	1	1	3	3	10	9	3	4	7	5	1	1	1	25	23
Total, II	5	5	22	22	38	40	10	11	34	34	2	2	2	111	114
TOTAL, I et II	13	13	27	27	45	46	10	12	39	39	3	3	3	137	140
III. Services généraux:															
1ère classe.....	7	7	4	3	12	19	2	2	6	6	1	1	1	32	38
Autres classes.....	11	11	21	22	48	54	8	6	42	50	9	9	9	139	152
Total, III	18	18	25	25	60	73	10	8	48	56	10	10	10	171	190
TOTAL, I à III	31	31	52	52	105	119	20	20	87	95	13	13	13	308	330

Tableau 3-3. - Postes permanents. Répartition par catégorie et par classe - 1960 et 1961 (suite)

Dans les limites de l'effectif total autorisé, il se peut que certains des postes indiqués dans le tableau ci-après soient répartis différemment et rangés dans une autre classe selon les besoins de tel ou tel travail ou de tel ou tel service. Les chiffres de 1960 représentent la répartition des postes au 30 avril 1960.

TABLEAU 3-3 B

	Cabinet des Sous-Secrétaires aux affaires politiques spéciales						Département des affaires politiques du Conseil de sécurité			
	1960			1961			1960	1961	1960	1961
	1960	1961	1961	1960	1961	1961				
I. Sous-Secrétaire.....	2	2	-	-	-	2	2	1	1	
Directeur.....	-	-	-	-	-	-	-	1	1	
Administrateur général.....	1	1	1	1	1	2	2	6	6	
Total, I	3	3	1	1	1	4	4	8	8	
II. Administrateurs:										
Administrateur hors classe.....	-	-	5	5	5	5	5	6	6	
Administrateur de 1ère classe.....	1	-	-	-	-	1	-	9	9	
Administrateur de 2ème classe.....	1	-	-	-	-	1	-	10	10	
Administrateur adjoint de 1ère ou de 2ème classe	1	2	-	-	-	1	2	10	10	
Total, II	3	2	5	5	5	8	7	35	35	
TOTAL, I et II	6	5	6	6	6	12	11	43	43	
III. Services généraux:										
1ère classe.....	1	-	-	-	-	1	-	1	2	
Autres classes.....	6	7	3	3	3	9	10	21	20	
Total, III	7	7	3	3	3	10	10	22	22	
TOTAL, I à III	13	12	9	9	9	22	21	65	65	

Tableau 3-3. - Postes permanents. Répartition par catégorie et par classe - 1960 et 1961 (suite)

Dans les limites de l'effectif total autorisé, il se peut que certains des postes indiqués dans le tableau ci-après soient répartis différemment et rangés dans une autre classe selon les besoins de tel ou tel travail ou de tel ou tel service. Les chiffres de 1960 représentent la répartition des postes au 30 avril 1960.

TABLEAU 3-3 C

	Département de la tutelle et des renseignements relatifs aux territoires non autonomes										Division des droits de l'homme	
	Cabinet du Sous-Secrétaire et Service de sténodactylographie		Division de la tutelle		Division des renseignements relatifs aux territoires non autonomes		Total		1960		1961	
	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961
I. Sous-Secrétaire	1	1	-	-	-	-	1	1	1	1	-	-
Directeur	-	-	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1
Administrateur général.....	-	-	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1
Total, I	1	1	2	2	2	2	5	5	5	5	2	2
II. Administrateurs:												
Administrateur hors classe.....	-	-	7	7	4	4	11	11	11	11	4	4
Administrateur de 1ère classe.....	-	-	6	6	8	8	14	14	14	14	6	7
Administrateur de 2ème classe	1	1	5	5	4	4	10	10	10	10	5	5
Administrateur adjoint de 1ère ou de 2ème classe	-	-	7	7	9	8	16	15	16	15	12	12
Total, II	1	1	25	25	25	24	51	50	51	50	27	28
TOTAL, I et II	2	2	27	27	27	26	56	55	56	55	29	30
III. Services généraux:												
1ère classe.....	1	1	2	2	-	-	3	3	3	3	-	-
Autres classes	16	14	7	7	5	5	28	26	28	26	17	18
Total, III	17	15	9	9	5	5	31	29	31	29	17	18
TOTAL, I à III	19	17	36	36	32	31	87	84	87	84	46	48

Tableau 3-3. - Postes permanents. Répartition par catégorie et par classe - 1969 et 1961 (suite)

Dans les limites de l'effectif total autorisé, il se peut que certains des postes indiqués dans le tableau ci-après soient répartis différemment et rangés dans une autre classe selon les besoins de tel ou tel travail ou de tel ou tel service. Les chiffres de 1960 représentent la répartition des postes au 30 avril 1960.

TABLEAU 3-3 D

	Département des affaires économiques et sociales (Siège)												Total ^{2/}	
	Cabinet du Sous-Secrétaire		Direction des opérations d'assistance technique		Bureau de statistique		Affaires économiques (divisions et services)		Direction des affaires sociales ^{3/}		Division de l'administration publique			
	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961
I. Sous-Secrétaire	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Directeur.....	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Administrateur général.....	4	4	1	1	2	2	3	4	3	4	-	-	13	15
Total, I	8	8	2	2	3	3	4	5	4	5	1	1	22	24
II. Administrateurs:														
Administrateur hors classe.....	6	6	3	3	4	4	14	14	7	6	2	2	36	35
Administrateur de 1ère classe.....	8	8	6	6	12	13	20	28	19	20	1	1	66	76
Administrateur de 2ème classe.....	7	7	7	7	12	12	26	32	16	16	3	3	71	77
Administrateur adjoint de 1ère ou de 2ème classe.....	1	1	21	21	29	29	25	28	14	14	1	1	91	94
Total, II	22	22	37	37	57	58	85	102	56	56	7	7	264	282
TOTAL, I et II	30	30	39	39	60	61	89	107	60	61	8	8	286	306
III. Services généraux:														
1ère classe.....	6	6	6	6	5	6	6	6	3	3	-	-	26	27
Autres classes.....	27	27	58	58	39	40	43	53	37	42	6	6	210	226
Total, III	33	33	64	64	44	46	49	59	40	45	6	6	236	253
TOTAL, I à III	63	63	103	103	104	107	138	166	100	106	14	14	522	559

^{2/} Non compris, tant pour 1960 que pour 1961, 1 administrateur de 1ère classe, 1 administrateur de 2ème classe, 1 administrateur adjoint de 1ère classe et 1 agent des services généraux (catégorie "Autres classes"), étant donné que l'on se propose de transférer en 1960 au Bureau des affaires sociales à Genève certains postes de la Section de la défense sociale (Département des affaires économiques et sociales).

Tableau 3-3. - Postes permanents. Répartition par catégorie et par classe - 1960 et 1961 (suite)

Dans les limites de l'effectif total autorisé, il se peut que certains des postes indiqués dans le tableau ci-après soient répartis différemment et rangés dans une autre classe selon les besoins de tel ou tel travail ou de tel ou tel service. Les chiffres de 1960 représentent la répartition des postes au 30 avril 1960.

TABLEAU 3-3 E

	Commissions économiques régionales ^{a/}					
	Commission économique pour l'Asie ^{b/} et l'Extrême-Orient		Commission économique pour l'Amérique latine ^{c/}		Commission économique pour l'Afrique ^{d/}	
	1960	1961	1960	1961	1960	1961
I. Sous-Secrétaire.....	1	1	1	1	1	1
Directeur.....	-	-	-	-	-	-
Administrateur général.....	5	5	5	5	3	3
Total, I	6	6	6	6	4	4
II. Administrateurs:						
Administrateur hors classe.....	12	13	13	15	8	9
Administrateur de 1ère classe.....	22	23	19	22	10	13
Administrateur de 2ème classe.....	24	27	21	26	15	23
Administrateur adjoint de 1ère ou de 2ème classe	20	21	26	28	13	20
Total, II	78	84	79	91	46	65
TOTAL, I et II	84	90	85	97	50	69
III. Services généraux:						
1ère classe.....	-	-	-	-	-	-
Autres classes.....	-	-	-	-	-	-
Total, III	-	-	-	-	-	-
TOTAL, I à III	84	90	85	97	50	69

a/ Le personnel de la Commission économique pour l'Europe est groupé avec celui des autres services de Genève: voir tableau 3-3 j.

b/ Plus 142 postes locaux en 1960 et 147 pour 1961.

c/ Plus 123 postes locaux en 1960 et 138 pour 1961.

d/ Plus 64 postes locaux et un crédit de 8.000 dollars pour le personnel d'entretien en 1960 et 97 postes locaux pour 1961.

Tableau 3-3. - Postes permanents. Répartition par catégorie et par classe - 1960 et 1961 (suite)

Dans les limites de l'effectif total autorisé, il se peut que certains des postes indiqués dans le tableau ci-après soient répartis différemment et rangés dans une autre classe selon les besoins de tel ou tel travail ou de tel ou tel service. Les chiffres de 1960 représentent la répartition des postes au 30 avril 1960.

TABLEAU 3-3 F

	Service de l'information, y compris les centres d'information												Activités productrices de recettes											
	Cabinet du Sous-Secrétaire				Division de la presse, et des publications à l'intention du public				Division de la radio et des moyens visuels				Division des relations extérieures				Centres et bureaux d'information				Total ^{a/}		Services des visites (Stég.)	
	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961
I. Sous-Secrétaire.....	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Directeur.....	-	-	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Administrateur général.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Total, I	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
II. Administrateurs:																								
Administrateur hors classe.....	1	1	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Administrateur de 1ère classe.....	-	-	12	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Administrateur de 2ème classe.....	-	-	11	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
Administrateur adjoint de 1ère ou de 2ème classe	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Total, II	3	3	31	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	
TOTAL, I et II	5	5	33	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	
III. Services généraux:																								
1ère classe.....	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Autres classes.....	6	6	26	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	
Total, III	8	8	27	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	
TOTAL, I à III	13	13	60	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	54	

a/ Plus 112 postes locaux en 1960 et 143 pour 1961. Les postes indiqués dans ce tableau comprennent l'effectif du Service de l'information et des centres ou bureaux d'information à:
 Accra, Buenos Aires, Karachi, Manille, Rio de Janeiro, Téhéran
 Athènes, Copenhague, Le Caire, Mexico, Paris, Rome, Tokyo
 Belgrade, Djakarta, Lima, Monrovia, Prague, San Salvador, Tunis
 Bogota, Kaboul, Londres, Moscou, Rangoon, Sydney, Washington
 plus d'autres centres qui seront ouverts en 1961 (12 postes locaux).

Tableau 3-3. - Postes permanents. Répartition par catégorie et par classe - 1960 et 1961 (suite)

Dans les limites de l'effectif total autorisé, il se peut que certains des postes indiqués dans le tableau ci-après soient répartis différemment et rangés dans une autre classe selon les besoins de tel ou tel travail ou de tel ou tel service. Les chiffres de 1960 représentent la répartition des postes au 30 avril 1960.

TABLEAU 3-3 G

	Service des conférences										Bibliothèque ^{b/}		Activités productrices de recettes			
	Cabinet du Sous-Secrétaire		Services linguistiques et de séance		Service des publications		Service de sténodactylographie		Total ^{a/}		1960	1961	1960	1961	Vente de publications	
	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961
I. Sous-Secrétaire.....	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Directeur.....	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-
Administrateur général.....	1	1	1	1	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, I	2	2	2	2	1	1	-	-	-	-	-	-	5	5	1	1
II. Administrateurs:																
Administrateur hors classe.....	3	3	6	6	1	1	-	-	-	-	-	-	10	10	1	1
Administrateur de 1ère classe.....	5	6	105	105	3	3	-	-	-	-	-	-	113	114	5	5
Administrateur de 2ème classe.....	4	4	246	246	10	10	1	1	1	1	-	-	261	261	5	5
Administrateur adjoint de 1ère ou de 2ème classe	1	1	15	15	33	33	-	-	-	-	-	-	49	49	23	26
Total, II	13	14	372	372	47	47	1	1	1	1	1	1	433	434	34	37
TOTAL, I et II	15	16	374	374	48	48	1	1	1	1	1	1	438	439	35	38
III. Services généraux:																
1ère classe.....	5	6	15	15	30	31	4	4	4	4	4	4	54	56	2	2
Autres classes.....	31	30	59	59	155	155	179	179	179	179	179	179	424	423	47	50
Total, III	36	36	74	74	185	186	183	183	183	183	183	183	478	479	49	52
TOTAL, I à III	51	52	448	448	233	234	184	184	184	184	184	184	916	918	84	90

a/ Plus 16 postes de travailleur manuel au Service des publications en 1960; le même nombre de travailleurs manuels est prévu pour 1961.

b/ Plus 5 postes de travailleur manuel à la Bibliothèque en 1960; le même nombre de travailleurs manuels est prévu pour 1961.

Tableau 3-3. - Postes permanents. Répartition par catégorie et par classe - 1960 et 1961 (suite)

Dans les limites de l'effectif total autorisé, il se peut que certains des postes indiqués dans le tableau ci-après soient répartis différemment et rangés dans une autre classe selon les besoins de tel ou tel travail ou de tel ou tel service. Les chiffres de 1960 représentent la répartition des postes au 30 avril 1960.

TABLEAU 3-3 H

	Bureau des Services généraux												Activités productrices de recettes					
	Cabinet du Directeur		Service des achats et des transports		Service des bâtiments		Service des missions		Service des communications et des archives		Service de gestion commerciale		Total ^{a/}		Administration postale de l'ONU			
	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961		
I. Sous-Secrétaire	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-
Directeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrateur général	-	-	1	1	1	1	1	1	-	-	-	-	-	-	3	3	-	-
Total, I	1	1	1	1	1	1	1	1	-	-	-	-	-	-	4	4	-	-
II. Administrateurs:																		
Administrateur hors classe.....	1	1	1	1	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	7	7	-	-
Administrateur de 1ère classe.....	-	-	3	3	1	2	1	1	5	6	-	-	-	-	10	12	1	1
Administrateur de 2ème classe.....	2	2	6	6	5	4	3	5	2	1	-	-	-	-	18	18	-	-
Administrateur adjoint de 1ère ou de 2ème classe	-	-	-	-	1	1	1	1	5	6	-	-	-	-	7	8	2	2
Total, II	3	3	10	10	9	9	6	8	13	14	1	1	1	1	42	45	3	3
TOTAL, I et II	4	4	11	11	10	10	7	9	13	14	1	1	1	1	46	49	3	3
III. Services généraux:																		
1ère classe.....	2	2	9	10	7	8	3	4	9	8	2	2	2	2	32	34	1	1
Autres classes.....	4	5	39	38	176	175	7	8	168	169	2	2	2	2	396	397	34	34
Total, III	6	7	48	48	183	183	10	12	177	177	4	4	4	4	428	431	35	35
TOTAL, I à III	10	11	59	59	193	193	17	21	190	191	5	5	5	5	474	480	38	38

^{a/} Plus 164 travailleurs manuels en 1960 (36 au Service des achats et des transports et 128 au Service des bâtiments); le même nombre de travailleurs manuels est prévu pour 1961 dans chacun des deux services.

Tableau 3-3. - Postes permanents. Répartition par catégorie et par classe - 1960 et 1961 (suite)

Dans les limites de l'effectif total autorisé, il se peut que certains des postes indiqués dans le tableau ci-après soient répartis différemment et rangés dans une autre classe selon les besoins de tel ou tel travail ou de tel ou tel service. Les chiffres de 1960 représentent la répartition des postes au 30 avril 1960.

TABLEAU 3-3 I, GENEVE

	Services généraux (Genève)												Activités productrices de recettes			
	Cabinet du Directeur		Bibliothèque		Service des conférences et services généraux 1/		Services administratifs et financiers		Total		Vente de publications		Service des visites (Genève)			
	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961		
I. Sous-Secrétaire.....	1	1	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-		
Directeur.....	1	1	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-		
Administrateur général.....	-	-	-	-	-	1	1	1	2	-	-	-	-	-		
Total, I	2	2	-	-	-	1	1	1	3	4	-	-	-	-		
II. Administrateurs:																
Administrateur hors classe.....	-	1	1	1	3	3	2	2	6	7	-	-	-	-		
Administrateur de 1ère classe.....	3	2	1	1	27	27	3	3	34	33	-	-	-	-		
Administrateur de 2ème classe.....	-	-	2	2	58	58	4	4	64	64	-	-	-	-		
Administrateur adjoint de 1ère ou de 2ème classe	2	1	8	9	22	23	3	3	35	36	1	1	-	-		
Total, II	5	4	12	13	110	111	12	12	139	140	1	1	-	-		
TOTAL, I et II	7	6	12	13	110	112	13	13	142	144	1	1	-	-		
III. Services généraux:																
1ère classe.....	-	-	-	-	2	3	3	3	5	6	-	-	-	-		
Autres classes.....	7	7	16	17	318	326	35	36	376	386	6	5	4	5		
Total, III	7	7	16	17	320	329	38	39	381	392	6	5	4	5		
TOTAL, I à III	14	13	28	30	430	441	51	52	523	536	7	6	4	5		

1/ Y compris, tant pour 1960 que pour 1961, 13 agents des services généraux ("Autres classes"), pour lesquels les crédits ouverts en 1960 étaient inscrits sous la rubrique "Travaux contractuels d'imprimerie".

Tableau 3-3. - Postes permanents. Répartition par catégorie et par classe - 1960 et 1961 (suite)

Dans les limites de l'effectif total autorisé, il se peut que certains des postes indiqués dans le tableau ci-après soient répartis différemment et rangés dans une autre classe selon les besoins de tel ou tel travail ou de tel ou tel service. Les chiffres de 1960 représentent la répartition des postes au 30 avril 1960.

TABLEAU 3-3 J, GENEVE

	Service d'information		Commission économique pour l'Europe		Bureau de l'assistance technique		Bureau des affaires sociales		Bureau des stupéfiants	
	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961
I. Sous-Secrétaire.....	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-
Directeur.....	-	-	2	2	-	-	-	-	1	1
Administrateur général.....	1	1	4	3	-	1	-	-	-	-
Total, I	1	1	7	6	-	1	-	-	1	1
II. Administrateurs:										
Administrateur hors classe.....	-	-	10	11	1	-	1	1	2	2
Administrateur de 1ère classe.....	3	3	13	13	2	2	2	2	2	2
Administrateur de 2ème classe.....	3	3	21	22	1	1	2	2	6	6
Administrateur adjoint de 1ère ou de 2ème classe	2	2	26	26	2	2	1	1	5	5
Total, II	8	8	70	72	6	5	6	6	15	15
TOTAL, I et II	9	9	77	78	6	6	6	6	16	16
III. Services généraux:										
1ère classe.....	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes.....	5	7	79	81	8	9	2	3	12	12
Total, III	6	8	79	81	8	9	2	3	12	12
TOTAL, I à III	15	17	156	159	14	15	8	9	28	28

a/ Y compris, tant pour 1961 que pour 1960, 1 administrateur de 1ère classe, 1 administrateur de 2ème classe, 1 administrateur adjoint de 1ère classe et 1 agent des services généraux (catégorie "Autres classes"), étant donné que l'on se propose de transférer en 1960 au Bureau des affaires sociales à Genève certains postes de la Section de la défense sociale (Département des affaires économiques et sociales).

Tableau 3-3. - Postes permanents. Répartition par catégorie et par classe - 1960 et 1961 (suite)

Dans les limites de l'effectif total autorisé, il se peut que certains des postes indiqués dans le tableau ci-après soient répartis différemment et rangés dans une autre classe selon les besoins de tel ou tel travail ou de tel ou tel service. Les chiffres de 1960 représentent la répartition des postes au 30 avril 1960.

TABLEAU 3-3 K

	Secrétariat du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel et du Comité des pensions de l'ONU		Secrétariat du Comité central permanent de l'opium et de l'organe de contrôle des stupéfiants	
	1960	1961	1960	1961
I. Sous-Secrétaire.....	-	-	-	-
Directeur.....	-	-	-	-
Administrateur général.....	1	1	1	1
Total, I	1	1	1	1
II. Administrateurs:				
Administrateur hors classe.....	-	-	-	-
Administrateur de 1ère classe.....	1	1	1	1
Administrateur de 2ème classe.....	1	1	1	1
Administrateur adjoint de 1ère ou de 2ème classe	1	1	3	3
Total, II	3	3	5	5
TOTAL, I et II	4	4	6	6
III. Services généraux:				
1ère classe.....	1	2	-	-
Autres classes.....	8	7	3	3
Total, III	9	9	3	3
TOTAL, I à III	13	13	9	9

BAREME DES TRAITEMENTS DE BASE
(En dollars des Etats-Unis)

Catégories et classes	Echelons									
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
Sous-Secrétaire										
Traitement brut	23 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Traitement net	15 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Directeur										
Traitement brut	18 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Traitement net	12 500	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrateur général										
Traitement brut	13 330	14 000	14 670	15 400	16 200	17 000	-	-	-	-
Traitement net	10 000	10 400	10 800	11 200	11 600	12 000	-	-	-	-
Administrateurs										
Administrateur hors classe										
Traitement brut	11 310	11 690	12 080	12 500	13 000	13 500	14 000	14 500	15 000	-
Traitement net	8 750	9 000	9 250	9 500	9 800	10 100	10 400	10 700	11 000	-
Administrateur de 1ère classe										
Traitement brut	9 140	9 460	9 790	10 150	10 540	10 920	11 310	11 690	12 080	12 500
Traitement net	7 300	7 525	7 750	8 000	8 250	8 500	8 750	9 000	9 250	9 500
Administrateur de 2ème classe										
Traitement brut	7 330	7 600	7 870	8 180	8 500	8 820	9 140	9 460	9 790	10 150
Traitement net	6 000	6 200	6 400	6 625	6 850	7 075	7 300	7 525	7 750	8 000
Administrateur adjoint de 1ère classe										
Traitement brut	5 750	6 000	6 270	6 530	6 800	7 070	7 330	7 600	7 870	-
Traitement net	4 800	5 000	5 200	5 400	5 600	5 800	6 000	6 200	6 400	-
Administrateur adjoint de 2ème classe										
Traitement brut	4 250	4 500	4 750	5 000	5 250	5 500	5 750	6 000	-	-
Traitement net	3 600	3 800	4 000	4 200	4 400	4 600	4 800	5 000	-	-
Services généraux (New York)^{a/}										
Agent de 1ère classe										
Traitement brut	5 510	5 830	6 150	6 480	6 800	7 130	7 470	7 790	8 130	8 460
Traitement net	4 610	4 860	5 110	5 360	5 600	5 850	6 100	6 340	6 590	6 820
Agent de 2ème classe										
Traitement brut	4 630	4 850	5 070	5 290	5 510	5 750	6 000	6 240	6 480	-
Traitement net	3 900	4 080	4 260	4 430	4 610	4 800	5 000	5 180	5 360	-
Agent de 3ème classe										
Traitement brut	4 080	4 220	4 360	4 490	4 630	4 770	4 900	5 050	5 190	5 340
Traitement net	3 460	3 580	3 690	3 790	3 900	4 020	4 130	4 240	4 350	4 470
Agent de 4ème classe										
Traitement brut	3 510	3 650	3 800	3 940	4 080	4 220	4 360	4 490	4 630	-
Traitement net	2 980	3 100	3 230	3 350	3 460	3 580	3 690	3 790	3 900	-
Agent de 5ème classe										
Traitement brut	3 090	3 230	3 370	3 510	3 650	3 800	3 940	4 080	-	-
Traitement net	2 630	2 750	2 860	2 980	3 100	3 230	3 350	3 460	-	-
Service mobile										
Agent de 1ère classe du Service mobile										
Traitement brut	6 200	6 490	6 790	7 080	7 370	7 650	7 950	8 260	8 570	-
Traitement net	5 150	5 370	5 590	5 810	6 030	6 240	6 460	6 680	6 900	-
Agent de 2ème classe du Service mobile										
Traitement brut	5 080	5 280	5 490	5 690	5 890	6 110	6 330	6 560	6 790	-
Traitement net	4 260	4 420	4 590	4 750	4 910	5 080	5 250	5 420	5 590	-
Agent de 3ème classe du Service mobile										
Traitement brut	4 250	4 370	4 500	4 640	4 760	4 890	5 040	5 180	5 310	-
Traitement net	3 600	3 700	3 800	3 910	4 010	4 110	4 230	4 340	4 450	-
Agent de 4ème classe du Service mobile										
Traitement brut	3 730	3 860	3 980	4 110	4 250	4 370	4 500	4 640	4 760	-
Traitement net	3 170	3 280	3 380	3 490	3 600	3 700	3 800	3 910	4 010	-
Garde										
Traitement brut	3 240	3 360	3 480	3 610	3 730	3 860	3 980	4 110	4 250	-
Traitement net	2 750	2 860	2 960	3 070	3 170	3 280	3 380	3 490	3 600	-
Planton										
Traitement brut	2 880	3 000	3 120	3 240	3 360	3 480	3 610	3 730	3 860	-
Traitement net	2 450	2 550	2 650	2 750	2 860	2 960	3 070	3 170	3 280	-

^{a/} Pour les agents des services généraux en poste ailleurs qu'à New York, le barème des traitements varie selon le lieu d'affectation.

BAREME DES AJUSTEMENTS (Indemnités de poste)

(En dollars des Etats-Unis)

i) Pour les régions où le coût de la vie est plus élevé qu'au lieu d'affectation de base^{a/}

Classement des lieux d'affectation

	Classe 2 (5 pour 100)		Classe 3		Classe 4		Classe 5		Classe 6		Classe 7 (30 pour 100)	
	C	F	C	F	C	F	C	F	C	F	C	F
Administrateur adjoint de 2ème classe	170	250	335	500	500	750	650	975	800	1 200	935	1 400
Administrateur adjoint de 1ère classe	200	300	400	600	600	900	785	1 175	950	1 425	1 100	1 650
Administrateur de 2ème classe	235	350	465	700	700	1 050	915	1 375	1 100	1 650	1 265	1 900
Administrateur de 1ère classe	270	400	535	800	785	1 175	1 015	1 525	1 215	1 825	1 400	2 100
Administrateur hors classe	300	450	600	900	865	1 300	1 100	1 650	1 315	1 975	1 515	2 275
Administrateur général	335	500	650	975	950	1 425	1 215	1 825	1 450	2 175	1 635	2 450
Directeur	365	550	715	1 075	1 065	1 600	1 385	2 075	1 650	2 475	1 865	2 800
Sous-Secrétaire	400	600	800	1 200	1 200	1 800	1 500	2 250	1 785	2 675	2 000	3 000

C = Indemnité de poste pour les fonctionnaires sans charges de famille directes.

F = Indemnité de poste pour les fonctionnaires ayant des charges de famille directes.

BAREME DES AJUSTEMENTS (Dédutions)

(En dollars des Etats-Unis)

ii) Pour les régions où le coût de la vie est moins élevé qu'au lieu d'affectation de base^{a/}

Classement des lieux d'affectation

	Classe A (-5 pour 100)		Classe B		Classe C		Classe D		Classe E		Classe F (-30 pour 100)	
	C et F	C et F	C et F	C et F	C et F	C et F	C et F	C et F	C et F	C et F	C et F	
Administrateur adjoint de 2ème classe	160	320	480	640	800	960						
Administrateur adjoint de 1ère classe	200	400	600	800	1 000	1 200						
Administrateur de 2ème classe	260	525	785	1 050	1 300	1 570						
Administrateur de 1ère classe	315	630	945	1 260	1 575	1 890						
Administrateur hors classe	370	740	1 110	1 480	1 850	2 220						
Administrateur général	410	825	1 235	1 650	2 050	2 480						
Directeur	470	940	1 410	1 880	2 350	2 820						
Sous-Secrétaire	525	1 050	1 575	2 100	2 625	3 150						

iii) Liste des lieux d'affectation autres que New York, avec indication de la classe d'ajustement correspondante

Lieu d'affectation	Classe d'ajustement	Lieu d'affectation	Classe d'ajustement	Lieu d'affectation	Classe d'ajustement
Accra	4	Genève	2	Prague	1
Addis-Abéba	Taux spéciaux b/	Karachi	3	Rangoon	5
Athènes	3	La Haye	A	Rio de Janeiro	1
Bangkok	7	Le Caire	1	Rome	3
Belgrade	1	Lima	1	San Salvador	4
Beyrouth	3	Londres	1	Santiago	7
Bogota	3	Manille	Taux spéciaux c/	Sydney	2
Bonn	A	Mexico	3	Téhéran	4
Bruxelles	1	Moscou	1	Tokyo	3
Buenos-Aires	B	Munich	A	Tunis	2
Copenhague	B	New-Delhi	4	Vienne	2
Djakarta	1	Paris	4	Washington	6

a/ En l'espèce, le lieu d'affectation de base est Genève et la date de référence janvier 1956.

b/ Pour Addis-Abéba, les taux sont les suivants:

	C	F		C	F
	(Dollars)	(Dollars)		(Dollars)	(Dollars)
Administrateur adjoint de 2ème classe	1 300	1 950	Administrateur hors classe	1 665	2 500
Administrateur adjoint de 1ère classe	1 400	2 100	Administrateur général	1 750	2 625
Administrateur de 2ème classe	1 500	2 250	Directeur	1 865	2 800
Administrateur de 1ère classe	1 585	2 375	Sous-Secrétaire	2 000	3 000

c/ Pour Manille, les taux sont les suivants:

	C	F		F	C
	(Dollars)	(Dollars)		(Dollars)	(Dollars)
Administrateur adjoint de 1ère classe et au-dessous	2 375	3 575	Administrateur de 1ère classe	3 050	4 550
Administrateur de 2ème classe	2 750	4 100	Administrateur hors classe et au-dessus	3 275	4 900

ARTICLE II

Dollars

Personnel temporaire pour les réunions . . . 436 000
 1960: 430 000
 1959: 382 387

i) Assemblée générale 302 000

Le crédit demandé pour la rémunération du personnel temporaire employé à l'occasion de la seizième session de l'Assemblée est égal à celui qui a été prévu pour la quinzième session (1960). Les principales dépenses à ce titre concernent le recrutement d'agents temporaires pour le Service des conférences et le Bureau des services généraux (plantons, gardes, standardistes, etc.).

Dollars

ii) Genève (Y compris la Commission économique pour l'Europe 134 000

A New York, aucun crédit spécial n'est prévu pour assurer le service des séances autres que celles de l'Assemblée générale. A Genève, en revanche, le personnel permanent permet d'assurer seulement le service des organes de l'ONU qui siègent normalement dans cette ville; on a jugé que, pour les autres réunions qui ont lieu à Genève, il était plus économique d'engager du personnel temporaire. Le crédit demandé pour Genève se décompose comme suit:

Dollars

Conseil économique et social et ses comités (6 semaines) 57 000

Commission du droit international (10 semaines) 13 000

Une commission technique du Conseil économique et social (4 semaines) 20 000

Autres réunions, notamment de la Commission des stupéfiants, du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants, de la CEE, de l'OMS, de l'OIT, du GATT et du CIME 44 000

ARTICLE III

Dollars

Autre personnel temporaire 349 900
 1960: 417 500
 1959: 599 981

Le crédit demandé doit permettre de compléter les effectifs, en particulier pour assurer certains services spécialisés, faire face aux périodes de pointe, renforcer le central français de dactylographie et remplacer les fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité.

Dollars

i) New York 219 500

Les crédits demandés pour 1961 au titre du personnel temporaire du Siège sont évalués à 179 000 dollars et se décomposent comme suit:

a) Activités dans le domaine économique et social: Statisticiens, commis et secrétaires à employer pour une courte durée à l'occasion de la préparation de l'Etude sur l'économie mondiale (1960 et 1961), de l'Annuaire démographique et d'autres rapports et compilations concernant les questions économiques et sociales (24 750 dollars); secrétaires et commis pendant les périodes de pointe des opérations d'assistance technique (10 000 dollars); enquêteurs sur les prix, à

employer pour une courte durée à l'occasion des études sur le coût de la vie (3 000 dollars).

b) Service des conférences: Personnel supplémentaire pour renforcer, pendant les périodes de pointe, le central français de dactylographie (10 000 dollars); correcteurs d'épreuves supplémentaires pour le Recueil des Traités, l'Annuaire statistique du commerce international et d'autres publications (12 000 dollars).

c) Bureau des services généraux: Personnel temporaire (gardes) pour surveiller les jardins, qui sont ouverts au public d'avril à novembre (7 500 dollars).

d) Service médical: Médecins pour les examens et les consultations (14 500 dollars).

e) Caisse commune des pensions du personnel: Personnel pour les services (consultatifs et autres) en matière de placements et pour la garde des titres (52 000 dollars); services d'actuaire (3 000 dollars); service de personnel temporaire et examens médicaux pour les personnes qui perçoivent une pension d'invalidité (1 500 dollars). Ces frais sont remboursables par la Caisse commune des pensions du personnel.

f) Autre personnel temporaire: Personnel pour faire face aux périodes de pointe dans d'autres départements et pour remplacer les fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité (40 750 dollars).

Au Siège, on prévoit également du personnel temporaire pour résorber le gros arriéré de traduction en russe (40 500 dollars).

Dollars

ii) Genève (y compris la CEE) 97 400

On évalue à 67 400 dollars le montant des crédits nécessaires pour le personnel temporaire de tous les services de l'Office européen. En outre, on prévoit 10 000 dollars pour un programme de formation de traducteurs et 20 000 dollars pour les travaux contractuels de traduction; il se peut toutefois qu'une partie de ces travaux soit effectuée au Siège ou dans d'autres bureaux, selon ce qui paraîtra préférable.

Dollars

iii) Commissions économiques régionales 21 000

Un crédit de 11 000 dollars est prévu pour engager temporairement des secrétaires et commis à la CEAO afin de faire face aux périodes de pointe et de remplacer le personnel en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité; le crédit demandé à ce titre pour la CEPAL s'élève à 10 000 dollars.

Dollars

iv) Centre d'information 12 000

On évalue à 12 000 dollars le coût du personnel temporaire des centres d'information, contre 15 000 dollars en 1960.

ARTICLE IV

Dollars

Consultants et experts 420 700
 1960: 439 000
 1959: 253 683

A. — *Experts et consultants engagés à titre personnel*

i) New York 99 500

Le crédit demandé se répartit comme suit:

a) Activités dans le domaine économique et social: Préparation d'études approuvées et d'une documenta-

tion très spécialisée, notamment rapports sur les mouvements de capitaux, le prix de revient et les diverses utilisations de l'eau, carte internationale du monde au millionième et série (déjà commencée d'études sur le développement économique et social équilibré et d'études démographiques pilotes; préparation de travaux techniques sur l'habitation à bon marché, la réforme agraire et l'urbanisation (75 500 dollars); services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme (3 500 dollars).

b) Service juridique: Etudes se rapportant aux travaux de la Commission pour la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, comme suite à la résolution 1314 (XIII) de l'Assemblée générale (2 500 dollars).

c) Cabinet des Sous-Secrétaires aux affaires politiques spéciales: Services d'experts pour la rédaction d'un rapport destiné au Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes (3 000 dollars).

d) Service financier: Etudes spéciales sur la gestion et les méthodes administratives (15 000 dollars); ce crédit ne couvre pas les études spéciales que pourrait nécessiter l'examen des activités et de l'organisation du Secrétariat prévu par la résolution 1446 (XIV) de l'Assemblée générale.

Dollars

ii) Genève (y compris la CEE). 14 300

Services techniques spécialisés, en particulier dans le domaine économique et dans celui des stupéfiants.

Dollars

iii) Commissions économiques régionales. 225 000

CEAEO: Etudes sur l'épargne, la coopération intra-régionale et la planification du développement et préparation d'études statistiques (10 000 dollars); travaux d'analyse et de documentation pour la Division de l'industrie et du commerce (12 000 dollars); études spéciales pour la Division des transports et des communications, concernant des questions telles que les méthodes de gestion, le transport des marchandises par route, la construction et l'entretien des voies ferrées (13 500 dollars); études pour la Division CEAEO/FAO de l'agriculture, concernant le financement et le crédit agricoles, la formation de capital dans l'agriculture et les problèmes de l'emploi dans les zones rurales (3 500 dollars), soit au total 39 000 dollars, soit au total 39 000 dollars.

CEPAL: 19 000 dollars pour l'étude sur les tendances de l'industrie du bois que la FAO et la CEPAL ont déjà entreprise conjointement; 6 000 dollars pour le système de correspondants statisticiens qui a été mis en place dans certains pays d'Amérique latine; 50 000 dollars pour des études spéciales ayant trait au programme de Marché commun, notamment études sur certaines industries (pétrochimie, sidérurgie, automobile, industries mécaniques et autres), travaux sur les nomenclatures douanières et les tarifs douaniers, travaux relatifs aux aspects techniques des programmes entrepris dans le domaine de l'énergie et des ressources hydrauliques, comme suite aux résolutions 99 (VI) et 166 (VIII) de la CEPAL; 9 000 dollars représentant les dépenses que le Bureau de Mexico devra engager pour le programme de Marché commun et le programme d'intégration de l'Amérique centrale; 2 000 dollars pour le Bureau de Washington, soit au total 86 000 dollars.

CEA: On évalue à 100 000 dollars le crédit nécessaire pour rémunérer des techniciens qui fourniront les services consultatifs demandés par des gouvernements de la région et qui effectueront les études dont le besoin se fera sentir avec le plus d'urgence, touchant la statistique, l'industrie, les ressources naturelles, les coopératives, la législation commerciale, la commercialisation agricole, la sylviculture et les problèmes fonciers.

B. — *Groupes spéciaux d'experts*

Dollars

i) New York. 42 900

On prévoit les réunions suivantes: 2 réunions d'experts statisticiens qui étudieront des questions inscrites au programme de travail de la Commission de statistique — il s'agira probablement des méthodes de sondage et des statistiques d'entreprises (13 000 dollars); 3 réunions (groupant chacune 5 experts pendant 5 jours) consacrées aux méthodes d'évaluation des ressources énergétiques (charbon et lignite, pétrole, gaz naturel et énergie hydro-électrique), en vue d'achever le rapport que le Conseil économique et social a demandé dans sa résolution 710 B (XXVII) (16 900 dollars); réunion d'un groupe de 7 experts qui étudiera l'organisation et l'administration des services sociaux, comme le Conseil économique et social l'a demandé dans la résolution 731 D (XXVIII) (13 000 dollars).

Dollars

ii) Commission économique pour l'Afrique 39 000

On prévoit les réunions de groupes spéciaux d'experts suivantes: un groupe de travail sur le développement économique et social, pendant 2 semaines (3 000 dollars); une réunion de 8 spécialistes de la comptabilité nationale (6 800 dollars); un groupe de travail de 18 statisticiens (15 000 dollars); plusieurs consultations régionales de statisticiens: 10 voyages de 4 semaines chacun (9 000 dollars); un comité de 7 spécialistes des statistiques commerciales (5 200 dollars).

ARTICLE V

Dollars

Postes techniques spéciaux. 150 000

1960: -
1959: -

Un crédit global de 150 000 dollars est demandé pour recruter, en règle générale au Siège, des techniciens qualifiés qui s'acquitteraient, pendant des périodes déterminées, de certaines fonctions d'expert ou de consultant dans des domaines spécialisés comme l'industrie, les ressources et les transports. Les conditions d'emploi, différentes de celles des fonctionnaires de carrière, seraient arrêtées selon les cas d'espèce. Un exposé détaillé des dispositions envisagées a été soumis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

ARTICLE VI

Dollars

Bureau de l'Agent exécutif (projet de mise en valeur du bassin inférieur du Mékong) . . . 44 000

1960: -
1959: -

Un crédit budgétaire est demandé pour 1961 — et sera demandé pendant plusieurs années encore — pour

permettre à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient de s'acquitter de ses responsabilités (services administratifs et direction) touchant l'exécution du programme d'études sur le bassin inférieur du Mékong, que les Gouvernements cambodgien, lao, thaïlandais et vietnamien ont entrepris en 1957 sous les auspices de la Commission. Les ressources dont on dispose pour le projet du bassin inférieur du Mékong proviennent en majeure partie de l'aide bilatérale, du Fonds spécial et d'autres fonds d'opérations, mais les services administratifs et consultatifs dont a besoin le Comité des quatre puissances pour la coordination des études sur le bassin inférieur du Mékong sont assurés par un Agent exécutif, à qui le Secrétaire exécutif de la CEAE0 donne des directives et des conseils touchant les questions de principe (voir E/CN.11/500, par. 14, et E/3214, par. 318 à 323).

Le poste d'Agent exécutif a été créé en mai 1959 à la demande du Comité pour la coordination des études, et, en l'absence de crédits budgétaires normaux, le Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique a prélevé les sommes requises sur les fonds pour allocations d'urgence. La CEAE0 a fourni les services et installations nécessaires, en utilisant ses ressources normales et des fonds prévus pour des projets spéciaux.

Conformément à la politique financière du Programme élargi, il ne sera plus fourni d'allocation d'urgence à partir de 1960. On propose donc d'inscrire au budget de la CEAE0 les dépenses directes de l'Agent exécutif et de ses collaborateurs immédiats. En conséquence, le crédit demandé ici est destiné à couvrir la rémunération du personnel suivant: Agent exécutif, un interprète-traducteur et 5 agents des services généraux (un adjoint administratif, 2 secrétaires, un dessinateur et un chauffeur). Compte tenu des dépenses connexes inscrites à d'autres chapitres du budget — par exemple dépenses communes de personnel (chapitre 4), frais de voyage des fonctionnaires en mission (chapitre 5), frais généraux, papeterie et fournitures de bibliothèque (chapitre 10) —, le total des crédits demandés pour le Bureau de l'Agent exécutif en 1961 s'élève à 69 300 dollars.

L'exécution du projet régional d'assistance technique financé au moyen de crédits ouverts au titre du développement économique [chapitre 13 — résolution 200 (III) de l'Assemblée générale] se poursuivra.

En outre, pour le plan d'opérations du projet relatif aux affluents du Bas-Mékong (pour lequel l'ONU joue

le rôle d'agent chargé de l'exécution), le Fonds spécial versera 1 245 000 dollars et les gouvernements des quatre pays riverains verseront l'équivalent de 454 000 dollars au titre des dépenses directement entraînées par le projet, pendant une période de quatre ans. Le plan prévoit notamment le coût des traitements et dépenses connexes (y compris frais de voyage et rémunération du personnel de secrétariat) de 3 techniciens (un ingénieur, un hydrométéorologiste et un économiste) qui travailleront en collaboration avec l'Agent exécutif et partageront les locaux administratifs qu'il occupe.

ARTICLE VII

	Dollars
<i>Heures supplémentaires et sursalaire de nuit</i>	400 000
	1960: 367 200
	1959: 359 296

La majeure partie des dépenses relatives aux heures supplémentaires et au sursalaire de nuit concernent New York, principalement le Service des conférences et le Bureau des services généraux, dans lesquels il faut constamment recourir au travail de nuit, en particulier pour assurer le service des séances et le service de sécurité et pour organiser le travail par équipes dans les ateliers de reproduction des documents.

Les raisons pour lesquelles le crédit demandé pour 1961 est supérieur au crédit ouvert pour 1960 sont les suivantes:

a) Les dispositions du règlement du personnel relatives aux heures supplémentaires ont été remaniées à la fin de 1959 afin de supprimer certaines injustices: à en juger par les dépenses des premiers mois de 1960, il en résultera une certaine augmentation des dépenses;

b) Dans les bureaux extérieurs, le coût des heures supplémentaires accuse une certaine augmentation, due en partie à un relèvement des traitements et salaires locaux et en partie à l'insuffisance des crédits ouverts précédemment.

Coût estimatif pour 1961, par bureau

	Dollars
New York	369 400
Genève	16 000
Commissions économiques régionales. . .	12 000
Autres bureaux (centres d'information) . .	2 600
	<u>400 000</u>

Chapitre 4. — Dépenses communes de personnel

7 898 200 dollars (1960: 7 181 000 dollars; 1959: 6 859 115 dollars)

Le crédit demandé couvrira les dépenses communes de personnel relatives:

I. Aux services du Secrétariat visés au chapitre 3, à savoir:

- a) Les départements et services à New York;
- b) L'Office européen à Genève, à l'exclusion du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés;
- c) Les centres d'information;
- d) La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient;
- e) La Commission économique pour l'Amérique latine;
- f) La Commission économique pour l'Afrique;

g) Les activités productrices de recettes: postes permanents et Service des visites.

II. Aux fonctionnaires recrutés sur le plan international et au personnel de remplacement, dont il est question au chapitre 18 (Missions spéciales et activités connexes).

Les dépenses communes de personnel du Service mobile sont inscrites au chapitre 19, et celles du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au chapitre 20. Les dépenses communes de personnel du Greffe de la Cour internationale de Justice sont inscrites, avec les autres dépenses de la Cour, au chapitre 21.

Comme en 1960, les dépenses communes de personnel ont été calculées, dans la mesure du possible, sur la base des coûts unitaires en dollars pour chaque poste, ou évaluées en pourcentage des traitements, d'après une analyse statistique faite en 1959 et d'après les faits constatés au début de 1960. Ces calculs tiennent compte des mouvements de personnel prévus au chapitre 3.

Dans l'ensemble, le montant des dépenses communes de personnel est inévitablement lié au coût des postes permanents. Les dépenses communes de personnel pour 1961, évaluées à 7 898 200 dollars, représentent approximativement 23,83 pour 100 du coût des postes permanents auxquels elles se rapportent.

Ce pourcentage est plus élevé qu'en 1960 (où il était de 22,56 pour 100), en raison de l'augmentation des primes d'assurance-maladie et de l'accroissement des frais de recrutement motivé par la création de nouveaux postes, notamment à la Commission économique pour l'Afrique.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
<i>Indemnités et prestations</i>	2 002 200
	1960: 1 822 500
	1959: 1 779 809
	Dollars
<i>i) Indemnités pour charges de famille.</i>	1 718 000
	1960: 1 581 000
	1959: 1 544 831

Pour les fonctionnaires appartenant à la catégorie des directeurs et à celle des administrateurs, la résolution 1095 (XI) de l'Assemblée générale prévoit des indemnités pour charges de famille aux taux ci-après:

	Dollars
Pour le conjoint à charge.	200
Pour chaque enfant à charge.	300
Pour une personne "non directement à charge" (sous réserve que l'intéressé ne reçoive pas d'indemnité pour conjoint à charge).	200

Pour les agents des Services généraux, les travailleurs manuels, les agents régulateurs et les guides à New York, les taux sont les suivants:

	Dollars
Pour le conjoint à charge.	300
Pour chaque enfant à charge (sauf pour le premier enfant à charge d'un veuf ou divorcé, l'indemnité étant alors portée à 400 dollars)	250
Pour une personne "non directement à charge" (sous réserve que l'intéressé ne reçoive pas d'indemnité pour conjoint à charge).	200

Les taux applicables aux directeurs et administrateurs sont les mêmes pour tous les lieux d'affectation. La nature et le montant des indemnités accordées aux agents des Services généraux et au personnel local varient selon les usages du lieu d'affectation.

Il ressort d'une analyse de l'ensemble des traitements et indemnités versés en janvier 1960 que, compte tenu du personnel de la Commission économique pour l'Afrique et du personnel des centres d'information recruté sur le plan local, 2 808 fonctionnaires bénéficiaient à cette date d'indemnités pour charges de famille (montant annuel: 1 549 000 dollars), pour un total de 6 393 personnes à charge. Le coût de ces indemnités pour 1961 est estimé à

1 669 000 dollars. Le montant des dépenses à prévoir pour 1961 au titre du personnel de la Commission économique pour l'Afrique et du personnel des centres d'information recruté sur le plan local serait de 49 000 dollars.

	Dollars
<i>ii) Indemnités pour frais d'études; frais de voyages connexes</i>	284 200
	1960: 241 500
	1959: 234 978

L'indemnité pour frais d'études payable aux fonctionnaires en poste ailleurs que dans leur pays d'origine est égale:

a) A 400 dollars par an pour chaque enfant remplissant les conditions voulues qui fait ses études dans une école ou université située dans le pays d'origine;

b) Au montant des frais d'études, jusqu'à concurrence de 200 dollars par an pour chaque enfant qui fait ses études dans une école située hors du pays d'origine et reconnue par le Secrétaire général; si ce montant est supérieur à 200 dollars, l'indemnité est égale, soit à 200 dollars, soit à la moitié des frais d'études, selon celle de ces deux sommes qui est la plus élevée, sans pouvoir en aucun cas dépasser 400 dollars;

c) A une fraction déterminée par avance des frais d'enseignement de la langue maternelle au lieu d'affectation.

Les frais de voyage connexes comprennent un voyage aller et retour par année scolaire entre le lieu d'affectation et une école agréée située hors de la région du lieu d'affectation, le voyage se faisant en classe cabine par bateau ou en classe touriste par avion. Pour évaluer le coût probable des voyages en question, on a considéré que ces voyages peuvent souvent se combiner avec les voyages effectués à l'occasion du congé dans les foyers ou bien peuvent n'avoir pas lieu du fait que les parents se rendent auprès de leurs enfants à l'occasion de ce congé.

L'analyse des comptes de 1959 montre que, compte non tenu du personnel de la Commission économique pour l'Afrique, des indemnités pour frais d'études d'un montant total de 192 000 dollars ont été versées pour 534 enfants, tandis que les frais de voyage connexes se chiffraient à 41 200 dollars. Davantage de fonctionnaires ayant tendance à envoyer leurs enfants dans des établissements de leur pays d'origine ou dans des écoles internationales, le coût des indemnités pour frais d'études et des frais de voyage connexes pour 1961 est estimé à 260 500 dollars. Les dépenses à prévoir pour la Commission économique pour l'Afrique sont estimées à 23 700 dollars.

Article premier. — Récapitulation, par lieu d'affectation

	Indemnités pour charges de famille (Dollars)	Indemnités pour frais d'études et frais de voyage connexes (Dollars)
New York.	1 210 000	155 000
Genève	255 000	37 000
Centres d'information	38 000	3 000
CEAEO	76 000	52 500
CEPAL	99 000	13 000
CEA	40 000	23 700
	<u>1 718 000</u>	<u>284 200</u>

ARTICLE II

	Dollars
<i>Sécurité sociale</i>	3 912 500
1960:	3 620 700
1959:	3 449 990
	Dollars
<i>ii) Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel et autres cotisations de sécurité sociale</i>	3 469 000
1960:	3 254 800
1959:	3 095 666

Si l'on analyse l'ensemble des traitements et indemnités versés en janvier 1960, on constate que, compte non tenu du personnel de la Commission économique pour l'Afrique et du personnel des centres d'information recruté sur le plan local, 3 985 fonctionnaires de l'ONU participaient à titre ordinaire à la Caisse commune des pensions du personnel et que le nombre des participants associés était de 235.

D'une autre analyse portant sur l'année 1959 et les premiers mois de 1960, il ressort que, pour l'ensemble des lieux d'affectation, les cotisations à la caisse commune se sont élevées à 10,53 pour 100 et 10,53 pour 100 respectivement du coût des postes permanents; cependant, ce pourcentage varie d'un lieu d'affectation à l'autre, suivant la proportion des fonctionnaires nommés pour une durée déterminée qui sont admis en qualité de participants associés. On a calculé que pour 1961, le coût des cotisations correspondrait à 10,5 pour 100 du coût des postes permanents.

On a prévu 3 300 dollars au titre des cotisations à verser conformément au régime des pensions qui a été institué pour le personnel employé à temps partiel aux travaux de nettoyage à Genève, et une somme de 700 dollars représentant les cotisations que l'ONU verse pour ce personnel au plan suisse d'assurance-vieillesse.

	Dollars
<i>ii) Pension annuelle versée aux anciens Secrétaires généraux</i>	10 000
1960:	10 000
1959:	10 000

Le crédit demandé vise le versement d'une pension au premier Secrétaire général en application du paragraphe 32 de la résolution 13 (I) adoptée le 13 février 1946 par l'Assemblée générale.

	Dollars
<i>iii) Cotisations à l'assurance-maladie et aux autres assurances-soins médicaux</i>	385 500
1960:	320 900
1959:	300 142

Par sa résolution 1095 (XI), l'Assemblée générale a décidé que l'ONU supporterait 50 pour 100 du coût d'un système élargi d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation couvrant les gros frais médicaux. A sa douzième session, l'Assemblée générale a approuvé, pour les fonctionnaires de New York, l'institution d'un système d'assurance-groupe soins dentaires, l'ONU devant prendre à sa charge le tiers des frais.

Les assurances-maladie pour les fonctionnaires en poste à Genève et dans les autres bureaux permanents couvrent approximativement les mêmes risques.

En ce qui concerne le personnel des petits bureaux extérieurs — principalement des centres d'information — recruté sur le plan local, il existe un plan d'assistance-frais médicaux.

Le crédit demandé comprend 9 000 dollars pour étendre aux fonctionnaires des centres d'information

et des commissions économiques régionales — recrutés sur le plan international ou sur le plan local — le système des examens médicaux périodiques volontaires qui existe déjà à New York et à Genève.

En janvier 1960, 2 697 fonctionnaires visés au présent chapitre (y compris le personnel des centres d'information) appartenant à la catégorie des administrateurs bénéficiaient du système d'assurance-maladie de New York et 1 350 fonctionnaires, du système d'assurance-soins dentaires. Au total, 1 000 fonctionnaires environ bénéficient du système assurance-maladie et assurance-soins dentaires à Genève, à la CEAO et à la CEPAL.

L'augmentation des dépenses prévue pour 1961 résulte principalement d'un relèvement des primes versées au titre du plan d'assurance-gros frais médicaux, à compter du 1er octobre 1959 (voir document A/C.5/806, du 25 novembre 1959) et des primes versées aux assurances United Medical Services (Blue Shield) et Associated Hospital Services (Blue Cross).

	Dollars
<i>iv) Indemnisation</i>	48 000
1960:	35 000
1959:	44 182

Le crédit demandé doit permettre le versement d'une indemnité aux fonctionnaires, membres de commissions et observateurs militaires en cas de maladie, d'accident ou de décès imputable à l'exercice de fonctions officielles; il doit aussi couvrir les frais d'indemnisation pour pertes d'effets personnels directement imputables à l'exercice de fonctions officielles. Le crédit demandé représente la moyenne des dépenses effectives des trois derniers exercices terminés (1957-1959).

Article II. — Récapitulation, par lieu d'affectation

	Cotisation à la Caisse commune des pensions du personnel (Dollars)	Cotisations à l'assurance-maladie et aux autres assurances-soins médicaux (Dollars)	Autres frais (Dollars)
New York	2 543 400	298 000	58 000
Genève	499 000	33 000	
Centres d'information	93 500	7 500	
CEAO	111 400	21 000	
CEPAL	135 200	16 000	
CEA	86 500	10 000	
	<u>3 469 000</u>	<u>385 500</u>	<u>53 000</u>

ARTICLE III

	Dollars
<i>Frais de voyage à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service</i>	727 500
1960:	602 000
1959:	622 253

Le crédit demandé doit couvrir: a) les frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge; b) les indemnités d'installation. Les nominations ou les mutations donnent lieu à ces deux catégories de dépenses, tandis que la cessation de service n'entraîne que des frais de voyage.

Le crédit demandé a été calculé compte tenu des faits constatés en 1959 et des nouveaux postes demandés pour 1961.

En 1959, abstraction faite de la CEA, il y a eu 186 nominations, 104 mutations et 106 cas de cessation de service donnant lieu au paiement de frais de voyage.

En moyenne, chaque fonctionnaire était accompagné d'une personne à charge. Le coût moyen de chaque voyage (pour un fonctionnaire et une personne à charge) s'est élevé à 1 100 dollars. On a tablé sur ce chiffre pour établir les demandes de crédits pour 1961.

<i>i) Frais de voyage à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service</i>	Dollars	
		510 000
		1960: 447 000
		1959: 444 101

On prévoit pour 1961 les mouvements de personnel suivants:

	Dollars	
210 nominations: coût estimatif		231 000
80 mutations: coût estimatif		88 000
140 cas de cessation de service: coût estimatif		154 000
		<u>473 000</u>

Le crédit demandé comprend 2 000 dollars pour les frais de voyage des candidats convoqués par l'Administration en vue de leur recrutement éventuel, 20 000 dollars pour les frais de voyage du personnel temporaire employé à l'occasion de la session de l'Assemblée générale et 15 000 dollars pour les frais de voyage du personnel temporaire employé lors des conférences à Genève.

<i>ii) Indemnités d'installation</i>	Dollars	
		217 500
		1960: 155 000
		1959: 178 152

Aux termes du règlement en vigueur, les fonctionnaires ont droit, lorsqu'ils sont nommés ou mutés, à une indemnité d'installation équivalant à 15 jours d'indemnité de subsistance s'ils n'ont pas de charges de famille et à 30 jours d'indemnité de subsistance dans le cas contraire, plus la moitié de cette somme pour chaque personne à charge. (A compter du 1er janvier 1960, les indemnités payables par l'ONU et les institutions spécialisées établies à Genève sont calculées sur la base de versements portant sur des périodes plus longues, vu la difficulté qu'il y a à trouver un logement dans un délai raisonnable.) On a constaté en 1959 que le coût moyen de l'indemnité d'installation s'élevait à 250 dollars environ pour un fonctionnaire célibataire et à 950 dollars environ pour un fonctionnaire ayant des charges de famille. Pour l'ensemble des fonctionnaires, la moyenne a été de 750 dollars et l'on a tablé sur ce chiffre pour établir les demandes de crédits pour 1961.

	Dollars	
210 nominations: coût estimatif		157 500
80 mutations: coût estimatif		60 000
		<u>217 500</u>

Article III. — Récapitulation, par lieu d'affectation

	Frais de voyage (Dollars)	Indemnités d'installation (Dollars)
New York	351 000	85 000
Genève	34 000	46 000
Centres d'information	25 000	12 000
CEAEO	52 000	37 500
CEPAL	32 000	25 000
CEA	16 000	12 000
	<u>510 000</u>	<u>217 500</u>

ARTICLE IV

Dollars

<i>Frais de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service</i>	517 000
	1960: 478 000
	1959: 340 653

Le crédit demandé doit couvrir: a) les frais de déménagement des fonctionnaires à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service; b) le versement des indemnités d'affectation, que le Règlement du personnel prévoit, dans certains cas appropriés, en lieu et place du paiement des frais de déménagement aller et retour (cette disposition s'applique plus particulièrement aux nominations et aux mutations pour une durée déterminée). Les dépenses totales de 1959 (340 653 dollars) se sont réparties comme suit entre ces deux rubriques: 223 803 dollars et 116 850 dollars. Le crédit ouvert pour 1960 (478 000 dollars) peut se décomposer comme suit: 323 000 dollars pour les frais de déménagement et 155 000 dollars pour les indemnités d'affectation.

En 1959, il y a eu 210 cas donnant lieu au paiement de frais de déménagement. Le coût varie considérablement suivant le lieu d'affectation et la distance. Cependant, d'après les faits constatés en 1959, on a pu calculer, pour établir les demandes de crédits pour 1961, que le coût moyen d'un déménagement se chiffrait à 1 300 dollars.

En janvier 1960, l'indemnité d'affectation a été versée dans 125 cas. Ce nombre augmente en raison des nouvelles nominations, notamment dans le cas des secrétariats des commissions économiques régionales. Les versements sont en moyenne de 1 200 dollars par fonctionnaire.

Pour établir les présentes demandes de crédits, on a tablé sur le nombre des nominations, des mutations et cessations de service prévu plus haut, à l'article III. D'après les faits constatés en 1959/1960, on estime que 250 cas environ donneront lieu au paiement de frais de déménagement et 160 autres cas au versement d'une indemnité d'affectation.

En conséquence, le crédit demandé se décompose comme suit:

	Dollars	
a) Frais de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service		325 000
b) Indemnités d'affectation à l'occasion des nominations et des mutations		192 000
		<u>517 000</u>

Article IV. — Récapitulation, par lieu d'affectation

	Frais de déménagement (Dollars)	Indemnités d'affectation (Dollars)
New York	268 000	14 500
Genève	20 000	15 000
Centres d'information	10 000	20 000
CEAEO	2 000	60 000
CEPAL	15 000	37 500
CEA	10 000	45 000
	<u>325 000</u>	<u>192 000</u>

ARTICLE V

Dollars

<i>Indemnités versées à la cessation de service</i>	627 000
	1960: 578 000
	1959: 608 332

Le crédit demandé correspond: a) au versement d'indemnités aux fonctionnaires quittant l'Organisation, y compris paiement des jours de congé non pris; b) aux primes de rapatriement; c) aux indemnités de non-titulaire pour les fonctionnaires nommés pour une durée déterminée.

Si l'on analyse les dépenses de 1959, compte non tenu du personnel de la CEA et du personnel des centres d'information recruté sur le plan local, on constate que 460 fonctionnaires ont bénéficié du paiement de jours de congé non pris et d'autres indemnités (au total, 397 160 dollars), tandis que des primes de rapatriement (188 295 dollars) ont été versées à 91 fonctionnaires et que 55 fonctionnaires ont reçu des indemnités de non-titulaire (17 562 dollars). (Pour les fonctionnaires de la CEA et des centres d'information, ces versements se sont élevés à 5 315 dollars.) Le crédit ouvert pour 1960 n'a pas été décomposé exactement, mais on peut penser que la répartition s'établit comme suit: 379 500 dollars, 175 000 dollars et 23 500 dollars pour ces trois catégories de dépenses.

D'après les faits constatés les années précédentes et le nombre des cas de cessation de service prévu pour 1961, les versements en question seraient les suivants:

Indemnités (y compris paiement des jours de congé non pris)	405 000
Primes de rapatriement	184 000
Indemnités de non-titulaire	38 000
	<u>627 000</u>

Article 5 - Récapitulation, par lieu d'affectation

	Paiement des jours de congé non pris et autres indemnités (Dollars)	Primes de rapatriement (Dollars)	Indemnités de non-titulaire (Dollars)
New York	310 000	125 000	15 000
Genève	43 500	44 500	2 000
Centres d'information	20 000	5 000	-
CEAEO	17 000	2 000	16 000
CEPAL	12 500	7 500	5 000
CEA	2 000	-	-
	<u>405 000</u>	<u>184 000</u>	<u>38 000</u>

Chapitre 5. - Frais de voyage du personnel

2 022 800 dollars (1960: 1 785 400 dollars; 1959: 1 740 900 dollars)

Les crédits demandés au présent chapitre sont destinés à couvrir tous les frais de voyage prévus des fonctionnaires, à savoir: 1) frais de voyage du personnel envoyé à des sessions d'organes de l'ONU; 2) frais de voyage du personnel liés à d'autres tâches et activités de l'ONU; 3) frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge.

Les crédits relatifs aux frais de voyage des fonctionnaires envoyés en mission spéciale et du personnel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sont demandés à part, aux chapitres 18 et 20 respectivement.

ARTICLE VI

	Dollars
Cours de formation et bien-être du personnel	112 000
1960:	79 800
1959:	58 078
<i>i) Cours de formation</i>	<i>103 000</i>
1960:	70 800
1959:	51 670
	Dollars
<i>a) Cours de langue et autres cours de formation</i>	<i>(43 000)</i>

Ce crédit permettra d'organiser des cours de langue à New York dans les mêmes conditions qu'en 1960: les élèves seront répartis en 40 classes et auront 3 heures de cours par semaine pendant 15 semaines chaque semestre, soit un total de 3 600 heures de cours. Le crédit demandé comprend 1 000 dollars pour des cours de langues spéciaux. On estime que les droits d'inscription acquittés par les proches parents des fonctionnaires, les membres des délégations et d'autres personnes s'élèveront à 7 500 dollars.

Comme en 1960, le crédit demandé comprend 6 000 dollars pour Genève, 3 000 dollars pour la CEAEO et la CEPAL et 2 000 dollars pour la CEA, où l'on se propose d'organiser des cours d'anglais et de français de deux niveaux différents, pendant les deux semestres.

b) Formation d'administrateurs (60 000)

De même qu'en 1960, on se propose de recruter en 1961 plusieurs stagiaires dans les Etats Membres "sous-représentés" au Secrétariat. Après une période de stage, les intéressés seront, s'ils ont les aptitudes voulues, nommés à des postes vacants d'administrateurs subalternes. Les 30 000 dollars demandés à ce titre concernent, pour toute l'année, 4 stagiaires à New York et 2 stagiaires à Genève. Un crédit de 30 000 dollars est aussi demandé pour que 6 stagiaires de la CEA soient formés dans les autres commissions économiques régionales, conformément à la résolution 16 (II) de la CEA.

ii) Bien-être du personnel 9 000
1960: 9 000
1959: 6 408

Il s'agit des chefs de dépenses ci-après: bien-être du personnel à New York et dans les autres bureaux permanents; pertes sur garanties de loyers.

Les crédits destinés à couvrir les frais de voyage des membres des organes administratifs qui, les années précédentes, étaient également demandés au présent chapitre, sont maintenant inscrits au chapitre premier.

Les dépenses prévues au présent chapitre ont été calculées en fonction des tarifs et des conditions de voyage actuels. Comme des changements sont à prévoir prochainement dans les tarifs et les modalités de voyage, ces questions restent à l'étude, comme le Secrétaire général l'a indiqué dans le rapport qu'il a soumis à l'Assemblée générale, à sa quatorzième

session^{1/}. Le Secrétaire général a l'intention de présenter un nouveau rapport à ce sujet avant la dix-septième session de l'Assemblée générale.

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Annexes, point 44 de l'ordre du jour, document A 4336, par. 27-29.

ARTICLE PREMIER

<i>Frais de voyage du personnel envoyé à des sessions</i>		303 800
		1960: 206 300
		1959: 230 932

Le détail est donné ci-après:

	1961 Crédits demandés (Dollars)	1960 Crédits ouverts (Dollars)	1959 Dépenses (Dollars)
i) Seizième session de l'Assemblée générale	27 000	24 000	23 346
ii) Commission du droit international	8 500	8 500	7 314
iii) Tribunal administratif	2 500	2 100	2 443
iv) Comité scientifique consultatif des Nations Unies	2 500	2 900	-
v) Conseil économique et social	37 000	35 500	74 826 ^{a/}
vi) Commission technique du Conseil économique et social	5 000	5 000 ^{b/}	5 784 ^{c/}
vii) Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base	1 000	1 000	-
viii) Commission économique pour l'Afrique	36 300	40 000	18 570
ix) Groupes spéciaux d'experts de la CEA et autres groupes de travail	47 000	-	-
x) Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	20 000	20 000	28 926 ^{d/}
xi) Comités et sous-comités de la CEAEO	18 000	11 500	11 297
xii) Commission économique pour l'Amérique latine	83 000	-	50 497 ^{e/}
xiii) Comités et sous-comités de la CEPAL	16 000	9 600	7 000
xiv) Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	-	-	2 929
xv) Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	-	3 800	-
xvi) Commission de la condition de la femme	-	33 800 ^{f/}	-
xvii) Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes	-	8 600	-
TOTAL, article premier	303 800	206 300	230 932

^{a/} Soit 39 141 dollars pour la session de Mexico et 35 685 dollars pour la session de Genève.
^{b/} Commission des droits de l'homme.
^{c/} Commission de la population.

^{d/} Session de la CEAEO à Broadbeach (Australie).
^{e/} Session de la CEPAL à Panama.
^{f/} Session tenue à Buenos Aires.

En calculant les frais de voyage du personnel chargé d'assurer le service des organismes mentionnés ci-dessus, on a considéré qu'un certain nombre de ces fonctionnaires auront droit au congé dans les foyers, ce qui a permis de réduire les demandes de crédit.

Le crédit demandé pour la seizième session de l'Assemblée générale est destiné à couvrir les frais de voyage de 8 fonctionnaires et l'indemnité de subsistance de 10 fonctionnaires appartenant aux services linguistiques de l'Office européen.

Les crédits demandés sous les rubriques ii) à vii) ci-dessus correspondent aux frais de voyage New York Genève et à l'indemnité de subsistance des fonctionnaires suivants: 4 fonctionnaires pour une session de 10 semaines de la Commission du droit international, 2 fonctionnaires pour une session de 2 semaines du Tribunal administratif, 2 fonctionnaires pour une session d'une semaine du Comité consultatif scientifique des Nations Unies, personnel chargé d'assurer le service, pour tout ou partie, de la session de 6 semaines du Conseil économique et social et de ses comités, 4 fonctionnaires pour une session de 3 semaines d'une commission technique du Conseil économique et social et 1 fonctionnaire pour une session d'une semaine de la Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base.

Le crédit demandé pour la troisième session de la Commission économique pour l'Afrique correspond aux frais de voyage et à l'indemnité de subsistance de

27 fonctionnaires, appartenant pour la plupart à l'Office européen, qui se rendront à Addis-Abéba pour 2 semaines environ. Pour calculer les frais de voyage du personnel envoyé aux réunions de groupes spéciaux d'experts de la CEA et d'autres groupes de travail, on a tenu compte du service à assurer pour les réunions suivantes: a) deuxième Conférence des statisticiens africains (qui pourraient avoir lieu à Tunis) - 15 000 dollars; b) groupe de travail sur le développement économique et social et groupe de travail de statisticiens, à Addis-Abéba - 7 400 dollars; c) cycle d'étude des questions budgétaires, à Addis-Abéba - 7 400 dollars; d) stage de formation au développement communautaire, en Afrique occidentale - 4 600 dollars; e) cycle d'étude sur les installations communautaires, au Ghana - 9 300 dollars; f) conférence d'hommes d'affaires africains, à Monrovia - 3 300 dollars.

Le montant demandé pour la session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient correspond aux frais de voyage et à l'indemnité de subsistance de 34 fonctionnaires qui se rendront de Bangkok à New Delhi pour 16 jours afin d'assurer le service de la dix-septième session de la Commission; pour calculer les frais de voyage du personnel envoyé aux sessions des comités et sous-comités de la CEAEO, on a supposé que les organes subsidiaires de la Commission qui doivent se réunir en 1961 hors de Bangkok tiendraient 9 sessions environ, le coût étant en moyenne de 2 000 dollars par session pour

les frais de voyage et les indemnités de subsistance de 4 fonctionnaires.

Le crédit demandé pour la neuvième session de la Commission économique pour l'Amérique latine correspond aux frais de voyage (43 600 dollars) et aux indemnités de subsistance (39 400 dollars) d'environ 80 fonctionnaires qui, partant de Santiago, de New York et de Mexico, se rendront à Caracas (Venezuela) pour 2 ou 3 semaines. Le crédit demandé pour les sessions des comités et sous-comités de la CEPAL doit couvrir les frais de voyage et les indemnités de subsistance du personnel qui assurera le service des réunions du Comité du commerce de la CEPAL et de ses groupes de travail (6 000 dollars), et du Comité des ministres pour l'intégration économique de l'Amérique centrale et de ses 6 sous-comités (10 000 dollars).

ARTICLE II

<i>Frais de voyage du personnel en mission</i>	Dollars
<i>(abstraction faite des sessions)</i>	540 000
1960:	458 100
1959:	477 699

L'augmentation du crédit demandé est due à l'activité accrue de trois des commissions économiques régionales (CEA, CEAE0 et CEPAL). Autrement, les crédits demandés pour les départements et services de New York et pour l'Office européen sont en général à peu près les mêmes qu'en 1960, à l'exception des crédits prévus pour les frais de voyage du Secrétaire général et de ses représentants spéciaux, qui passent de 30 000 à 40 000 dollars. Pour les centres d'information, le montant demandé est inférieur de 4 000 dollars au crédit inscrit du budget de 1960.

Le programme de voyages pourrait se répartir comme suit:

	Dollars
Secrétaire général ou fonctionnaires du Secrétariat - Attributions spéciales conférées au Secrétaire général	40 000
Secrétariats des commissions économiques régionales: CEA - 70 000 dollars; CEAE0 - 55 000 dollars; CEE - 25 000 dollars; CEPAL - 70 000 dollars	220 000
Siège (New York)	200 200

Le programme de voyages sur lequel se fondent ces prévisions serait établi d'avance compte tenu des besoins. Les principales tâches pour lesquelles il faudra probablement envoyer des fonctionnaires en mission en 1961 sont énumérées ci-après:

Programmes économiques et sociaux, plus spécialement rassemblement de données d'ordre économique et social, coordination des programmes avec les commissions économiques régionales et les institutions spécialisées, planification et coordination en matière de statistique, consultations sur les problèmes relatifs aux ressources naturelles et utilisation de nouvelles sources d'énergie, préparation de l'Etude sur l'économie mondiale, 1962, programmation en matière de développement industriel, consultations sur le programme de travail dans le domaine du logement et de l'urbanisme (66 000 dollars); planification et coordination de l'assistance technique (10 000 dollars); planification et coordination dans le domaine de l'administration publique (6 000 dollars); services consultatifs régionaux en matière de statistique (12 000 dollars); études spéciales dans le Moyen-Orient (10 000 dollars). Total: 104 000 dollars.

Recrutement, notamment d'experts de l'assistance technique, et examens: 35 000 dollars.

Inspection du personnel en mission et des bureaux extérieurs (7 000 dollars); enquêtes sur le coût de la vie (4 000 dollars); vérification des comptes (5 000 dollars); secrétariat

du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel et du Comité des pensions du personnel de l'ONU (700 dollars); autres travaux administratifs concernant notamment le service des sessions du Comité administratif de coordination, du Comité consultatif pour les questions administratives et d'autres réunions consultatives ou de coordination interorganisations et l'envoi de représentants à ces sessions, ainsi que le Service des conférences et le Bureau des services généraux (8 000 dollars). Total: 24 700 dollars.

Information à New York: 16 000 dollars.

Travaux concernant des questions spéciales dans les domaines politique et juridique et dans ceux des droits de l'homme et de la tutelle; coordination avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et travaux concernant des programmes scientifiques: 20 500 dollars.

	Dollars
Groupes régionaux de spécialistes des questions sociales	20 000
Centres d'information	39 300
Office de Genève (non compris la CEE et le Haut Commissariat pour les réfugiés): Services généraux (7 500 dollars); Services d'information (2 000 dollars); Division des stupéfiants (3 500 dollars); Bureau des affaires sociales (3 000 dollars); Bureau de l'assistance technique (2 000 dollars); Secrétariat commun du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants (2 500 dollars)	20 500

ARTICLE III

<i>Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge</i>	Dollars
	1 179 000
1960:	1 121 000
1959:	1 032 269

Le crédit demandé couvre les frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge à l'occasion du congé dans les foyers pour tous les services du Secrétariat à l'exception du Service mobile de l'ONU et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, pour lesquels des crédits sont demandés aux chapitres 19 et 20 respectivement. Le tableau suivant donne la répartition des crédits demandés pour 1961, des crédits ouverts pour 1960 et des dépenses effectives de 1959:

	1961 (Dollars)	1960 (Dollars)	1959 (Dollars)
New York	940 000	927 000	857 535
Genève	90 000	58 000	62 673
Centres d'information	26 000	20 500	25 308
CEA	30 000	17 000	4 290
CEAE0	37 000	40 500	43 064
CEPAL	56 000	58 000	39 399
	<u>1 179 000</u>	<u>1 121 000</u>	<u>1 032 269</u>

Pour établir ces prévisions de dépenses, on a tenu compte du tableau ci-après qui donne la liste des ayants droit:

	Fonctionnaires	Personnes à charge
New York	476	713
Genève	200	239
Centres d'information	11	15
CEA	10	30
CEAE0	33	63
CEPAL	22	47
	<u>752</u>	<u>1 107</u>

D'après les tarifs de voyage actuels et le nombre des ayants droit indiqué ci-dessus, il faudrait 1 308 000 dollars environ. Compte tenu de la différence entre les congés auxquels les fonctionnaires ont droit et les voyages réellement effectués au cours

des années précédentes, on a estimé qu'à New York et à Genève environ 10 pour 100 des ayants droit ne prendront pas leur congé en 1961 en raison soit d'ajournements volontaires, soit de mouvements de personnel.

Tableau 5-1. - Frais de voyage du personnel en mission
(En dollars des Etats-Unis)

	1961 Crédits demandés	1960 Crédits ouverts	1959 Dépenses
<i>Article premier. — Frais de voyage du personnel envoyé à des sessions . . .</i>	303 800	206 300	230 932
<i>Article II. — Frais de voyage du personnel en mission (abstraction faite des sessions)</i>			
i) Secrétaire général	40 000	30 000	106 556
ii) Départements et services de New York	220 200 ^{a/}	202 300 ^{a/}	168 520 ^{a/}
iii) Office de Genève	45 500	43 300	45 386
iv) Centres d'information	39 300	43 300	37 056
v) CEA	70 000	40 000	24 502
vi) CEAE0	55 000	46 200	39 972
vii) CEPAL	70 000	53 000	55 707
	<u>540 000</u>	<u>458 100</u>	<u>477 699</u>
<i>Article III. — Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge</i>	<u>1 179 000</u>	<u>1 121 000</u>	<u>1 032 269</u>
TOTAL, chapitre 5	<u><u>2 022 800</u></u>	<u><u>1 785 400</u></u>	<u><u>1 740 900</u></u>

^{a/} Y compris les groupes régionaux de spécialistes des questions sociales (1961: 20 000 dollars, 1960: 17 300 dollars, 1959: 15 000 dollars).

Chapitre 6. — Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe 1 du Statut du personnel; dépenses de représentation

100 000 dollars (1960: 93 000 dollars; 1959: 88 481 dollars)

ARTICLE PREMIER

<i>Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe 1 du Statut du personnel</i>	Dollars	70 000
1960:		70 000
1959:		67 006

Le crédit demandé représente les sommes que le Secrétaire général peut, conformément au Statut du personnel, verser aux sous-secrétaires et directeurs, sur la base de justifications ou données appropriées, "pour les dédommager des dépenses spéciales qu'ils peuvent raisonnablement être appelés à faire dans l'intérêt de l'Organisation, lorsqu'ils s'acquittent des tâches qui leur sont confiées par le Secrétaire général". Le crédit demandé servira, à concurrence de 50 000 dollars environ, à faire les versements spéciaux auxquels les sous-secrétaires ont droit, conformément au paragraphe 2 de l'annexe I du Statut du personnel, et, à concurrence de 20 000 dollars environ, à faire des versements analogues aux directeurs, en application du paragraphe 3 de ladite annexe.

ARTICLE II

<i>Remboursement de dépenses de représentation à d'autres fonctionnaires du Secrétariat</i>	Dollars	25 000
1960:		18 000
1959:		14 591

Le crédit demandé est destiné à rembourser aux fonctionnaires du Secrétariat qui, à New York et dans

les bureaux extérieurs, ne perçoivent pas les versements prévus à l'article premier les dépenses de représentation qu'il leur faut engager dans l'exercice de leurs fonctions officielles.

Le crédit demandé est en augmentation de 7 000 dollars par rapport à l'exercice précédent. Etant donné que le coût de la vie augmente constamment, qu'il faut tenir compte des 6 nouveaux centres d'information et enfin que les conférences spéciales tenues hors de New York occasionneront également des dépenses de représentation, on demande un crédit de 25 000 dollars pour 1961. Ce montant est destiné à couvrir les dépenses de tous les départements et services du Siège, de l'Office européen des Nations Unies à Genève (y compris le secrétariat du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants), des secrétariats des quatre commissions économiques régionales et des 30 centres d'information.

ARTICLE III

<i>Participation aux dépenses de représentation occasionnées par les sessions de l'Assemblée générale et les réceptions en l'honneur de chefs d'Etat</i>	Dollars	5 000
1960:		5 000
1959:		6 884

Le montant demandé est destiné à couvrir une partie des dépenses de représentation qui seront occasionnées par la seizième session de l'Assemblée générale.

Aucun crédit n'est demandé pour les réceptions en l'honneur de chefs d'Etat. Les années précédentes, il y avait eu des réceptions de ce genre, mais rarement, et le Secrétaire général avait pris la totalité des frais à sa charge. Devant le nombre des réceptions qui ont eu lieu en 1959, on s'est demandé s'il convenait de continuer à en faire supporter tous les frais au Secrétaire général. Etant donné la nature de ces réceptions, il semble raisonnable que les dépenses qu'elles occasionnent soient réparties également entre l'Organisation et le Secrétaire général. On suivrait

ainsi la même règle que pour la réception annuelle de l'Assemblée générale, dont les frais sont partagés par moitié entre l'Organisation et le Président de l'Assemblée. Cette formule a été appliquée pour les dépenses de 1959 et l'on propose de suivre la même règle au cours des années à venir. Comme il est impossible de prévoir des dépenses de ce genre, le crédit représentant la part de l'Organisation est inscrit pour mémoire au présent chapitre du projet de budget.

TITRE III

BATIMENTS, MATERIEL ET CHARGES COMMUNES

Chapitre 7. — Bâtiments et amélioration des locaux

3 749 500 dollars (1960: 3 732 000 dollars; 1959: 2 823 257 dollars)

Le crédit demandé permettra de couvrir les dépenses relatives à l'acquisition et à l'amélioration d'importants avoirs en capital fixe, notamment terrains et bâtiments. Pour la plupart des articles ci-après, le montant maximum des dépenses à engager et le mode de financement ont été fixés par l'Assemblée générale.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
<i>Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du Siège de l'Organisation des Nations Unies</i>	2 500 000
1960:	2 500 000
1959:	2 000 000

Le crédit de 2 500 000 dollars inscrit au présent article correspond à la onzième annuité payable aux termes de la résolution 242 (III) de l'Assemblée générale, en date du 18 novembre 1948. A la fin de 1961, il restera à rembourser 45 millions de dollars, selon le barème suivant:

Années	Annuités (Dollars)
1962 à 1975	2 500 000
1976 à 1981	1 500 000
1982	1 000 000

ARTICLE II

	Dollars
<i>Transfert à l'Organisation des Nations Unies des avoirs de la Société des Nations</i>	649 500
1960:	649 500
1959:	649 466

La somme de 649 500 dollars doit permettre de régler la onzième annuité du remboursement prévu au paragraphe 1, a. de la résolution 250 (III) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1948, concernant les avoirs en capital fixe de la Société des Nations. A la fin de 1961, il restera à rembourser 2 697 864 dollars en quatre annuités échelonnées de 1962 à 1965.

ARTICLE III

	Dollars
<i>Immeuble de l'ONU à Santiago du Chili</i>	382 500
1960:	382 500
1959:	6 907

Dans ses résolutions 1273 (XIII), du 14 novembre 1958, et 1407 (XIV), du 1er décembre 1959, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à prendre les dispositions voulues pour l'établissement des plans et la construction de l'immeuble de l'ONU à Santiago du Chili, pour un coût de 1 550 000 dollars. Un crédit de 20 000 dollars a été ouvert en 1959 pour couvrir les premières dépenses préparatoires et il a été décidé d'inscrire chaque année une somme de

382 500 dollars au budget ordinaire de l'ONU pour les exercices 1960 à 1963 inclus. Le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale, à sa quinzième session, un rapport sur l'état d'avancement du projet.

ARTICLE IV

	Dollars
<i>Amélioration des locaux</i>	217 000
1960:	200 000
1959:	166 884

Le crédit demandé pour 1961 concerne uniquement le Siège et l'Office européen de Genève.

	Dollars
<i>i) New York</i>	73 500
1960:	67 000
1959:	686

Le Secrétaire général a soumis à l'Assemblée générale, à sa treizième session, un plan prévoyant l'exécution en trois ans du programme des principaux travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments et du matériel du Siège^{1/}. A ses treizième et quatorzième sessions, l'Assemblée générale a décidé d'attendre, pour examiner l'ensemble du programme, qu'un groupe d'architectes et d'ingénieurs ait achevé une étude sur les bâtiments du Siège. Dans l'intervalle, les dépenses sont limitées aux travaux de réparation les plus urgents qui comprendront peut-être en 1960 la réparation des condenseurs de réfrigération. Le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale, à sa quinzième session, un rapport distinct contenant des recommandations sur les mesures à prendre en fonction de l'étude effectuée par les architectes en 1960.

Le crédit demandé pour 1961 comprend 31 000 dollars pour la réparation des condenseurs de réfrigération et 42 500 dollars pour le remplacement des tapis usagés dans le bâtiment des conférences (22 000 dollars), dans le bâtiment de l'Assemblée générale (11 500 dollars) et dans celui du Secrétariat (9 000 dollars). On estime actuellement à 30 000 dollars le coût des tapis qu'il faudra remplacer en 1962. Le rapport sur les principaux travaux d'entretien, dont l'Assemblée générale a été saisie à sa treizième session, prévoyait, pour le remplacement des tapis dans tous les bâtiments, une dépense totale de 463 000 dollars étalée sur trois ans. Le crédit demandé pour 1961 permettrait de procéder aux remplacements qui s'imposent immédiatement pour des raisons non seulement d'esthétique, mais aussi de sécurité. Ce programme ne concerne donc que les emplacements où les tapis sont le plus détériorés.

	Dollars
<i>ii) Genève</i>	144 000
1960:	133 000
1959:	140 107

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, treizième session, Annexes, points 43 et 44 de l'ordre du jour, document A/C.5/738.

Le programme de modernisation du Palais des Nations, dont l'Assemblée générale avait autorisé l'exécution à sa onzième session [résolution 1101 (XI), du 27 février 1957], a été examiné à la quatorzième session par l'Assemblée générale, qui l'a approuvé pour un coût de 1 790 000 dollars [résolution 1447 (XIV) du 5 décembre 1959]. Le crédit demandé pour 1961 correspond à la cinquième tranche annuelle, dont le montant est de 121 000 dollars. A la fin de 1961, il restera à régler une somme de 1 185 000 dollars, selon le barème suivant:

Années	Annuités (Dollars)
1962	121 000
1963	131 000
1964-1966	311 000

Le crédit demandé pour Genève comprend aussi 10 000 dollars pour la troisième tranche du plan quadriennal d'amélioration de l'éclairage au Palais. Le coût total de ce plan étant estimé à 40 000 dollars, il restera 10 000 dollars à inscrire au budget de 1962. On demande en outre 6 500 dollars pour la climatisation du laboratoire des stupéfiants, où les conditions de travail laissent actuellement à désirer tant pour la précision des mesures que pour le confort du personnel. Enfin, on propose d'affecter 6 500 dollars à l'achat de mâts pour le drapeau de l'ONU et les drapeaux des Etats Membres.

	Dollars
iii) Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient.	-
1960:	-
1959:	26 091

Chapitre 8. — Matériel et installations

456 000 dollars (1960: 388 500 dollars; 1959: 355 639 dollars)

Les crédits demandés ici permettront d'acheter le mobilier et le matériel nécessaires pour tous les services de l'ONU. Ils se fondent sur un état détaillé du coût des divers articles pour chaque service. On reverra cet état en 1961 avant de procéder aux achats,

de manière à s'assurer qu'il correspond toujours aux besoins essentiels à prévoir.

On trouvera ci-après un tableau récapitulatif, par grandes rubriques, des crédits demandés pour 1961 et des crédits ouverts pour 1960.

Tableau 8-1. — Matériel et installations: récapitulation des crédits demandés pour 1961 et des crédits ouverts pour 1960
(En dollars des Etats-Unis)

Articles	1960 (Crédits ouverts)	1961 (Crédits demandés)						Total
		New York	Genève	Centres d'infor- mation	CEAEO	CEPAL	CEA	
I. Mobilier et matériel de bureau	68 500	59 700	16 850	5 900	3 800	5 100	7 400	98 750
II. Machines de bureau	105 000	68 000	19 400	6 600	5 900	25 800	11 300	137 000
III. Matériel pour la reproduc- tion des documents	75 000	69 100	2 400	300	500	3 200	-	75 500
IV. Matériel de télécommu- nications	86 600	47 400	25 100	10 000	-	-	-	82 500
V. Matériel de transport	23 500	4 000	2 600	7 000	7 000	3 000	2 400	26 000
VI. Matériel divers	29 900	17 200	7 250	800	1 800	2 200	7 000	36 250
TOTAL.	388 500	265 400	73 600	30 600	19 000	39 300	28 100	456 000

On trouvera à la fin du présent chapitre un second tableau récapitulatif, portant le numéro 8-2, qui, pour chacun des bureaux, fait apparaître séparément les dépenses relatives aux acquisitions nouvelles et celles qui ont trait au remplacement du matériel usagé.

Les crédits demandés représentent, par rapport aux crédits ouverts en 1960, une augmentation de 67 500 dollars qui se répartit comme suit entre les divers bureaux de l'Organisation:

	Augmentation par rapport à 1960 (Dollars)
New York	22 400
Genève	11 600
Centres d'information	9 900
CEAEO	1 900
CEPAL	21 600
CEA	100
	<u>67 500</u>

La plus grande partie de cette augmentation est imputable aux acquisitions:

Années	Acquisition (Dollars)	Remplacement (Dollars)
1961	211 635	244 365
1960	170 500	218 000
Augmentation	41 135	26 365

Le crédit demandé pour la CEA est destiné uniquement à des acquisitions, car ce n'est évidemment qu'à un stade ultérieur qu'on commencera à remplacer du matériel usagé.

On estime que la vente du matériel réformé procurera une rentrée de 19 000 dollars. Cette somme a donc été inscrite dans les prévisions de recettes.

ARTICLE PREMIER

<i>Mobilier et matériel de bureau</i>	Dollars 98 750
1960:	68 600
1959:	1/

	Acquisition (Dollars)	Remplacement (Dollars)
1961	51 170	47 580
1960	26 800	41 700

Le poste principal est constitué par les fauteuils et les bureaux. Le crédit demandé comprend respectivement 17 500 et 17 300 dollars pour ces deux catégories d'achats; il s'agit à la fois de répondre aux besoins des nouveaux fonctionnaires et de remplacer le mobilier usagé.

La plupart des services ont également besoin de classeurs — notamment classeurs ordinaires et classeurs pour fiches d'indexage — de bibliothèques et de tables; les dépenses prévues s'élèvent respectivement à 8 200, 4 700 et 6 200 dollars.

Les autres achats nécessaires, notamment rayonnages, casiers de distribution, portemanteaux, moquettes et tapis pour les bureaux extérieurs et articles divers, sont estimés à 9 850 dollars environ.

Le crédit demandé pour New York comprend en outre: 15 000 dollars pour l'achat de mobilier destiné à des fonctionnaires de rang supérieur, 10 000 dollars pour l'achat de grands classeurs pour archives et 10 000 dollars pour la construction de 10 cabines transportables d'interprétation simultanée pour les conférences à l'étranger. Jusqu'à présent, les cabines étaient construites spécialement pour chaque conférence ou louées, ce qui entraînait périodiquement des dépenses pour l'Organisation. A cause de besoins prioritaires, il avait fallu surseoir à l'achat des cabines en 1960.

ARTICLE II

<i>Machines de bureau</i>	Dollars 137 000
1960:	105 000
1959:	2/

Année	Acquisition (Dollars)	Remplacement (Dollars)
1961	49 115	87 835
1960	26 500	78 500

A la suite d'une enquête faite en 1959 sur l'utilisation des machines à écrire, les achats ont pu être sensiblement réduits en 1960. L'enquête continue à avoir d'heureuses conséquences sur le plan budgétaire, en ce sens que le programme annuel de remplacement vise à diminuer le nombre total de machines utilisées. Cependant, le principal poste de dépenses du présent article reste l'acquisition de machines à écrire électriques et le remplacement des machines à écrire ordinaires. Près de la moitié du crédit demandé, soit environ 66 000 dollars, servira à acheter des machines à écrire, principalement aux fins de remplacement. Il faudra également acheter des machines à additionner et des machines à calculer qui seront réparties en gé-

1/ Avant 1960, les dépenses concernant les bureaux extérieurs étaient comptabilisées globalement, ce qui ne permet pas d'en donner une ventilation par rubrique.

2/ Avant 1960, les dépenses concernant les bureaux extérieurs étaient comptabilisées globalement, ce qui ne permet pas d'en donner une ventilation par rubrique.

néral entre tous les bureaux et pour lesquelles on prévoit une dépense de 28 000 dollars environ. Un peu plus de la moitié de cette somme serait utilisée au Siège. On prévoit 6 200 dollars pour l'achat de machines à dicter, principalement pour New York et Genève, et 8 500 dollars pour l'achat de machines à adresser destinées aux bureaux autres que ceux de New York et de Genève.

Le crédit demandé comprend en outre: 10 500 dollars pour le remplacement de la machine comptable de Santiago, 1 500 dollars pour l'achat de matériel de climatisation à Bangkok et 7 500 dollars pour le remplacement de machines à coder au Siège. Enfin, on demande 8 800 dollars pour divers achats de matériel dans tous les bureaux, la moitié environ de cette somme étant destinée à couvrir les besoins du Siège.

ARTICLE III

<i>Matériel pour la reproduction des documents</i>	Dollars 75 500
1960:	75 000
1959:	3/

Années	Acquisition (Dollars)	Remplacement (Dollars)
1961	35 200	40 300
1960	45 000	30 000

On demande 13 200 dollars pour l'achat de ronéos et de duplicateurs dont le besoin se fait sentir dans la quasi-totalité des bureaux. La moitié de cette somme environ serait dépensée à New York.

Le solde est presque entièrement destiné au Siège. Pour les acquisitions, le crédit demandé se répartit comme suit: 16 000 dollars pour 1 presse offset moyenne, 4 500 dollars pour des postes supplémentaires à ajouter à une assembleuse et 3 000 dollars pour des tables de montage ou tables analogues. Le crédit demandé pour le remplacement de matériel usagé comprend: 11 000 dollars pour 1 assembleuse, 6 600 dollars pour 2 presses offset légères, 6 000 dollars pour du matériel de justowriting, 2 900 dollars pour 1 varityper, 2 800 dollars pour 1 machine à adresser et 1 300 dollars pour des tables à dessin. Le solde (8 200 dollars) servirait à acheter ou à remplacer du matériel divers nécessaire à la reproduction des documents. Etant donné le volume croissant des travaux de reproduction faits au Siège, il est possible de réaliser des économies sur les travaux contractuels d'imprimerie, mais il faut constamment veiller à ce que le matériel utilisé soit en bon état et réponde aux besoins. C'est en fonction de ce contrôle technique et budgétaire permanent qu'a été établi le programme minimum, esquissé ci-dessus, pour l'acquisition et le remplacement de matériel de reproduction en 1961.

ARTICLE IV

<i>Matériel de télécommunications</i>	Dollars 82 500
1960:	86 600
1959:	4/

3/ Avant 1960, les dépenses concernant les bureaux extérieurs étaient comptabilisées globalement, ce qui ne permet pas d'en donner une ventilation par rubrique.

4/ Avant 1960, les dépenses concernant les bureaux extérieurs étaient comptabilisées globalement, ce qui ne permet pas d'en donner une ventilation par rubrique.

Tableau 8-2. - Matériel et installations: Programme d'acquisition et de remplacement pour 1961
(En dollars des Etats-Unis)

Articles	Siège		Genève		Centres d'information		CEAEO		CEPAL		CEA		Total		Total, Acquisition et remplacement
	Acqui-sition	Rempla-cement	Acqui-sition	Rempla-cement	Acqui-sition	Rempla-cement	Acqui-sition	Rempla-cement	Acqui-sition	Rempla-cement	Acqui-sition	Rempla-cement	Acqui-sition	Rempla-cement	
I. Mobilier et matériel de bureau.....	24 990	34 710	5 440	11 410	5 600	300	3 200	600	4 540	560	7 400	-	51 170	47 580	98 750
II. Machines de bureau	10 500	57 500	13 015	6 385	3 000	3 600	4 200	9 600	16 200	11 300	-	-	49 115	87 885	137 000
III. Matériel pour la reproduction des documents	29 700	39 400	2 400	-	300	-	500	2 800	400	-	-	-	35 200	40 300	75 500
IV. Matériel de télécommunications	30 600	16 800	21 500	3 600	5 600	4 400	-	-	-	-	-	-	57 700	24 800	82 500
V. Matériel de transport.....	-	4 000	-	2 600	-	7 000	-	7 000	-	3 000	2 400	-	2 400	23 600	26 000
VI. Matériel divers	1 400	15 800	3 200	4 050	550	250	1 700	100	2 200	-	7 000	-	16 050	20 200	36 250
TOTAL	97 190	168 210	45 555	28 045	15 050	15 550	6 600	12 400	19 140	20 160	28 100	-	211 635	244 365	456 000
Crédit demandé pour 1961.....	265 400		73 600		30 600		19 000		39 300		28 100				456 000
Crédit ouvert pour 1960	243 000		62 000		20 700		17 100		17 700		28 000				388 500
Augmentation 1960-1961	22 400		11 600		9 900		1 900		21 600		100				67 500

Années	Acquisition (Dollars)	Remplacement (Dollars)
1961	57 700	24 800
1960	46 900	39 700

Le total des crédits demandés pour le matériel de télécommunications est inférieur au chiffre approuvé pour 1960, bien qu'on prévoie 13 500 dollars pour un important achat destiné à porter de 2 à 10 kW la puissance de l'appareil émetteur de Genève. On propose également de faire l'acquisition pour Genève d'appareils d'enregistrement et de transcription sonores d'une valeur de 8 000 dollars environ dont il avait fallu différer l'achat en 1960 en raison d'autres besoins prioritaires. Le coût du matériel à remplacer à Genève est estimé à 3 600 dollars. Le solde du crédit demandé se décompose comme suit: 35 700 dollars pour le matériel de radio, de photographie, de cinéma et de télévision nécessaire au Siège et dans les centres d'information, et 21 700 dollars pour les besoins généraux en matière de télécommunications au Siège.

ARTICLE V

	Dollars
Matériel de transport	26 000
1960:	23 500
1959:	5/

Années	Acquisition (Dollars)	Remplacement (Dollars)
1961	2 400	23 600
1960	4 400	19 100

Le programme de 1961 prévoit l'acquisition d'un véhicule du type autobus pour la CEA (2 400 dollars) et le remplacement, dans d'autres bureaux, de maté-

5/ Avant 1960, les dépenses concernant les bureaux extérieurs étaient comptabilisées globalement, ce qui ne permet pas d'en donner une ventilation par rubrique.

riel dont l'utilisation n'est plus rentable. On propose de remplacer 1 cric électrique et 1 tracteur avec chasse-neige à New York (4 000 dollars), 1 voiture de livraison à Genève (2 600 dollars), 2 conduites intérieures et 1 commerciale pour les centres d'information (7 000 dollars), 1 conduite intérieure et 1 commerciale pour la CEAE (7 000 dollars) et 1 conduite intérieure pour la CEPAL (3 000 dollars).

ARTICLE VI

	Dollars
Matériel divers.	36 250
1960:	29 900
1959:	5/

Années	Acquisition (Dollars)	Remplacement (Dollars)
1961	16 050	20 200
1960	20 900	9 000

Il s'agit de matériel divers, notamment du matériel nécessaire à l'entretien des bâtiments, aux services de sécurité et d'incendie, au service médical et à la bibliothèque. Le remplacement d'un appareil de radiographie au Service médical constitue la dépense la plus importante (12 000 dollars). Cet appareil, acheté en 1949, est maintenant vétuste et son utilisation entraîne désormais des frais trop élevés.

En ce qui concerne la Commission économique pour l'Afrique, le crédit demandé servira à achever l'aménagement de la Bibliothèque dans le nouveau bâtiment, notamment à fournir des rayonnages métalliques, des tables, des fauteuils et du matériel de classement.

Pour New York, étant donné la construction de la nouvelle Bibliothèque, on ne prévoit pas l'achat de matériel de bibliothèque en 1961.

5/ Avant 1960, les dépenses concernant les bureaux extérieurs étaient comptabilisées globalement, ce qui ne permet pas d'en donner une ventilation par rubrique.

Chapitre 9. — Entretien, utilisation et location des locaux

3 244 050 dollars (1960: 3 027 400 dollars; 1959: 3 053 424 dollars)

Le crédit demandé servira à couvrir les dépenses d'entretien, d'utilisation et de location des bâtiments de New York (2 864 000 dollars), de Genève (162 500 dollars), des centres d'information (83 000 dollars) ainsi que des commissions économiques pour l'Asie et l'Extrême-Orient, pour l'Amérique latine et pour l'Afrique (134 550 dollars).

La majeure partie de ce crédit concerne les services contractuels (article Ier). Il s'agit de services fournis au Siège par des entreprises privées en vertu de contrats conclus pour un certain nombre d'années. Ces contrats sont établis conformément aux conditions en vigueur à New York dans le secteur considéré et font généralement l'objet d'un contrôle administratif limité. Cependant, c'est l'ONU qui détermine le volume et les normes des services à fournir. L'augmentation nette du crédit demandé pour 1961 par rapport aux dépenses de 1959 est exclusivement imputable à la hausse des prix, le volume des services contractuels restant inchangé.

Le montant du crédit demandé à l'article II (Éclairage, chauffage, énergie et eau) a été calculé d'après la consommation de 1959, compte dûment tenu des arrangements provisoires concernant la Bibliothèque. La stabilité de la consommation à New York semble bien prouver que les appareils de contrôle automa-

tiques et la réglementation plus rigoureuse de la consommation actuellement en vigueur continuent à donner de bons résultats. Le relèvement du crédit demandé peut donc être imputé en majeure partie à l'augmentation des tarifs.

Si l'on demande à l'article III un crédit supplémentaire pour couvrir d'autres dépenses d'entretien des locaux, c'est en raison, d'une part, de l'incidence des ajustements de tarifs et de salaires et, d'autre part, de l'utilisation de locaux plus nombreux et des besoins accrus en services et fournitures de certains bureaux extérieurs, notamment la CEPAL et la CEA.

La situation géographique des bureaux influe elle aussi sur le niveau des frais généraux puisqu'une part importante des dépenses visées au présent chapitre dépend des fluctuations des salaires et des prix locaux. Aussi, pour permettre au lecteur de se rendre compte facilement de l'importance des services prévus pour 1961, a-t-on fait figurer à la fin du présent chapitre un tableau explicatif (9-1) indiquant, pour chacun des principaux postes de dépenses dans chacun des principaux bureaux extérieurs, le montant des crédits demandés pour 1961 et celui des dépenses faites au cours du dernier exercice complet (c'est-à-dire 1959), ce dernier chiffre étant ajusté pour tenir compte des majorations de salaires et de prix intervenues ulté-

rieurement. Le tableau donne également le montant des crédits ouverts pour 1960 et indique brièvement les causes principales de la différence entre le montant des crédits demandés pour 1961 et le montant ajusté des dépenses de 1959. Compte tenu des augmentations de salaires et de prix qui ont eu lieu depuis janvier 1960 ou qu'on peut prévoir à coup sûr, on estime qu'il faudra ouvrir un crédit supplémentaire d'au moins 185 000 dollars pour couvrir en 1961 les dépenses d'entretien, d'utilisation et de location des locaux, correspondant au niveau approuvé pour 1959.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
<i>Services contractuels</i>	1 813 300
1960:	1 681 200
1959:	1 715 853

Le crédit demandé au présent article comprend 1 752 500 dollars pour New York et 60 800 dollars pour Genève. Les hausses de prix et de salaires intervenues depuis janvier 1960 ou clairement prévisibles représentent une augmentation de 134 700 dollars par rapport aux dépenses de 1959. Le crédit demandé pour New York se décompose comme suit: entretien des installations électriques (273 000 dollars), entretien des ascenseurs (86 000 dollars), fonctionnement des ascenseurs (257 000 dollars), nettoyage (862 00 dollars), utilisation et entretien du matériel de télécommunications pour les conférences (274 500 dollars). Les crédits nécessaires à l'entretien et à l'utilisation du matériel de télécommunications destiné aux services d'information sont demandés au chapitre 10. Du point de vue administratif, l'utilisation et l'entretien de l'ensemble du matériel de télécommunications continueront à être considérés comme constituant un tout, mais les dépenses correspondantes seront réparties entre deux comptes. L'entretien du site étant maintenant assuré par le personnel de l'Organisation, aucun crédit n'est demandé à ce titre pour les services contractuels.

Le crédit demandé pour Genève se décompose comme suit: entretien des bâtiments principaux du Palais des Nations (37 100 dollars), entretien des installations de chauffage et de climatisation et des ascenseurs (10 100 dollars), nettoyage des fenêtres et blanchissage (11 800 dollars), parcs et jardins (1 800 dollars).

ARTICLE II

	Dollars
<i>Eclairage, chauffage, énergie et eau</i>	814 900
1960:	783 100
1959:	796 600

Le crédit demandé comprend 752 700 dollars pour New York et 62 200 dollars pour Genève. Il est supérieur de 36 500 dollars aux dépenses de 1959, ce qui s'explique par des augmentations de tarifs appliquées à partir du 1er janvier 1960.

Le crédit demandé pour New York se répartit comme suit: électricité (393 500 dollars), vapeur (338 000 dollars), gaz et eau (21 200 dollars).

A New York, la consommation a évolué comme suit:

	1957	1958	1959
Electricité (millions de kWh)	28	26	27
Vapeur (millions de kg)	131	122	130

Le crédit demandé pour Genève se répartit comme suit: électricité (31 300 dollars), mazout (25 800 dollars), eau (5 100 dollars).

ARTICLE III

	Dollars
<i>Autres dépenses relatives à l'entretien des locaux</i>	615 850
1960:	563 100
1959:	540 971

On demande pour New York un crédit de 358 800 dollars destiné à couvrir les dépenses suivantes: a) fournitures pour l'entretien des locaux, notamment produits de nettoyage et matériel électrique, uniformes, location de serviettes et de linge, drapeaux (244 000 dollars); b) services divers, notamment nettoyage des tapis, enlèvement des ordures et autres services d'entretien (54 800 dollars); c) petits travaux de transformation des locaux (15 000 dollars); d) fournitures de télécommunications pour les conférences (30 000 dollars). Le crédit demandé comprend également, comme chaque année, une somme de 15 000 dollars pour la résidence du Secrétaire général.

Pour Genève, on demande un crédit de 39 500 dollars qui servira à couvrir les dépenses suivantes: a) fournitures pour l'entretien du Palais des Nations (23 000 dollars); b) fournitures de télécommunications (4 300 dollars); installations radio-électriques au Palais des Nations et à Prangins (12 200 dollars).

Il n'y a aucun changement notable par rapport aux deux exercices précédents dans les crédits demandés pour New York et pour Genève. Il en va de même du crédit de 83 000 dollars, qui est demandé pour les centres d'information et qui doit permettre de couvrir les frais relatifs à 3 nouveaux centres d'information sans majoration appréciable des dépenses, et du crédit de 30 300 dollars demandé pour la CEAO.

On notera toutefois une augmentation des crédits demandés pour la CEPAL et pour la CEA. Dans le cas de la CEPAL, la dépense prévue est de 80 450 dollars, soit quelque 30 000 dollars de plus que le crédit ouvert pour 1960. Cette augmentation s'explique par la hausse des loyers et par la nécessité d'utiliser des locaux supplémentaires pour les nouveaux fonctionnaires en attendant l'achèvement de l'immeuble de Santiago, ce qui majore les dépenses relatives à l'éclairage, au chauffage, à l'énergie et à l'eau ainsi qu'aux services contractuels.

En ce qui concerne la CEA, il faudra, pendant quelques mois de 1961, trouver des locaux temporaires pour le personnel nouveau jusqu'à ce que l'Africa Hall soit terminé. Lorsque la Commission s'installera à l'Africa Hall, l'ONU prendra à sa charge le nettoyage et la garde des bâtiments. Le crédit demandé (23 800 dollars) a été calculé en conséquence.

A l'avenir, des crédits seront demandés séparément pour la location des locaux à la charge de l'ONU. Dans la plupart des bureaux extérieurs, les dépenses prévues à ce titre ont constitué jusqu'à présent, un élément d'un compte unique groupant la totalité des dépenses relatives à l'entretien des locaux.

Pour les locaux, la situation est actuellement la suivante: l'ONU occupe des locaux mis gratuitement à sa disposition par le Gouvernement thaïlandais à Bangkok, par le Gouvernement éthiopien à Addis-Abéba, par le Gouvernement italien à Rome (pour le centre d'information), par le Gouvernement français

Tableau 9.1. - Frais d'entretien, d'utilisation et de location des locaux: ventilation par bureau

	1959				Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
	Dépenses (chiffres ajustés en fonction des hausses ultérieures de salaires et de prix)		Crédit ouvert					
	1	2	3	4				
NEW YORK								
Article Ier.	1 659 980	1 794 674	1 622 200	1 752 500				
Article II.	736 873	773 373	718 700	752 700				
Article III.	342 351	346 301	356 300	358 800				
	<u>2 739 204</u>	<u>2 914 348</u>	<u>2 697 200</u>	<u>2 864 000</u>				
GENÈVE								
Article Ier.	55 873	55 873	59 000	60 800				
Article II.	59 727	59 727	64 400	62 200				
Article III.	37 533	37 689	38 500	39 500				
	<u>153 289</u>	<u>153 289</u>	<u>161 900</u>	<u>162 500</u>				
CENTRES D'INFORMATION								
Article III.	78 199	80 199	86 000	83 000				
CEAEO								
Article III.	27 992	27 992	29 100	30 300				
CEPAL								
Article III.	52 885	60 795	50 200	80 450				
CEA								
Article III.	1 855	1 855	3 000	23 800				
	<u>3 053 424</u>	<u>3 238 478</u>	<u>3 027 400</u>	<u>3 244 050</u>				

Différences entre 1959 (colonne 2) et 1961 (colonne 4).
Principales causes de variation et remarques diverses

Les économies réalisées résultent principalement de la fermeture du bâtiment de la Bibliothèque et de l'annulation du contrat pour les travaux de jardinage.

Economies dues à la fermeture du bâtiment de la Bibliothèque.

Achat d'uniformes supplémentaires et léger accroissement du volume des fournitures pour la plomberie, la climatisation, l'entretien des jardins et les télécommunications, ainsi que des fournitures et services divers.

Hausse des frais d'entretien sans modification des normes.

L'utilisation plus fréquente des salles de conférence a accru la consommation d'électricité, de combustible et d'eau.

Crédit demandé pour planter des arbres et des haies autour du nouveau terrain de stationnement.

Ouverture de nouveaux centres d'information.

Hausse des frais d'entretien et transformations destinées à assurer une utilisation plus rationnelle des locaux existants.

Location de locaux supplémentaires à Santiago pour le personnel nouveau et augmentation correspondante des dépenses d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau, des achats de fournitures et des services contractuels; hausse des loyers à Mexico et à Washington.

Location pendant quelques mois de 1961 de locaux temporaires pour les fonctionnaires nouveaux jusqu'à l'achèvement de l'Africa Hall. L'ONU prendra à sa charge le nettoyage et la garde du bâtiment.

à Paris (pour un bureau de recrutement de l'assistance technique), par le Gouvernement ghanéen à Accra (pour le centre d'information) et par le Gouvernement indonésien à Djakarta (pour le centre d'information). Le Gouvernement mexicain prend à sa charge une part importante des dépenses relatives aux locaux du Bureau de la CEPAL à Mexico.

Le crédit de 80 450 dollars demandé pour la CEPAL comprend 53 000 dollars pour la location de locaux. Sur un crédit total de 83 000 dollars demandé pour les centres d'information, 60 000 dollars environ sont destinés à la location de locaux dans les villes suivantes: Athènes (2 400 dollars), Belgrade (1 080 dollars), Bogota (526 dollars), Buenos-Aires (2 747 dol-

lars), Copenhague (1 812 dollars), Karachi (3 100 dollars), Le Caire (1 881 dollars), Londres (10 918 dollars), Mexico (6 720 dollars), Moscou (2 600 dollars), New Delhi (3 276 dollars), Prague (270 dollars), Rangoon (500 dollars), Rio de Janeiro (1 811 dollars), Sydney (1 466 dollars), Téhéran (1 680 dollars), Tokyo (7 203 dollars) et Washington (6 180 dollars). A Kaboul, Manille et Paris, les locaux sont partagés avec d'autres institutions ou fournis par elles, avec partage des frais ou à charge de réciprocité. Les Gouvernements péruvien, salvadorègne et tunisien se sont engagés à fournir les locaux nécessaires aux nouveaux centres d'information qui doivent être ouverts à Lima, San Salvador et Tunis.

Chapitre 10. — Frais généraux

3 550 609 dollars (1960: 3 447 930 dollars^{1/}; 1959: 3 316 669 dollars^{1/})

Les crédits demandés au présent chapitre couvrent le coût de l'ensemble des fournitures et services dont l'Organisation a besoin pour exécuter ses programmes de travail. Ils se décomposent comme suit: 2 637 400 dollars pour New York, 446 900 dollars pour Genève, 176 600 dollars pour les centres d'information, 69 500 dollars pour la CEAEAO, 150 600 dollars pour la CEPAL et 69 600 dollars pour la CEA. Au total les crédits demandés dépassent de 233 931 dollars le montant des dépenses de 1959.

Comme au chapitre 9, on trouvera (tableau 10-1), pour chaque bureau, une comparaison entre les crédits demandés pour 1961 et les dépenses correspondantes de 1959, ces derniers chiffres étant ajustés en fonction des hausses de prix et de salaires survenues dans l'intervalle. L'augmentation des crédits demandés par rapport aux dépenses de 1959 est imputable à ces hausses à raison de 77 200 dollars environ. Pour le reste, elle est due aux causes exposées ci-après; toutefois, certaines dépenses ont pu être réduites.

Pour New York, on demande un crédit de 54 000 dollars au titre des arrangements provisoires concernant la Bibliothèque, un crédit supplémentaire de 27 400 dollars pour les livres et les fournitures de bibliothèque et des majorations de crédit de 18 600 dollars pour la location du matériel utilisé au centre mécanographique et de 16 300 dollars pour les fournitures de bureau et les fournitures nécessaires à la reproduction des documents.

Pour Genève, on demande un crédit en augmentation de 18 600 dollars en raison de besoins supplémentaires en matière de communications, de location et d'entretien de matériel, et de fournitures pour la reproduction des documents. L'existence d'un programme de conférences spéciales constamment chargé et la publication des documents officiels en russe ont une incidence directe sur le montant des crédits nécessaires.

La majoration de 7 500 dollars par rapport à 1959 des crédits demandés pour la CEAEAO est due à l'inscription au budget des dépenses prévues pour le programme de mise en valeur du bassin inférieur du Mékong.

Les crédits demandés pour la CEPAL accusent une augmentation de 31 300 dollars environ parce qu'il faut consacrer aux communications des sommes

^{1/} Ces chiffres comprennent les versements à titre gracieux et les règlements de réclamations relatives à des exercices écoulés (3 500 dollars en 1960 et 5 263 dollars en 1959). Il n'est pas demandé de crédit spécial à cet effet pour 1961. Les dépenses nécessaires seront imputées sur les comptes appropriés, mais tous les versements à titre gracieux continueront, selon l'usage établi, à être signalés au Comité des commissaires aux comptes.

sensiblement plus élevées que les années précédentes. Les travaux prioritaires relatifs au marché commun latino-américain et au programme commun de développement CEPAL/DOAT, ainsi que le nombre accru des réunions de sous-comités et de groupes de travail influent directement sur le montant des dépenses prévues à ce chapitre. En outre, des crédits sont nécessaires pour la session que la CEPAL tiendra en 1961 au Venezuela. L'exploitation de données à des fins statistiques (sur machines IBM) a exigé le relèvement du crédit demandé pour les fournitures et services divers.

En ce qui concerne la CEA, l'augmentation des dépenses (29 400 dollars environ) s'explique par l'accroissement des besoins.

On se propose de ramener les dépenses des centres d'information inscrites au présent chapitre à un montant inférieur à celui des deux derniers exercices.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
<i>Communications</i>	1 018 800
	1960: 950 900
	1959: 967 965

Le crédit demandé au présent article est destiné à couvrir les dépenses relatives aux communications par câble, aux frais de téléphone, aux services postaux, à la valise diplomatique et au transport de marchandises pour l'ensemble des bureaux. L'augmentation par rapport aux dépenses de 1959 est imputable surtout aux besoins accrus des bureaux locaux (40 963 dollars) et du Siège (6 872 dollars) et à la hausse des tarifs (3 000 dollars).

	Dollars
<i>i) Téléphone et communications par câble</i>	655 300
	1960: 578 900
	1959: 613 959

Le crédit demandé comprend 368 000 dollars pour le Siège, à savoir 304 500 dollars pour les frais de téléphone et 63 500 dollars pour les communications par câble. Les frais de téléphone, qui devraient rester inchangés pour la troisième année consécutive, se décomposent comme suit: abonnements (177 000 dollars), communications locales en sus du forfait (114 000 dollars), installations et réparations (7 000 dollars), communications régionales et interurbaines (6 500 dollars).

Les communications locales en sus du forfait ont été au nombre de 2 298 000 en 1957, de 2 284 000 en 1958 et de 2 349 000 en 1959.

Tableau 10-1. — Frais généraux: ventilation par bureau

Articles	1959				1961
	Dépenses	Dépenses ajustées en fonction des hausses de salaires et de prix subséquentes	Crédits ouverts	Crédits demandés	
	1	2	3	4	
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
NEW YORK					
I. Communications					
i) Téléphone et communications par câble.	365 030	365 030	357 900	368 000	
ii) Services postaux.	231 316	231 316	246 500	235 000	
iii) Transport de marchandises.	25 282	25 282	22 500	25 500	
	621 628	621 628	626 900	628 500	
	100 322	100 322	107 100	118 900	
II. Location et entretien du matériel					
III. Fournitures et services d'information					
i) Télécommunications	345 652	379 005	356 500	356 500	
ii) Fournitures et services de cinéma et de photographie.	215 243	215 243	231 000	218 300	
iii) Fournitures et services de radio et de télévision.	476 400	476 400	439 900	438 000	
iv) Fournitures et services pour les publications.	111 787	113 787	118 630	129 200	
	1 149 082	1 184 435	1 145 030	1 142 000	
IV. Autres fournitures et services					
i) Assurances.	55 233	55 233	52 900	50 000	
ii) Fournitures et services divers	48 339	48 339	42 100	54 500	
	103 572	103 572	95 000	104 500	
V. Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents					
	408 661	419 661	400 000	436 000	
VI. Livres et fournitures de bibliothèque.					
	61 822	65 122	68 000	92 500	

Différences entre 1959 (colonne 2) et 1961 (colonne 4)
Principales causes de variation et remarques diverses

Les reports de fonds relatifs aux machines à affranchir ont été plus élevés à la fin de 1958 qu'à la fin de 1959. On a également tenu compte de l'activité accrue des bureaux extérieurs, prévue et autorisée pour 1960.

Augmentations autorisées pour 1960 (6 700 dollars) et nouvelle augmentation des frais de location des machines IBM pour le centre mécanographique. Il s'agit notamment d'échanger 4 machines contre du matériel neuf ayant une capacité deux à quatre fois supérieure.

Les modifications intervenues dans les demandes de crédits tiennent au fait que, dans le cadre d'une politique générale de stabilisation budgétaire, l'importance relative des divers éléments du programme a changé.

Réduction des primes d'assurance-responsabilité civile.

Exploitation mécanographique de données pour le Département des affaires économiques et sociales (2 000 dollars); services d'agences d'information (2 000 dollars); fournitures pour le Service médical (930 dollars); augmentation diverses (1 231 dollars).

Augmentation des achats de fournitures pour la reproduction des documents (21 000 dollars), principalement pour reconstituer les stocks; diminution des achats de papeterie et de fournitures de bureau (4 661 dollars).

Augmentation destinée à doubler le rythme actuel des acquisitions de livres.

VII. Programmes d'études et de stage	64 787	64 787	83 000	61 000	Crédit demandé pour les programmes d'études avancées seulement.
VIII. Arrangements provisoires concernant la Bibliothèque			114 000	54 000	Programme commencé en 1960 -- aucun crédit n'avait été demandé pour 1959.
TOTAL, New York	2 509 874	2 559 527	2 639 030	2 637 400	

GENEVE

Articles

I. Communications

i) Téléphone et communications par câble.	47 962	47 962	47 500	51 600	Communications par câble (1 893 dollars) et frais de téléphone (1 745 dollars).
ii) Services postaux.	67 878	67 878	70 000	70 000	Augmentation du volume des envois par la valise diplomatique.
iii) Transport de marchandises.	29 530	32 530	33 000	33 000	
	145 370	148 370	150 500	154 600	
II. Location et entretien du matériel	20 903	20 903	21 000	24 000	Réparations à la station de radio (1 710 dollars) et augmentation du nombre de machines à entretenir.

III. Autres fournitures et services

i) Assurances	7 497	7 497	9 500	9 500	Augmentation correspondant au chiffre autorisé pour 1960.
ii) Fournitures et services divers	36 028	36 028	30 300	33 500	Augmentation par rapport à 1960 due surtout à la participation de l'ONU au Service médical commun géré par l'OMS.
	43 525	43 525	39 800	43 300	

IV. Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents

	176 780	190 880	191 500	200 000	Publication des documents officiels en russe (6 603 dollars) et activité accrue des services de conférences (2 517 dollars).
V. Livres et fournitures de bibliothèque.	24 568	24 568	24 500	25 000	
TOTAL, Genève	411 146	428 246	427 300	446 900	

CENTRES D'INFORMATION

Articles

I. Communications

i) Téléphone et communications par câble.	80 673	80 673	79 000	83 200	Trois nouveaux centres.
II. Location et entretien du matériel	17 574	17 574	16 700	18 800	Trois nouveaux centres.
IV. Autres fournitures et services					
ii) Fournitures et services divers	49 256	49 256	53 000	39 450	La diminution provient de ce que tous les crédits relatifs aux traitements et salaires sont demandés au titre des postes permanents.

V. Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents

	29 640	29 640	36 000	32 000	Trois nouveaux centres.
VI. Livres et fournitures de bibliothèque.	2 200	2 200	2 500	3 150	Trois nouveaux centres.
TOTAL, centres d'information	179 343	179 343	187 200	176 600	

Tableau 10-1. — Frais généraux: ventilation par bureau (suite)

	1959			
	1	2	3	4
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
CEPAL				
Articles				
I. Communications				
i) Téléphone et communications par câble.....	29 017	29 017	25 000	27 500
II. Location et entretien du matériel.....	5 113	5 113	5 000	6 000
IV. Autres fournitures et services				
ii) Fournitures et services divers.....	4 997	4 997	5 000	13 000
V. Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents.....	15 852	17 000	17 000	17 000
VI. Livres et fournitures de bibliothèque....	5 878	5 878	5 000	6 000
TOTAL, CEPAL	60 857	62 005	57 000	69 500
CEPAL				
Articles				
I. Communications				
i) Téléphone et communications par câble.....	70 800	70 800	51 500	95 000
II. Location et entretien du matériel.....	3 854	7 724	5 600	8 400
IV. Autres fournitures et services divers..	11 283	11 283	10 000	17 000
V. Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents.....	17 053	21 700	17 300	21 700
VI. Livres et fournitures de bibliothèque....	7 021	7 771	7 500	8 500
TOTAL, CEPAL	110 011	119 278	91 900	150 600

Dépenses 1959 (colonne 2) et 1961 (colonne 4)
Différences entre 1959 (colonne 2) et 1961 (colonne 4)
Principales causes de variation et remarques diverses

Diminution des dépenses relatives au transport de marchandises, qui avaient été exceptionnellement élevées en 1959 du fait de l'expédition de 3 jeeps.

Entretien d'un matériel plus important et utilisation accrue du matériel de transport.

Augmentation des dépenses inscrites au chapitre 10 pour le programme de mise en valeur du bassin inférieur du Mékong.

Activité accrue due au programme du marché commun latino-américain, aux programmes communs de développement CEPAL/DOAT et à l'augmentation du nombre des sous-comités et des groupes de travail. Le crédit demandé pour 1961 couvre également les dépenses occasionnées par la session de la Commission.

Principalement exploitation de données sur machines IBM pour le Bureau de statistique.

CEA					
Articles					
I. <u>Communications</u>					
i) Téléphone et communications par câble	20 477	20 477	18 000	30 000	Installations téléphoniques de base (4 800 dollars), communications par câble (1 000 dollars), frais de déménagement (2 500 dollars) et services postaux (1 223 dollars).
II. <u>Location et entretien du matériel</u>	1 608	1 608	4 500	6 100	Nécessité d'entretenir un matériel plus important.
IV. <u>Autres fournitures et services</u>					
i) Assurances	-	-	-	1 000	
ii) Fournitures et services divers	3 829	3 829	4 500	9 500	On se propose notamment d'acheter pour le Service du développement communautaire 50 films qui seraient prêtés aux gouvernements.
V. <u>Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents</u>	3 829	3 829	4 500	10 500	
VI. <u>Livres et fournitures de bibliothèque</u>	5 505	5 505	5 000	8 000	Volume de travail accru.
	8 756	8 756	10 000	15 000	Même crédit pour les achats qu'en 1960, plus frais de reliure de 3 000 volumes.
	40 175	40 175	42 000	69 600	
TOTAL, CEA	3 311 406	3 388 574	3 444 430	3 550 600	
TOTAL GENERAL, chapitre 10					
Ajustement pour versements à titre gracieux et réclamations concernant des exercices écoulés	5 263	5 263	3 500	-	
	3 316 669	3 393 837	3 447 930	3 550 600	

Le crédit demandé pour le Siège au titre des communications par câble (à savoir télégraphe, télé-imprimeur, câble et radio) est un peu supérieur aux dépenses de 1959. Il couvre la location du circuit New York-Genève (20 000 dollars) et le coût d'autres communications acheminées par la voie commerciale (11 500 dollars pour le Service de l'information et 32 000 dollars pour les autres départements et services).

Le volume des communications par câble (en millions de mots) a évolué comme suit:

	1950	1952	1954	1956	1957	1958	1959
Communications reçues. . .	1,5	1,4	1,1	2,0	2,6	3,0	2,3
Communications expédiées. . .	1,8	1,7	1,0	2,2	3,1	3,1	2,6
TOTAL	3,3	3,1	2,1	4,2	5,7	6,1	4,9

Le crédit demandé comprend 51 600 dollars pour Genève. Les dépenses prévues pour les centres d'information (83 200 dollars), pour la CEAE0 (27 500 dollars), pour la CEPAL (95 000 dollars) et pour la CEA (30 000 dollars) correspondent à la fois aux frais de téléphone et de communications par câble et au coût des services postaux et du transport de marchandises.

	Dollars
ii) Services postaux.	305 000
1960:	316 500
1959:	299 194

Le crédit demandé comprend 235 000 dollars pour New York et 70 000 dollars pour Genève. Pour le Siège, la somme est destinée à couvrir le coût de l'expédition normale du courrier (145 000 dollars) et de la valise diplomatique (90 000 dollars, à savoir 59 000 dollars pour le Service de l'information et 31 000 dollars pour les autres départements et services). Le crédit demandé pour Genève correspond au coût de l'expédition normale du courrier (56 000 dollars) et de la valise diplomatique (14 000 dollars).

La stabilisation des dépenses des services postaux à New York montre que l'amélioration des méthodes d'acheminement a eu des effets durables. Le service de la valise diplomatique, qui desservait 44 villes en 1958, en a desservi 45 en 1959 et 51 en 1960. Les chiffres concernant les expéditions sont donnés ci-après:

	1957	1958	1959
Nombre de sacs expédiés par la valise	7 307	8 477	6 144
Nombre d'envois par la poste (en milliers)	1 107	1 163	1 117

	Dollars
iii) Transport de marchandises.	58 500
1960:	55 500
1959:	54 812

Le crédit demandé couvre les transports de marchandises et les assurances y relatives pour New York (25 500 dollars) et pour Genève (33 000 dollars). On ne prévoit pas de variation du tonnage global; l'augmentation des dépenses prévues est uniquement imputable à la hausse des prix.

Le nombre des expéditions au départ de New York a été de 3 929 en 1957, de 4 392 en 1958 et de 3 946 en 1959. Le nombre de paquets envoyés est passé de 61 981 en 1957 à 104 438 en 1958 et à 133 820 en 1959. Le tonnage des colis expédiés a atteint 5 597 000 livres

en 1957, 7 437 000 livres en 1958 et 6 768 000 livres en 1959.

ARTICLE II

	Dollars
Location et entretien du matériel.	182 200
1960:	159 900
1959:	149 374

Le crédit demandé pour New York (118 900 dollars) se décompose comme suit: location de machines de bureau et autres (59 400 dollars), entretien de matériel de bureau (5 000 dollars), de matériel pour la reproduction des documents (15 000 dollars), de mobilier (8 000 dollars), services contractuels d'entretien (10 000 dollars), entretien des appareils de prise de vues du Service de l'information (2 000 dollars), utilisation du matériel de transport (7 000 dollars) et transports locaux (12 500), à savoir location d'une automobile pour le Président de l'Assemblée générale, frais de taxi et autres locations de voitures.

Le crédit demandé pour Genève (24 000 dollars) se décompose comme suit: entretien de mobilier et de matériel de bureau (16 500 dollars), remise en état des sièges dans les salles de conférence III et VI et dans divers bureaux et salles du bâtiment de l'Assemblée (4 500 dollars); utilisation du matériel de transport (2 700 dollars) et transports locaux (300 dollars).

Des crédits relatifs à des dépenses analogues sont demandés également pour les centres d'information (18 800 dollars), pour la CEAE0 (6 000 dollars), pour la CEPAL (8 400 dollars) et pour la CEA (6 100 dollars).

L'augmentation des crédits demandés au présent article est surtout imputable à l'accroissement des besoins, la hausse des prix n'entraînant qu'une majoration de 3 870 dollars.

ARTICLE III

	Dollars
Fournitures et services d'information.	1 142 000
1960:	1 145 030
1959:	1 149 082

Il s'agit des fournitures et services pour le cinéma, la photographie, la radio et la télévision ainsi que des fournitures et services pour les publications. Si l'on tient compte des recettes dues à la télévision, qui devraient s'élever à 210 000 dollars en 1961 (contre 247 349 dollars en 1959), et d'une hausse des salaires et des prix représentant 35 353 dollars, le montant net du crédit demandé pour 1961 est de 932 000 dollars, contre 937 086 dollars en 1959. Pour plus de détails sur les dépenses faisant l'objet du présent article, on pourra consulter l'annexe consacrée à l'information.

	Dollars
i) Télécommunications.	356 500
1960:	356 500
1959:	345 652

Le crédit demandé doit permettre de rémunérer les techniciens des télécommunications nécessaires à l'exécution du programme normal du Service de l'information (260 500 dollars) ainsi que les agents contractuels supplémentaires (66 000 dollars) engagés uniquement pour les parties du programme qui sont destinées à certains émetteurs de télévision et dont les frais sont remboursés par les utilisateurs. Les recettes sont portées au crédit du compte des recettes accessoires. En outre une partie du crédit demandé

doit permettre l'achat de fournitures de télévision pour ces programmes (30 000 dollars).

		Dollars	
<i>ii) Fournitures et services de cinéma et de photographie</i>			
		218 300	
	1960:	231 000	
	1959:	215 243	

	1959	1960	1961
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
Production de films	149 988	161 900	145 300
Fournitures pour le laboratoire de photographie	65 255	69 100	73 000

		Dollars	
<i>iii) Fournitures et services de radio et de télévision</i>			
		438 000	
	1960:	438 900	
	1959:	476 400	

		Dollars	
<i>Radio</i>			
	1959	1960	1961
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
Coût des programmes	213 215	212 200	204 250
Lignes, émetteurs, etc.	77 600	79 700	86 750
Programmes spéciaux	28 340	15 000	15 000

		Dollars	
<i>Télévision</i>			
Services contractuels spéciaux, rédacteurs, metteurs en ondes, etc.	51 890	53 000	53 000
Fournitures supplémentaires	85 810	59 000	59 000
Programmes locaux	19 545	20 000	20 000
TOTAL pour la radio et la télévision	476 400	438 900	438 000

		Dollars	
<i>iv) Fournitures et services pour les publications</i>			
		129 200	
	1960:	118 630	
	1959:	111 787	

Le crédit demandé doit permettre de préparer et d'imprimer des opuscules, brochures, tracts et montages d'information visuelle en 57 langues. Sur ce crédit, 90 000 dollars environ serviraient à produire des publications imprimées localement et distribuées par les centres d'information. Les autres dépenses sont en baisse.

ARTICLE IV

		Dollars	
<i>Autres fournitures et services</i>			
		227 750	
	1960:	207 300	
	1959:	216 462	

		Dollars	
<i>i) Assurances</i>			
		60 500	
	1960:	62 400	
	1959:	62 730	

Le crédit demandé correspond au coût des assurances suivantes au Siège (50 000 dollars), à l'Office de Genève (9 500 dollars) et à la CEA (1 000 dollars): responsabilité civile, pertes, incendie, voyages par avion, automobile (responsabilité) dommages matériels, chaudières et machines. Le principal chef de dépenses à New York — la responsabilité civile — (20 000 dollars) comprend des primes pour la responsabilité générale de l'ONU et pour sa responsabilité à raison de l'activité des entrepreneurs qu'elle emploie.

		Dollars	
<i>ii) Fournitures et services divers</i>			
		167 250	
	1960:	144 900	
	1959:	153 732	

La part de New York (54 500 dollars) couvre les dépenses suivantes: fournitures courantes pour le Service médical (5 500 dollars), frais de recrutement divers (3 750 dollars), frais contractuels d'établissement mécanographique de statistiques pour le Département des affaires économiques et sociales (11 000 dollars), frais bancaires (15 000 dollars), services d'agences d'information (3 500 dollars), autres fournitures et services divers (15 750 dollars).

La part de Genève (33 800 dollars) correspond aux dépenses suivantes: participation de l'ONU au Service médical commun (20 000 dollars), annonces dans la presse et autres frais pour le recrutement du personnel (6 000 dollars), fournitures pour le Laboratoire des stupéfiants (4 000 dollars), services d'agences d'information (3 800 dollars).

Pour des dépenses analogues, on demande 39 450 dollars pour les centres d'information, 13 000 dollars pour la CEAE0, 17 000 dollars pour la CEPAL et 9 500 dollars pour la CEA.

ARTICLE V

		Dollars	
<i>Fournitures de bureau et fournitures pour la reproduction des documents</i>			
		714 700	
	1960:	666 800	
	1959:	653 491	

Le crédit demandé, qui doit permettre l'achat de papeterie et de fournitures de bureau, de papier, de stencils, de fournitures de photocopie et de microfilms, de clichés et autres fournitures pour la reproduction des documents, se décompose comme suit:

	Papeterie et fournitures de bureau	Fournitures pour la reproduction des documents
	(Dollars)	(Dollars)
New York	110 000	326 000
Genève	35 000	165 000
Centres d'information	13 000	19 000
CEAE0	7 700	9 300
CEPAL	11 700	10 000
CEA	3 500	4 500
TOTAL	180 900	533 800

Crédit ouvert pour 1960	168 200	498 600
Dépenses de 1959	171 310 ^{a/}	482 181 ^{a/}

^{a/} Sauf pour New York, les dépenses n'ont pas été en fait comptabilisées séparément sous ces deux rubriques, mais elles ont été ventilées ici, à titre indicatif, au prorata des prévisions de 1961.

Le crédit demandé pour 1961 est supérieur aux dépenses de 1959 (653 500 dollars environ) en raison de la hausse des prix (31 000 dollars) et de l'augmentation des besoins en fournitures pour la reproduction des documents (30 000 dollars environ). En ce qui concerne la papeterie et les fournitures de bureau, les achats prévus sont les mêmes que pour 1959, la majoration du crédit demandé étant due uniquement à la hausse des prix. Quant aux fournitures pour la reproduction des documents, l'augmentation du crédit demandé est due à la fois à la hausse des prix et à l'accroissement des besoins, à New York et à Genève surtout.

ARTICLE VI

		Dollars	
<i>Livres et fournitures de bibliothèque</i>			
		150 150	
	1960:	117 500	
	1959:	110 245	

Le crédit demandé ici pour les livres, les travaux de reliure, les abonnements, etc., et pour les services contractuels et fournitures de bibliothèque doit permettre de faire face aux dépenses suivantes:

	Dollars
New York.	92 500
Genève	25 000
Centres d'information	3 150
CEAEO	6 000
CEPAL	8 500
CEA	15 000
	<u>150 150</u>

Les dépenses prévues correspondent à une augmentation des achats de 50 pour 100 environ pour New York et la CEA et à une légère majoration pour les autres bureaux, ainsi qu'à des hausses de prix représentant 4 050 dollars. Le crédit demandé pour New York permettra de commencer à exécuter le programme qui vise à doubler à peu près le rythme actuel des acquisitions, comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport sur la Bibliothèque de l'ONU^{2/}, que l'Assemblée générale a examiné à sa quatorzième session. Le crédit demandé pour la CEA doit permettre non seulement de couvrir les besoins normaux, mais encore de faire relier, pour 5 000 dollars, les quelque 3 000 volumes qui constituent la dotation initiale de la Bibliothèque.

Le prélèvement opéré au profit de la Bibliothèque de Genève sur le Fonds de dotation de la Bibliothèque serait de 17 500 dollars, comme en 1960. Le projet de résolution relatif au budget, qui figure dans le présent volume, a été établi en conséquence.

ARTICLE VII

	Dollars
<i>Programmes d'études et de stage.</i>	61 000
1960:	83 000
1959:	64 787

^{2/} Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Annexes, point 72 de l'ordre du jour, document A/4231.

Avec le crédit demandé, on compte donner effet à la recommandation du Comité d'experts chargé d'étudier l'action de l'ONU dans le domaine de l'information, c'est-à-dire accorder la priorité aux programmes d'études avancées destinés aux représentants des organisations non gouvernementales, aux membres du corps enseignant, aux rédacteurs en chef, etc. On pourra accorder environ 25 bourses de perfectionnement de 6 semaines et 5 bourses de 3 mois. Les boursiers appartenant à ce dernier groupe seront choisis avec l'accord de leurs gouvernements respectifs; ils recevront une formation spéciale pour pouvoir être détachés ensuite dans des centres d'information de l'ONU.

Aucun crédit n'est demandé pour 1961 au titre du programme de stage pour étudiants car on espère que le programme pourra être poursuivi grâce au concours des universités, des collèges ou des organisations non gouvernementales intéressés, qui prendraient à leur charge les dépenses concernant les stagiaires. Aucun crédit n'est demandé pour 1961 au titre d'un programme de stage pour fonctionnaires.

ARTICLE VIII

	Dollars
<i>Arrangements provisoires concernant la Bibliothèque</i>	54 000
1960:	114 000
1959:	-

Les arrangements provisoires concernant la réinstallation de la Bibliothèque pendant la construction du nouveau bâtiment ont entraîné des dépenses estimées à 114 000 dollars pour 1960 et 54 000 dollars pour 1961^{3/}. Pour établir les prévisions de dépenses ci-dessus, on a supposé que le bâtiment serait achevé et occupé dans le courant de 1961.

^{3/} Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Annexes, point 44 de l'ordre du jour, documents A/C.5/796 et A/4259.

Chapitre 11. — Imprimerie

1 173 000 dollars (1960: 1 171 070 dollars^{1/}; 1959: 1 129 918 dollars)

Les crédits demandés dans le présent chapitre sont destinés à couvrir les dépenses relatives aux travaux contractuels d'imprimerie, sauf en ce qui concerne:

- La Cour internationale de Justice;
- Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés;
- Les réunions et conférences spéciales;
- Les missions et activités connexes;
- Les bulletins, plaquettes et dépliants et autres documents d'information analogues distribués au titre du programme d'information.

Au chapitre 5 de la partie du projet de budget relative aux recettes, on trouvera inscrite une dépense de 95 000 dollars, montant auquel on évalue le coût marginal des exemplaires destinés à la vente des publications de l'ONU^{2/}. La majeure partie de cette dépense sera imputée sur les crédits du présent chapitre. D'autres travaux contractuels d'imprimerie au titre

^{1/} Comprend le total net des articles I à VII inclus, moins 70 000 dollars, montant estimatif des dépenses de personnel et autres dépenses concernant la reproduction des documents par le Secrétariat à Genève, qui sont indiquées à titre de comparaison dans les chapitres correspondants du projet de budget pour 1961.

^{2/} Coût du papier, des travaux d'impression et de la reliure des exemplaires supplémentaires destinés à la vente.

des activités productrices de recettes, comme l'impression de timbres-poste de l'ONU, sont portés au débit du compte de ces activités.

Les crédits demandés tiennent compte d'une augmentation de 10 pour 100 du prix du papier, qui représente au total 25 000 dollars. Le coût des travaux contractuels d'imprimerie est resté à peu près le même sauf pour les travaux effectués à Mexico, où sont imprimées une bonne partie des publications en espagnol. Une augmentation du coût des travaux d'imprimerie, à Mexico, a obligé de majorer d'environ 9 000 dollars les prévisions de dépenses relatives à l'impression des publications de la Commission économique pour l'Amérique latine; cependant, ces prix restent avantageux.

Le coût brut du programme de publications dont le détail est donné aux articles Ier à VI est estimé, sur la base des prix extérieurs des travaux d'imprimerie, à 1 503 800 dollars, contre 1 491 070 dollars en 1960. Comme les années précédentes, une part importante des travaux prévus dans le programme d'ensemble seront effectués par les soins du Secrétariat. On évalue à 330 800 dollars ce que coûteraient les travaux

d'imprimerie effectués par les soins du Secrétariat en 1961 s'il fallait les confier à des imprimeurs commerciaux. Le montant net des dépenses contractuelles d'imprimerie prévues dans le présent chapitre pour 1961 est donc estimé à 1 173 000 dollars, alors que le crédit ouvert pour 1960 était de 1 171 070 dollars. L'augmentation du prix du papier et du coût des travaux d'imprimerie dont il a été question ci-dessus, ainsi que certaines autres augmentations signalées dans les divers articles, sont contrebalancées en partie par une diminution des crédits requis pour certains postes et par le fait que le Secrétariat s'efforce continuellement d'obtenir des prix plus avantageux en faisant jouer la concurrence.

En 1959, les commandes passées à des imprimeurs installés hors de la région new-yorkaise ont représenté, en valeur, 60 pour 100 de l'ensemble des travaux contractuels d'imprimerie, contre 65 pour 100 en 1958 et 52 pour 100 en 1957. Le Secrétariat a toujours pour principe essentiel de chercher à passer des contrats avec le plus grand nombre possible d'imprimeurs, en faisant jouer la concurrence.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
Documents officiels	681 100
	1960: 670 700
	1959: 627 009 ^{3/}

Pour calculer les crédits relatifs à l'impression des documents qui doivent être publiés conformément aux règlements intérieurs de l'Assemblée générale et des conseils, on s'est fondé sur l'expérience des trois derniers exercices en faisant abstraction de facteurs inhabituels et en tenant compte, notamment, de la longueur probable des ordres du jour. De même, les demandes de crédits relatives aux actes officiels des conférences (autres que celles qui sont expressément visées au chapitre 2) se fondent sur une moyenne des besoins. Les crédits relatifs à l'impression de l'arriéré des documents officiels sont maintenus au niveau approuvé pour 1960.

Des crédits sont demandés pour l'impression en arabe de certains documents de l'Assemblée générale et d'autres documents, conformément à la résolution 878 (IX) de l'Assemblée générale, en date du 4 décembre 1954, et pour l'impression des documents de la Commission du droit international, conformément à la résolution 987 (X) de l'Assemblée générale, en date du 3 décembre 1955. Il y a lieu de faire remarquer que la collection des documents officiels de la Commission a été mise à jour.

Le Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies est publié conformément aux résolutions 796 (VIII), 992 (X) et 1136 (XII) de l'Assemblée générale, en date respectivement du 27 novembre 1953, du 21 novembre 1955 et du 14 octobre 1957. Les éditions précédentes ayant été imprimées par les soins du Secrétariat, aucun crédit n'avait été demandé à cet effet. Afin de donner une idée plus exacte de l'ensemble du programme de publications, il est tenu compte des futures éditions du Répertoire; le coût des versions française et espagnole du Deuxième supplément est indiqué plus loin, à la rubrique x. Comme ces versions seront imprimées par les soins du Secrétariat, on a augmenté en conséquence le montant des économies que l'on compte réaliser à ce titre (voir art. VII).

^{3/} Y compris 243 205 dollars pour les travaux de reproduction exécutés par les soins du Secrétariat.

	Dollars
i) L'Assemblée générale, ses commissions et comités	417 000
	1960: 414 490
	1959: 353 964

	Nombre de pages du texte anglais	Coût estimatif (Dollars)
a) Comptes rendus de séances en cinq langues (500 séances)	4 000	252 000
b) Annexes en cinq langues (62 fasc.)	744	56 400
c) Suppléments en cinq langues		108 600

	Dollars
ii) Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités	40 000
	1960: 45 000
	1959: 19 634

	Nombre de pages du texte anglais	Coût estimatif (Dollars)
a) Comptes rendus de séances et suppléments en cinq langues	1 600	40 000

	Dollars
iii) Le Conseil économique et social, ses commissions et comités	78 000
	1960: 69 560
	1959: 64 427

	Nombre de pages du texte anglais	Coût estimatif (Dollars)
a) Comptes rendus de séances de deux sessions en trois langues (56 séances)	400	18 700
b) Annexes relatives aux deux sessions, en trois langues (50 fasc.)	456	21 400
c) Suppléments: rapports de commissions en trois langues et résolutions en cinq langues		37 900

	Dollars
iv) Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités	30 000
	1960: 35 740
	1959: 41 069

	Nombre de pages du texte anglais	Coût estimatif (Dollars)
a) Comptes rendus de séances de deux sessions et annexes y relatives, en deux langues, et résolutions en cinq langues	1 120	30 000

	Dollars
v) Documents officiels, arriéré	50 000
	1960: 50 000
	1959: 93 671

	Dollars
vi) Impression en arabe de certains documents de l'Assemblée générale et d'autres documents	11 000
	1960: 11 000
	1959: 14 820

	Dollars
vii) Actes officiels des conférences et accords et protocoles	18 000
	1960: 18 000
	1959: 12 016

	Coût estimatif (Dollars)
a) Actes officiels des conférences	6 000
b) Accords et protocoles	12 000

<i>viii) Documents de la Commission du droit international</i>		Dollars
		23 300
	1960:	23 400
	1959:	22 808
		Coût estimatif (Dollars)
a) Volume II des comptes rendus de la douzième session, en trois langues.		11 300
b) Volume I des comptes rendus de la treizième session, en trois langues.		12 000
<i>ix) Bibliothèque</i>		Dollars
		3 000
	1960:	3 510
	1959:	4 600
		Coût estimatif (Dollars)
Index des débats de l'Assemblée générale et des conseils	Nombre de pages du texte anglais	390
		3 000
<i>x) Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies</i>		Dollars
		10 800
		Coût estimatif (Dollars)
Supplément No 2, en deux langues	Nombre de pages du texte anglais	1 000

Distribution des documents officiels

D'après les listes de distribution actuelles, il convient de faire tirer en moyenne le nombre d'exemplaires indiqué ci-après:

	Anglais	Français	Espagnol	Chinois	Russe
<i>Assemblée générale</i>					
Comptes rendus de séances et annexes	2 100	800	425	100	225
Moyenne de l'année précédente	2 200	800	450	100	225
Suppléments	2 700	825	475	135	325
Moyenne de l'année précédente	2 825	950	525	135	325
<i>Conseil de sécurité et Commission du désarmement</i>					
Comptes rendus de séances et suppléments	1 725 (bilingue)	300	125	235	
Moyenne de l'année précédente	1 775 (bilingue)	300	125	225	
<i>Conseil économique et social</i>					
Comptes rendus de séances et annexes	2 025	775	425	-	-
Moyenne de l'année précédente	2 100	800	425	-	-
Suppléments	2 750	1 025	525	175 ^{a/}	375 ^{a/}
Moyenne de l'année précédente	2 975	1 100	600	225 ^{a/}	350 ^{a/}
<i>Conseil de tutelle</i>					
Comptes rendus de séances et annexes	2 200	825	-	-	-
Moyenne de l'année précédente	2 200	825	-	-	-
Suppléments	2 100	750	400 ^{a/}	125 ^{a/}	275 ^{a/}
Moyenne de l'année précédente	2 200	775	525 ^{a/}	150 ^{a/}	350 ^{a/}

^{a/} Résolutions seulement.

ARTICLE II

<i>Publications périodiques</i>	Dollars
	562 750
	1960: 572 550
	1959: 516 585 ^{d/}

Le crédit demandé doit permettre de couvrir les dépenses du programme de publications périodiques et tient compte de l'augmentation du coût des travaux d'imprimerie pour les publications de la CÉPAL, ainsi que de l'augmentation du prix du papier, dont il a été question en termes généraux dans l'introduction au présent chapitre.

Les changements que l'on a apportés en 1960 à la présentation de l'Etat des conventions multilatérales devraient permettre de réduire le coût annuel de cette publication en 1961 et les années suivantes. Tous les documents qui avaient été enregistrés à la fin de 1958 pour être inclus dans le Recueil des Traités ont été publiés dans les volumes parus en 1959. L'objectif fixé a donc été atteint puisque le Secrétariat a réussi à réduire à un an au plus l'intervalle qui s'écoule entre l'enregistrement et la publication des documents en question.

Au titre du programme du Département des affaires économiques et sociales, des crédits sont demandés pour l'impression d'une publication trimestrielle, Indicateurs économiques courants, comme suite à la décision que le Conseil économique et social a prise à sa vingt-huitième session (juillet 1959). Cette décision a été portée à la connaissance de l'Assemblée générale dans le document (A/C.5/777) relatif aux demandes de crédit révisées pour 1960.

Les crédits approuvés en 1960 pour le Département de la tutelle et des renseignements relatifs aux territoires non autonomes comprenaient 26 000 dollars pour le rapport sur les progrès réalisés dans les territoires non autonomes. Aucun crédit analogue n'est demandé pour 1961.

<i>i) Service juridique</i>	Dollars
	126 220
	1960: 133 450
	1959: 135 777

	Nombre de pages du texte original	Coût estimatif (Dollars)
a) Recueil des Traités (34 vol.), en plusieurs langues	11 900	110 000
b) Index récapitulatif du Recueil des Traités, No III, vol. 201 à 300, en français.	360	3 200
c) Index provisoire du Recueil des Traités (vol. 301 à 350), en anglais	200	620
d) Série législative: Textes législatifs et dispositions conventionnelles ayant trait aux privilèges et immunités des institutions spécialisées et d'autres organisations intergouvernementales, vol. II, publication bilingue	400	3 500
e) Sentences arbitrales internationales, vol. XI, publication bilingue.	560	5 700
f) Supplément à l'Etat des conventions multilatérales, en deux langues	320	3 200

^{d/} Les chiffres pour 1959 et 1960 comprennent chacun 1 900 dollars pour le Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité; les chiffres pour 1959 comprennent également 12 570 dollars pour les travaux de reproduction exécutés par les soins du Secrétariat.

<i>ii) Département des affaires économiques et sociales.</i>		Dollars	
		301 250	
		1960: 286 140	
		1959: 258 856	
	Nombre de pages du texte original	Coût estimatif (Dollars)	
a) Bulletin mensuel de statistique, 12 numéros, publication bilingue.....	2 600	66 200	
b) Annuaire statistique 1961, publication bilingue.....	670	37 700	
c) Annuaire démographique 1961, publication bilingue.....	750	35 900	
d) Annuaire statistique du commerce international, 1960, vol. I, en anglais..	700	26 600	
e) Annuaire des statistiques de comptabilité nationale, vol. IV, publication bilingue.....	300	10 000	
f) Bulletin des stupéfiants, 4 numéros et index, en deux langues.....	202	5 800	
g) Résumé des rapports annuels des gouvernements sur les stupéfiants, parties I et II, en trois langues.....	70	3 000	
h) Index récapitulatif des lois sur les stupéfiants, en trois langues.....	92	2 700	
i) Annuaire des droits de l'homme: 1958 (éd. française).....	365	4 000	
1959 (éd. anglaise).....	330	4 000	
j) Etude sur l'économie mondiale, 1960, en trois langues.....	320	15 600	
k) L'évolution économique au Moyen-Orient, 1959-1960, en trois langues.....	112	2 850	
l) Etude annuelle des marchés des produits de base, 1960, en trois langues.....	200	6 350	
m) Cartographie mondiale, vol. VII, en deux langues.....	80	2 600	
n) Rapport annuel sur l'établissement de la Carte du monde au millionième, publication bilingue.....	40	1 100	
o) Bulletin de l'industrialisation et de la productivité, Nos 5 et 6, en trois langues.....	160	14 100	
p) Conventions fiscales internationales, vol. VIII, supplément No 1, et vol. IX, suppléments 1 à 4, en trois langues.....	400	17 100	
q) Bulletin de la population, No 7, en quatre langues.....	136	7 150	
r) Revue internationale de service social, Nos 9 et 10, en trois langues..	200	11 400	
s) Habitation, construction et planification, Nos 16 et 17, en trois langues..	200	9 000	
t) Revue internationale de politique criminelle, Nos 17 et 18, publication trilingue.....	240	4 600	
u) Indicateurs économiques courants, 4 numéros, publication bilingue.....	256	13 500	
<i>iii) Département de la tutelle et des renseignements relatifs aux territoires non autonomes</i>		Dollars	
		9 300	
		1960: 32 050	
		1959: 22 723	

		Nombre de pages du texte original	Coût estimatif (Dollars)
a)	Etude spéciale sur les conditions économiques dans les territoires non autonomes, en trois langues.....	200	6 600
b)	Index récapitulatif du Rapport sur les progrès réalisés par les territoires non autonomes en application de la Charte, vol. I à V, en trois langues..	56	2 700
<i>iv) Office européen des Nations Unies (non compris la Commission économique pour l'Europe)</i>			8 800
		1960:	8 800
		1959:	9 898
		Nombre de pages du texte original	Coût estimatif (Dollars)
a)	Liste mensuelle des ouvrages catalogués (bibliothèque), 12 numéros, publication bilingue.....	540	4 650
b)	Liste mensuelle d'articles sélectionnés (bibliothèque), 12 numéros.....	220	4 150
<i>v) Commission économique pour l'Europe</i>			60 000
		1960:	58 100
		1959:	47 649
		Nombre de pages du texte original	Coût estimatif (Dollars)
a)	Etude sur la situation économique de l'Europe, 1960, en trois langues.... Tirage en offset dans les ateliers du Secrétariat à New York.....	350	21 900
b)	Bulletin économique pour l'Europe, en trois langues, 3 numéros.....	280	16 800
c)	Statistiques du charbon, bulletin trimestriel, publication bilingue.....	384	3 200
d)	Statistiques de l'acier, bulletin trimestriel, publication trilingue.....	500	6 000
e)	Statistiques du bois, bulletin trimestriel, publication bilingue.....	320	4 100
f)	Statistiques annuelles des transports, publication bilingue.....	105	2 400
g)	Statistiques annuelles de l'habitation et du bâtiment, publication bilingue..	56	1 100
h)	Bulletin annuel de statistiques de l'énergie électrique pour l'Europe, publication bilingue.....	79	1 600
<i>vi) Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient</i>			26 500
		1960:	24 850
		1959:	19 955
		Nombre de pages du texte original	Coût estimatif (Dollars)
a)	Bulletin économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, vol. XII, en anglais, 3 numéros.....	250	4 850
b)	Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient, 1960, en deux langues..... Tirage en offset dans les ateliers du Secrétariat à New York.....	200	6 500

	Nombre de pages du texte original	Coût estimatif (Dollars)
c) Evolution de l'industrie minière en Asie et en Extrême-Orient, 1959 (<u>Mineral Resources Development Series, No. 15</u>)	100	1 200
d) Recueil de la défense contre les inondations, No 17: <u>Earth Moving by Manual Labour and Machines</u>	150	1 850
e) Recueil de la défense contre les inondations, No 18: monographies par pays	260	3 200
f) Recueil de la défense contre les inondations, No 19: <u>Proceedings of Fourth Regional Technical Conference on Water Resources Development</u>	520	6 200
Dollars		
vii) <u>Commission économique pour l'Amérique latine</u>		22 280
	1960:	19 260
	1959:	13 606
Dollars		
a) Bulletin économique pour l'Amérique latine, en deux langues, deux numéros <u>Special mid-year statistical issue</u> , publication bilingue.	192	8 830
b) Etude sur la situation économique de l'Amérique latine, 1960, en deux langues	48	1 770
	265	11 680
Dollars		
viii) <u>Commission économique pour l'Afrique</u>		8 400
	1960:	8 000
	1959:	6 221
Dollars		
a) Bulletin économique pour l'Afrique, en deux langues, deux numéros	128	5 000
b) Manuel statistique pour l'Afrique, en deux langues.	80	3 400

ARTICLE III

	Dollars	
<u>Etudes et rapports</u>	141 300	
	1960:	135 000
	1959:	112 742 ^{5/}

Le crédit demandé doit servir à couvrir le coût de l'impression de divers rapports et études préparés dans le cadre des programmes de travail autorisés par les organes compétents. On ne peut indiquer par avance quels documents seront imprimés, étant donné que les modifications apportées aux programmes de travail influent sur le programme des publications. En se fondant sur ce que l'on sait actuellement des programmes envisagés, on prévoit une augmentation des crédits requis pour la CEAEO; on a ajusté en conséquence les crédits demandés pour le Département des affaires économiques et sociales. Les crédits demandés pour la CEPAL tiennent compte de l'augmentation du coût des travaux d'imprimerie.

^{5/} Y compris 820 dollars pour des travaux de reproduction exécutés par les soins du Secrétariat.

	1961 Crédit demandé (Dollars)	1960 Crédit ouvert (Dollars)	1959 Dépenses (Dollars)
i) Département des affaires économiques et sociales	65 000	72 000	60 507
ii) CEE	8 000	8 000	11 862
iii) CEAE0	15 000	8 000	6 753
iv) CEPAL	41 300	35 000	33 620
v) CEA	12 000	12 000	-
	141 300	135 000	112 742

ARTICLE IV

	Dollars	
<u>Service de l'information</u>	82 200	
	1960:	81 370
	1959:	95 471

Les crédits demandés doivent permettre de couvrir le coût des périodiques et des livres publiés par le Service de l'information. Les crédits demandés pour l'impression de bulletins, plaquettes, dépliants et autres documents d'information analogues sont inscrits au chapitre 10, sous la rubrique "Fournitures et services d'information".

L'United Nations Review, la Revista de las Naciones Unidas et la Revue des Nations Unies continueront de paraître tous les mois. La Review continuera à être publiée au Siège de New York, et la Revue à Paris; conformément aux dispositions prises au début de 1960, la préparation de la Revista, qui était assurée par le Siège à New York, a lieu désormais à Mexico. Les crédits demandés doivent également permettre de couvrir l'achat, aux fins de distribution officielle, d'exemplaires de l'Annuaire des Nations Unies et la publication de l'édition 1961 d'Everyman's United Nations.

	Coût estimatif (Dollars)	
A. DOCUMENTATION PUBLIEE AU SIEGE		
i) Périodiques		
<u>United Nations Review</u> : publication mensuelle, en langue anglaise, numéros de 64 pages en moyenne, tirés à 22 000 exemplaires (12 numéros)		55 000
Index		2 000
ii) Livres:		
a) <u>Annuaire des Nations Unies</u> , exemplaires destinés à la distribution officielle		2 050
b) <u>Everyman's United Nations</u> , édition 1961, en langue anglaise, exemplaires destinés à la distribution officielle		3 000
	TOTAL pour le Siège	62 050
B. DOCUMENTATION PUBLIEE AILLEURS QU'AU SIEGE		
Périodiques:		
a) <u>Revista de las Naciones Unidas</u> : publication mensuelle en langue espagnole, numéros de 64 pages en moyenne, tirés à 3 200 exemplaires (12 numéros)		11 000
b) <u>Revue des Nations Unies</u> : publication mensuelle en langue française, numéros de 100 pages en moyenne, tirés à 3 000 exemplaires (12 numéros)		9 000
Index		150
	TOTAL	20 150
	TOTAL pour A et B	82 200

ARTICLE V

<i>Comité central permanent de l'opium et Organisme de contrôle des stupéfiants</i>		11 450
	1960:	11 450
	1959:	10 113
	Nombre de pages du texte original	Coût estimatif (Dollars)
i) Rapport au Conseil économique et social sur les travaux du Comité en 1961, en trois langues	90	3 900
ii) Additif au rapport sur les travaux du Comité en 1960, en trois langues	60	1 900
iii) Estimations des besoins mondiaux de stupéfiants en 1962, en trois langues	72	2 500
iv) Suppléments aux estimations visées à l'alinéa iii ci-dessus, pour la période 1960-1961, en trois langues	80	2 100
v) Questionnaire à adresser aux gouvernements, en quatre langues	38	1 050

ARTICLE VI

<i>Autres travaux contractuels d'imprimerie</i>	Dollars	25 000
	1960:	20 000
	1959:	24 593

Pour calculer le coût probable des autres travaux contractuels d'imprimerie, on s'est fondé sur l'expérience, étant entendu que l'on aura besoin de davantage de formules et autres articles analogues.

	Coût estimatif (Dollars)	
i) Services relevant directement du Secrétaire général	1 000	
a) Cartes d'invitation, etc.	700	
b) Mémoires d'avocats	300	
ii) Service des conférences	2 500	
(Travaux contractuels pour la reproduction de publications par les soins du Secrétariat)		
iii) Services généraux	15 730	
(Laissez-passer, formules, cachets, étiquettes, graphiques, etc.)		
iv) Office européen des Nations Unies	5 770	
a) Fiches bibliographiques pour la bibliothèque	2 200	
b) Brochures pour la bibliothèque	70	
c) Formules, etc.	3 500	

ARTICLE VII

<i>Economies réalisées grâce à la reproduction de certaines publications par les soins du Secrétariat</i>	Dollars	(330 800)
	1960:	(250 000)
	1959:	(256 595)

Le Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies (voir art. 1er) étant maintenant englobé dans l'ensemble du programme, on prévoit que la valeur des travaux visés aux articles I à VI qui seront effectués par les soins du Secrétariat en 1961, accusera une augmentation de 10 800 dollars.

Compte non tenu du Répertoire, les économies escomptées sont maintenues au niveau de 1960. A cette

fin, on prévoit que les ateliers du Siège effectueront des travaux de reproduction évalués à 210 000 dollars et que ceux de Genève se chargeront de travaux évalués à 110 000 dollars. Il n'est pas possible de comparer le montant des économies prévues pour 1960 et celui des économies qui seront réalisées en 1961, du fait que les dépenses de personnel et autres dépenses concernant l'élaboration du programme de reproduction des documents officiels par les soins du Secrétariat à Genève sont venues contrebalancer les économies que, grâce à cet arrangement, l'on espérait réaliser au titre des frais d'imprimerie. Pour 1961, les crédits destinés à couvrir ces dépenses ont été inclus dans les chapitres appropriés; ils sont estimés à 53 000 dollars, de sorte que le montant net des économies que l'on devrait pouvoir ainsi réaliser serait de 57 000 dollars. Le montant net des économies prévues pour 1960 a été estimé à 40 000 dollars; l'augmentation des économies escomptées pour 1961 tient compte de ce que les importants achats de matériel que nécessitait l'opération sont maintenant terminés.

*
* *

On trouvera ci-après des indications sur les publications et documents analogues reproduits par les soins du Secrétariat et qui ne font l'objet d'aucune demande de crédits aux articles précédents du présent chapitre. Comme on l'a signalé antérieurement, le volume de documentation qui peut être ainsi reproduit dépend, d'une part, du type de documents à imprimer et de la date de leur soumission et, d'autre part, de la possibilité d'avoir des machines libres pour les diverses opérations nécessaires; ce volume est limité d'après un système de "quota" fondé sur le volume des documents de même nature reproduits en 1955. La liste ci-après donne le détail des travaux faits en 1959, avec l'indication de ce que ces travaux auraient coûté s'ils avaient été confiés à des imprimeurs commerciaux utilisant les mêmes procédés. Cette liste n'est pas exhaustive, mais donne une indication des types de documents classés dans cette catégorie.

Prix qu'auraient demandé des imprimeurs commerciaux aux tarifs de 1959 (Dollars)

<u>Affaires économiques et sociales</u>	99 800
i) <u>Publications économiques</u> (1 800 dollars)	
ii) <u>Publications sociales</u> (1 400 dollars)	
Résumés du Bulletin des stupéfiants	
iii) <u>Publications statistiques</u> (37 500 dollars)	
a) <u>Périodiques</u> (28 800 dollars)	
<u>Population and Vital Statistics Reports</u>	
<u>Statistical Notes</u>	
Statistiques du commerce des produits de base	
L'orientation du commerce international	
b) <u>Divers</u> (8 700 dollars)	
<u>Report of Regional Census Training Centre for Latin America</u>	
Séries statistiques pouvant servir aux pays peu développés	
Les territoires douaniers du monde	
<u>International Standards in Distribution Statistics</u>	

	Prix qu'auraient demandé des imprimeurs commerciaux aux tarifs de 1959 (Dollars)		Prix qu'auraient demandé des imprimeurs commerciaux aux tarifs de 1959 (Dollars)
iv) Assistance technique (59 100 dollars)		Extraits	
Rapports d'experts		Lettre d'information -- Organisations non gouvernementales	
Rapports des cycles d'étude sur les droits de l'homme		Plaquettes et dépliant divers	
Les perspectives du développement éco- nomique de la République du Viet-Nam		<u>Répertoire de la pratique suivie par les or- ganes des Nations Unies.</u>	4 200
Water and Power Development in East Pakistan		<u>FISE</u>	15 600
<u>Questions juridiques</u>	4 100	Nouvelles des enfants du monde	
Relevé des traités		Documentation pour la collecte de fonds	
<u>Bibliothèque du Siège</u>	12 100	Dépliants et brochures	
Index des documents de l'ONU		<u>Année mondiale du réfugié</u>	6 200
Publications nouvelles		Lettre d'information	
Liste d'articles sélectionnés		Documents d'information	
<u>Information</u>	30 100		
Série "Faits"			

TITRE IV

DEPENSES SPECIALES

Chapitre 12. — Dépenses spéciales

154 000 dollars (1960: 185 000 dollars^{1/}; 1959: 96 290 dollars^{1/})

Les crédits inscrits à ce chapitre couvrent: a) les dépenses relatives au cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée; b) une subvention à l'Ecole internationale des Nations Unies, inscrite pour mémoire; c) la création d'un Fonds pour la recherche sur le cancer.

ARTICLE PREMIER

<i>Cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée</i>	Dollars	
		54 000
	1960:	55 000
	1959:	3 923

Comme suite à la résolution 977 (X) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a conclu avec la République de Corée un accord, entré en vigueur le 11 décembre 1959, aux termes duquel l'ONU s'est engagée à assurer l'entretien permanent du cimetière situé à Tanggok, près de Pusan, sur le terrain que le Gouvernement coréen lui a concédé à perpétuité. Le Secrétaire principal et le fonctionnaire d'administration de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée ont été nommés respectivement conservateur et conservateur adjoint du cimetière, mais leurs frais de voyage et leur indemnité de subsistance continueront à être imputés sur le crédit ouvert pour la Commission.

L'entretien du cimetière ayant été assuré jusqu'au 31 mars 1960 par l'armée des Etats-Unis sous la responsabilité du Commandement des forces des Nations Unies en Corée, on a établi les prévisions de dépenses ci-après sans pouvoir se fonder sur une expérience directe.

	1960 Crédits ouverts (Dollars)	1961 Crédits demandés (Dollars)
Traitement des interprètes, des chauffeurs et des mécaniciens recrutés sur place. . .	-	5 000
Indemnité de subsistance et frais de voyage des agents du Service mobile.	8 400	5 000
Entretien des bâtiments.	-	7 000
Travaux contractuels d'entretien du cimetière.	38 600	29 000
Entretien et location de véhicules.	-	4 000
Communications et transport de marchandises.	-	1 000
Achat de matériel.	8 000	3 000
	<u>55 000</u>	<u>54 000</u>

Le personnel affecté au cimetière se composera de 3 agents du Service mobile et de 5 personnes recrutées sur place en qualité de chauffeurs, d'inter-

^{1/} Y compris 30 000 dollars en 1960 et 59 667 dollars en 1959 pour l'Année mondiale du réfugié.

prètes et de mécaniciens. Un contrat a été passé avec une entreprise locale qui assure l'entretien du terrain et les services de sécurité et de surveillance.

Le poste "Entretien des bâtiments" couvre les dépenses d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau pour les bâtiments du cimetière ainsi que ces mêmes dépenses et les frais d'entretien pour les logements que l'armée des Etats-Unis met, sans autres frais, à la disposition des agents du Service mobile dans le groupe d'habitations de Hileah; l'armée des Etats-Unis fournit en outre des camions moyennant remboursement. Deux jeeps appartiennent à l'ONU. Le crédit demandé pour le matériel doit permettre d'acheter un générateur et du matériel divers.

ARTICLE II

<i>Subvention au Fonds de l'Ecole internationale des Nations Unies</i>	pour mémoire
	1960: 100 000 dollars
	1959: 32 700 dollars

Par sa résolution 1439 (XIV) du 5 décembre 1959, l'Assemblée générale a notamment invité le Conseil d'administration de l'Ecole internationale des Nations Unies à créer un Fonds de l'Ecole internationale et elle a décidé de fournir au Fonds, pendant une période de cinq ans, l'assistance financière continue qu'elle pourra juger nécessaire. Par la même résolution, le Secrétaire général a été prié de présenter à l'Assemblée, lors de sa quinzième session, certains rapports et ses recommandations, accompagnées des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, sur les contributions futures au Fonds et sur les moyens de financer lesdites contributions.

En attendant que l'Assemblée générale ait été saisie de ces recommandations et qu'elle les ait examinées à sa prochaine session, on fait figurer ici pour mémoire une subvention au Fonds de l'Ecole internationale pour 1961.

ARTICLE III

<i>Mesures tendant à encourager, sur le plan international, la recherche scientifique dans le domaine de la lutte contre les maladies cancéreuses</i>	Dollars	100 000
	1960:	-
	1959:	-

Le crédit demandé doit permettre la création d'un Fonds pour la recherche sur le cancer, en application de la résolution 1398 (XIV), adoptée le 20 novembre 1959 par l'Assemblée générale. Cette question fera l'objet d'un rapport spécial.

TITRE V

PROGRAMMES TECHNIQUES

Les crédits demandés au titre V (chap. 13 à 17 inclusivement) sont entièrement destinés aux opérations d'assistance technique. Ils ne représentent qu'une partie d'un montant total plus important, en ce sens qu'ils seront complétés par des sommes provenant du Compte spécial du Programme élargi et du Fonds spécial des Nations Unies. Des crédits au titre des dépenses d'administration directes et les dépenses des services d'exécution relatives aux programmes sont demandés à d'autres chapitres du projet de budget;

leur montant total est de 1 608 800 dollars. Pour ces mêmes dépenses, des sommes calculées en fonction du volume des programmes approuvés sont prélevées sur le Compte spécial du Programme élargi.

En 1959, dernière année pour laquelle on a les chiffres des dépenses, les obligations directement imputables aux projets (à l'exclusion de ceux du Fonds spécial, dont aucun n'avait encore atteint le stade de l'exécution) étaient les suivantes:

	Budget ordinaire (Dollars)	Compte spécial (Dollars)	Trust fonds (Dollars)	Total (Dollars)
Développement économique	480 000	5 127 202	283 985	5 891 187
Activités sociales	925 000	825 730	166 605	1 917 335
Droits de l'homme	79 226	-	-	79 226
Administration publique:				
Services consultatifs, formation et recherches	300 000	1 094 743	60 678	1 455 421
Personnel d'exécution, de direction et d'administration (OPEX)	75 366	-	-	75 366
	<u>1 859 592</u>	<u>7 047 675</u>	<u>511 268</u>	<u>9 418 535</u>

On compte qu'à sa quinzième session, l'Assemblée générale approuvera l'allocation pour 1961, par prélèvement sur le Compte spécial, d'une somme voisine de celle qu'elle avait allouée pour 1959 et pour 1960. A titre indicatif, on peut rappeler que le total des dépenses autorisées pour 1959 au titre du Programme élargi atteignait 7 201 864 dollars; ce montant comprenait les sommes affectées aux projets de la catégorie I pour 1959, les crédits reportés en 1959 pour couvrir les commandes passées à la fin de 1958, les prélèvements sur le Fonds de roulement et de réserve autorisés en 1959 pour cas d'urgence et les fonds provisoirement affectés en 1959 aux dépenses locales.

Les crédits ouverts pour 1959 au budget ordinaire s'élevaient au total à 2 005 000 dollars. En 1960, des crédits plus importants ont été ouverts pour les activités sociales ainsi que pour le personnel d'exécution et de direction; compte tenu du crédit destiné à l'exécution d'un nouveau programme de lutte contre l'abus des stupéfiants, les crédits ouverts au budget ordinaire ont atteint un total de 2 430 000 dollars. Pour 1961, on prévoit 75 000 dollars, au lieu de 50 000 dollars, pour l'assistance technique dans le domaine des stupéfiants, ce qui porte à 2 455 000 dollars le montant total des crédits demandés au titre V.

Pour les dépenses d'administration et les dépenses des services d'exécution, on a fait figurer dans les prévisions de recettes une somme de 937 000 dollars qui doit être prélevée sur les fonds du Programme élargi. Cette somme est inférieure au chiffre correspondant pour 1960 (1 100 000 dollars) du fait que toutes les organisations participantes appliquent la formule arrêtée par le Conseil économique et social dans sa résolution 737 (XXVIII).

L'ONU reçoit actuellement des versements du Fonds spécial au titre des projets du Fonds pour lesquels elle joue le rôle d'agent chargé de l'exécution. A ce jour, l'ONU s'est vu confier en tout l'exécution de

7 projets, dont la réalisation durera de un à cinq ans et entraînera, pour toute la durée des projets, des dépenses estimées à 5 599 000 dollars. On prévoit qu'à ses sessions de mai et de décembre 1960, le Conseil d'administration du Fonds spécial approuvera d'autres projets dont l'exécution sera confiée à l'ONU. Pour chacun de ses projets, le Fonds spécial verse une somme destinée à couvrir une partie des dépenses d'administration et des dépenses des services d'exécution à prévoir pour la période où l'ONU négocie un plan d'opérations avec le gouvernement ou les gouvernements intéressés, et ensuite pour l'administration du projet. En ce qui concerne les 7 projets mentionnés, le total approuvé pour les frais généraux s'élève à 268 000 dollars, dont 100 000 environ sont à la disposition de l'ONU pour la période 1959-1960. Le versement du Fonds spécial, qui est géré par les services centraux, permettra d'employer temporairement des ingénieurs et autres techniciens, de payer les frais de voyage entraînés par la mise au point et le contrôle technique des projets et, le moment venu, de recruter éventuellement du personnel subalterne pour les services administratifs et financiers.

En 1959, le Secrétaire général a soumis pour la première fois au Comité de l'assistance technique, pour examen et approbation, un plan de dépenses (E/TAC/95) indiquant l'utilisation probable, en 1959 et 1960, des crédits ouverts au budget ordinaire pour les programmes demandés par les gouvernements; ce plan a été communiqué en même temps à l'Assemblée générale. A cause du cycle d'établissement des programmes à l'échelon national, un rapport de cette nature ne peut être préparé que vers la fin de l'année de programmation et le deuxième rapport du Secrétaire général indiquant l'utilisation probable des fonds en 1960 et 1961 pourra être soumis au CAT à sa réunion d'automne et communiqué pour information aux gouvernements des Etats Membres lors de la

quinzième session ordinaire de l'Assemblée générale.

En 1959, les crédits du budget ordinaire et les fonds provenant du Compte spécial ont permis de fournir les services de 864 experts et d'octroyer 1 082 bourses de perfectionnement dans les domaines d'études ci-après:

	Experts	Bourses
Enquêtes économiques.....	89	59
Développement industriel et productivité .	103	180
Mise en valeur des ressources naturelles et énergie.....	119	89
Développement du commerce et commercialisation	7	42
Finances publiques.....	11	20
Institutions financières.....	11	9
Statistique.....	53	59
Transports et communications.....	55	133
Télécommunications.....	28	32
Météorologie.....	39	22
Développement social.....	201	222
Administration publique.....	122	146
Droits de l'homme.....	23	60
Stupéfiants.....	2	9
Divers.....	1	-
	<u>864</u>	<u>1 082</u>

Dans ces chiffres sont compris les experts et autres personnes ayant participé à des activités régionales, telles que cycles d'étude, voyages d'étude, groupes de travail et programmes de formation.

Le crédit demandé pour le développement économique ne constitue évidemment qu'un appoint par rapport aux sommes beaucoup plus importantes qui proviendront du Programme élargi et du Fonds spécial. L'existence d'un crédit au budget ordinaire de l'ONU permet au Secrétaire général de faire face à des besoins nouveaux et urgents qui ne peuvent être couverts par le Programme élargi et de prendre des engagements à long terme indispensables. Le total des fonds budgétaires et extra-budgétaires continue à être insuffisant par rapport aux demandes reçues des gouvernements; aussi ces derniers doivent-ils

indiquer un ordre de priorité lorsqu'ils présentent leurs demandes.

Dans le domaine du développement social, les crédits ouverts au budget ordinaire représentent la majeure partie des fonds disponibles. Il en sera encore ainsi en 1961, étant donné que les ressources du Programme élargi sont faibles par rapport aux besoins et qu'elles sont affectées surtout au développement économique.

En application de la résolution 735 (XXVIII) du Conseil économique et social, tous les projets de l'ONU financés sur les fonds du Programme élargi ou sur le budget ordinaire sont, à titre d'essai, établis pour deux ans pendant la période 1961-1962. Cette procédure est conforme à la politique qui consiste à appliquer dans toute la mesure du possible un régime identique aux projets du Programme élargi et à ceux du budget ordinaire. Malgré cette programmation bisannuelle, l'exécution des programmes au cours d'une année donnée continuera à dépendre, soit des crédits ouverts pour l'exercice (projets prévus dans le budget), soit des affectations de crédits annuelles (projets du Programme élargi). Dans les cas où les sommes les plus importantes proviennent du Programme élargi et où les crédits budgétaires ont un caractère d'appoint, les sommes inscrites au budget de chaque exercice seront intégralement utilisées et tout solde restant après la liquidation des obligations à régler pourra être utilisé pour les programmes concernant le développement économique (chap. 13), les activités sociales (chap. 14) et les services consultatifs, la formation et les recherches en matière d'administration publique (art. 1er du chap. 16).

Les crédits demandés ci-après serviront, en tant que de besoin, à fournir des experts et un peu de matériel pour aider ceux-ci à s'acquitter de leur tâche, à accorder des bourses de perfectionnement, à organiser des cycles et des voyages d'étude, à apporter une assistance à des établissements de formation professionnelle et à fournir de la documentation technique.

Chapitre 13. — Développement économique

480 000 dollars (1960: 480 000 dollars; 1959: 480 000 dollars)

On demande ici le même crédit que les années précédentes pour poursuivre l'exécution du programme d'action en matière de développement économique que l'Assemblée générale a envisagé dans ses résolutions 200 (III) du 4 décembre 1948 et 304 (IV) du 16 novembre 1949.

En 1959, une assistance a été accordée à 48 pays dans les domaines suivants: études économiques, développement industriel et productivité; mise en valeur des ressources naturelles et énergie; finances publiques et institutions financières; statistique; développement du commerce et commercialisation; transports et communications. Le nombre des experts ayant rempli les fonctions de conseiller auprès de

gouvernements a été de 51 et celui des bourses de perfectionnement de 122. Parmi les projets régionaux en matière d'échanges et de formation, on peut citer: groupes d'étude pour les grandes routes (Asie et Extrême-Orient); voyage pour l'étude du réseau routier (Europe); réunion préparatoire en vue d'un cycle d'étude sur l'énergie électrique (Amérique latine); cycle d'étude sur la comptabilité nationale (Amérique latine); enquête sur la mise en valeur des ressources naturelles (Amérique latine); cycle d'étude sur l'utilisation des recensements de population (Amérique latine); étude sur les ressources en cellulose et en papier (CEPAL/FAO/ONU); Centre de formation pour le développement économique à Santiago du Chili.

Chapitre 14. — Activités sociales

1 200 000 dollars (1960: 1 200 000 dollars; 1959: 925 000 dollars)

Le crédit demandé (1 200 000 dollars) permettra de poursuivre l'exécution du programme d'action relatif aux fonctions consultatives en matière de service social, tel que l'Assemblée générale l'a envisagé dans sa résolution 418 (V) du 1er décembre 1950. Le montant est le même que celui qui a été approuvé pour 1960.

En 1959, une assistance a été fournie à 59 pays dans les domaines suivants: développement social général; services démographiques; habitation et urbanisme; développement communautaire; défense sociale; protection de la famille et de l'enfance; services médico-sociaux; organisation de services de protection sociale; formation au service social. Les experts ayant rempli les fonctions de conseiller auprès de gouvernements ont été au nombre de 136 et 130 bourses de perfectionnement ont été accordées. Les principales activités dans le domaine des échanges et de la formation ont été les suivantes: voyages pour l'étude du développement communautaire (Afrique); groupes de

travail en matière de développement communautaire (Afrique); programme d'échanges européen en matière de protection sociale; programme européen de formation au développement communautaire; cycle d'étude sur le rôle des travailleurs sanitaires et sociaux dans la satisfaction des besoins familiaux (ONU/OMS); Centre de recherche et de formation démographiques (Amérique latine); programme d'intégration de l'Amérique centrale en matière de logement, de planification physique et de construction; voyages pour l'étude du développement communautaire (Amérique latine); formation au développement communautaire (en liaison avec le Centre régional d'éducation de base pour l'Amérique latine de Patzcuaro, au Mexique); cycle d'étude sur l'organisation et l'administration des services de protection sociale (Asie et Extrême-Orient); questions relatives à la population et Centre de recherche et de formation démographiques (Asie et Extrême-Orient); cycle d'étude sur la planification et l'administration du développement communautaire (Asie et Extrême-Orient).

Chapitre 15. — Activités dans le domaine des droits de l'homme

100 000 dollars (1960: 100 000 dollars; 1959: 79 226 dollars)

Le crédit demandé (100 000 dollars) permettra de poursuivre en 1961, dans les mêmes conditions qu'en 1960, l'exécution d'un programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme, ainsi que l'Assemblée générale l'a envisagé dans sa résolution 926 (X), du 14 décembre 1955.

Ce crédit servira à organiser 3 cycles d'étude régionaux, à recruter un nombre limité d'experts et à octroyer quelques bourses de perfectionnement. On prévoit pour 1961 les cycles d'étude régionaux suivants: 1) un cycle d'étude sur certains aspects de la protection des droits de l'homme en procédure pénale, qui aura lieu en Nouvelle-Zélande; 2) un cycle d'étude sur la condition de la femme dans le droit de la famille, qui aura lieu en Roumanie; 3) un cycle d'étude sur l'amparo, l'habeas corpus et autres recours judiciaires analogues contre la violation des droits de l'homme, qui aura lieu au Mexique.

Les crédits ouverts en 1959 ont servi à organiser les cycles d'étude régionaux ci-après: un cycle

d'étude sur le recours en justice et les autres recours contre l'exercice illégal ou abusif de l'autorité administrative, qui s'est tenu à Ceylan, un cycle d'étude sur le même sujet, organisé en Argentine, et un cycle d'étude sur la participation de la femme à la vie publique, qui s'est tenu en Colombie. On a également entrepris certains travaux préparatoires pour l'organisation des trois cycles d'étude régionaux inscrits au programme de 1960.

Le crédit ouvert pour 1960 sert à organiser: 1) un cycle d'étude à Tokyo, sur le rôle du droit criminel dans la protection des droits de l'homme et sur les buts et les limites légitimes des sanctions pénales; 2) un cycle d'étude en Autriche, sur la protection des droits de l'homme en procédure pénale; 3) un cycle d'étude en Ethiopie sur la participation de la femme à la vie publique. En outre, un expert-conseil a été envoyé au Costa Rica pour donner des avis au gouvernement sur la législation et la réglementation électorales.

Chapitre 16. — Administration publique

600 000 dollars (1960: 600 000 dollars; 1959: 375 366 dollars)

ARTICLE PREMIER

Formation et recherches Dollars 300 000

Le crédit demandé (300 000 dollars) aidera à poursuivre le programme continu de services consultatifs, de formation et de recherches dans le domaine de l'administration publique, ainsi que l'Assemblée générale l'a envisagé dans ses résolutions 518 (VI), du

12 janvier 1952, 723 (VIII), du 23 octobre 1953, et 1024 (XI), du 21 décembre 1956.

Le crédit ouvert pour 1959 a servi à fournir des experts et des services consultatifs, à accorder des bourses de perfectionnement et à entreprendre des activités connexes en matière de formation dans 9 pays. Les activités régionales dans le domaine de la formation ont consisté à organiser 4 cycles d'étude et

groupes de travail concernant les questions budgétaires et les entreprises publiques et à continuer de fournir une assistance aux écoles d'administration publique d'Amérique centrale et de Libye. Les fonds ont également servi à obtenir le concours de consultants expérimentés qui ont fait des recherches au Siège même, à accorder des subventions et à prendre d'autres arrangements pour coopérer avec plusieurs organismes professionnels internationaux et enfin à préparer des publications techniques et à organiser des services de documentation pour assurer une large diffusion aux renseignements techniques. Ces diverses activités doivent être poursuivies au cours des années à venir.

ARTICLE II

Dollars

Personnel d'exécution, de direction et d'administration. 300 000

Aux termes de la résolution 1385 (XIV) de l'Assemblée générale, en date du 20 novembre 1959, le Conseil économique et social doit analyser de façon détaillée, à sa trentième session, le déroulement et les résultats de ce programme expérimental. Le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale, lors de sa quinzième session, un rapport sur cette question. Dans l'intervalle, le crédit demandé est maintenu au niveau approuvé pour 1960.

Chapitre 17. — Contrôle des stupéfiants

75 000 dollars (1960: 50 000 dollars; 1959: -)

Le crédit demandé (75 000 dollars) aidera à exécuter en 1961 le programme d'assistance technique continu pour la lutte contre l'abus des stupéfiants, conformément à la résolution 1395 (XIV), adoptée le 20 novembre 1959 par l'Assemblée générale.

Les plans qu'on peut faire pour 1961 ont nécessairement un caractère provisoire, mais la situation actuelle et les questions posées par les gouvernements fournissent des indications suffisantes pour qu'il soit possible d'arrêter dans ses grandes lignes le programme de 1961. Le crédit demandé serait utilisé comme suit: groupes consultatifs régionaux pour les mesures à prendre au sujet de la feuille de coca et de la politique concernant la cocaïne en Amérique du Sud (15 000 dollars), au sujet de la politique concernant

l'opium et le trafic illicite de ce stupéfiant en Asie du Sud-Est (15 000 dollars) et au sujet du trafic illicite dans le Moyen-Orient (15 000 dollars); envoi d'experts (13 000 dollars) et octroi de bourses de perfectionnement (12 000 dollars); fourniture en petite quantité de matériel de laboratoire et de matériel d'information (3 000 dollars); assistance limitée aux gouvernements qui organisent des réunions régionales (2 000 dollars).

Le programme actuel pour 1960 comprend un projet régional en Asie du Sud-Est (environ 15 000 dollars), l'envoi de 1 ou 2 experts (18 800 dollars au maximum), l'octroi de 4 à 6 bourses de perfectionnement (15 000 dollars au maximum) et diverses autres formes d'assistance (1 200 dollars).

TITRE VI
MISSIONS SPECIALES ET ACTIVITES CONNEXES

Chapitre 18. — Missions spéciales

2 605 000 dollars (1960: 2 468 300 dollars^{1/}; 1959: 3 053 265 dollars^{2/})

Le présent chapitre a trait aux missions spéciales de l'ONU; les crédits demandés sont nécessairement sujets à révision selon les circonstances. Les articles Ier à IX donnent pour chaque mission le détail des crédits demandés et le tableau récapitulatif ci-après indique seulement les totaux.

Articles	Missions	1959 Dépenses	1960 Crédit ouvert	1961 Crédit demandé
		Dollars	Dollars	Dollars
I	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine . .	1 532 871	1 438 000	1 550 000
II	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan . .	435 039	431 500	430 000
III	Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée . .	153 156	148 500	162 000
IV	Plébiscites dans le Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration du Royaume-Uni	87 422	106 700	126 000
V	Dépenses découlant de la résolution 1237 (ES-III) de l'Assemblée générale	213 852	-	53 000
VI	Plébiscite dans le Territoire sous tutelle du Samoa-Occidental sous administration néo-zélandaise	-	-	74 000
VII	Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine	37 565	57 000	62 000
VIII	Représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan	32 262	32 400	33 000
IX	Remplacement des fonctionnaires envoyés en mission	<u>155 041</u>	<u>101 500</u>	<u>115 000</u>
	Total partiel	2 647 208	2 315 600	2 605 000
	Missions de 1959-1960 ne faisant l'objet d'aucune demande de crédit pour 1961 .	<u>406 057^{1/}</u>	<u>152 700^{2/}</u>	-
		<u><u>3 053 265</u></u>	<u><u>2 468 300</u></u>	<u><u>2 605 000</u></u>

^{1/} Y compris 127 286 dollars pour le Conseil consultatif des Nations Unies pour la Somalie sous administration italienne, 120 778 dollars pour le reliquat des dépenses du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban, 85 271 dollars pour le Sous-Comité du Conseil de sécurité créé en vertu de la résolution S/4236 du 7 septembre 1959, 38 836 dollars pour le représentant spécial du Secrétaire général en Guinée, 18 386 dollars pour le représentant des Nations Unies pour la question de Hongrie, 9 242 dollars pour la Mission de bons offices des Nations Unies au Cambodge et en Thaïlande et 6 258 dollars pour le Comité de bons offices

pour le Sud-Ouest africain; non compris 3 923 dollars pour le cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée, le crédit correspondant étant demandé cette année au chapitre 12.

^{2/} Cette somme comprend 152 700 dollars pour le Conseil consultatif des Nations Unies pour la Somalie sous administration italienne, mais ne comprend pas les dépenses relatives au cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée (55 000 dollars) le crédit correspondant étant demandé cette année au chapitre 12.

ARTICLE PREMIER

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine 1 550 000
1960: 1 438 000
1959: 1 532 871

L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine a été créé en vertu de la résolution S/1376 adoptée le 11 août 1949 par le Conseil de sécurité. On trouvera ci-après le détail des crédits demandés pour 1961 avec les chiffres correspondants pour les deux exercices précédents:

	1959 Dépenses	1960 Crédit ouvert	1961 Crédit demandé
	Dollars	Dollars	Dollars
i) Traitements et salaires du personnel recruté pour la mission	138 733	132 000	148 000
ii) Indemnité de subsistance et frais de voyage du personnel recruté et du personnel détaché.	357 113	361 000	379 000
iii) Indemnité de subsistance et frais de voyage des observateurs militaires	458 087	503 000	472 000
iv) Entretien des locaux et du matériel	122 079	72 000	120 000
v) Entretien des véhicules	122 331	135 000	122 000
vi) Communications, transport de marchandises, fournitures et services	86 703	70 000	102 000
vii) Location d'un avion	72 617	48 000	84 000
viii) Achat de mobilier et d'installations fixes	64 599	36 000	15 000
ix) Achat de véhicules	110 609	81 000	108 000
TOTAUX pour l'article premier	1 532 871	1 438 000	1 550 000

Les dépenses supplémentaires inscrites ailleurs (chap. 3, 4 et 19) pour les traitements et indemnités du "personnel détaché" (subdivision ii du tableau d'effectifs) sont les suivantes:

	Dollars	Dollars
a) Administrateurs	53 000	
b) Secrétaires ou commis	85 000	
c) Agents du service mobile	971 000	1 109 000

Les recettes imputables à la mission et inscrites dans les prévisions de recettes sont les suivantes:

a) Contributions du "personnel recruté pour la mission" et du "personnel détaché" (subdivisions i et ii du tableau d'effectifs)	146 000	
b) Ventes de véhicules	7 000	(153 000)

Le montant estimatif des dépenses totales nettes (somme des crédits demandés au chapitre 18 et à d'autres chapitres, diminuée des recettes) est de

2 506 000

Le tableau d'effectifs ci-après indique la répartition de tout le personnel de la mission selon une subdivision qui correspond aux trois premières rubriques du tableau récapitulatif figurant au début du présent article.

	1960	1961
i) Personnel recruté pour la mission		
a) Fonctionnaires internationaux (chef d'état-major, conseiller spécial, fonctionnaire de l'information, fonctionnaire des services de sécurité, juriste et spécialiste des questions politiques)	5	6
b) Agents locaux	66	66
ii) Personnel détaché		
a) Administrateurs (fonctionnaire d'administration principal, fonctionnaire d'administration adjoint, juriste et fonctionnaire des finances)	6	4
b) Secrétaires ou commis	15	12
c) Agents du Service mobile	134	147
iii) Observateurs militaires	118	118
	<u>344</u>	<u>353</u>

Les observations suivantes ont trait aux rubriques du tableau récapitulatif déjà mentionné:

i) La somme figurant sous la rubrique des traitements et salaires doit permettre notamment de recruter sur le plan international un fonctionnaire qui remplira les fonctions de conseiller politique auprès du Président de la Commission mixte d'armistice israëlo-syrienne, en raison des difficultés croissantes rencontrées dans ce secteur de la frontière et des mutations fréquentes dans le personnel militaire.

ii) Le crédit demandé pour l'indemnité de subsistance et les frais de voyage est en augmentation de 20 000 dollars parce qu'on se propose de recruter 13 nouveaux agents du Service mobile, comme l'indique le tableau suivant:

	Personnel de bureau	Entretien des véhicules	Opérateurs et techniciens radio	Entretien des bâtiments et sécurité	Total
Postes existants (non compris les postes d'administrateur):					
Agents des services généraux détachés	12	-	-	-	12
Agents du Service mobile ...	6	13	43	72	134
Agents locaux	8	16	-	42	66
Nouveaux agents du Service mobile	8	1	1	3	13
	<u>34</u>	<u>30</u>	<u>44</u>	<u>117</u>	<u>225</u>

On trouvera ci-après des détails sur les tâches prévues pour chacun des 13 nouveaux agents du Service mobile et sur les raisons qui justifient leur recrutement. La création de 3 postes de secrétaire du Service mobile est compensée par la suppression de 3 postes de secrétaire détaché. La création d'un nouveau poste de commis comptable permettra de renforcer le contrôle financier. Il faut recruter un deuxième commis aux approvisionnements pour la tenue à jour du contrôle des stocks. Les services d'un deuxième préposé à l'enregistrement sont nécessaires à la bonne organisation des archives. La mission a

besoin d'un deuxième technicien pour le développement et le tirage des épreuves parce qu'elle utilise davantage la photographie lorsqu'elle enquête sur des incidents. Un deuxième réparateur de machines de bureau est indispensable si l'on veut assurer correctement l'entretien du matériel utilisé lors des déplacements. On propose d'employer un mécanicien supplémentaire parce que le kilométrage parcouru par les véhicules de la mission a considérablement augmenté. Enfin, on propose de recruter 1 opérateur radio et 3 gardes de plus parce que l'amélioration des mesures de sécurité a réduit la marge nécessaire pour les congés et les événements imprévus.

Il ne faut pas oublier que l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, qui emploie à lui seul les trois quarts environ des agents du Service mobile (compte non tenu des agents attachés à la FUNU), constitue une réserve de personnel qualifié extrêmement importante à laquelle on peut faire appel immédiatement pour répondre aux besoins urgents à tout moment et en tout lieu et pour fournir les services voulus lors de missions de courte durée comme dans le cas, par exemple, des trois plébiscites déjà prévus pour 1961.

Sur un crédit total de 379 000 dollars demandé pour l'indemnité de subsistance et les frais de voyage, 351 000 dollars correspondent à l'indemnité de subsistance et le solde doit couvrir les frais de voyage du personnel recruté pour la mission ou détaché auprès d'elle.

iii) L'indemnité de subsistance des observateurs militaires est évaluée à 388 000 dollars; le solde du crédit demandé sous la même rubrique (84 000 dollars) est destiné à couvrir les frais de voyage des deux tiers environ des observateurs actuels qu'il faudra remplacer en 1961 à l'expiration de leur temps de service d'un an.

iv) Le crédit demandé pour l'entretien des locaux et du matériel a été majoré parce que les faits ont montré qu'en 1959, les dépenses s'élevaient en moyenne à 10 000 dollars par mois. En demandant le crédit

correspondant pour 1960, on avait sous-estimé l'importance des dépenses entraînées par l'achat de pièces de rechange pour le réseau radio-électrique.

vi), v) et ix) L'augmentation du crédit demandé sous la rubrique "communications, transport de marchandises, fournitures et services" est due principalement à la nécessité de transporter, moyennant une dépense de 23 000 dollars, 4 véhicules qu'il faut acheter pour remplacer ceux des 187 véhicules du parc automobile qui auront fait plus de 80 000 kilomètres après trois ans d'utilisation environ. La majorité des véhicules de la mission a eu besoin en 1959-1960 provenaient des excédents entreposés à Jérusalem après la liquidation du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban et n'ont donc pas entraîné de frais de transport.

vii) Le tarif minimum de location de l'avion de l'armée de l'air américaine a été porté à 220 dollars par jour, soit 80 300 dollars par an, somme à laquelle on a ajouté 3 700 dollars en prévision des jours où le minimum sera dépassé parce que l'avion volera plus de deux heures, l'heure de vol coûtant 110 dollars.

viii) Le crédit demandé sous la rubrique "achat de mobilier et d'installations fixes" comprend 10 000 dollars pour du matériel de communications, 2 000 dollars pour du matériel de bureau et 3 000 dollars pour divers articles nécessaires aux observateurs et aux agents du Service mobile (jumelles, boussoles, etc.).

ARTICLE II

Dollars

<i>Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan.</i>	430 000
	1960: 431 500
	1959: 435 039

Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan a été créé conformément à la résolution S/1469 adoptée par le Conseil de sécurité le 14 mars 1950. On trouvera ci-après le détail des crédits demandés pour 1961 avec les chiffres des deux exercices précédents:

Rubriques	1959	1960	1961
	Dépenses Dollars	Crédit ouvert Dollars	Crédit demandé Dollars
i) Traitements et salaires du personnel recruté pour la mission	30 330	26 200	36 000
ii) Indemnité de subsistance et frais de voyage du personnel recruté et du personnel détaché.	60 521	57 700	62 000
iii) Indemnité de subsistance et frais de voyage des observateurs militaires	161 252	165 000	187 000
iv) Entretien des locaux et du matériel	25 003	16 000	17 000
v) Entretien des véhicules	22 337	23 000	19 000
vi) Communications, transport de marchandises, fournitures et services	41 936	34 600	39 000
vii) Location d'un avion	69 183	68 000	50 000
viii) Achat de mobilier et d'installations fixes	11 997	31 000	10 000
ix) Achat de véhicules	12 480	10 000	10 000
TOTAUX pour l'article II	435 039	431 500	430 000

Les dépenses supplémentaires inscrites ailleurs (chap. 3, 4 et 19) pour les traitements et indem-

nités du "personnel détaché" (subdivision ii du tableau d'effectifs) sont les suivantes:

	Dollars	Dollars
a) Administrateurs	25 000	
b) Secrétaires ou commis	-	
c) Agents du Service mobile	166 000	191 000
Les recettes imputables à la mission et inscrites dans les prévisions de recettes sont les suivantes:		
a) Contributions du "personnel recruté pour la mission" et du "personnel détaché" (subdivisions i et ii du tableau d'effectifs)	27 000	
b) Vente de véhicules et de matériel	6 000	(33 000)
Le montant estimatif des dépenses totales nettes (somme des crédits demandés au chapitre 18 et à d'autres chapitres, diminués des recettes) est de		
		588 000

Le tableau d'effectifs ci-après indique la répartition de tout le personnel de la mission selon une subdivision qui correspond aux trois premières rubriques du tableau récapitulatif figurant au début du présent article.

1960 1961

i) Personnel recruté pour la mission		
a) Fonctionnaires internationaux (chef du groupe d'observateurs militaires)	2	1
b) Agents locaux	32	33
ii) Personnel détaché		
a) Administrateurs (fonctionnaire d'administration et fonctionnaire des finances)	1	2
b) Secrétaire ou commis	1	-
c) Agents du Service mobile	25	25
iii) Observateurs militaires	32	32
Equipe de l'avion	4	4
	<u>97</u>	<u>97</u>

Les observations suivantes ont trait aux rubriques du tableau récapitulatif déjà mentionné:

i) L'augmentation du crédit demandé pour les traitements et salaires est due à l'inclusion des salaires du personnel chargé de l'entretien des véhicules et des locaux, qui étaient précédemment inscrits sous les rubriques pertinentes. La suppression d'un poste de fonctionnaire des finances recruté sur le plan international est compensée par le détachement d'un administrateur, lui aussi fonctionnaire des finances.

ii) Le crédit de 62 000 dollars demandé pour l'indemnité de subsistance et les frais de voyage comprend 47 000 dollars pour l'indemnité de subsistance, le solde correspondant aux frais de voyage des fonctionnaires recrutés pour la mission ou détachés auprès d'elle.

iii) et vii) L'augmentation du crédit demandé pour l'indemnité de subsistance et les frais de voyage des

observateurs militaires est due à l'inclusion de l'indemnité de subsistance de l'équipage de l'avion, précédemment inscrite sous la rubrique "location d'un avion", et à la diminution du nombre des observateurs qui prolongent leur temps de service.

iv) L'inscription des dépenses relatives aux salaires du personnel d'entretien sous la rubrique "traitements et salaires" n'a pas entraîné pour autant une diminution du crédit demandé pour l'entretien des locaux parce que tous les contrats concernant la station internationale de radio de Karachi ayant désormais été passés, on sait que la location de la station, les lignes, les antennes, l'entretien technique, etc. reviendront au total à 7 500 dollars, c'est-à-dire plus qu'on ne prévoyait pour 1959. En outre, une somme de 6 500 dollars est destinée à la location et à l'entretien des bureaux centraux de la mission (Rawalpindi et Srinagar), des bureaux permanents (New Delhi, Jammu, Sialkot) et de divers postes locaux. On estime à 3 000 dollars le coût des pièces de rechange nécessaires pour l'ensemble des installations radio-électriques.

vi) La rubrique "communications, transport de marchandises, fournitures et services" comprend notamment 6 000 dollars pour les communications par câble et les services postaux, 7 500 dollars pour le transport de marchandises, dont 2 000 dollars pour l'expédition des nouvelles voitures, 5 800 dollars pour l'indemnité d'équipement et d'habillement de 29 observateurs militaires nouveaux, 5 200 dollars pour les frais d'assurance, surtout pour l'avion et les véhicules, et 2 400 dollars pour les fournitures de bureau.

viii) Le crédit demandé pour l'achat de mobilier et d'installations fixes comprend 7 000 dollars pour du matériel de radio et 3 000 dollars pour du matériel de bureau.

ix) et v) Le crédit demandé doit permettre de remplacer 4 véhicules sur 21, qui auront plus de trois ans d'âge et auront couvert un kilométrage élevé.

ARTICLE III

Dollars

<i>Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée</i>	162 000
	1960: 148 500
	1959: 153 156

La Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée a été créée en vertu de la résolution 376 (V) adoptée par l'Assemblée générale le 7 octobre 1950. On trouvera ci-après le détail des crédits demandés pour 1961 avec les chiffres des deux exercices précédents:

Rubriques	1959	1960	1961
	Dépenses Dollars	Crédit ouvert Dollars	Crédit demandé Dollars
i) Traitements et salaires du personnel recruté pour la mission	49 475	24 500	44 000
ii) Indemnité de subsistance et frais de voyage du personnel détaché auprès de la mission	18 115	18 000	18 000
iii) Indemnité de subsistance et frais de voyage des membres de la Commission	31 294	30 000	37 000
iv) Entretien des locaux et du matériel	16 276	28 200	24 000
v) Entretien des véhicules	5 930	27 300	6 000
vi) Communications, transport de marchandises, fournitures et services	18 127	14 500	18 000
vii) Achat de mobilier et de matériel radio-électrique	721	1 400	1 000
viii) Achat de véhicules	13 218	4 600	14 000
TOTAUX pour l'article III	153 156	148 500	162 000

Les dépenses supplémentaires inscrites ailleurs (chap. 3, 4 et 19) pour les traitements et indemnités du "personnel détaché" (subdivision ii du tableau d'effectifs) sont les suivantes:

	Dollars	Dollars
a) Administrateurs.....	28 000	
b) Agents du Service mobile.....	27 000	55 000

Les recettes imputables à la mission et inscrites dans les prévisions de recettes sont les suivantes:

a) Contributions du "personnel recruté pour la mission" et du "personnel détaché" (subdivisions i et ii du tableau d'effectifs).....	8 000	
b) Vente de véhicules.....	6 000	(14 000)

Le montant estimatif des dépenses totales nettes (somme des crédits demandés au présent chapitre et des crédits connexes demandés à d'autres chapitres, diminuée des recettes) est de 203 000

Le tableau d'effectifs ci-après indique la répartition de tout le personnel de la mission selon une subdivision qui correspond aux deux premières rubriques du tableau récapitulatif figurant au début du présent article.

	1960	1961
i) Personnel recruté pour la mission:		
a) Fonctionnaires internationaux.....	1	-
b) Agents locaux.....	29	30
ii) Personnel détaché:		
a) Administrateurs (Secrétaire principal, spécialiste des affaires politiques et fonctionnaire d'administration).....	2	3
b) Agents du Service mobile.....	4	4
	<u>36</u>	<u>37</u>

Les observations suivantes ont trait aux rubriques du tableau récapitulatif déjà mentionné. La meilleure façon d'expliquer par le détail les raisons pour lesquelles les crédits demandés pour 1961 sont en hausse est de les comparer aux dépenses de 1959 étant donné qu'en 1960, les salaires du personnel chargé de l'entretien des locaux et des véhicules étaient inscrits sous la rubrique de l'entretien et non pas sous la rubrique des traitements et salaires.

i) Par rapport à 1959, les salaires des agents locaux ont augmenté de 10 pour 100. Il s'agit de 14 chauffeurs et mécaniciens, de 9 personnes chargées de l'entretien des bâtiments et de 7 commis.

ii) Le crédit de 18 000 dollars demandé pour l'indemnité de subsistance et les frais de voyage comprend 14 000 dollars pour l'indemnité de subsistance, le solde correspondant aux frais de voyage du personnel détaché auprès de la mission.

iii) La Commission se compose de membres et de membres suppléants originaires de sept pays, dont l'indemnité de subsistance et les frais de voyage ont été calculés comme suit:

a) Quatre membres à temps complet perçoivent une indemnité journalière et ont droit au paiement des frais de voyage entre la Corée et leur pays d'origine à l'occasion de leur congé ou de leur remplacement. (Australie [2], Thaïlande et Turquie);

b) Trois membres faisant partie de l'ambassade de leur pays à Séoul perçoivent une indemnité de subsistance pendant les réunions (120 jours) de la Commission (Philippines [2] et Turquie);

c) Quatre membres assistant à la réunion plénière de la Commission perçoivent une indemnité de subsistance (6 jours) et ont droit au paiement des frais de voyage aller et retour entre leur lieu d'affectation et la Corée (Chili, Pakistan, Pays-Bas et Thaïlande).

iv) Le crédit demandé sous la rubrique "entretien des locaux" comprend 16 000 dollars destinés au versement de l'indemnité de logement, instituée en avril 1959, aux administrateurs et aux agents du Service mobile ayant des personnes à charge dans la région. Etant donné le prix anormalement élevé des logements dans cette région, l'ONU loue à l'Office coréen du logement des maisons dont elle paie intégralement le loyer, les fonctionnaires intéressés payant eux-mêmes un loyer normal à l'ONU. L'indemnité de logement, qui est la différence entre le montant versé et le montant perçu par l'ONU, explique l'augmentation du crédit demandé par rapport à 1959. Le bâtiment où siège la Commission est actuellement mis à sa disposition gratuitement, mais un crédit de 7 000 dollars est demandé pour les frais d'entretien, d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau. On estime à 1 000 dollars les frais d'entretien du matériel radio-électrique.

vi) En plus des petites dépenses courantes, le crédit demandé sous la rubrique "communications, transport de marchandises, fournitures et services" doit couvrir le transport de voitures nouvellement achetées (5 400 dollars).

vii) Le crédit demandé sous la rubrique "achat de mobilier et de matériel radio-électrique" est uniquement destiné à remplacer des articles usagés.

viii) et v) Conformément à l'usage établi, on se propose de remplacer toutes les voitures âgées de plus de deux ans, soit 6 véhicules sur 11.

ARTICLE IV

	Dollars
<i>Plébiscites dans le Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration du Royaume-Uni.....</i>	126 000
	1960: 106 700 ^{3/}
	1959: 87 422

On trouvera ci-après le détail des crédits demandés, avec le rappel des dépenses entraînés par le plébiscite de 1959:

	1959	1960/1961
	Dépenses (Dollars)	Crédit demandé (Dollars)
i) Traitements et salaires du personnel recruté pour la mission.....	18 897	45 000
ii) Indemnité de subsistance et frais de voyage du personnel recruté et du personnel détaché.....	47 241	143 000
iii) Location de locaux.....	-	2 000
iv) Location de véhicules.....	12 412	62 000
v) Communications, transport de marchandises, fournitures et services.....	8 872	20 000
vi) Location d'un avion.....	-	47 000
	87 422	1961: 126 000
		1960: 193 000 ^{3/}
		<u>319 000</u>

^{3/} Pour 1960, les besoins s'élèvent à 193 000 dollars, dont 106 700 dollars ayant déjà fait l'objet d'une ouverture de crédit; un crédit additionnel sera demandé pour le solde (86 300 dollars).

Les recettes imputables à la mission et inscrites dans les prévisions de recettes sont les suivantes:

	Dollars
a) Contributions du "personnel recruté pour la mission" (subdivision i du tableau d'effectifs) ..	4 000
b) Vente de matériel divers	500
	4 500

Le tableau d'effectifs ci-après montre comment se répartit l'ensemble du personnel de la mission:

	1959	1960/1961
i) Personnel recruté pour la mission:		
a) Fonctionnaires internationaux (Commissaire aux plébiscites)	1	1
b) Agents locaux	12	29
ii) Personnel détaché:		
a) Administrateurs (Secrétaire principal, spécialiste des affaires politiques, fonctionnaire d'administration, fonctionnaire de l'information, juriste et 20 observateurs)	14	25
b) Secrétaires ou commis	2	3
c) Agents du Service mobile	4	7
	33	65

Par ses résolutions 1352 (XIV) du 16 octobre 1959 et 1473 (XIV) du 12 décembre 1959, l'Assemblée générale a recommandé d'organiser à partir du 30 septembre 1960 au Cameroun méridional et au Cameroun septentrional des plébiscites qui devront être terminés au plus tard en mars 1961.

Les crédits demandés pour ces deux plébiscites s'élèvent au total à 319 000 dollars (193 000 dollars pour 1960 et 126 000 dollars pour 1961). Le plébiscite organisé en 1959 au Cameroun septentrional en vertu de la résolution 1350 (XIII) adoptée par l'Assemblée générale le 13 mars 1959 avait coûté 87 000 dollars et avait duré environ un mois, alors que les deux plébiscites de 1960/1961 devraient s'étendre sur une période d'environ cinq mois. En effet, ce ne sont pas seulement les opérations de vote proprement dites, mais aussi les inscriptions sur les listes électorales qui auront lieu sous le contrôle du Commissaire aux plébiscites.

Le contrôle des plébiscites sera dirigé à partir de bureaux situés à Buea, dans le Sud, et à Mubi, dans le Nord. Comme il n'existe ni service aérien régulier, ni routes praticables par tout temps entre ces centres, on a pris des dispositions pour louer à l'heure un petit avion qui fera la liaison entre les deux centres une fois par semaine et pour permettre au Commissaire des Nations Unies aux plébiscites d'utiliser l'avion de l'Administrateur du plébiscite.

Il a fallu 10 observateurs en 1959 et il en faudra 20 pour les deux plébiscites de 1960/1961; avec l'adjonction d'un juriste, c'est le seul changement apporté à l'effectif et à la composition du personnel de la catégorie des administrateurs.

Le deuxième bureau de Mubi a reçu en renfort 3 agents du Service mobile qui remplissent les fonctions de garde, de répartiteur de véhicules, etc. Le personnel local sera composé d'un interprète pour chaque observateur, de 3 commis-dactylographes et de 4 plantons.

Les véhicules utilisés pour le plébiscite de 1959, qui provenaient du dépôt du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban, ont été vendus sur place étant donné qu'il a été impossible de trouver un lieu couvert pour les mettre à l'abri des intempéries. On demande

donc un crédit pour la location de 26 véhicules, contre 15 en 1959, à raison de 14 cents le mille.

Le crédit demandé pour les traitements et salaires comprend 39 700 dollars pour le traitement et l'indemnité de représentation du Commissaire aux plébiscites pendant 12 mois en 1960 et 6 mois en 1961.

Le total des dépenses prévues pour 1960/1961 (319 000 dollars) se décompose comme suit: 126 000 dollars faisant ici l'objet d'une demande de crédit pour 1961, 106 700 dollars ayant fait l'objet d'une ouverture de crédit en 1960 et le solde, soit 86 300 dollars, devant faire l'objet d'une demande de crédit additionnel en 1960.

ARTICLE V

	Dollars
<i>Dépenses découlant de la résolution 1237 (ES-III) de l'Assemblée générale</i>	53 000
1960:	-
1959:	213 852

Les services du représentant spécial du Secrétaire général établis à Amman conformément à la résolution 1237 (ES-III), adoptée le 21 août 1958 par l'Assemblée générale, continuent à fonctionner, mais sur une échelle réduite. Il est nécessaire de demander un crédit pour l'exercice à venir dans l'hypothèse où lesdits services seraient maintenus.

	1959	1961
	Dépenses	Crédit
	(Dollars)	demandé
		(Dollars)
i) Traitements et salaires du personnel recruté pour la mission	99 444	13 000
ii) Indemnité de subsistance et frais de voyage du personnel recruté et du personnel recruté et du personnel détaché	86 391	23 000
iii) Location et entretien des locaux et du matériel	6 331	8 000
iv) Entretien des véhicules	3 962	3 000
v) Communications, transport de marchandises, fournitures et services ...	6 269	6 000
vi) Achat de mobilier et de matériel	11 455	-
	213 852	53 000

Les dépenses supplémentaires inscrites ailleurs (chap. 3, 4 et 19) pour les traitements et indemnités du "personnel détaché" (subdivision ii du tableau d'effectifs) sont les suivantes:

	Dollars	Dollars
i) Administrateurs	21 000	
b) Secrétaire ou commis	8 000	
c) Agents du Service mobile	27 000	56 000

Les recettes imputables à la mission et inscrites dans les prévisions de recettes sont les suivantes:

a) Contributions du "personnel recruté pour la mission" et du "personnel détaché" (subdivisions i et ii du tableau d'effectifs)	(8 000)
---	---------

Le montant estimatif des dépenses totales nettes (somme des crédits demandés au chapitre 18 et des crédits connexes demandés à d'autres chapitres, diminuée des recettes) est de

101 000

Le tableau d'effectifs ci-après montre comment se répartit l'ensemble du personnel de la mission:

	1961
i) Personnel recruté pour la mission:	
a) Fonctionnaires internationaux (interprète/tra-	
ducteur.....	1
b) Agents locaux (2 chauffeurs, 1 garçon de bureau,	
1 jardinier)	4
ii) Personnel détaché:	
a) Administrateurs (représentant spécial du Secré-	
taire général, fonctionnaire d'administration	
principal).....	2
b) Secrétaires ou commis.....	1
c) Agents du Service mobile (2 opérateurs radio,	
1 commis comptable, 1 grade).....	4
	<u>12</u>

Les dépenses de 1960 sont engagées en vertu du paragraphe 1, a, de la résolution 1444 (XIV) relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, adoptée le 5 décembre 1959 par l'Assemblée générale, et elles feront l'objet d'une demande de crédit additionnel présentée à l'Assemblée. On prévoit une dépense totale de l'ordre de 80 000 dollars.

Les observations suivantes ont trait aux rubriques du tableau récapitulatif figurant au début du présent article:

i) et ii) Le tableau d'effectifs pour 1961 prévoit le maintien en poste du personnel qui était affecté à la mission lors de l'établissement du présent article (avril 1960). Le représentant spécial du Secrétaire général est actuellement le Directeur de l'Office de Genève et le crédit demandé pour l'indemnité de subsistance et les frais de voyage comprend 4 600 dollars pour 6 voyages aller et retour entre Genève et Amman.

iii) La hausse apparente des frais de location s'explique par le fait qu'une année entière de loyer d'avance avait été payée sur le budget de 1958, diminuant ainsi le montant apparent des dépenses de 1959.

iv) Le crédit demandé pour les véhicules doit permettre l'utilisation de 3 voitures.

v) et vi) Le crédit demandé sous la rubrique "communications, transport de marchandises, fournitures et services" correspond aux dépenses de 1959, mais on ne prévoit aucun achat de matériel.

ARTICLE VI

	Dollars
<i>Plébiscite dans le Territoire sous tutelle du Samoa-Occidental sous administration néo-zélandaise</i>	74 000
1960: -	
1959: -	

La Mission de visite de 1959 dans le Territoire sous tutelle du Samoa-Occidental a approuvé un calendrier provisoire^{4/} qui lui a été soumis par le Gouvernement néo-zélandais, Autorité administrante, et aux termes duquel l'Assemblée générale serait notamment priée à sa quinzième session de prendre des dispositions pour le contrôle d'un plébiscite qui serait organisé au Samoa-Occidental vers mai 1961. A sa vingt-quatrième session, le Conseil de tutelle a approuvé dans ses grandes lignes ledit calendrier^{5/} et a estimé que l'organisation d'un plébiscite sous les auspices de l'ONU permettrait de déterminer les désirs librement exprimés de la population. C'est pourquoi, dans l'attente des décisions que l'Assemblée générale prendra à sa quinzième session, on demande ici un crédit pour ce plébiscite.

^{4/} T/1449, par. 174 et 175.

^{5/} Documents officiels de l'Assemblée générale, quatorzième session, Supplément No 4 (A/4100), 2ème partie, chap. VII, par. 194.

L'estimation suivante se fonde sur l'hypothèse selon laquelle le plébiscite ne durera pas plus de trois mois.

	1961	Crédit demandé (Dollars)
i) Traitements et salaires du personnel recruté pour la mission.....		9 000
ii) Indemnité de subsistance et frais de voyage du personnel recruté et du personnel détaché....		37 000
iii) Location de locaux.....		3 000
iv) Location de véhicules.....		18 000
v) Communications, transport de marchandises, fournitures et services.....		7 000
		<u>74 000</u>

Les recettes imputables à la mission et inscrites dans les prévisions de recettes sont les suivantes:

a) Contributions du personnel.....	1 650
b) Vente de machines à écrire	180
	<u>1 830</u>

Le tableau d'effectifs prévu pour la mission est le suivant:

	1961
i) Personnel recruté pour la mission:	
a) Fonctionnaires internationaux (Commissaire au plébiscite).....	1
b) Agents locaux	5
ii) Personnel détaché:	
a) Administrateurs (Secrétaire principal, spécialiste des affaires politiques, fonctionnaire d'administration, 5 observateurs)	8
b) Secrétaires	2
c) Agents du Service mobile	2
	<u>18</u>

Les observations suivantes ont trait aux rubriques du tableau récapitulatif figurant au début du présent article:

i) Le crédit demandé sous la rubrique des traitements et salaires doit permettre de rémunérer un Commissaire au plébiscite pendant 4 mois au plus.

ii) A l'exception du Commissaire, tout le personnel international sera détaché et on ne demande aucun crédit pour pourvoir à son remplacement.

iii) Le crédit demandé doit permettre de louer un bureau central à l'hôtel Casino d'Apia et de petits bureaux dans les régions où les observateurs seront détachés.

iv) Le crédit demandé doit permettre de louer 8 voitures à raison de 25 dollars par jour environ et de couvrir les frais de déplacement par bateau entre les îles d'Upolu et de Savai'i.

v) Le crédit demandé correspond aux frais généraux, notamment: communications par câble, valise diplomatique, transport de documents, indemnité d'habillement, matériel de campagne pour climats tropicaux, fournitures médicales, etc.

ARTICLE VII

	Dollars
<i>Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine</i>	62 000
1960: 57 000	
1959: 37 565	

La Commission de conciliation pour la Palestine, créée en vertu de la résolution 194 (III), adoptée par

L'Assemblée générale le 11 décembre 1948, s'emploie à identifier et à évaluer les propriétés arabes en Israël. Les travaux d'identification sont pratiquement terminés, sauf dans la circonscription de Beersheba; une analyse préliminaire de la valeur des propriétés a été faite pour 3 villes (Haïfa, Jaffa et Jérusalem) sur 13 et, dans le cas des propriétés rurales, en partie seulement pour 4 circonscriptions sur 16.

Dans sa résolution 1456 (XIV) du 9 décembre 1959, l'Assemblée générale a prié la Commission de conciliation pour la Palestine de faire de nouveaux efforts

en vue d'assurer l'application du paragraphe 11 de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. L'ONU a pu pourvoir en avril 1960 le poste vacant d'expert foncier principal chargé de la direction des travaux; à sa séance du 18 mai 1960, la Commission a fixé provisoirement à la fin du premier semestre de 1962 la date à laquelle les opérations d'évaluation devraient être terminées.

On trouvera ci-après le détail des crédits demandés pour 1961 avec les chiffres des deux exercices précédents:

Rubriques	1959 Dépenses	1960 Crédit ouvert	1961 Crédit demandé
i) Traitements et salaires du personnel recruté pour la mission	Dollars 33 763	Dollars 50 000	Dollars 58 000
ii) Indemnité de subsistance et frais de voyage du personnel	3 058	6 000	3 000
iii) Fournitures et services.	744	1 000	1 000
	<u>37 565</u>	<u>57 000</u>	<u>62 000</u>

Les recettes inscrites dans les prévisions de recettes au titre des contributions du personnel s'élèvent à 7 700 dollars

Le tableau d'effectifs de la mission se présente comme suit:

Personnel recruté pour la mission:	1960	1961
a) Fonctionnaires internationaux (1 expert foncier principal, 3 experts fonciers, 6 commis)	8	10
b) Agents locaux.	2	2
	<u>10</u>	<u>12</u>

L'Assemblée ayant décidé de hâter les travaux, on propose de recruter 2 experts fonciers supplémentaires. Le crédit demandé pour les frais de voyage doit permettre un voyage d'inspection à Jérusalem et le crédit demandé sous la rubrique "fournitures et services" couvrira les frais d'impression de formules, de cartes et de plans, l'achat d'instruments de calcul, etc.

ARTICLE VIII

	Dollars
Représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan	33 000
	1960: 32 400
	1959: 32 262

Le représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan a été nommé en vertu de la résolution S/1469 adoptée par le Conseil de sécurité le 14 mars 1950. Par sa résolution S/2883, adoptée le 23 décembre 1952, le Conseil de sécurité a invité le représentant

des Nations Unies à demeurer à la disposition des Gouvernements indien et pakistanais.

Le crédit de 33 000 dollars demandé couvre les traitements du représentant et de son secrétaire; une somme de 9 175 dollars, représentant les contributions du personnel relatives à ces traitements, est inscrite dans les prévisions de recettes.

ARTICLE IX

	Dollars
Remplacement des fonctionnaires envoyés en mission.	115 000
	1960: 101 500
	1959: 155 041

Les frais entraînés par l'emploi, dans les bureaux permanents, de personnel temporaire destiné à remplacer les fonctionnaires envoyés en mission se sont élevés à 155 041 dollars en 1959 et les dépenses du premier trimestre de 1960 laissent prévoir que le total atteindra 120 000 dollars pour l'année. On espère pouvoir limiter en 1961 les frais de remplacement des fonctionnaires envoyés en mission à 115 000 dollars en faisant davantage appel aux agents du Service mobile pour les travaux administratifs.

Une somme de 20 470 dollars, représentant les contributions du personnel de remplacement, est inscrite dans les prévisions de recettes.

*
*
*

Le tableau ci-après, établi uniquement à titre d'information, récapitule les indications données aux articles Ier à IX sur le montant total net des dépenses prévues pour les missions spéciales:

Articles	Missions	Crédit demandé pour 1961 au chapitre 18	Crédits demandés a/ pour 1961 aux chapitres 3, 4 et 19	Recettes prévues pour 1961	Montant estimatif des dépenses totales nettes pour 1961
		Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
I.	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine	1 550 000	1 109 000	153 000	2 506 000
II.	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan.	430 000	191 000	33 000	588 000
III.	Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée.	162 000	55 000	14 000	203 000
IV.	Plébiscites dans le Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration du Royaume-Uni.	126 000	-	4 500	121 500
V.	Dépenses découlant de la résolution 1237 (ES-III) de l'Assemblée générale	53 000	56 000	8 000	101 000
VI.	Plébiscite dans le Territoire sous tutelle du Samoa-Occidental sous administration néo-zélandaise	74 000	-	1 830	72 170
VII.	Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine	62 000	-	7 700	54 300
VIII.	Représentant des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan	33 000	-	9 175	23 825
IX.	Remplacement des fonctionnaires envoyés en mission.	115 000	-	20 470	94 530
	TOTAL	2 605 000	1 411 000	251 675	3 764 325

a/ Crédits demandés pour les traitements et indemnités des fonctionnaires et des agents du Service mobile détachés auprès de la mission.

Chapitre 19. — Service mobile de l'Organisation des Nations Unies

1 314 000 dollars (1960: 1 202 300 dollars; 1959: 1 116 006 dollars)

Le crédit demandé est destiné à couvrir la rémunération de tous les agents du Service mobile, exception faite de 71 agents actuellement affectés à la Force d'urgence des Nations Unies et de 6 autres qui travaillent dans des bureaux locaux du Bureau de l'assistance technique. La partie du crédit demandé qui correspond aux missions mentionnées au chapitre 18 a été ventilée par mission dans ledit chapitre, mais à titre d'information seulement. Le tableau ci-après indique l'affectation et les attributions du personnel visé au présent chapitre:

Affectation	Adjoints administratifs	Opérateurs et techniciens radio		Mécaniciens	Commis et secrétaires	Gardes	Total	
							1961	1960
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine	1	44	14	13	75	147	134	
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et au Pakistan.	1	16	2	6		25	25	
Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée.		2		2		4	25	
Résolution 1237 (ES-III) de l'Assemblée générale		2		1	1	4	-	
Cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée					3	3	3	
Office de Genève		8				8	8	
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient		3				3	2	
Divers	3	2				5	6	
Conseil consultatif des Nations Unies pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne.						-	3	
	<u>5</u>	<u>77</u>	<u>16</u>	<u>22</u>	<u>79</u>	<u>199</u>	<u>185</u>	

a/ Les opérateurs radio sont affectés à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, en Jordanie, et leur traitement est remboursé; les adjoints administratifs suivent un stage et n'ont pas encore reçu d'affectation.

ARTICLE PREMIER

<i>Postes permanents</i>	877 000
	1960: 801 000
	1959: 755 971

Tableau 5-2

Nombre de postes		Catégories et classes	Traitements bruts
1960	1961		
			Dollars
8	10	Agent de 1ère classe du Service mobile	69 000
16	19	Agent de 2ème classe du Service mobile	109 000
34	40	Agent de 3ème classe du Service mobile	196 000
79	81	Agent de 4ème classe du Service mobile	350 000
48	49	Garde	175 000
185	199		899 000
A déduire: 2,5 pour 100 pour mouvements de personnel.			22 000
TOTAL			877 000

L'augmentation du crédit demandé est due à la création de 14 nouveaux postes répartis entre divers lieux d'affectation comme l'indique le tableau 5-1. Les explications sont données à ce sujet aux articles pertinents du chapitre 18 consacré aux missions spéciales. Les postes nouveaux sont de classes correspondant normalement aux attributions des agents, mais dans la répartition par classe envisagée pour 1961 on prévoit à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine le reclassement de 2 postes supérieurs comportant d'importantes responsabilités en matière de surveillance: il s'agit du chef des transports qui a sous ses ordres 14 mécaniciens du Service mobile et 16 hommes chargés de l'entretien, recrutés localement, et du chef des services d'entretien, qui a sous ses ordres 42 hommes recrutés localement, chargés de l'entretien des bâtiments et du site.

ARTICLE II

<i>Dépenses communes de personnel</i>	411 000
	1960: 380 500
	1959: 347 300

<i>i) Indemnités pour charges de famille.</i>	94 000
	1960: 82 000
	1959: 86 605

Le crédit demandé couvre le versement de l'indemnité pour 160 conjoints à charge, à raison de 200 dollars par personne, et pour 207 enfants à charge, à raison de 300 dollars par enfant.

<i>ii) Indemnités pour frais d'études; frais de voyage connexes.</i>	13 000
	1960: 5 000
	1959: 5 380

Le crédit demandé pour 1961 a été calculé d'après les dépenses de l'exercice en cours.

<i>iii) Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel.</i>	91 000
	1960: 80 000
	1959: 73 453

On estime que 75 pour 100 des agents cotiseront en tant que participants ordinaires et que 25 pour 100 auront le statut de participant associé.

<i>iv) Frais de voyage pour le congé dans les foyers</i>	120 000
	1960: 140 000
	1959: 85 810

Le crédit demandé couvre les frais de voyage de 80 agents et de 140 personnes à charge, déduction faite d'un abattement de 20 pour 100 correspondant aux cessations de service et aux ajournements volontaires.

<i>v) Frais de voyage à l'occasion des nominations ou de la cessation de service</i>	43 000
	1960: 38 000
	1959: 45 790

Le crédit demandé couvre, à raison de 700 dollars en moyenne par personne, les frais de voyage de 30 personnes à l'occasion du recrutement et de 31 personnes à l'occasion de la cessation de service. Il couvre en outre l'indemnité d'installation du personnel affecté aux bureaux permanents de Bangkok et de Genève.

<i>vi) Indemnité versée à la cessation de service.</i>	20 000
	1960: 12 000
	1959: 24 763

Le crédit demandé permettra de couvrir les versements à faire lors de la cessation de service (compensation des jours de congé annuel accumulés, indemnité de licenciement, prime de rapatriement).

<i>vii) Cotisations à l'assurance-maladie</i>	30 000
	1960: 23 500
	1959: 25 499

L'ONU versera 160 dollars en moyenne pour chacun des agents qui cotiseront à l'assurance-groupe maladie et dont le nombre est estimé à 187.

ARTICLE III

<i>Frais généraux</i>	26 000
	1960: 20 800
	1959: 12 735

Le crédit demandé couvre l'achat d'uniformes (200 dollars par personne pour 30 agents nouveaux), le remplacement d'uniformes (100 dollars par personne pour 170 agents déjà en fonction) et le coût d'exams médicaux périodiques (20 dollars par personne pour 150 agents environ).

Les dépenses prévues pour les fournitures et le matériel destinés aux postes du réseau de télécommunications de Genève et de Bangkok, qui figuraient auparavant au présent article, sont maintenant inscrites aux chapitres 10 et 8, où elles sont groupées avec des dépenses analogues relatives au poste de New York. Les dépenses de cette catégorie relatives aux autres postes sont inscrites au chapitre 18, sous la rubrique de la mission dont le poste dépend.

Recettes

Les recettes ci-après sont prévues pour le Service mobile:

	Dollars
a) Contributions du personnel (dont 125 000 dollars déjà inscrits au chapitre 18 sous la rubrique des missions auxquelles le personnel est affecté)	138 000
b) Remboursements des télégrammes expédiés par le réseau de télécommunications de l'ONU pour le compte du Bureau de l'assistance technique et des organismes de secours.	46 000
c) Remboursement du traitement de 2 opérateurs radio détachés auprès de l'Office de secours et de travaux en Jordanie.	13 000
	<u>197 000</u>

TITRE VII

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

Chapitre 20. — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

2 117 200 dollars (1960: 1 737 000 dollars^{1/}; 1959: 1 671 277 dollars)

1. Toutes les dépenses d'administration du Haut Commissariat ont été groupées dans le présent projet de budget. Les crédits relatifs aux charges communes et au matériel, aux travaux contractuels d'imprimerie et aux dépenses de représentation sont demandés au présent chapitre et non plus, comme en 1960, à d'autres chapitres.

2. Par suite de l'évolution de la situation, il faudra pour 1960 des crédits supérieurs à ceux qui avaient été ouverts. C'est ce dont il faut tenir compte pour évaluer les demandes de crédits pour 1961; afin de faciliter la tâche au lecteur, on a indiqué les dépenses supplémentaires à prévoir en 1960 à la fois dans les notes et dans le tableau 20-2, à la fin du présent chapitre. Ce tableau fait apparaître en regard le montant estimatif des dépenses d'administration du Haut Commissariat inscrites au présent projet de budget, les chiffres correspondants pour 1960, avec l'indication des dépenses supplémentaires éventuelles qui seraient couvertes par un prélèvement sur le Fonds pour les réfugiés, et enfin les dépenses de 1959.

3. Le crédit global demandé pour 1961 correspond à 297 postes permanents, dont 150 pour Genève et 147 pour les délégations. Pour 1960, les postes permanents étaient au nombre de 251, plus 63 postes supplémentaires dont le Haut Commissaire a demandé la création en raison de l'extension considérable des opérations.

4. Outre la subvention annuelle de 480 000 dollars provenant de contributions bénévoles, le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire sera invité à approuver l'octroi d'une subvention extraordinaire de 270 000 dollars correspondant à l'augmentation des dépenses d'administration due à l'expansion des programmes financés par des contributions bénévoles, à la suite de l'Année mondiale du réfugié. Le produit des contributions du personnel, qui doit être porté au crédit du compte des Etats Membres par l'intermédiaire du Fonds de péréquation des impôts, est estimé à 260 000 dollars.

5. Le Haut Commissariat pour les réfugiés continuera surtout, comme les années précédentes, à s'occuper de la protection internationale, c'est-à-dire de la protection juridique des réfugiés et de la recherche de solutions permanentes par la facilitation du rapatriement volontaire et l'assimilation dans de nouvelles communautés nationales. Conformément à la résolution 1284 (XIII) de l'Assemblée générale, le Haut Commissariat poursuivra, dans le domaine de la protection juridique, la même action intensifiée qu'il avait été autorisé à mener pour 1960. On prévoit que la situation au Maroc et en Tunisie, sur laquelle

on avait appelé l'attention dans le projet de budget pour 1960, restera la même en 1961.

6. Du fait de l'Année mondiale du réfugié, le Haut Commissaire a pu, dès avril 1960, recommander au Comité exécutif de porter à 9 500 000 dollars le montant des dépenses prévues pour le programme de 1960. La majeure partie du programme ne sera mise à exécution qu'en 1961 parce qu'une partie des fonds sera versée seulement dans les derniers mois de 1960. C'est pour cette raison que le budget d'administration présenté ici est relativement plus élevé que ne l'exigeraient les seuls programmes de 1961, pour lesquels les dépenses prévues ont été fixées à 6 millions de dollars.

7. Outre ses fonctions de représentant du Haut Commissaire, le chef de la délégation de Sydney est chargé depuis 1960, date à laquelle le chef du centre d'information a été muté à un autre poste, des services d'information de l'ONU en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Tableau 20-1. — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements bruts (Dollars)
1960	1961		
1	1	Haut Commissaire	
		Traitement	23 000
		Indemnité	5 000
1	1	Haut Commissaire adjoint	
		Traitement	18 000
		Indemnité	1 000
2	3	Administrateur général	46 000
<i>Administrateurs</i>			
13	14	Administrateur hors classe	191 000
12	12	Administrateur de 1ère classe	120 050
22	25	Administrateur de 2ème classe	204 650
20	23	Administrateur adjoint de 1ère classe	148 000
26	37	Administrateur adjoint de 2ème classe	196 000
			952 700
		A ajouter: Indemnité de poste	28 500
			981 200
<i>Services généraux (équivalent en dollars)</i>			
1	1	1ère classe	5 750
153	180	Autres classes	472 550
251	297		1 459 500
		A déduire: Abattement pour mouvements de personnel (3 pour 100)	43 500
			TOTAL 1 416 000

^{1/} Dépenses supplémentaires pour 1960 estimées à 295 000 dollars.

ARTICLE PREMIER

	Dollars
<i>Traitements et salaires</i>	1 482 700
	1960: 1 226 550 ^{2/}
	1959: 1 168 363
<i>Postes permanents</i>	1 416 000
	1960: 1 174 850
	1959: 1 110 882

On demande 116 postes d'administrateur et au-dessus, dont 57 pour Genève et 59 pour les délégations. On se propose d'étoffer le personnel d'administration du Haut Commissariat à Genève en créant un nouveau poste d'administrateur général et en reclassant le poste du chef de la section de planification et de statistique. On propose également un reclassement de poste dans le cas du représentant du Haut Commissaire en Allemagne, qui doit faire face à des responsabilités accrues. Les postes des services généraux seraient au nombre de 181, dont 77 pour Genève et 104 pour les délégations.

Pour répondre aux besoins urgents liés à l'intensification de l'activité du Haut Commissariat, en raison notamment des programmes de Tunisie et du Maroc et des collectes et campagnes d'information organisées à l'occasion de l'Année mondiale du réfugié, le Haut Commissaire a demandé des postes supplémentaires, à savoir 33 environ à Genève pour 1960, dont 13 d'administrateur et 20 d'agent des services généraux, et 30 environ pour les délégations, dont 11 d'administrateur et 19 d'agent des services généraux. La rémunération de ce personnel et les dépenses connexes seraient remboursées à l'ONU grâce à une majoration de la subvention versée par le Fonds pour les réfugiés, de sorte que cette expansion ne mettrait aucune dépense supplémentaire à la charge du budget ordinaire de l'ONU.

Les postes nouveaux s'ajouteraient à ceux que l'Assemblée générale a approuvés pour 1960, à savoir 97 postes d'administrateur et 154 d'agent des services généraux.

On prévoit qu'en 1961 le total des postes approuvés et des postes supplémentaires temporaires diminuera par rapport à 1960

	Dollars
<i>Personnel temporaire et consultants</i>	65 000
	1960: 50 000 ^{3/}
	1959: 55 960

On demande un crédit pour faire rédiger par des experts des études ou des rapports sur des questions relevant du Haut Commissariat. L'expérience a montré qu'à mesure que le programme évolue, il est nécessaire d'employer des experts chargés de donner des conseils sur les tâches nouvelles. Le crédit demandé doit permettre également de remplacer le personnel en congé de maladie ou de maternité et d'engager du personnel temporaire pendant les périodes de pointe.

	Dollars
<i>Heures supplémentaires</i>	1 700
	1960: 1 700
	1959: 1 521

ARTICLE II

	Dollars
<i>Frais de voyage du personnel</i>	103 000
	1960: 88 000 ^{4/}
	1959: 93 415

^{2/} Dépenses supplémentaires pour 1960 estimées à 170 000 dollars.

^{3/} Dépenses supplémentaires pour 1960 estimées à 170 000 dollars.

^{4/} Dépenses supplémentaires pour 1960 estimées à 29 000 dollars.

Le crédit est demandé compte tenu des travaux de préparation et d'exécution que continue à exiger le programme intensifié. Le Haut Commissaire exerce maintenant personnellement un contrôle très strict sur les déplacements.

ARTICLE III

	Dollars
<i>Dépenses communes de personnel</i>	349 400
	1960: 256 150 ^{5/}
	1959: 265 408

Le crédit demandé a été fixé compte tenu de l'expérience de l'exercice écoulé, avec une majoration correspondant aux postes nouveaux.

	Dollars
<i>Indemnités pour charges de famille</i>	56 000
	1960: 45 000 ^{6/}
	1959: 42 209

<i>Indemnités pour frais d'études; frais de voyage connexes</i>	9 000
	1960: 6 000 ^{7/}
	1959: 6 279

<i>Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel</i>	110 000
	1960: 88 000 ^{8/}
	1959: 94 366

<i>Cotisations à l'assurance-maladie et aux autres assurances sociales</i>	18 000
	1960: 12 150 ^{9/}
	1959: 12 429

<i>Frais de voyage et de déménagement à l'occasion des nominations, des mutations et de la cessation de service</i>	30 000
	1960: 22 000 ^{10/}
	1959: 22 269

<i>Indemnités d'installation</i>	18 000
	1960: 16 000 ^{11/}
	1959: 12 615

<i>Indemnités d'affectation</i>	30 000
	1960: 22 000
	1959: 28 805

<i>Indemnités versées à la cessation de service et primes de rapatriement</i>	40 000
	1960: 30 000
	1959: 24 051

<i>Frais de voyage pour le congé dans les foyers des fonctionnaires et des personnes à leur charge</i>	38 400
	1960: 15 000
	1959: 22 385

Le montant du crédit demandé a été calculé en fonction d'un état estimatif des frais de voyage des fonctionnaires ayant droit au congé dans les foyers en 1961 et des personnes à leur charge, déduction faite d'un abattement de 20 pour 100.

^{5/} Dépenses supplémentaires pour 1960 estimées à 46 000 dollars.

^{6/} Dépenses supplémentaires pour 1960 estimées à 10 000 dollars.

^{7/} Dépenses supplémentaires pour 1960 estimées à 2 000 dollars.

^{8/} Dépenses supplémentaires pour 1960 estimées à 12 000 dollars.

^{9/} Dépenses supplémentaires pour 1960 estimées à 2 000 dollars.

^{10/} Dépenses supplémentaires pour 1960 estimées à 8 000 dollars.

^{11/} Dépenses supplémentaires pour 1960 estimées à 12 000 dollars.

ARTICLE IV

	Dollars
<i>Relations publiques et information</i>	27 300
1960:	19 300 ^{12/}
1959:	23 812

Le crédit demandé couvre les dépenses d'un vaste service de références destiné à la presse et le coût de la production de reportages, de communiqués de presse, de photographies, de brochures, de programmes radiophoniques spéciaux, d'émissions télévisées et de films. Ces activités joueront un rôle important en 1961 car il faudra continuer à appeler l'attention du public sur le problème des réfugiés lorsque les efforts entrepris dans le monde entier à l'occasion de l'Année mondiale du réfugié auront pris fin.

ARTICLE V

	Dollars
<i>Dépenses de représentation</i>	2 000
1960:	2 000
1959:	1 715

ARTICLE VI

	Dollars
<i>Frais généraux et fournitures</i>	128 000
1960:	123 000 ^{13/}
1959:	108 667

Le crédit demandé a été fixé compte tenu de l'expérience de l'exercice écoulé avec certains ajustements destinés à couvrir les besoins nouveaux.

	Dollars
<i>Location et entretien des locaux</i>	46 000
1960:	40 000 ^{14/}
1959:	32 619

	Dollars
<i>Eclairage, chauffage, énergie et eau</i>	2 600
1960:	2 600
1959:	2 857

	Dollars
<i>Location et entretien de matériel, y compris le matériel de transport</i>	10 000
1960:	12 000 ^{15/}
1959:	8 628

Les trois crédits demandés ci-dessus ne couvrent pas les besoins du siège au Palais des Nations, ces besoins étant couverts par les crédits demandés pour l'Office européen.

	Dollars
<i>Communications, services postaux et transport de marchandises</i>	59 100
1960:	61 100 ^{16/}
1959:	57 078

Le crédit demandé se répartit comme suit: 19 000 dollars pour Genève et 40 100 dollars pour les délégations.

^{12/} Dépenses supplémentaires pour 1960 estimées à 10 000 dollars.
^{13/} Dépenses supplémentaires pour 1960 estimées à 22 500 dollars.
^{14/} Dépenses supplémentaires pour 1960 estimées à 6 000 dollars.
^{15/} Dépenses supplémentaires pour 1960 estimées à 2 000 dollars.
^{16/} Dépenses supplémentaires pour 1960 estimées à 2 000 dollars.

	Dollars
<i>Autres fournitures et services</i>	5 500
1960:	5 000 ^{17/}
1959:	4 309

Le crédit demandé correspond aux besoins prévus pour Genève et pour les délégations.

	Dollars
<i>Papeterie et fournitures de bureau</i>	4 800
1960:	2 300 ^{18/}
1959:	3 176

Le crédit demandé correspond aux besoins prévus pour les délégations.

ARTICLE VII

	Dollars
<i>Matériel</i>	17 000
1960:	14 400 ^{19/}
1959:	8 560 ^{20/}

Le crédit demandé est destiné à couvrir les besoins du siège de Genève et des délégations; il doit permettre notamment de remplacer 3 véhicules dont l'entretien est devenu trop coûteux (9 000 dollars) et du matériel vétuste ainsi que d'acheter un coffre-fort (1 000 dollars) pour qu'une délégation dont les installations sont devenues insuffisantes puisse conserver des documents confidentiels.

ARTICLE VIII

	Dollars
<i>Travaux contractuels d'imprimerie</i>	7 800
1960:	7 600
1959:	1 337

	Coût estimatif (Dollars)
<i>Siège (Genève)</i>	
a) Manuel sur les conditions d'admissibilité, en deux langues	1 700
b) Brochures sur la protection juridique, en deux langues	760
c) Manuel pour les réfugiés se trouvant en Grèce	1 300
d) Rapport sur le programme financé par des contributions bénévoles à l'issue de l'Année mondiale du réfugié, en quatre langues	1 500

Délégations

<i>Autriche:</i>	
e) Bulletin d'information	600
<i>Allemagne:</i>	
f) Bulletin d'information	900
g) Bulletin spécial sur les programmes d'évacuation des camps et de construction de logements	800
h) Tracts destinés aux nouveaux arrivants, dans des langues d'Europe orientale	240
	<u>7 800</u>

^{17/} Dépenses supplémentaires pour 1960 estimées à 2 000 dollars.
^{18/} Dépenses supplémentaires pour 1960 estimées à 2 500 dollars.
^{19/} Dépenses supplémentaires pour 1960 estimées à 17 500 dollars.
^{20/} Délégations seulement.

Tableau 20-2. — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
(Haut Commissariat et fonds provenant de contributions bénévoles: dépenses
de 1959, crédits ouverts pour 1960 et crédits demandés pour 1961)
(En dollars des Etats-Unis)

	1959		1960		1961
	Dépenses	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses supplémentaires pour 1960	Total	Crédits demandés
Siège (Genève)					
Postes permanents	600 802	606 150	-	606 150	745 130
Personnel temporaire	26 850	16 000	99 000	115 000	20 000
Heures supplémentaires	179	200	-	200	200
Frais de voyage du personnel	32 600	30 000	10 000	40 000	35 000
Dépenses communes de personnel	129 656	127 750	26 000	163 750	183 500
Relations publiques et information	23 812	19 300	10 000	29 300	27 300
Frais généraux	18 500	19 000	7 500	26 500	20 000
Matériel	a/	3 400	5 500	8 900	5 500
Travaux contractuels	-	5 800	-	5 800	5 260
Dépenses de représentation	1 715	2 000	-	2 000	2 000
	834 114	839 600	158 000	997 600	1 043 890
Délégations					
Postes permanents	510 080	568 700	-	568 700	670 870
Personnel temporaire	29 110	34 000	71 000	105 000	45 000
Heures supplémentaires	1 342	1 500	-	1 500	1 500
Frais de voyage du personnel	60 815	58 000	19 000	77 000	68 000
Dépenses communes de personnel	135 752	118 400	20 000	138 400	165 900
Frais généraux	90 167	104 000	15 000	119 000	108 000
Matériel	8 560	11 000	12 000	23 000	11 500
Travaux contractuels d'imprimerie	1 337	1 800	-	1 800	2 540
	837 163	897 400	137 000	1 034 400	1 073 310
TOTAL PARTIEL	1 671 277	1 737 000	295 000	2 032 000	2 117 200
Dépenses inscrites à d'autres chapitres:					
Vérification intérieure des comptes	15 500	15 500	-	15 500	15 500
TOTAL	1 686 777	1 752 500	295 000	2 047 500	2 132 700
A déduire:					
a) Produit estimatif des contributions du personnel	200 000	210 000	25 000	235 000	260 000
b) Montant estimatif de la subvention provenant de contributions bénévoles	525 845	497 000	270 000	767 000	750 000
TOTAL NET	960 932	1 045 500	-	1 045 500	1 122 700

a/ Compris dans les dépenses de l'Office européen.

Tableau 20-3. — Postes permanents — 1961 — Répartition par catégorie et par classe

	Siège (Genève)	Athènes	Bogota	Bonn	Bruzelles	Le Caire	Hanovre	La Haye	Londres	Munich	Naples	New York	Nuremberg	Paris	Rabat	Rome	Stuttgart	Sydney	Trieste	Tunis	Vienne	Total
I. Haut Commissaire	1																					1
Haut Commissaire adjoint ..	1																					1
Administrateur général	2		1																			3
Total, I	4		1																			5
II. Administrateurs																						
Adm. hors classe	7	1		1								1		1		1			1		1	14
Adm. de 1ère classe	7					1			1						1					1	1	12
Adm. de 2ème classe	12	2	1	3	1			1				1				1					3	25
Adm. adj. de 1ère classe ..	12			4		1											1	1			4	23
Adm. adj. de 2ème classe ..	14	1		6		2				1		1	1	1	1	3			1		5	37
Total, II	52	4	1	14	1	2	2	1	1	1		3	1	2	2	5	1	1	2	1	14	111
III. Services généraux																						
1ère classe ou classe la plus élevée	1																					1
Autres classes	76	9	2	25	6	3	1	2	2	2	2	2	2	3	2	9	1	1	2	1	27	180
Total, III	77	9	2	25	6	3	1	2	2	2	2	2	2	3	2	9	1	1	2	1	27	181
TOTAL, I, II et III	133	13	4	39	7	5	3	3	3	3	2	5	3	5	4	14	2	2	4	2	41	297

TITRE VIII

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Chapitre 21. — Cour internationale de Justice

734 100 dollars (1960: 704 500 dollars; 1959: 732 584 dollars)

ARTICLE PREMIER

<i>Traitements et indemnités des membres de la Cour</i>	Dollars	
		376 300
	1960:	376 300
	1959:	372 579

<i>i) Traitements et indemnités du Président, du Vice-Président et des juges.</i>		307 800
	1960:	307 800
	1959:	290 601

Cette demande de crédits a été établie conformément à la résolution 474 (V) adoptée par l'Assemblée générale le 15 décembre 1950.

<i>ii) Pensions</i>	Dollars	39 100
	1960:	39 100
	1959:	39 107

Le crédit demandé couvre les pensions à verser en 1961 conformément à la résolution 86 (I) adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1946.

<i>iii) Frais de voyage des membres de la Cour en mission</i>	Dollars	2 200
	1960:	2 200
	1959:	-

<i>iv) Voyages annuels et voyages à l'occasion des congés</i>		26 000
	1960:	26 000
	1959:	21 086

En 1959, un certain nombre de juges n'ont pas usé du droit qu'ils avaient de se rendre en congé dans leur pays.

<i>v) Frais de voyage des membres de la Cour et des personnes à leur charge et frais de déménagement</i>	Dollars	1 000
	1960:	1 000
	1959:	-

<i>vi) Fournitures et services divers</i>		200
	1960:	200
	1959:	-

<i>vii) Juges "ad hoc", assesseurs, témoins et experts</i>		-
	1960:	-
	1959:	21 785

Comme ces dépenses sont par nature imprévisibles, aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique. Aux termes du projet de résolution relatif aux dépenses imprévues et extraordinaires pour 1961, le Secrétaire général est autorisé à engager le cas échéant les dépenses nécessaires.

ARTICLE II

<i>Traitements, salaires et indemnités du personnel du Greffe</i>	Dollars	280 840
	1960:	258 440
	1959:	276 321

<i>i) Postes permanents.</i>	Dollars	198 820
	1960:	180 300
	1959:	176 522

Tableau 21-1. — Greffier et personnel du Greffe de la Cour

Nombre de postes permanents		Catégories et classes	Traitements brut (Dollars)
1960	1961		
1	1	Greffier	
		Traitement	23 000
		Indemnité	1 000
1	1	Directeur.	18 000
		Administrateurs	
3	3	Administrateur hors classe.	43 000
1	1	Administrateur de 1ère classe.	10 540
1	1	Administrateur de 2ème classe.	8 820
7	7	Administrateur adjoint de 1ère classe.	48 760
2	2	Administrateur adjoint de 2ème classe	10 250
			163 370
		A déduire: Ajustement de poste	4 400
			158 970
14	14	Services généraux (Equivalent en dollars des traitements prévus par le barème local)	30 850
30	30		189 820

<i>ii) Personnel temporaire</i>	Dollars	45 000
	1960:	30 000
	1959:	61 090

Les dépenses de l'exercice 1959 ont largement dépassé le crédit demandé. Par suite du nombre des affaires portées devant la Cour et, plus encore, de la longueur des exposés oraux présentés par les Etats parties aux litiges, il a fallu engager du personnel temporaire (interprètes, traducteurs et sténographes) en plus grand nombre et pour plus longtemps. On estime à 45 000 dollars les dépenses actuellement prévisibles pour 1961.

<i>iii) Heures supplémentaires</i>	Dollars	1 000
	1960:	1 000
	1959:	495

<i>iv) Frais de voyage des fonctionnaires et des personnes à leur charge et frais de déménagement</i>		800
	1960:	800
	1959:	72

<i>v) Indemnité d'installation</i>		900
	1960:	900
	1959:	630

<i>vi) Cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel.</i>		22 150
	1960:	21 830
	1959:	20 082

Le crédit demandé est calculé d'après le traitement des participants, y compris le Greffier.

	Dollars
vii) <i>Indemnités pour charges de famille et pour frais d'études et frais de voyage connexes</i>	11 820
1960:	11 160
1959:	9 754
viii) <i>Cotisations à l'assurance-maladie et à l'assurance-groupe sur la vie</i>	1 800
1960:	1 600
1959:	1 618
ix) <i>Indemnisation</i>	150
1960:	150
1959:	-
x) <i>Frais de voyage pour le congé dans les foyers</i>	1 200
1960:	4 500
1959:	595

Pour calculer le crédit demandé, on s'est fondé sur les frais de voyage des fonctionnaires du Greffe qui auront droit au congé dans les foyers en 1961.

	Dollars
xi) <i>Bien-être du personnel</i>	200
1960:	200
1959:	67
xii) <i>Frais de voyage du personnel en mission</i>	6 000
1960:	6 000
1959:	5 396

Ce crédit a été calculé sur la base de l'expérience de l'exercice 1959.

ARTICLE III

	Dollars
<i>Charges communes</i>	72 460
1960:	65 260
1959:	79 329
i) <i>Versement à la Fondation Carnegie</i>	26 320
1960:	26 320
1959:	26 316
ii) <i>Amortissement supplémentaire du coût des nouveaux locaux</i>	2 640
1960:	2 640
1959:	2 632

Les demandes de crédit présentées sous les rubriques i et ii ci-dessus ont été établies conformément aux dispositions de l'Accord entre la Fondation Carnegie et l'Organisation des Nations Unies concernant l'usage des locaux du Palais de la paix à La Haye. En application de cet accord, et conformément aux résolutions 84 (I), 586 (VI) et 1343 (XIII) de l'Assemblée générale, l'Organisation doit verser une contribution annuelle de 100 000 florins néerlandais (26 316 dollars).

	Dollars
iii) <i>Frais de distribution des documents</i>	1 800
1960:	1 800
1959:	1 352
iv) <i>Téléphone</i>	900
1960:	900
1959:	775
v) <i>Télégraphe, communications par câble et par radio</i>	1 000
1960:	1 000
1959:	584
vi) <i>Services postaux</i>	1 800
1960:	1 600
1959:	1 693
vii) <i>Papeterie et fournitures de bureaux</i>	7 000
1960:	5 000
1959:	6 552
viii) <i>Travaux contractuels d'imprimerie</i>	30 000
1960:	25 000
1959:	38 842
ix) <i>Vérification extérieure des comptes</i>	500
1960:	500
1959:	307
x) <i>Fourniture et services divers</i>	400
1960:	400
1959:	276
xi) <i>Dépenses diverses (archives de Nuremberg)</i>	100
1960:	100
1959:	-

En 1949, l'Assemblée générale a autorisé la Cour à assumer les frais résultant du dépôt, auprès du Greffe, par les États-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, des archives du Tribunal militaire de Nuremberg. Le crédit demandé pour 1961 est purement nominal.

ARTICLE IV

	Dollars
<i>Matériel</i>	4 500
1960:	4 500
1959:	4 355
i) <i>Mobilier et aménagements supplémentaires</i>	1 500
1960:	1 500
1959:	1 404

Le crédit demandé couvre l'achat d'articles d'usage courant.

	Dollars
ii) <i>Bibliothèque</i>	3 000
1960:	3 000
1959:	2 951

ANNEXE I

Postes permanents, 1961 - Répartition par catégorie et par classe

	Services relevant directement du Secrétaire général	Cabinet des Sous-Secrétaires aux affaires politiques spéciales	Division des droits de l'homme	Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	Département des affaires économiques et sociales	Commission économique pour l'Afrique et l'Extrême-Orient	Commission économique pour l'Asie et l'Amérique latine	Département de la tutelle et des renseignements relatifs aux territoires non autonomes	Service de l'information	Service des conférences	Bibliothèque	Bureau des services généraux	Office des Nations Unies à Genève	Comité central permanent de l'Optium	Service des visites	Vente des publications	Administration postale de l'ONU	Reclassements	Secrétariat du Comité mixte de la Caisse commune des pensions de l'ONU	Total, tableau 3-1	Total comparable pour 1960	Service mobile de l'ONU	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	Cour internationale de Justice	Total général	Total général comparable pour 1960	
I. Sous-Secrétaire a/.....	4	2	-	1	2	1	1	1	1	1	-	1	2	-	-	-	-	-	-	18	18	-	1	1	20	20	
Directeur.....	7	-	1	1	7	-	-	2	3	1	1	-	4	-	-	-	-	-	-	27	26	-	1	1	29	28	
Administrateur général.....	15	2	1	6	15	3	5	2	9	3	-	3	7	1	-	-	-	2	1	80	76	-	3	-	83	78	
Total, I	26	4	2	8	24	4	6	5	13	5	1	4	13	1	-	-	-	2	1	125	120	-	5	2	132	126	
II. Administrateurs:																											
Administrateur hors classe.....	20	5	4	6	35	9	13	11	22	10	1	7	21	-	1	1	-	10	-	191	178	-	14	3	208	194	
Administrateur de 1ère classe.....	37	-	7	9	76	13	22	14	55	114	5	12	55	1	1	1	1	(2)	1	445	431	-	12	1	458	444	
Administrateur de 2ème classe.....	34	-	5	10	77	23	27	10	41	261	5	18	98	1	1	-	-	(10)	1	628	613	-	25	1	654	636	
Administrateur adjoint de 1ère ou de 2ème classe.....	23	2	12	10	94	20	21	15	26	49	26	8	72	3	2	3	2	-	1	417	401	-	60	9	486	456	
Total, II	114	7	28	35	282	65	84	50	144	434	37	45	246	5	5	3	(2)	3	1,681	1,623	-	111	14	14	1,806	1,730	
TOTAL, I et II	140	11	30	43	306	69	90	55	157	439	38	49	259	6	5	3	-	4	1,806	1,743	-	116	16	1,938	1,856		
III. Services généraux:																											
1ère classe.....	38	-	-	2	27	-	-	3	13	56	2	34	7	-	2	2	1	-	2	189	176	10	1	-	200	185	
Autres classes.....	152	10	18	20	226	a/	b/	26	88e/	423	50	397	498	3	25	11	34	-	7	1,988f/	1,944	189	180	14	2,371	2,288	
Total, III	190	10	18	22	253			29	101	479	52	431	505	3	27	13	35	-	9	2,177	2,120	199	181	14	2,571	2,473	
TOTAL GENERAL	330	21	48	65	559	69	90	84	258	918	90	480	764	9	32	18	38	-	13	3,983g/	3,863	199	297	30	4,509	4,329	

a/ Y compris le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le Greffier de la Cour internationale de Justice.

b/ Plus 147 postes locaux.

c/ Plus 138 postes locaux.

d/ Plus 97 postes locaux.

e/ Plus 143 postes locaux.

f/ A l'exclusion du Secrétaire général.

ANNEXE II

Postes permanents. — Nombre et coût estimatif pour 1959, 1960 et 1961

Le tableau figurant dans la présente annexe n'est pas à proprement parler un état comptable. Il indique la répartition et le coût estimatif des postes permanents prévus à compter du 1er janvier 1961 qui figurent au tableau 3-1 du chapitre 3 du projet de budget pour 1961. A titre de comparaison, il donne aussi, pour chaque département et service, des chiffres montrant la répartition et le coût estimatif des postes permanents prévus pour 1959 et 1960 (lors

de l'établissement du projet de budget).

Ce tableau permet donc de se faire une idée des tendances qui se sont fait jour, sur une période de trois années, dans la répartition des effectifs permanents, d'après les prévisions faites au moment de l'établissement du projet de budget relatif aux exercices considérés.

	Nombre de postes d'administrateur		Nombre de postes d'agent des services généraux		Nombre total de postes		Coût estimatif	
	1959	1960	1959	1960	1959	1960	1959	1960
<i>Département ou Service</i>								
<i>Services relevant directement du Secrétaire général</i>								
Cabinet du Secrétaire général.....	14	14	18	18	32	32	559 200	375 400
Service juridique.....	28	27	25	25	53	52	495 400	512 400
Service financier (y compris le Service de vérification intérieure des comptes).....	54	54	68	61	115	122	944 100	1 026 600
Service du personnel (y compris le Service médical).....	40	40	42	58	98	108	765 500	816 600
Cabinet des Sous-Secrétaires aux affaires politiques spéciales.....	13	13	9	10	22	23	260 500	267 000
Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité.....	41	42	43	22	82	64	615 000	642 500
Département de la tutelle et des renseignements relatifs aux territoires non autonomes.....	61	56	55	32	93	87	849 600	821 200
Division des droits de l'homme.....	28	29	30	17	45	46	377 000	388 600
Département des affaires économiques et sociales.....	296	293	306	237	526	559	4 456 800	4 586 200
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient.....	83	84	90	-	83	84	1 151 900	1 205 600
Commission économique pour l'Amérique latine.....	83	82	97	-	83	82	1 062 700	1 364 000
Commission économique pour l'Afrique.....	28	50	69	-	28	50	250 000	548 000
Service de l'information.....	120	119	101	103	225	222	1 911 300	1 951 100
Centres d'information.....	49	49	56	-	49	49	724 800	752 900
Activités productrices de recettes — Service des visites.....	6	5	5	22	22	27	161 100	166 500
Service des conférences.....	454	443	439	474	479	915	7 252 900	7 326 200
Bibliothèque.....	35	35	38	49	52	84	552 200	591 450
Activités productrices de recettes — Vente des publications.....	3	4	4	17	3	20	118 600	127 400
Bureau des services généraux.....	46	47	49	408	431	454	3 248 200	3 536 300
Activités productrices de recettes — Administration postale de l'ONU.....	2	2	3	35	35	37	187 680	203 900
Office des Nations Unies à Genève.....	127	138	144	363	392	490	2 647 700	2 801 500
Services généraux.....	-	-	1	4	5	6	-	-
Activités productrices de recettes:								
Vente des publications.....	-	-	4	4	5	4	-	-
Service des visites.....	6	6	6	8	12	17	11 900	11 300
Division des stupéfiants.....	16	16	12	12	28	28	204 600	87 950
Commission économique pour l'Europe.....	76	76	79	81	153	155	1 085 600	208 000
Service de l'assistance technique.....	6	6	6	8	9	14	91 500	1 127 800
Bureau des affaires sociales.....	3	3	6	1	2	4	40 500	94 700
Secrétariat du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel	4	4	7	9	9	11	82 100	44 500
Secrétariat commun du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants.....	6	6	3	3	3	9	69 400	98 100
TOTAL	1 728	1 744	2 058	2 107	2 177	3 786	30 019 680	31 420 600

a/ Y compris 216 000 dollars en 1959, 254 800 dollars en 1960 et 274 100 dollars en 1961 pour les postes locaux.

b/ Y compris 130 600 dollars en 1959, 249 900 dollars en 1960 et 343 200 dollars en 1961 pour les postes locaux.

c/ Y compris 60 000 dollars en 1959, 121 000 dollars en 1960 et 203 100 dollars en 1961 pour les postes locaux.

d/ Y compris 166 000 dollars en 1959, 184 500 dollars en 1960 et 244 000 dollars en 1961 pour les postes locaux.

e/ Y compris 65 600 dollars en 1959, 69 500 dollars en 1960 et 73 400 dollars en 1961 pour les postes locaux.

f/ Y compris 21 400 dollars en 1959, 23 000 dollars en 1960 et 24 000 dollars en 1961 pour les travailleurs manuels.

g/ Y compris 806 100 dollars en 1959, 852 800 dollars en 1960 et 887 700 dollars en 1961 pour les travailleurs manuels.

h/ Y compris 217 300 dollars en 1959, 226 300 dollars en 1960 et 229 700 dollars en 1961 pour les travailleurs manuels.

i/ En 1959 et 1960, ces dépenses étaient comprises dans le coût des services généraux de Genève.

j/ Compte non tenu de 13 postes d'agent des services généraux (2ème classe et au-dessous) qui étaient prévus en 1960 au chapitre 14, sous la rubrique "travaux contractuels d'imprimerie", et compte non tenu du coût de ces postes (37 700 dollars) qui, dans le projet de budget de 1961, est maintenant inscrit sous la rubrique "postes permanents".

ANNEXE III

Programmes d'information et dépenses y relatives

Note. — Le programme d'information envisagé pour 1961 est, comme l'Assemblée générale l'a demandé au paragraphe 5 de sa résolution 1405 (XIV), exposé en détail dans la présente annexe. On trouvera également ci-après le coût estimatif des diverses activités ainsi qu'un tableau indiquant le montant des dépenses prévues pour l'ensemble du programme.

ETAT RECAPITULATIF DU TABLEAU D'EFFECTIFS DU PERSONNEL D'INFORMATION

	1960	1961
i) Administrateurs		
Cabinet du Sous-Secrétaire.....	5	5
Presse, publications et services à l'intention du public	33	29
Radio et moyens visuels.....	60	53
Relations extérieures	17	14
Centres et bureaux d'information, y compris Genève.....	58	65
TOTAL	173	166
ii) Agents des services généraux en poste à New York et à Genève. . .	109	109

Les crédits demandés pour 1961 comprennent un montant de 244 000 dollars pour les postes locaux des centres ou bureaux d'information; le crédit ouvert pour 1960 était de 184 500 dollars.

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES D'INFORMATION

	1961 Crédits demandés	1960 Montant ajusté ^{a/}	1960 Crédits initialement demandés ^{b/}
	Dollars	Dollars	Dollars
a) Traitements et salaires (postes permanents) à New York, à Genève et dans les centres d'information, et dépenses communes de personnel . . .	3 156 900	3 107 785	3 268 600
b) Dépenses d'exploitation.....	1 014 200	1 029 600	1 042 300
c) Dépenses locales, y compris les dépenses de personnel local, des centres d'information.....	636 900	623 600	580 400
d) Autres dépenses	201 200	245 300	247 300
TOTAL	5 009 200	5 006 285	5 138 600

^{a/} Compte tenu des répercussions probables des mesures prises en exécution de la résolution 1405 (XIV) de l'Assemblée générale.

^{b/} Ces chiffres sont ceux qui figurent dans l'annexe explicative II-D au projet de budget pour l'exercice 1960 (A/4110).

PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 1961

	Traitements et salaires (postes permanents) y compris les dépenses communes de personnel	Dépenses d'exploitation, dépenses locales des centres d'information, etc.	Dépenses totales	
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
1. SOUS-SECRETAIRE				
i) Cabinet du Sous-Secrétaire	76 650		76 650	
ii) Service administratif	78 050		<u>78 050</u>	154 700
2. PRESSE, PUBLICATIONS ET SERVICES A L'INTENTION DU PUBLIC				
i) Cabinet du Directeur	32 550		32 550	
ii) Service de la presse	381 850	3 460	385 310	
iii) Service des publications	191 150	211 400	<u>402 550</u>	820 410
3. RADIO ET MOYENS VISUELS				
i) Cabinet du Directeur	86 700		86 700	
ii) Service d'exploitation	226 300	71 800	298 100	
iii) Service des moyens visuels	330 950	434 500	555 450	
A déduire: Recettes		(210 000)		
iv) Service de la radio	475 000	503 040	<u>978 040</u>	1 918 290
4. RELATIONS EXTERIEURES				
i) Cabinet du Directeur	51 850		51 850	
ii) Service des centres d'information	186 750		186 750	
iii) Service de la liaison et de programmes spéciaux	72 400		<u>72 400</u>	311 060
5. CENTRES D'INFORMATION ET GENEVE	1 017 700	636 900	1 654 600	1 654 600
6. AUTRES DEPENSES	-	201 200	<u>201 200</u>	<u>201 200</u>
	3 207 900	1 852 300	5 060 200	5 060 200
A déduire: Abattement de ^{a/}	51 000		<u>51 000</u>	<u>51 000</u>
TOTAL	<u>3 156 900</u>	<u>1 852 300</u>	<u>5 009 200</u>	<u>5 009 200</u>

Note. — Les montants indiqués comprennent les dépenses de trois nouveaux centres d'information qui seront ouverts en 1961.

^{a/} Outre l'abattement normal pour mouvements de personnel, le montant indiqué tient compte du "blocage" provisoire de quelques postes qui ne seront pas pourvus en 1961.

	1960	1961	Dollars	Dollars	Dollars
1. — SOUS-SECRETAIRE					
i) <i>Cabinet du Sous-Secrétaire</i>					
Sous-Secrétaire	1	1			
Administrateur général	1	1			
<i>Agents des services généraux:</i>					
1ère classe	1	1			
Autres classes	2	2			
Traitements et salaires et dépenses communes de personnel					76 650
ii) <i>Service administratif</i>					
Organe exécutif du Service de l'information, il rend directement compte au Sous-Secrétaire. Est chargé des questions budgétaires, administratives et financières et des questions de personnel.					
Administrateur hors classe	1	1			
Administrateur adjoint de 1ère classe	2	2			
<i>Agents des services généraux:</i>					
1ère classe	1	1			
Autres classes	4	4			
Traitements et salaires et dépenses communes de personnel					78 050
TOTAL					<u>154 700</u>

	Dollars	Dollars	Dollars
2. — DIVISION DE LA PRESSE, DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES A L'INTENTION DU PUBLIC			
	1960	1961	
i) Cabinet du Directeur			
Directeur	1	1	
Agents des services généraux	1	1	
Traitements et salaires et dépenses communes de personnel			32 550

ii) Service de la presse

Ce service met à la disposition des représentants accrédités de la presse mondiale des renseignements touchant les diverses activités des Nations Unies. Il rend compte de tous les débats des divers organes et commissions de l'ONU. Il a notamment pour tâche de mettre les correspondants verbalement au courant et de publier des communiqués de presse. Il organise des réunions et conférences de presse et en assure le service, et est chargé des formalités requises pour faire accréditer les correspondants de presse auprès de l'ONU et pour leur faire accorder les facilités connexes. En outre, il donne un aperçu quotidien des faits nouveaux essentiels à l'intention des autres divisions du Service et des centres d'information. On se propose en 1961 de maintenir ces activités à leur niveau actuel.

a) Dépenses de personnel:	1960	1961	
Administrateur général	1	1	
Administrateur hors classe	4	4	
Administrateur de 1ère classe	7	7	
Administrateur de 2ème classe	4	4	
Administrateur adjoint de 1ère classe	2	2	
Agents des services généraux			
1ère classe	1	1	
Autres classes	15	15	
Traitements et salaires et dépenses communes de personnel			381 850
b) Autres dépenses:			
Abonnements aux services d'agences de presse			3 460
			385 310

iii) Service des publications

Ce service rédige et édite toutes les publications du Service de l'information produites au Siège. Il contrôle et approuve la production des publications préparées par les centres d'information. Il aide les éditeurs et auteurs qui lui en font la demande à préparer des textes ou documents concernant l'ONU et à faire les vérifications voulues.

a) Dépenses du Siège:	1960	1961	
1) Dépenses de personnel			
Administrateur hors classe	1	1	
Administrateur de 1ère classe	5	2	
Administrateur de 2ème classe	7	5	
Administrateur adjoint de 1ère classe	1	1	
Agents des services généraux	9	8	
Traitements et salaires et dépenses communes de personnel			191 150
2) Les travaux d'imprimerie envisagés pour 1961 sont les suivants:			

Le montant proposé accuse, par rapport aux derniers exercices, une augmentation de 11 400 dollars, qui sera compensée en 1961 par une diminution correspondante des dépenses d'exploitation du Service des moyens visuels. Ce montant additionnel permettra d'étendre les programmes de publication exécutés directement par les centres d'information et d'éditer en de nouvelles langues des publications qui paraissent déjà en plus de 57 langues alors qu'elles ne paraissaient qu'en 37 langues en 1958. En attendant que l'on examine les autres principes que l'on pourrait appliquer pour la publication des trois revues mensuelles, le programme prévoit que ces revues continueront de paraître chaque mois, les éditions anglaise, espagnole et française devant être établies et publiées à New York, à Mexico et à Paris respectivement. Du fait des dispositions prises en ce qui concerne le programme des publications

pour 1961, la part des crédits affectés à la production directe de documents par les soins des centres d'information se trouvera portée de 76 000 à 90 000 dollars.

i) Périodiques

United Nations Review: Publication mensuelle, en langue anglaise, format 22,5 x 30, numéros de 64 pages en moyenne, tirés à 22 000 exemplaires (12 numéros)

Dollars

Dollars

Dollars

55 000

Index

2 000

57 000

ii) Livres

a) Annuaire des Nations Unies, 365 exemplaires en langue anglaise destinés à la distribution officielle

2 053

b) Everyman's United Nations, édition 1961, en langue anglaise

3 000

iii) Bulletins, plaquettes, dépliants et montages d'information visuelle

39 197

44 250

b) Centres:

1) (Les dépenses de personnel, qui s'élèvent à 38 465 dollars, sont portées sous la rubrique Centres d'information)

2) Travaux d'imprimerie:

i) Périodiques

a) Revista de las Naciones Unidas: publication mensuelle, en langue espagnole, format 22,5 x 30, numéros de 64 pages en moyenne, tirés à 3 200 exemplaires (12 numéros)

11 000

b) Revue des Nations Unies: publication mensuelle en langue française, format 15 x 22,5, numéros de 100 pages en moyenne, tirés à 3 000 exemplaires (12 numéros)

9 000

Index

150

ii) Bulletins, plaquettes, dépliants et montages d'information visuelle

90 000

110 150

402 550

TOTAL, presse et publications

820 410

3. — DIVISION DE LA RADIO ET DES MOYENS VISUELS

i) Cabinet du Directeur

Le Directeur et les deux Directeurs adjoints, placés respectivement à la tête du Service de la radio et du Service des moyens visuels, sont responsables conjointement de la bonne marche de la Division.

	1960	1961
Directeur	1	1
Administrateur général	2	2
Agents des services généraux	3	3

Traitements et salaires et dépenses communes de personnel

86 700

ii) Service d'exploitation

Cabinet du Chef du Service d'exploitation

Organe exécutif de la Division, le Cabinet continuera d'avoir la haute main sur les arrangements contractuels avec les organismes extérieurs, ainsi que sur les débouchés qui s'offrent à la documentation d'information et sur le placement des services de télévision. Il continuera de se tenir en rapport avec les fonctionnaires qui, dans les centres d'information, sont chargés de la radio et de l'information visuelle, et d'assurer le secrétariat du Comité de l'information visuelle de l'ONU; de même, comme par le passé, il coordonnera les projets conjoints dont le Comité décide d'entreprendre l'exécution.

	1960	1961
Administrateur hors classe	1	1
Administrateur de 1ère classe	2	2
Agents des services généraux	2	2

Traitements et salaires et dépenses communes de personnel

63 200

Groupe d'exploitation technique

Le Groupe organise et contrôle l'utilisation des services techniques nécessaires à la production des programmes de la Division. Il met divers moyens et installations à la disposition des correspondants de la radio et de la télévision accrédités auprès de l'ONU et coordonne la gestion administrative courante de la Division.

	1960	1961	Dollars	Dollars	Dollars
Administrateur de 2ème classe.	1	1			
Administrateur adjoint de 1ère classe	2	1			
<i>Agents des services généraux:</i>					
1ère classe.	2	2			
Autres classes	2	2			
Traitements et salaires et dépenses communes de personnel				55 900	

Section de la distribution et des archives radiophoniques et filmées

La section veille au classement, à l'entretien et à la distribution de toute la documentation radiophonique, télévisée ou filmée et fournit notamment des versions de cette documentation en diverses langues, selon les besoins. Elle est placée sous l'autorité du chef de la distribution, qui a pour tâche de faire appliquer les principes arrêtés par le Service d'exploitation en ce qui concerne la distribution.

	1960	1961	Dollars	Dollars	Dollars
Administrateur de 1ère classe	1	1			
Administrateur de 2ème classe.	1	1			
Administrateur adjoint de 1ère classe	4	4			
<i>Agents des services généraux:</i>					
1ère classe.	1	1			
Autres classes	5	5			
Traitements et salaires et dépenses communes de personnel				107 200	226 300

iii) *Service des moyens visuels*

Cabinet du Chef du Service

Veille à ce que les ressources, y compris les ressources en personnel, dans le domaine du cinéma, de la télévision et de la photographie soient utilisées de façon coordonnée et puissent être employées indifféremment pour produire une documentation visuelle à fins multiples. Un programme visuel spécial, à la production et à la distribution duquel divers gouvernements seront invités à coopérer et qui sera analogue dans ses grandes lignes au programme réalisé pour l'Asie en 1960, portera sur l'action en Amérique latine de l'ONU et des organisations qui lui sont reliées. On entreprendra également des travaux préliminaires en vue de l'exécution d'un programme analogue en 1962 pour le Moyen-Orient et l'Afrique. Des fonctionnaires de l'information visuelle en poste à Bangkok, à Genève, à Mexico et à New Delhi aideront à la réalisation de ces productions et d'autres productions régionales, et à leur distribution. Le Comité de l'information visuelle veillera à assurer la coopération avec les organisations reliées à l'ONU.

	1960	1961	Dollars	Dollars	Dollars
Administrateur hors classe	2	1			
Agents des services généraux.	1	1			
Traitements et salaires et dépenses communes de personnel				25 300	

Section du cinéma et de la télévision

La section du cinéma et la section de la télévision ont été fondues, comme le laissait prévoir le rapport que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale à sa quatorzième session. Ce regroupement permettra, d'ici 1961, de diminuer de cinq le nombre des administrateurs. La Section se consacrera surtout à la production d'une documentation à fins multiples, susceptible d'être utilisée tant pour des programmes télévisés que pour des projections en circuit non commercial. La cinémathèque de l'ONU s'enrichira des documents appropriés communiqués par des services gouvernementaux ou par des organismes non gouvernementaux, ainsi que des documents originaux produits par les bureaux extérieurs.

Un programme important, élaboré en 1960, avait essentiellement trait à la constitution d'une documentation touchant le développement économique et social de l'Asie du sud-est. Il avait pour objet de fournir une documentation susceptible d'être distribuée en Asie et d'être adaptée à des auditoires non asiatiques. La distribution de la documentation ainsi constituée se fera en partie en 1960 et se poursuivra en 1961. Des plans ont été également élaborés, en 1960, de concert avec des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux d'Amérique latine, en vue de la production en 1961, tant pour la télévision que pour des projections en circuit non commercial, d'une documentation sur l'œuvre de la CEPAL et sur les projets économiques et d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies en Amérique latine.

Le programme de 1961 prévoit en outre la production, à fins multiples, de trois courts métrages éducatifs consacrés au Conseil de sécurité et aux travaux du Conseil économique et social. Ces courts métrages compléteront des films éducatifs analogues, consacrés à la Charte, à l'Assemblée générale et au Conseil de tutelle, qui doivent être terminés vers la fin de 1960.

La production d'un film sur les ressources hydrauliques et d'un autre sur les utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques a été entreprise en 1960, conjointement avec les organisations intéressées (OMS et AIEA). Plusieurs autres productions doivent être entreprises en 1961 de concert avec des institutions spécialisées.

L'ONU continuera d'accorder des facilités aux organismes de télévision accrédités pour la transmission de programmes et de dépêches concernant l'activité de l'Organisation. Elle continuera également de fournir: 1) une documentation de base sur les faits nouveaux, sous forme de bandes d'actualité; 2) des programmes documentaires d'une durée de 15 à 30 minutes ou des courts métrages présentant un intérêt d'actualité, lorsque les stations avec lesquelles elle a passé des contrats en feront la demande.

Outre les services qui sont déjà fournis à l'Amérique du Nord, à certains pays d'Amérique latine et à plusieurs pays d'Europe, on étudie les besoins des réseaux de télévision d'Asie et du Moyen-Orient en voie de développement. Sur ce plan aussi, le Service de l'information coopère avec les institutions spécialisées en vue de donner suite à une demande de l'UNESCO, qui l'a invité à prendre les mesures voulues, de concert avec elle, pour que les stations de télévision d'Europe, du Moyen-Orient et d'Asie utilisent davantage les installations de production que l'on est en train d'aménager à cette fin au Siège de l'UNESCO, à Paris. Il sera ainsi possible d'améliorer la diffusion de renseignements sur le plan interorganisations et de faire face à l'extension des programmes avec le maximum d'efficacité et aux moindres frais.

	1960	1961	
<i>Personnel chargé de la production:</i>			
Administrateur hors classe	3	1	
Administrateur de 1ère classe	2	1	
Administrateur de 2ème classe	2	2	
<i>Agents des services généraux:</i>			
1ère classe	1	1	
Autres classes	2	2	
Traitements et salaires et dépenses communes de personnel			82 250
<i>Personnel technique:</i>			
Administrateur de 1ère classe	2	2	
Administrateur de 2ème classe	3	1	
<i>Agents des services généraux:</i>			
1ère classe	2	2	
Autres classes	1	1	
Traitements et salaires et dépenses communes de personnel			70 250
<i>Coût de la production cinématographique:</i>			
a) Trois courts métrages éducatifs de base			10 000
b) Films généraux produits de concert avec des institutions spécialisées notamment un film sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, qui sera produit sous les auspices de l'OMS et d'autres institutions, et un film, produit en coopération avec l'AIEA, sur les utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques			33 500
c) Film sur le développement économique de l'Amérique latine, eu égard notamment à l'œuvre de la CEPAL ainsi que de l'ONU et des organisations qui lui sont reliées			20 000
d) Adaptation de films télévisés aux fins de projection en circuit non commercial			5 000
e) Divers (métrages servant à annoncer la Journée des Nations Unies, etc.)			<u>5 000</u>
			73 500
<i>Coût de la production télévisée:</i>			
a) Coût des programmes commandés par des réseaux d'Amérique du Nord			138 000
b) Coût de l'adaptation et du doublage en diverses langues de programmes de base destinés à des régions de langue autre que l'anglais			40 000

	Dollars	Dollars	Dollars
c) Documentation spéciale concernant l'activité des bureaux extérieurs et production locale.	20 000		
d) Techniciens et matériel de télévision	90 000	288 000	
<i>Coût de la distribution:</i>			
a) Doublages, négatifs et pellicule vierge destinés à la distribution de copies cinématographiques dans les diverses régions	39 400		
b) Coût des copies destinées aux cinémathèques des centres d'information	12 400		
c) Bandes d'actualités concernant l'activité de l'ONU au Siège et dans les bureaux extérieurs, y compris les métrages destinés aux cinémathèques	15 000		
d) Dépenses diverses relatives à la distribution de films et de programmes télévisés	5 000	71 800	
		611 100	
<u>A déduire:</u> recettes provenant de la télévision		210 000	
		401 100	

Section de la photographie et des expositions:

Des photographes fonctionnaires de l'Organisation et des photographes de l'extérieur employés sous contrat assureront l'établissement de la documentation photographique la plus complète possible sur l'activité de l'ONU et des organisations qui lui sont reliées, tant au Siège que dans les bureaux extérieurs. Les photographies seront mises à la disposition des services nationaux d'information et d'autres éditeurs par les soins des centres d'information; elles seront également déposées dans les photothèques de New York et de Genève, et re lises, dans les centres, aux fonctionnaires régionaux de l'information visuelle. On aidera les photographes de journaux et de magazines accrédités auprès de l'Organisation à rendre compte de l'activité de l'ONU. On continuera de s'assurer le concours des Ministères de l'instruction publique et des organismes éducatifs pour la production et la distribution de bandes pour projections fixes, afin de réduire encore les frais de distribution tout en augmentant la production. Du matériel d'exposition de base à fins multiples, notamment des panneaux muraux et un ensemble d'imprimés renouvelés chaque année, sera produit à l'intention des centres d'information des Nations Unies, compte tenu de leurs besoins divers, et il portera sur des aspects variés de l'activité de l'ONU et des organisations qui lui sont reliées.

	1960	1961		
Administrateur de 1ère classe	1	1		
Administrateur adjoint de 1ère classe	4	4		
Administrateur adjoint de 2ème classe	1	1		
<i>Agents des services généraux</i>				
1ère classe	2	2		
Autres classes	10	10		
Traitements et salaires et dépenses communes de personnel			153 150	
<i>Coût de la production et des services techniques:</i>				
a) Travaux essentiels de laboratoire, matières premières (papier, pellicules photographiques, produits chimiques, etc.) en vue de la production de photographies devant être distribuées dans le monde entier			27 000	
b) Coût des photothèques, y compris le coût de la distribution aux centres d'information; achat de négatifs provenant des bureaux extérieurs; documentation spéciale concernant l'activité des bureaux extérieurs et les réunions qui s'y tiennent.			22 500	
c) Production et distribution de bandes pour projection fixe, y compris l'adaptation en d'autres langues			13 500	
d) Matériel d'exposition			10 000	73 000
				627 250

iv) *Service de la radio*

On continuera d'assurer dans chacun des principaux domaines d'activité normale de la radio de l'ONU: facilités d'enregistrement et de transmission offertes aux délégations et aux correspondants; radiodiffusion des séances de l'Assemblée générale et des organes principaux des Nations Unies; résumés de nouvelles concernant l'ONU et les institutions spécialisées qui sont diffusées sur ondes courtes et relayées par les services nationaux de radiodiffusion; production de reportages et programmes documentaires enregistrés, présentant autour d'un "thème" les questions politiques, économiques et sociales dont s'occupe actuellement l'ONU; mise à la disposition des services de radiodiffusion nationaux de "données brutes" et de textes radiophoniques pour la réalisation locale de programmes intéressant une région.

Dollars Dollars Dollars

Compte tenu de l'expérience des années précédentes, on prévoit que le nombre des correspondants d'organismes nationaux accrédités qui bénéficieront de facilités d'enregistrement et de transmission sera de l'ordre de 80 à 85. Les émissions d'informations quotidiennes ou hebdomadaires de l'ONU seront, en vertu des dispositions qui ont été prises, relayées par 53 Etats Membres. Des enregistrements de reportages et de documentaires seront préparés en plus de 30 langues et retransmis dans près de 100 Etats Membres, Etats non membres ou territoires. En vertu d'arrangements convenus avec les services nationaux de radiodiffusion, ces programmes seront réalisés localement, en 15, 16 ou 17 langues, dans 17 pays.

En attendant une modification éventuelle des décisions de principe touchant la question de savoir s'il y a lieu ou non de maintenir les émissions, directes, sur ondes courtes, le programme de 1961 prévoit que ces émissions se poursuivront et les crédits demandés dans le présent projet de budget comprennent un montant de 93 000 dollars, représentant le coût du programme, y compris les dépenses de personnel. Ces émissions auront lieu notamment en russe, en arabe, en chinois et en hongrois.

A titre spécial, on envisage la réalisation, en 1961, d'une série de programmes particuliers consacrés aux aspects économiques et sociaux du développement de l'Amérique latine, avec la collaboration des services nationaux de radiodiffusion de la région. Cette série fera en quelque sorte pendant aux émissions spéciales qui ont été consacrées à l'Asie en 1960.

Section centrale:

Cette section sera chargée de préparer les bulletins d'informations de l'ONU à New York, ainsi que le texte des reportages et programmes documentaires dont il a été question plus haut.

	1960	1961	
Administrateur hors classe	2	1	
Administrateur de 1ère classe	1	2	
Administrateur de 2ème classe	1	1	
Administrateur adjoint de 1ère classe	4	4	
Agents des services généraux	3	3	
Traitements et salaires et dépenses communes de personnel			119 350
<u>Dépenses d'exploitation</u>			<u>50 250^{a/}</u> 169 600

Section des émissions vers l'Amérique latine, l'Espagne et le Portugal:

Assurera la diffusion d'un programme quotidien de 30 minutes en espagnol, sur ondes courtes, pendant toute l'année. Ces émissions seront relayées en totalité ou en partie par 18 pays d'Amérique latine. En outre, un bulletin d'informations hebdomadaire en portugais sera retransmis par le Brésil et le Portugal. L'Espagne relayera une émission d'informations hebdomadaire sur ondes courtes. La section fournira aux réseaux nationaux de la région la documentation dont ils ont besoin pour réaliser localement des programmes sur l'Organisation des Nations Unies. La Section produira elle-même au Siège six programmes documentaires, de 30 minutes, qui seront distribués pour être retransmis par plus de 400 stations privées dans 19 pays d'Amérique latine. Elle préparera le texte de 26 reportages, de 15 minutes chacun, qui seront réalisés localement, en vue de leur distribution dans la région, avec la collaboration des bureaux de l'ONU à Buenos Aires, Rio de Janeiro, Bogota, Santiago et Mexico.

	1960	1961	
Administrateur de 1ère classe	3	3	
Agents des services généraux	3	3	
Traitements et salaires et dépenses communes de personnel			65 800
<u>Dépenses d'exploitation</u>			<u>56 600</u> 122 400

Section des émissions en langues européennes (autres que l'anglais):

Cette section diffusera un programme d'information quotidien en russe de 30 minutes, sur ondes courtes, du lundi au vendredi inclus, et un bulletin d'informations quotidien de 5 minutes, en français, qui sera retransmis en France, en Belgique et au Canada. En outre, elle produira des programmes d'information hebdomadaires, de 5 à 15 minutes, qui seront relayés, par les soins des services nationaux de radiodiffusion, en allemand, en finnois, en flamand, en grec, en hébreu, en islandais, en italien, en polonais, en serbo-croate et en turc. Pendant les sessions de l'Assemblée générale, ces programmes d'information seront diffusés chaque jour. Une émission hebdomadaire de 15 minutes en langue hongroise aura lieu toute l'année. La section préparera six programmes documentaires de 30 minutes et 26 reportages de

15 minutes, en allemand, en hébreu, en italien, en polonais et en turc, qui seront distribués par le Siège sur demande. Ces programmes et reportages seront aussi réalisés localement, en grec et en serbo-croate, par les services nationaux de radiodiffusion, en collaboration avec les centres d'information des Nations Unies à Athènes et à Belgrade. Le service d'information de l'Office européen, à Genève, et le centre de Paris prépareront également des émissions qui seront retransmises dans les pays européens de langue française ainsi que dans les pays et territoires de langue française des autres régions du monde.

	1960	1961	Dollars	Dollars	Dollars
Administrateur de 1ère classe	3	3			
Administrateur de 2ème classe	2	2			
Administrateur adjoint de 1ère classe	2	2			
Agents des services généraux	3	3			
Traitements et salaires et dépenses communes de personnel			113 700		
<u>Dépenses d'exploitation</u>			<u>89 550</u>	203 250	

Section des émissions en langue anglaise:

Cette section préparera, pendant la session de l'Assemblée générale, une émission d'information quotidienne de 10 minutes, qui sera retransmise par les réseaux de radiodiffusion des Etats-Unis, ainsi qu'en Australie, au Canada, à Ceylan, en Malaisie, aux Philippines et dans l'Union sud-africaine. En dehors des sessions de l'Assemblée générale, un sommaire des nouvelles, de 15 minutes, sera radiodiffusé chaque semaine aux Etats-Unis, au Canada, à Ceylan, en Malaisie, en Nouvelle-Zélande, aux Philippines, au Ghana et dans l'Union sud-africaine. Pendant les sessions de l'Assemblée générale, l'Inde, le Pakistan et l'Irlande reçoivent aussi cette émission toutes les semaines. La section sera chargée d'établir la version anglaise des six documentaires et des 26 reportages prévus pour l'année, qui seront retransmis dans les pays énumérés plus haut et dans 21 territoires de langue anglaise.

	1960	1961			
Administrateur de 1ère classe	1	1			
Administrateur de 2ème classe	1	1			
<i>Agents des services généraux:</i>					
1ère classe	2	2			
Autres classes	7	7			
Traitements et salaires et dépenses communes de personnel			94 200		
<u>Dépenses d'exploitation</u>			<u>23 100</u>	117 300	

Section des émissions en langues asiatiques:

Cette section assurera un programme quotidien de 30 minutes, sur ondes courtes, en chinois. Elle assurera toute l'année un programme d'information hebdomadaire sur ondes courtes, qui sera relayé en cingalais, en tagalog, en thaï, en birman, en indonésien, en ourdou et en japonais. La plupart de ces émissions auront lieu chaque jour pendant la session de l'Assemblée générale. La section produira, directement ou par l'intermédiaire des services nationaux de radiodiffusion, six programmes documentaires de 30 minutes et 26 reportages de 15 minutes, en birman, en chinois, en hindi, en indonésien, en malais, en cingalais, en tagalog, en tamil, en thaï et en ourdou. Les centres d'information des Nations Unies à New Delhi, à Karachi et à Manille superviseront les réalisations locales destinées à la Birmanie, à l'Inde, au Pakistan et aux Philippines.

	1960	1961			
Administrateur de 1ère classe	2	2			
Administrateur de 2ème classe	1	1			
Administrateur adjoint de 1ère classe	1	1			
Agents des services généraux	1	1			
Traitements et salaires et dépenses communes de personnel			60 000		
<u>Dépenses d'exploitation</u>			<u>44 900</u>	104 900	

Section des émissions en langues du Moyen-Orient et en langues africaines:

Cette section assurera une série d'émissions quotidiennes en arabe de 15 minutes, sur ondes courtes, ainsi qu'un programme d'information quotidien de 10 minutes, qui sera relayé ou retransmis en amharique, en persan, en pouchtou et en ourdi. En dehors des sessions de l'Assemblée générale, les émissions en ces langues seront hebdomadaires. La section fournira également des reportages et des programmes documentaires qui seront retransmis dans ces langues.

	Dollars	Dollars	Dollars
Les arrangements pris en vue de la production locale, à Kaboul, de programmes en dari et en pouchtou seront maintenus et on envisage de réaliser des programmes en persan à Téhéran.			
	1960	1961	
Administrateur de 1ère classe	1	1	
Agents des services généraux	1	1	
Traitements et salaires et dépenses communes de personnel			21 950
<u>Dépenses d'exploitation</u>	<u>41 600</u>	<u>63 550</u>	781 000
<i>Techniciens des télécommunications</i>			
Coût des techniciens des télécommunications affectés aux six sections radio-phoniques.			197 040
TOTAL, Service de la radio et Service des moyens visuels			<u>1 918 290</u>

4. — DIVISION DES RELATIONS EXTERIEURES

i) *Cabinet du Directeur*

Le Cabinet du Directeur continuera de coordonner les travaux de la Division et veillera à se tenir en rapports encore plus étroits avec les délégations et les organisations gouvernementales ou non gouvernementales. Il continuera d'assurer le secrétariat du Comité consultatif de l'information de l'ONU et de maintenir la liaison avec les institutions spécialisées pour les programmes d'intérêt commun. La réunion du Comité consultatif prévue pour 1961 coïncidera avec la réunion des directeurs des centres qui se tiendra au Siège, ce qui permettra aux chefs des services d'information des institutions spécialisées et aux directeurs des centres d'information de l'ONU d'étudier ensemble le développement des programmes qui, dans les secteurs de leur compétence respective, présentent un intérêt commun.

	1960	1961	
Directeur	1	1	
Administrateur hors classe	2	1	
Agents des services généraux	1	1	
Traitements et salaires et dépenses communes de personnel			51 850

ii) *Service des centres d'information*

Ce service continuera d'assurer la liaison courante avec les centres d'information. Son activité est, dans toute la mesure du possible, conçue de manière à répondre aux besoins divers des centres. Outre la publication périodique de la *Weekly Newsletter*, de la Lettre hebdomadaire et des Notes à l'intention des centres, le service se chargera en 1961 de fournir aux centres des documents spéciaux d'information sur des questions présentant un intérêt d'actualité. Le service encouragera les centres à préparer une documentation complémentaire, rédigée dans les langues des pays qu'ils desservent, pour répondre à leurs besoins particuliers. Les services de documentation et de référence des centres seront renforcés et la liaison sera maintenue entre les centres et les organes d'information des institutions spécialisées.

	1960	1961	
Administrateur de 1ère classe	7	6	
Administrateur de 2ème classe	4	4	
Administrateur adjoint de 1ère classe	1	-	
Agents des services généraux	8	7	
Traitements et salaires et dépenses communes de personnel			186 750

iii) *Service de la liaison et des programmes spéciaux*

Ce service se tient en rapport avec les éducateurs et les organisations non gouvernementales, collabore, avec les services d'information des institutions spécialisées, à certains programmes communs, contrôle l'exécution du programme de bourses de perfectionnement et de stages et coordonne les programmes spéciaux organisés à l'occasion, par exemple, de la Journée des Nations Unies ou de la Journée des droits de l'homme. En outre, il centralise et communique régulièrement aux centres d'information la documentation concernant l'enseignement relatif aux Nations Unies que lui adressent les Etats Membres. Il encourage les centres d'information à se tenir en rapport avec les responsables de l'enseignement en vue de l'inscription au programme des écoles, des universités et des écoles normales de sujets touchant l'ONU et les organisations qui lui sont reliées. Les centres sont également invités à intéresser les responsables de l'enseignement, les organisations non gouvernementales et les entreprises privées à la production locale de livres, de films, de bandes pour projections fixes et autres éléments de documentation.

Outre les réunions d'information périodiques tenues à l'intention des organisations non gouvernementales, le Service de l'information se fera représenter aux deux conférences des ONG prévues pour 1961 et qui doivent se tenir l'une en Amérique latine et l'autre à New York.

Les programmes de stages et de bourses envisagés pour 1961 sont les suivants:

a) Le programme de stages organisé à l'intention des étudiants offrira aux étudiants qui s'intéressent aux affaires internationales l'occasion de mieux comprendre les buts et principes et l'activité des Nations Unies.

b) Le programme de bourses de perfectionnement comprendra deux branches destinées:

i) L'une aux éducateurs et aux auteurs de la documentation scolaire;

ii) L'autre aux représentants des organisations non gouvernementales et aux journalistes.

	1960	1961	
Administrateur hors classe	1	1	
Administrateur de 2ème classe	1	1	
Agents des services généraux	6	6	
Traitements et salaires et dépenses communes de personnel			<u>72 400</u>
TOTAL, Division des relations extérieures			<u>311 000</u>

5. — CENTRES D'INFORMATION ET GENEVE

i) Personnel^{b/}

	1960	1961	
Administrateur général	6	6	
Administrateur hors classe	8	10	
Administrateur de 1ère classe	22	23	
Administrateur de 2ème classe	17	21	
Administrateur adjoint de 1ère classe	5	5	
Agents des services généraux (Genève)	8	8	
Traitements et salaires et dépenses communes de personnel			1 017 700

ii) Dépenses locales

Traitements et salaires de 143 fonctionnaires et agents recrutés sur le plan local	244 000	
Dépenses communes de personnel	48 800	
Personnel temporaire et heures supplémentaires	14 600	
Frais de voyage du personnel en mission	39 300	
Frais généraux: locaux, éclairage, chauffage, etc.; communications, etc. . .	225 400	
Papeterie et fournitures de bureau, fournitures de bibliothèque, etc.	34 200	
Matériel	<u>30 600</u>	<u>636 900</u>
TOTAL, centres d'information et Genève		<u>1 654 600</u>

^{a/} Y compris 15 000 dollars pour les émissions musicales et 11 750 dollars pour les programmes régionaux spéciaux.

^{b/} Y compris 9 fonctionnaires de la radio et de l'information visuelle que le Siège a détachés dans les centres, et 3 fonctionnaires également détachés qui seront chargés à Mexico d'établir et de publier la *Revista*. Trois fonctionnaires ont été détachés du Siège en 1960 en vue de l'aménagement des nouveaux centres d'information, et on envisage d'en détacher 3 autres dans 3 nouveaux centres en 1961. Le tableau d'effectifs proposé ci-dessus comprend également 9 administrateurs de Genève, dont 2 sont détachés du Siège pour la production régionale de

programmes radiophoniques et dont un autre occupe le poste de fonctionnaire régional de l'information visuelle. On se propose de transférer le fonctionnaire régional de l'information visuelle de Genève à Paris, en 1961, en raison des installations et services de production de documentation visuelle qui vont être aménagés à l'UNESCO. (En 1960, également, 2 fonctionnaires ont été détachés du Siège pour aider aux travaux de l'Année mondiale du réfugié. L'un de ces postes a été supprimé dans le projet de budget pour 1961 et le second est à nouveau compris dans le tableau d'effectifs du Siège.)

POSTES PERMANENTS — CENTRES D'INFORMATION ET GENEVE

Centres	Administrateurs					Total 1961	Total 1960
	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2		
Accra			1			1	1
Athènes		1				1	1
Belgrade			1			1	1
Bogota			1			1	1
Buenos Aires		1			1	2	2
Le Caire			2	2		4 ^{a/}	4 ^{a/}
Copenhague		1	1			2	2
Djakarta						-	-
Kaboul					1	1	1
Karachi			2			2	2
Lima				1		1	-
Londres	1	1		1		3	4
Manille			1	1		2 ^{a/}	2 ^{a/}
Mexico			3	3		6 ^{a/}	3 ^{a/}
Monrovia						-	-
Moscou		1	1	1		3	3
New Delhi	1		1	2		4 ^{a/}	4 ^{a/}
Paris	1		2	1		4 ^{a/}	4 ^{a/}
Prague			1			1	1
Rangoon					1	1	1
Rio de Janeiro		1	1			2	2
Rome	1					1	1
San Salvador				1		1	-
Sydney						-	1
Téhéran			1			1	1
Tokyo	1			1		2	2
Tunis		1				1	-
Washington		1	1			2	2
Office européen (Genève)	1		3	3	2	9 ^{a/}	9 ^{a/}
Addis-Abéba						-	-
Bangkok				2		2 ^{a/}	2 ^{a/}
Santiago				1		1 ^{a/}	1 ^{a/}
Nouveaux centres		2		1		3 ^{b/}	-
TOTAL	6	10	23	21	5	65	58

^{a/} Y compris les fonctionnaires de la radio, de l'information, de l'information visuelle, etc., détachés du Siège, et notamment le personnel détaché à Mexico pour la *Revista*.

^{b/} Trois autres fonctionnaires, prélevés sur les effectifs du Siège, seront affectés en 1961 aux nouveaux centres d'information.

ANNEXE IV

Répartition, par bureau, des crédits demandés pour 1961, des crédits ouverts pour 1960 et des dépenses de 1959

(En dollars des Etats-Unis)

Chapitres		* New York	Genève	Commission économique pour l'Afrique		Commission économique pour l'Asie et l'Extrême Orient		Commission économique pour l'Amérique latine		Centres d'information	Autres bureaux	Total
				économique pour l'Afrique	économique pour l'Asie et l'Extrême Orient	économique pour l'Amérique latine	économique pour l'Amérique latine					
1	Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires											
		1961	-	-	-	-	-	-	-	-	857 700	857 700
		1960	-	-	-	-	-	-	-	-	931 600	931 600
		1959	-	-	-	-	-	-	-	-	841 474	841 474
2	Réunions et conférences spéciales											
		1961	-	-	-	-	-	-	-	-	222 000	222 000
		1960	-	-	-	-	-	-	-	-	62 300	62 300
		1959	-	-	-	-	-	-	-	-	1 903 860	1 903 860
3	Traitements et salaires											
		1961	25 033 300	4 960 700	1 043 000	1 391 000	1 465 000	907 600	-	-	-	34 800 600
		1960	24 664 110	4 587 750	639 500	1 260 100	1 191 240	769 300	-	-	-	33 112 000
		1959	23 381 342	4 619 319	225 226	1 213 426	1 154 675	710 703	-	-	-	31 304 691
4	Dépenses communes de personnel											
		1961	5 490 900	1 046 000	277 700	449 400	400 200	234 000	-	-	-	7 898 200
		1960	5 103 000	969 700	204 300	385 500	310 250	208 250	-	-	-	7 181 000
		1959	4 997 735	951 347	55 199	354 175	316 161	184 498	-	-	-	6 859 115
5	Frais de voyage du personnel.											
		1961	1 200 200	135 500	183 300	130 000	225 000	65 300	83 500 ^{a/}	-	-	2 022 800
		1960	1 159 300	101 300	97 000	118 200	120 600	63 800	125 200 ^{a/}	-	-	1 785 400
		1959	1 132 611	108 059	47 362	123 259	152 603	62 364	114 642 ^{a/}	-	-	1 740 900
6	Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation											
		1961	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000	100 000
		1960	-	-	-	-	-	-	-	-	93 000	93 000
		1959	-	-	-	-	-	-	-	-	88 481	88 481
7	Bâtiments et amélioration des locaux											
		1961	73 500	144 000	-	-	-	-	-	-	3 532 000 ^{b/}	3 749 500
		1960	67 000	133 000	-	-	-	-	-	-	3 532 000 ^{b/}	3 732 000
		1959	686	140 107	-	26 091	6 907	-	-	-	2 649 466 ^{b/}	2 823 257
8	Matériel et installations											
		1961	265 400	73 600	28 100	19 000	39 300	30 600	-	-	-	456 000
		1960	243 000	62 000	28 000	17 100	17 700	20 700	-	-	-	388 500
		1959	221 781	64 172	25 747	6 189	13 998	23 752	-	-	-	355 639

ANNEXE IV (suite)

Chapitres	New York	Genève	Commission économique pour l'Afrique	Commission économique pour l'Asie et l'Extrême Orient	Commission économique pour l'Amérique latine	Centres d'information	Autres bureaux	Total
9 Entretien, utilisation et location des locaux								
1961	2 864 000	162 500	23 800	30 300	80 450	83 000	-	3 244 050
1960	2 697 200	161 900	3 000	29 100	50 200	86 000	-	3 027 400
1959	2 739 494	152 999	1 855	27 992	52 885	78 199	-	3 053 424
10 Frais généraux								
1961	2 637 400 ^{d/}	446 900	69 600	69 500	150 600	176 600	-	3 550 600
1960	2 642 530 ^{d/}	427 300	42 000	57 000	91 900	187 200	-	3 447 930
1959	2 515 137 ^{d/}	411 146	40 175	60 857	110 011	179 343	-	3 316 669
11 Travaux d'imprimerie								
1961	583 050	94 020	20 400	41 500	63 580	20 150	350 300 ^{d/}	1 173 000
1960	601 540	91 720	20 000	32 850	54 260	20 000	350 700 ^{d/}	1 171 070
1959	564 642	82 467	6 221	23 958	46 406	22 420	383 804 ^{d/}	1 129 918
12 Dépenses spéciales								
1961	-	-	-	-	-	-	154 000	154 000
1960	100 000	-	-	-	-	-	85 000	185 000
1959	32 700	-	-	-	-	-	63 590	96 290
13-17 Programmes techniques								
1961	-	-	-	-	-	-	2 455 000	2 455 000
1960	-	-	-	-	-	-	2 430 000	2 430 000
1959	-	-	-	-	-	-	1 859 592	1 859 592
18 Missions spéciales								
1961	-	-	-	-	-	-	2 605 000	2 605 000
1960	-	-	-	-	-	-	2 468 300	2 468 300
1959	-	-	-	-	-	-	3 053 265	3 053 265
19 Service mobile de l'ONU								
1961	-	-	-	-	-	-	1 314 000	1 314 000
1960	-	-	-	-	-	-	1 202 300	1 202 300
1959	-	-	-	-	-	-	1 116 006	1 116 006
20 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés								
1961	-	-	-	-	-	-	2 117 200	2 117 200
1960	-	-	-	-	-	-	1 737 000	1 737 000
1959	-	-	-	-	-	-	1 671 277	1 671 277
21 Cour internationale de Justice								
1961	-	-	-	-	-	-	734 100	734 100
1960	-	-	-	-	-	-	704 500	704 500
1959	-	-	-	-	-	-	732 584	732 584
TOTAL:	1961	38 147 750	7 063 220	1 645 900	2 130 700	2 424 130	14 524 800	67 453 750
	1960	37 277 680	6 534 670	1 033 800	1 899 850	1 836 150	13 721 900	63 659 300
	1959	35 586 128	6 529 616	401 785	1 835 947	1 853 646	14 478 041	61 946 442

^{a/} Y compris les frais de voyage du personnel envoyé à des réunions à New York et Genève.

^{b/} Dépenses effectuées ou crédits demandés à d'autres fins que l'amélioration des locaux.

^{c/} Y compris certaines dépenses d'information et dépenses relatives aux fournitures, engagées à l'extérieur.

^{d/} Coût (effectif ou estimatif) de l'impression des documents officiels, compensé par la valeur estimative des travaux de reproduction des documents effectués par le Secrétariat, à New York, et à Genève.

ANNEXE V

A. - Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants

CREDITS DEMANDES DANS LE BUDGET DE 1961 ET DESTINES A ETRE GERES COMME UN TOUT, AVEC INDICATION DES MONTANTS CORRESPONDANTS POUR 1960 ET 1959

Chapitres du budget du 1961	1961	1960	1959
	Crédits demandés	Crédits ouverts	Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
1 Frais de voyage et indemnités de subsistance	<u>23 400</u>	<u>23 800</u>	<u>21 120</u>
3 Traitements et salaires:			
i) Postes permanents	71 400	67 350	73 364
ii) Personnel temporaire	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>	-
Total, chapitre 3	<u>72 400</u>	<u>68 350</u>	<u>73 364</u>
5 Frais de voyage du personnel en mission	<u>2 500</u>	<u>2 400</u>	-
TOTAL	<u>98 300</u>	<u>94 550</u>	<u>93 484</u>

B. - Comité mixte de la Caisse commune des pensions et Comité des pensions de l'ONU

CREDITS DEMANDES POUR 1961 ET MONTANTS CORRESPONDANTS POUR 1960 ET 1959^{a/}

Chapitres du budget de 1961	1961	1960	1959
	Crédits demandés	Crédits ouverts	Dépenses
	Dollars	Dollars	Dollars
A. -- Dépenses visées à l'article XXVII des Statuts de la Caisse commune			
1 Frais de voyage des membres	1 700	11 700	270
3 Traitements et salaires:			
i) Postes permanents**	97 180	94 565	83 468
ii) Heures supplémentaires*	1 800	1 600	2 602
iii) Personnel temporaire*	<u>56 500</u>	<u>91 975</u>	<u>59 383</u>
Total, chapitre 3	<u>155 480</u>	<u>188 140</u>	<u>145 453</u>
4 Dépenses communes de personnel**	<u>17 100</u>	<u>21 750</u>	<u>59 529</u>
5 Frais de voyage du personnel:			
i) Frais de voyage du personnel en mission*	700	5 000	2 705
ii) Frais de voyage pour le congé dans les foyers**	<u>7 400</u>	-	<u>4 900</u>
Total, chapitre 5	<u>8 100</u>	<u>5 000</u>	<u>7 605</u>
TOTAL, A	<u>182 380</u>	<u>226 590</u>	<u>182 857</u>
B. -- Autres dépenses*			
1 Vérification extérieure des comptes ..	2 700	1 000	1 000
3-4 Services fournis par le personnel de l'ONU b/	20 000	21 410	9 428
1 Comité des placements	2 500	2 500	2 579
10 Services de communications	<u>1 060</u>	<u>1 060</u>	<u>1 060</u>
TOTAL, B	<u>26 260</u>	<u>25 970</u>	<u>14 067</u>
TOTAL GENERAL	<u>208 640</u>	<u>252 560</u>	<u>196 924</u>
C. -- Montant à la charge de la Caisse commune des pensions			
	<u>154 580</u>	<u>190 400</u>	<u>143 927</u>

a/ Les dépenses entièrement à la charge de la Caisse sont marquées d'un astérisque; celles qui le sont à raison des deux tiers sont marquées de deux astérisques.

b/ La somme indiquée couvre, outre le traitement d'un fonctionnaire chargé des placements et les dépenses connexes, la rémunération du personnel nécessaire pour le service des machines IBM (un P-2 pendant 12 mois et un G-4 pendant 6 mois), en raison du travail que représente la tenue des comptes de la Caisse.

c/ Déduction faite des sommes ci-après au titre des contributions du personnel: 16 200 dollars pour 1961; 11 690 dollars pour 1960; 12 901 dollars pour 1959.

B. – PREVISIONS DE RECETTES

**TABLEAU RECAPITULATIF DES PREVISIONS DE RECETTES POUR 1961, ET CHIFFRES CORRESPONDANTS
DES PREVISIONS APPROUVEES POUR 1960 ET DES RECETTES EFFECTIVES DE 1959**

(En dollars des Etats-Unis)

Chapitres de recettes	1961 Montants estimatifs	1960 Montants estimatifs approuvés	1959 Montants effectifs	Augmentation (ou diminution) en 1961 par rapport à 1960	Différences entre 1960 et 1961 — Causes principales des variations et autres observations
1. Recettes provenant des contributions du personnel	6 600 000	6 329 000	6 284 869	271 000	L'augmentation est essentiellement la conséquence de l'augmentation des dépenses prévues pour les traitements et salaires.
Total des recettes provenant des contributions du personnel	<u>6 600 000</u>	<u>6 329 000</u>	<u>6 284 869</u>	<u>271 000</u>	
2. Recettes provenant de fonds extra-budgétaires	1 879 880	1 787 400	1 769 772	92 480	Les versements du Compte spécial de l'assistance technique au titre des dépenses d'administration et des services d'exécution sont réduits de 163 000 dollars (cette réduction est la première d'une série de réductions progressives destinées à supprimer complètement ces versements du Compte spécial); un versement de 40 000 dollars est prévu pour compenser les dépenses d'administration centrale inscrites dans les prévisions de dépenses pour 1961, qui étaient auparavant imputées directement sur le Compte spécial; augmentation de 253 000 dollars des versement provenant du Fonds des contributions bénévoles gérées par le Haut Commissaire pour les réfugiés — en raison de l'augmentation des dépenses prévues (chap. 20); diminution de 37 520 dollars des versements de la Caisse commune des pensions du personnel.
3. Recettes générales	1 574 000	1 586 100	2 082 371	(12 100)	Prévisions fondées essentiellement sur les résultats de 1959; le montant prévu comprend 130 000 dollars que le Gouvernement autrichien rembourse au titre de la Conférence sur les relations et immunités diplomatiques (chap. 2 des dépenses); les recettes supplémentaires éventuelles provenant de la vente du matériel du Groupe d'observation au Liban, qui se chiffraient à 493 590 dollars dans les prévisions pour 1959 et à 90 200 dollars dans celles de 1960, ne sont pas prévisibles.
4. Vente de timbres-poste de l'ONU	1 035 500	1 270 000	1 015 285	(234 500)	Prévisions fondées sur les résultats de 1959; les ventes ayant diminué, les recettes brutes pour 1961 sont estimées à 1 420 000 dollars, contre 1 650 000 dollars pour 1960.
5. Vente des publications	351 500	625 200	669 313	(273 700)	Le montant prévu comprend 55 000 dollars provenant de la vente des actes de la deuxième Conférence internationale des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques; les chiffres correspondants pour 1960 et 1959 étaient respectivement de 300 000 dollars et 393 581 dollars. Pour les autres ventes, on a tablé, d'une manière générale, sur les chiffres de 1960.
6. Services destinés aux visiteurs, restaurants et services annexes	610 900	598 400	712 075	12 500	Prévisions fondées, d'une manière générale, sur les chiffres de 1960, compte tenu d'une certaine augmentation du chiffre d'affaires et des dépenses.
Total des recettes autres que les contributions du personnel	<u>5 451 780</u>	<u>5 867 100^{a/}</u>	<u>6 248 816^{b/}</u>	<u>(415 320)</u>	

^{a/} Soit 5 357 500 dollars, montant estimatif approuvé des recettes, augmenté, aux fins de comparaison, de 509 600 dollars, montant des dépenses relatives aux postes permanents directement imputables sur les recettes en 1960, mais comprises dans les prévisions de dépenses pour 1961.

^{b/} Soit 5 762 981 dollars, montant effectif des recettes, augmenté, aux fins de comparaison, de 485 835 dollars, montant des dépenses relatives aux postes permanents directement imputables sur les recettes en 1959, mais comprises dans les prévisions de dépenses pour 1961.

TITRE PREMIER

RECETTES PROVENANT DES CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL

Chapitre premier des recettes. — Recettes provenant des contributions du personnel

6 600 000 dollars

(1960: 6 329 000 dollars; 1959: 6 284 869 dollars)

Les contributions du personnel sont perçues sur les traitements et émoluments du personnel, aux taux et conditions énoncés à l'article 3.3 du Statut du personnel. Aux termes de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955, toutes les recettes provenant de l'application du barème des contributions du personnel qui ne sont pas utilisées à d'autres fins aux termes d'une résolution de l'Assemblée générale doivent être créditées au Fonds de péréquation des impôts constitué en vertu de cette résolution. Comme aucun texte ne prévoit actuellement d'autre utilisation des recettes provenant des contributions du personnel, le montant total prévu pour 1961 est à créditer au Fonds de péréquation des impôts.

Le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel est fondé sur les chiffres de 1959, pour ce qui est du taux moyen des contributions applicable au montant estimatif des rémunérations imposables pour 1961.

Sur le montant prévu pour 1961, 39 065 dollars correspondent aux recettes provenant des contributions du personnel de la Cour internationale de Justice et 260 000 dollars aux contributions du personnel du Haut Commissariat pour les réfugiés.

TITRE II

AUTRES RECETTES

Chapitre 2 des recettes. — Recettes provenant de fonds extra-budgétaires

1 879 880 dollars (1960: 1 787 400 dollars; 1959: 1 769 772 dollars)

Le chiffre prévu comprend les versements que le Compte spécial du Programme élargi d'assistance technique, le Fonds des contributions bénévoles gérées par le Haut Commissaire pour les réfugiés et la Caisse commune des pensions du personnel doivent effectuer au titre des dépenses concernant ces programmes ou organismes et inscrites au budget ordinaire. La Caisse commune des pensions du personnel sera débitée du montant effectif des dépenses d'administration du Comité mixte.

Le tableau ci-après donne le détail des prévisions pour 1961, avec les chiffres correspondants pour 1960 et 1959.

	1961	1960	1959
	Dollars	Dollars	Dollars
I. Compte spécial de l'assistance technique			
a) Participation aux dépenses d'administration et des services d'exécution faites par l'ONU en tant qu'organisation participante	937 000	1 100 000	1 100 000
b) Participation aux dépenses d'administration centrale et des services financiers faites pour le Compte spécial. .	40 000	— ^{a/}	— ^{a/}
II. Fonds des contributions bénévoles gérées par le Haut Commissaire pour les réfugiés	750 000	497 000	525 845
III. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	<u>152 880</u>	<u>190 400</u>	<u>143 927</u>
TOTAL	1 879 880	1 787 400	1 769 772

^{a/} Les dépenses en question étaient imputées directement sur le Programme élargi d'assistance technique.

Le versement prévu pour 1961 en ce qui concerne le Compte spécial de l'assistance technique sera inférieur au montant correspondant pour 1960, comme suite à la résolution 737 (XXVIII) du Conseil économique et social.

Le montant estimatif du versement de la Caisse commune des pensions du personnel est fondé sur les chiffres de 1959. Le chiffre plus élevé pour 1960 s'explique par les dépenses relatives aux travaux du Groupe d'étude des pensions, qui ne fait l'objet d'aucune demande de crédit pour 1961.

Chapitre 3 des recettes. — Recettes générales

1 574 000 dollars (1960: 1 586 100 dollars; 1959: 2 082 371 dollars)

Le détail des prévisions de recettes inscrites au présent chapitre et les chiffres correspondants pour 1960 et 1959 sont les suivants:

	1961	1960	1959
	Dollars	Dollars	Dollars
i) Loyers	350 000	328 000	345 691
ii) Remboursements au titre du personnel et des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes .	397 800	359 700	302 875
iii) Intérêts et revenu des placements	190 000	157 000	193 977
iv) Vente de matériel usagé (matériel de bureau, de transport, etc.)	40 000	164 100	545 846
v) Remboursement de dépenses des exercices précédents	162 000	141 000	181 874
vi) Contributions d'Etats non membres	183 900	178 000	123 653
vii) Services de télévision et distribution de films	210 000	210 000	247 349
viii) Recettes accessoires.	<u>40 300</u>	<u>48 300</u>	<u>41 106</u>
TOTAL	<u>1 574 000</u>	<u>1 586 100</u>	<u>2 082 371</u>

Sur ce chiffre, 1 163 000 dollars représentent les recettes prévues pour le Siège et les bureaux extérieurs, à l'exception de Genève, et 411 000 dollars, les recettes de l'Office de Genève.

	Dollars
<i>i) Loyers (location des bureaux et autres locaux, garage)</i>	350 000

Pour New York, ces recettes se décomposent comme suit: location de bureaux et d'autres locaux (35 000 dollars); location de places dans le garage (130 000 dollars). En 1959, les recettes provenant de la location de places dans le garage ont été de 137 197 dollars. La diminution prévue pour 1961 tient au fait qu'on se propose de réduire la superficie réservée aux visiteurs, afin de faire de la place pour un nombre accru de délégations, en particulier pendant l'Assemblée générale.

Les recettes provenant du garage sont des recettes brutes. Les dépenses correspondantes sont inscrites aux chapitres pertinents du budget ordinaire et sont évaluées comme suit:

	Dollars
a) Chapitre 3. — Traitements et salaires des caissiers et commis et des gardes chargés de diriger la circulation des automobiles et d'assurer la protection contre l'incendie.	37 100
b) Chapitre 10. — Uniformes, papillons, écussons, plaques	3 000
c) Chapitre 9. — Nettoyage	15 100
d) Chapitre 9. — Eclairage, chauffage, etc.	52 250
	107 450

Pour Genève, les recettes provenant des loyers sont évaluées à 185 000 dollars, sur la base des chiffres de 1959.

	Dollars
<i>ii) Remboursement au titre du personnel et des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes</i>	397 800

Pour New York, les recettes prévues à ce titre comprennent 46 200 dollars pour les services de télécommunications et de câbles assurés par le réseau de l'ONU pour le compte d'autres organisations et 15 000 dollars pour la fraction du coût des études d'experts communes mise à la charge des institutions spécialisées. En application de la résolution 1202 (XII) de l'Assemblée générale, elles comprennent également un montant estimatif de 130 000 dollars que le Gouvernement autrichien doit prendre à sa charge et qui correspond aux dépenses supplémentaires entraînées par la Conférence sur les relations et immunités diplomatiques qui doit se tenir à Vienne au printemps de 1961. Le chiffre de 200 000 dollars, pour le personnel prêté et les autres services fournis par Genève, a été calculé d'après les chiffres de 1959.

	Dollars
<i>iii) Intérêts et revenu des placements. . .</i>	190 000

L'intérêt des placements est estimé à 180 000 dollars, le montant moyen des disponibilités pouvant

être placé à court terme ayant été calculé d'après les chiffres des exercices précédents. L'intérêt sur les dépôts en banque est estimé à 10 000 dollars.

	Dollars
<i>iv) Vente de matériel usagé (matériel de bureau, de transport, etc.)</i>	40 000

Les prévisions sont fondées sur les chiffres des exercices antérieurs, compte tenu des programmes de remplacement du matériel pour 1961. Les recettes prévues comprennent 14 220 dollars pour le matériel du Siège; 19 680 dollars pour le matériel des missions, 5 100 dollars pour la vente de matériel de la Commission économique pour l'Amérique latine et 1 000 dollars pour l'Office de Genève. En 1959, la vente de matériel usagé a rapporté 545 845 dollars, dont 493 590 dollars pour la vente de matériel du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban. On ne s'est livré à aucune estimation en ce qui concerne le produit de la liquidation éventuelle du matériel de ce Groupe, les fournitures restantes étant de nature extrêmement variée et leur emploi immédiat par d'autres missions imprévisible.

	Dollars
<i>v) Remboursement de dépenses des exercices précédents</i>	162 000

Ce chiffre a été calculé d'après celui de 1959.

<i>vi) Contributions d'Etats non membres. . .</i>	183 900
---	---------

Il s'agit de la contribution financière de certains Etats non membres pour les objets suivants:

	Dollars
a) Cour internationale de Justice	7 200
b) Conventions relatives aux stupéfiants	40 300
c) Commissions économiques régionales	135 800
d) Bureau international des déclarations de décès de personnes disparues	600
	183 900

Les chiffres ci-dessus ont été calculés en fonction de la participation actuelle des Etats intéressés et conformément à la résolution 1308 (XIII) de l'Assemblée générale. Les pourcentages fixés par la résolution 1308 (XIII) ont été appliqués aux dépenses prévues pour 1961 au titre des dites activités.

	Dollars
<i>vii) Services de télévision et distribution de films.</i>	210 000

Ce chiffre a été calculé d'après celui de 1959.

<i>viii) Recettes accessoires</i>	40 300
---	--------

Ce chiffre comprend un montant estimatif de 5 300 dollars pour les recettes de la Cour internationale de Justice, qui se décomposent comme suit: vente des publications: 5 000 dollars; intérêts bancaires: 200 dollars; autres recettes: 100 dollars.

Chapitre 4 des recettes. — Vente de timbres-poste de l'ONU (Administration postale de l'ONU)

1 035 500 dollars

(1960: 1 270 000 dollars; 1959: 1 015 285 dollars)

<u>Prévisions:</u>	Dollars
Chiffre d'affaires brut	1 420 000
<u>A déduire:</u> Versements aux Postes des Etats-Unis pour	

	Dollars	Dollars
acheminement et oblitération du courrier, remboursements et ajustements	250 000	
Dépenses imputées sur les recettes	134 500	384 500

<i>Recettes nettes provenant de la vente de timbres-poste de l'ONU</i>	Dollars	1 035 500
1960:		1 270 000
1959:		1 015 285

Les crédits correspondant aux postes permanents et aux dépenses communes de personnel de l'Administration postale sont demandés aux chapitres 3 et 4 des prévisions de dépenses. L'ensemble de ces dépenses de l'Administration postale étant évalué à 257 800 dollars pour 1961, le montant estimatif de l'excédent des recettes provenant de la vente de timbres-poste de l'ONU par rapport aux dépenses directement attribuables à cette opération est de 777 700 dollars.

On trouvera à l'annexe I aux prévisions de recettes un état estimatif détaillé des recettes de l'Administration postale pour 1961, avec les chiffres correspondants des prévisions de recettes pour 1960 et des recettes effectives de 1959.

Recettes

Les ventes de timbres-poste de l'ONU aux philatélistes ont diminué régulièrement depuis 1957. On continue à s'efforcer de stimuler l'intérêt des philatélistes pour les timbres de l'ONU, mais le montant estimatif du chiffre d'affaires de 1961 a été maintenu à peu près au niveau de 1959. D'ailleurs, à en juger par les ventes du premier trimestre de 1960, le chiffre d'affaires de cette année n'atteindra sans doute pas le montant prévu de 1 650 000 dollars.

télistes pour les timbres de l'ONU, mais le montant estimatif du chiffre d'affaires de 1961 a été maintenu à peu près au niveau de 1959. D'ailleurs, à en juger par les ventes du premier trimestre de 1960, le chiffre d'affaires de cette année n'atteindra sans doute pas le montant prévu de 1 650 000 dollars.

Dépenses

Le montant des dépenses imputables sur les recettes correspond au personnel temporaire, aux heures supplémentaires, à l'impression des timbres-poste et au coût des fournitures et matériel divers. Le chiffre de 134 500 dollars est inférieur de 25 500 dollars au montant prévu pour 1960.

Gestion

L'émission et la vente de timbres-poste aux philatélistes sont assurées par l'Administration postale, gérée comme un service ordinaire du Secrétariat et relevant administrativement du Bureau des services généraux, conformément aux résolutions 454 (V) et 657 (VII) de l'Assemblée générale, en date, respectivement, des 16 novembre 1950 et 6 novembre 1952.

Chapitre 5 des recettes. — Vente des publications

351 500 dollars (1960: 625 200 dollars; 1959: 669 313 dollars)

Chiffre d'affaires brut	Dollars	670 000
A déduire:	Dollars	
Coût des ouvrages vendus, ris-tournes.		156 500
Dépenses imputées sur les recettes.		162 000
		<u>318 500</u>
		<u>351 500</u>

Recettes nettes

Au présent chapitre sont inscrites les recettes provenant de la vente des publications et des brochures et autres ouvrages d'information de l'ONU, des publications des institutions spécialisées et autres organismes dont l'ONU est dépositaire ou dont la vente a lieu dans des conditions analogues, ainsi que de la vente des actes de la deuxième Conférence internationale des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. La vente de ces actes qui, en 1960 et en 1959, faisait l'objet d'un compte de recettes distinct, a rapporté respectivement, pour ces deux années, 300 000 et 393 581 dollars, montants inclus dans les chiffres ci-dessus. Pour 1961, le produit de la vente des actes de la Conférence est estimé à 55 000 dollars.

On a fait figurer dans les prévisions de dépenses du budget ordinaire les montants relatifs aux postes permanents et aux dépenses communes de personnel des Sections des ventes de New York et de Genève (chap. 3 et 4), au coût marginal des publications destinées à la vente (chap. 11), à l'éclairage, au chauffage, etc. et à l'entretien de la librairie du Siège (chap. 9). Ces dépenses, pour 1961, sont évaluées à 254 500 dollars, le montant estimatif de l'excédent des recettes provenant de la vente des publications par rapport aux dépenses directement attribuables à cette opération étant donc de 97 000 dollars.

On trouvera le détail des prévisions relatives à ce chapitre pour 1961, ainsi que les chiffres correspondants pour 1960 et 1959, à l'annexe II aux prévisions de recettes (états 1 à 7).

Recettes

Le montant estimatif des recettes virées par les dépositaires et des recettes de la librairie pour 1961 a été calculé d'après le chiffre de 1959, augmenté pour tenir compte à la fois d'une légère hausse des prix de vente des publications de l'ONU et des résultats que l'on espère obtenir grâce à une publicité accrue. Comme on l'a indiqué plus haut, on compte vendre encore un certain nombre d'exemplaires des actes de la deuxième Conférence sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Dépenses

On a tenu compte d'une certaine intensification de la campagne de publicité, destinée à augmenter les ventes de publications, pour évaluer tant les dépenses de personnel (personnel temporaire) que les frais d'impression de brochures et les frais d'envoi, de publicité, etc.

Gestion

La vente des publications est une activité ordinaire du Secrétariat destinée à diffuser parmi le public, par l'intermédiaire d'un service financièrement autonome, les publications de l'ONU ainsi que les brochures et autres ouvrages d'information concernant l'Organisation. En dehors de la librairie du Siège, les ventes sont effectuées essentiellement par l'intermédiaire d'un réseau de dépositaires répartis dans le monde entier.

La direction de la vente des publications a été transférée, à dater du 1er février 1960, du Service de

l'information : la Section des ventes du Service des publications (Service des conférences), la Section des ventes de Genève fournissant les dépositaires d'Europe, d'Afrique, du Proche et du Moyen-Orient, d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Dans l'exercice

de ses fonctions, le Service des publications suit les directives du Comité des publications. La gestion de la librairie de l'ONU à New York est confiée à une société d'édition commerciale qui ne perçoit aucune commission ni rémunération.

Chapitre 6 des recettes. — Services destinés aux visiteurs, restaurants et services annexes

610 900 dollars (1960: 598 400 dollars; 1959: 712 075 dollars)

Prévisions pour 1961	Visites guidées New York et Genève	Comptoir d'articles pour cadeaux New York	Restaurants et services annexes (y compris le magasin de souvenirs)	Total
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Chiffre d'affaires brut	685 000	601 500	2 270 000	3 556 500
A déduire:				
Coût des marchandises et articles vendus, ristournes, etc.	10 000	273 000	1 105 000	1 388 000
Dépenses imputées sur les recettes	309 600	163 000	1 085 000	1 557 600
RECETTES NETTES	365 400	165 500	80 000	610 900

On a subdivisé les prévisions du présent chapitre en deux articles, en distinguant: 1) les services destinés essentiellement aux visiteurs et au public; 2) les services (principalement de restauration) qui, tout en étant en partie à la disposition du public, sont d'abord destinés aux délégations et au personnel. C'est ainsi que le magasin de souvenirs, au sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale, qui est exploité avec les restaurants et services annexes en vertu du même contrat de gestion, est considéré comme un service destiné aux visiteurs, sans que cela implique aucune modification des accords de gestion.

L'exploitation des restaurants et services annexes de Genève est confiée à un concessionnaire, contre paiement d'une redevance calculée d'après le chiffre d'affaires brut. Le montant de cette redevance (environ 6 000 dollars par an pour le chiffre d'affaires actuel) est affecté, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à l'amortissement du coût de certains achats de matériel destinés à la cafeteria et au restaurant du Palais des Nations.

ARTICLE PREMIER

	Dollars	Dollars
<i>Services destinés aux visiteurs</i>	644 900	
1960:	616 400	
1959:	716 726	
Chiffre d'affaires brut et autres recettes		1 696 500
A déduire:		
Coût des marchandises et articles vendus; ristournes et remboursements.	503 000	
Dépenses imputées sur les recettes	548 600	1 051 600
Recettes nettes des services destinés aux visiteurs.	644 900	

Sont inscrites à cet article les recettes provenant des visites guidées, du Comptoir d'articles pour cadeaux de l'ONU et du magasin de souvenirs de New York, ainsi que des visites guidées de Genève.

Les états 1 à 6 de l'annexe III A donnent le détail des prévisions relatives à ces services, avec les chiffres correspondants pour 1960 et 1959. Comme l'indiquent ces états, les montants des dépenses relatives aux postes permanents et des dépenses communes de personnel du Service des visites du Siège, soit 212 700 dollars, et du Service des visites de Genève, soit 17 900 dollars, figurent dans les prévisions de dépenses du budget ordinaire (chap. 3 et 4). En outre, des dépenses supplémentaires d'éclairage, de chauffage, d'entretien, de nettoyage, etc., évaluées à 156 500 dollars pour New York et à 1 000 dollars pour Genève, sont attribuables aux services destinés aux visiteurs^{1/}. Le montant estimatif de l'excédent des recettes provenant des services destinés aux visiteurs par rapport aux dépenses relatives à ces services s'établit donc à 256 800 dollars.

Prévisions des recettes et des dépenses

Les prévisions des recettes et des dépenses de ces divers services pour 1961 sont fondées sur les résultats de 1959. Les recettes provenant des visites guidées, du Comptoir d'articles pour cadeaux et du magasin de souvenirs du Siège ont augmenté au cours de ces dernières années et, bien que les dépenses se soient aussi accrues, le produit net de chacune de ces activités s'est accru. Les prévisions de dépenses tiennent compte d'augmentations des traitements et des prix que les chiffres de 1959 ne reflétaient pas entièrement. En 1959, les recettes provenant des visites guidées de Genève ont été moins élevées qu'on ne le prévoyait, les visites ayant dû être suspendues pendant les réunions des Ministres des affaires étrangères. Le montant estimatif des recettes pour 1961 a été fixé au même chiffre que pour 1960.

Les services destinés aux visiteurs fonctionnent tous les jours, samedi et dimanche compris. En 1959, 894 044 personnes ont participé aux visites guidées de New York et 175 391 à celles de Genève.

^{1/} Ces dépenses, qui sont entraînées surtout par l'ouverture au public du bâtiment de l'Assemblée générale pendant les week-ends, ont été, dans les budgets précédents, attribuées exclusivement aux visites guidées. Mais on a fait observer que, ces jours-là, la présence des visiteurs dans le bâtiment constituait également une source de recettes pour d'autres activités.

Gestion

Les visites guidées du Siège sont assurées par le Service des visites, qui relève administrativement du Service de l'information. Celui-ci assure également le fonctionnement d'un bureau de renseignements qui, sur demande, fournit des brochures et ouvrages d'information et d'enseignement et organise des conférences et des exposés spéciaux à l'intention de groupes.

Le Comptoir d'article pour cadeaux de l'ONU est exploité sous contrat par l'United Nations Co-operative, Inc. C'est au Bureau des services généraux qu'il appartient de veiller, sur le plan administratif, au respect des clauses du contrat. Toutes les dépenses directes sont réglées par le concessionnaire, qui les impute sur les recettes. Les recettes nettes, après paiement de la commission du concessionnaire, reviennent à l'ONU. Le personnel nécessaire à l'exécution du contrat est employé par le concessionnaire.

Comme on l'a indiqué dans l'introduction au présent chapitre, la gestion du magasin de souvenirs fait l'objet du même contrat que les restaurants et services annexes, le concessionnaire étant sous les ordres directs du Bureau des services généraux.

Au Palais des Nations, l'organisation des visites guidées relève de la Division des bâtiments et de l'entretien technique.

ARTICLE II

	Dollars		
<i>Restaurants et services annexes</i>	(34 000)		
1960:	(18 000)		
1959:	(4 651)		
		Dollars	Dollars
<u>Chiffre d'affaires brut et autres recettes</u>		1 860 000	
<u>A déduire:</u>			
Coût des marchandises vendues	885 000		
Dépenses imputées sur les recettes	1 009 000	1 894 000	
<u>Recettes nettes des restaurants et services annexes</u>	(34 000)		

Les prévisions relatives aux restaurants et services annexes figurant au présent article portent sur:

- a) La cafeteria et les buffets installés aux divers étages;
- b) Le restaurant des délégués;
- c) Les ventes de boissons;
- d) Les ventes de bonbons, tabacs et articles divers effectuées par le comptoir de vente des journaux du quatrième étage;
- e) Le buffet du bâtiment de l'Assemblée générale;
- f) Les distributeurs automatiques.

Le détail des prévisions relatives à ces services est donné à l'annexe III B aux prévisions des recettes.

Le magasin de souvenirs du sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale, qui, aux fins de classement budgétaire, est considéré comme un service destiné aux visiteurs, est exploité avec les restaurants et services annexes, ces divers services formant un tout qui fait l'objet du même contrat de gestion. Ainsi, tandis que le montant estimatif pour 1961 des dépenses à imputer sur les recettes des restaurants et services annexes figurant au présent article est supérieur de 34 000 dollars au montant estimatif des

recettes provenant de ces services, on prévoit, pour l'ensemble des services, un excédent de recettes sur les dépenses s'élevant à 80 000 dollars, ainsi qu'il ressort de l'introduction au présent chapitre. Les dépenses additionnelles d'éclairage, de chauffage et d'entretien pour les restaurants et services annexes et le magasin de souvenirs, qui sont inscrites au budget ordinaire, sont estimées pour 1961 à 51 000 dollars. En 1959, l'excédent global des recettes par rapport aux dépenses directes a été de 131 269 dollars, les dépenses additionnelles imputées sur les crédits budgétaires ayant été estimées à 48 000 dollars.

Les restaurants et services annexes, notamment la cafeteria, doivent souvent rester ouverts au-delà de l'heure normale, ce qui entraîne d'importantes dépenses d'heures supplémentaires sans que les recettes augmentent en conséquence. C'est surtout le cas pendant la session de l'Assemblée générale ou les réunions extraordinaires; on estime que ces dépenses d'heures supplémentaires varient de 30 000 à 45 000 dollars par an selon la fréquence et la durée des réunions qui se tiennent en dehors des heures normales. Même les services prévus pour les équipes de nuit normales entraînent des dépenses que n'aurait pas à supporter une entreprise commerciale. D'autres facteurs qui influent sur les résultats financiers de l'exploitation de ces services et qu'il convient donc de prendre en considération sont la nécessité de maintenir le service à un niveau satisfaisant et d'offrir un choix de menus suffisamment varié aux heures où les délégués, le personnel, les correspondants, etc. peuvent prendre leurs repas. Actuellement, les recettes des restaurants et services annexes qui font l'objet du présent article sont à peu près égales aux dépenses directes et, comme on l'a fait observer plus haut, les recettes de l'ensemble des services gérés conjointement, y compris le magasin de souvenirs, laissent un bénéfice net une fois déduits les frais d'éclairage, de chauffage, d'entretien, etc.

Recettes

Les prévisions de recettes sont fondées sur les résultats de 1959 et l'on a supposé que le programme des réunions serait sensiblement le même en 1961 qu'en 1959.

Dépenses

Les prévisions sont fondées sur les chiffres de 1959, mais tiennent compte d'une augmentation des salaires de 5 pour 100 en août 1959 et d'une nouvelle augmentation de 5 pour 100 des salaires et allocations complémentaires à partir d'août 1960, conformément à la convention collective actuellement en vigueur. Les prévisions relatives aux fournitures nécessaires à l'exploitation tiennent également compte de la hausse des prix.

Gestion

L'exploitation de ces services et du magasin de souvenirs est confiée à un concessionnaire, sous les ordres directs du Bureau des services généraux. Le personnel est employé par le concessionnaire qui règle toutes les dépenses directes en les imputant sur les recettes; les recettes nettes, une fois payée la commission du concessionnaire, reviennent à l'ONU. L'Organisation fournit les locaux, les services d'entretien et le matériel.

ANNEXES AUX PREVISIONS DE RECETTES

ANNEXE I. - PREVISIONS DE RECETTES

Vente de timbres-poste de l'ONU

ETAT ESTIMATIF DES RECETTES ET DEPENSES POUR 1961 ET CHIFFRES CORRESPONDANTS POUR 1960 ET 1959: COMPARAISON, POUR 1959, ENTRE LES MONTANTS EFFECTIFS ET LES MONTANTS ESTIMATIFS PREVUS A L'ORIGINE^{a/}

	1961	1960	1959	1959
	Montants estimatifs	Montants estimatifs approuvés ^{b/}	Montants effectifs	Montants estimatifs prévus à l'origine ^{a/}
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Chiffre d'affaires brut	1 420 000	1 650 000	1 392 190	1 850 000
A déduire: Versements aux Postes des Etats-Unis pour acheminement et oblitération du courrier; remboursements et ajustements	250 000	220 000	246 858	175 000
Recettes brutes	<u>1 170 000</u>	<u>1 430 000</u>	<u>1 145 332</u>	<u>1 675 000</u>
Dépenses imputées sur les recettes				
Personnel temporaire	55 000	67 000	54 183	65 000
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	16 000	16 000	15 674	23 000
Impression de timbres-poste	46 000	55 000	42 660	60 000
Fournitures et services divers	8 500	8 500	9 429	9 000
Frais d'expédition et d'affranchissement	6 000	6 500	5 691	5 000
Matériel divers	3 000	3 000	2 410	-
TOTAL des dépenses imputées sur les recettes	<u>134 500</u>	<u>160 000</u>	<u>130 047</u>	<u>162 000</u>
RECETTES NETTES	<u>1 035 500</u>	<u>1 270 000</u>	<u>1 015 285</u>	<u>1 513 000</u>
Dépenses additionnelles imputées sur les crédits du budget ordinaire				
Traitements et salaires, postes permanents ^{c/}	210 000	203 900	200 138 ^{d/}	187 680
Dépenses communes de personnel	47 000	37 000	41 500 ^{e/}	41 500
Heures supplémentaires effectuées par les gardes les premiers jours d'émission	800	800	750 ^{e/}	750
TOTAL des dépenses additionnelles	<u>257 800</u>	<u>241 700</u>	<u>242 388</u>	<u>229 930</u>

^{a/} Montants approuvés en 1958; dans le budget additionnel pour 1959 (A/4198), on prévoyait que les recettes nettes seraient inférieures de 325 000 dollars au montant approuvé à l'origine.

^{b/} Montants figurant dans le projet de budget pour 1960 (A/4110), ajustés i) pour tenir compte de l'augmentation des dépenses relatives aux postes permanents (8 700 dollars) et au personnel temporaire (4 000 dollars) à la suite du relèvement de 5 pour 100 des traitements des agents des services généraux applicable à partir du 1er octobre 1959; ii) pour exclure les recettes autres que celles provenant de la vente de timbres-poste de l'ONU.

^{c/} Voir le tableau d'effectifs détaillé à l'annexe II aux prévisions de dépenses.

^{d/} Dépenses effectives; le montant prévu à l'origine ne tenait pas compte du passage de New York - pour le calcul de l'indemnité de poste - de la classe 5 à la classe 6 à partir du 1er janvier 1959, ni de l'augmentation des traitements du personnel des services généraux à partir du 1er octobre 1959.

^{e/} Montant estimatif approuvé.

ANNEXE II. - PREVISIONS DE RECETTES

Vente des publications

1. - ETAT RECAPITULATIF DES PREVISIONS

	Recettes virées par les déposi- taires et autres recettes (Etat 3)		Vente des actes de la Conférence de l'énergie atomique (Etat 7)		1960 Montants estimatifs		1959 Montants effectifs	
	Dollars	Doll. rs	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Chiffre d'affaires brut	300 000	305 000	65 000	670 000			1 143 000	
A déduire: Coût des ouvrages vendus								
Ristournes	17 000	126 000	-	143 000			149 142	
.....	6 500	7 000	-	13 500			12 239	
Recettes brutes	<u>276 500</u>	<u>172 000</u>	<u>65 000</u>	<u>513 500</u>	<u>809 050</u>		<u>981 619</u>	
Dépenses imputées sur les recettes	81 000	71 000	10 000	162 000	183 850		312 306	
RECETTES NETTES	<u>195 500</u>	<u>101 000</u>	<u>55 000</u>	<u>351 500</u>	<u>625 200</u>		<u>669 313</u>	
Dépenses additionnelles imputées sur les crédits du budget ordinaire - Etat 2	-	-	-	254 500 ^{a/}	293 600 ^{a/}		281 806 ^{a/}	

^{a/} Non compris les frais d'impression des actes de la deuxième Conférence sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques imputés sur le budget de la Conférence.

ANNEXE II (suite)

2. — ETAT ESTIMATIF DES DEPENSES IMPUTEES SUR LES CREDITS DU BUDGET ORDINAIRE POUR 1961 EN CE QUI CONCERNE LA VENTE DES PUBLICATIONS, ET MONTANTS CORRESPONDANTS POUR 1960 ET 1959

	1960	1961	1959 ^{b/}
	Montants estimatifs	Montants estimatifs ^{a/}	
	Dollars	Dollars	Dollars
Traitements et salaires, postes permanents, New York ^{c/}	107 000	127 400	123 606
Dépenses communes de personnel, New York.....	19 100	23 200	20 400
Traitements et salaires, postes permanents, Genève ^{c/}	24 400	-	-
Dépenses communes de personnel, Genève.....	5 000	-	-
Section des ventes, Genève ^{d/}	-	37 000	36 000
Coût marginal des publications de l'ONU destinées à la vente ^{e/}	95 000	102 000	98 000
Eclairage, chauffage, etc. et entretien de la librairie	4 000	4 000	3 800
	<u>254 500</u>	<u>293 600</u>	<u>281 806</u>

^{a/} Montants figurant dans le projet de budget pour 1960 (A/4110), ajustés pour tenir compte de l'augmentation des dépenses relatives aux postes permanents (4 300 dollars) résultant du relèvement de 5 pour 100 des traitements des agents des services généraux à partir du 1er octobre 1959.

^{b/} Montants estimatifs approuvés sauf en ce qui concerne les postes permanents de New York, pour lesquels le chiffre donné correspond aux dépenses effectives.

^{c/} Voir le tableau détaillé des effectifs à l'annexe II aux prévisions de dépenses.

^{d/} Y compris, pour 1960 et 1959, outre le coût des postes permanents et les dépenses communes de personnel, le montant estimatif des dépenses relatives au personnel temporaire et aux heures supplémentaires et les frais d'expédition et d'affranchissement qui, pour 1961, sont considérés comme des dépenses directes.

^{e/} Coût estimatif du papier, de l'impression et de la reliure des exemplaires destinés à la vente; les montants indiqués ne comprennent pas le coût des exemplaires des actes de la deuxième Conférence sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques destinés à la vente.

3. — ETAT ESTIMATIF, POUR 1961, DES RECETTES ET DEPENSES AU TITRE DES RECETTES VIRES PAR LES DEPOSITAIRES ET AUTRES RECETTES (NON COMPRIS CELLES DE LA LIBRAIRIE DE L'ONU), ET CHIFFRES CORRESPONDANTS POUR 1960 ET 1959; COMPARAISON, POUR 1959, ENTRE LES MONTANTS EFFECTIFS ET LES MONTANTS ESTIMATIFS

	1961	1960	1959	1959
	Montants estimatifs	Montants estimatifs ^{a/}	Montants effectifs	Montants estimatifs ^{b/}
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
<u>Recettes brutes virées par les dépositaires ^{c/} et autres recettes.....</u>	300 000		268 292	
<u>A déduire: Coût des ouvrages vendus ^{d/}.....</u>	17 000		17 046	
Ristournes.....	6 500		6 221	
<u>Recettes brutes.....</u>	<u>276 500</u>	<u>280 000</u>	<u>245 025</u>	<u>280 000</u>
<u>Dépenses imputées sur les recettes</u>				
Personnel supplémentaire ^{e/}	23 000	6 300	6 306	6 000
Heures supplémentaires ^{e/}	1 800	1 000	1 417	1 000
Frais d'expédition et d'affranchissement ^{e/}	20 000	15 000	21 684	15 000
Publicité.....	35 000	27 500	29 878	24 000
Fournitures et services divers.....	1 200	-	1 122	-
TOTAL des dépenses imputées sur les recettes	<u>81 000</u>	<u>49 800</u>	<u>60 407</u>	<u>46 000</u>
<u>RECETTES NETTES.....</u>	<u>195 500</u>	<u>230 200</u>	<u>184 618</u>	<u>234 000</u>

^{a/} Montants figurant dans le projet de budget pour 1960 (A/4110), ajustés pour tenir compte i) du transfert des postes permanents au tableau d'effectifs global; ii) de l'augmentation des dépenses de personnel temporaire (300 dollars) résultant du relèvement de 5 pour 100 des traitements des agents des services généraux à partir du 1er octobre 1959.

^{b/} Montants approuvés en 1958; dans le budget additionnel pour 1959 (A/4198), on prévoyait que les recettes nettes seraient inférieures de 25 000 dollars au montant approuvé à l'origine.

^{c/} Après déduction, par les dépositaires, de la commission prévue dans leur contrat.

^{d/} Il s'agit uniquement de l'Annuaire des Nations Unies et des ouvrages dont la production est financée par le Fonds renouvelable; le coût estimatif des publications vendues imputé sur les crédits du budget ordinaire est indiqué dans l'état 2 de la présente annexe.

^{e/} Les chiffres de 1961 comprennent 1 000 dollars pour le personnel temporaire, 300 dollars pour les heures supplémentaires, 5 000 dollars pour les frais d'expédition et d'affranchissement concernant la section des ventes de Genève, qui étaient considérés auparavant comme une dépense additionnelle imputée sur les crédits du budget ordinaire.

ANNEXE II (suite)

4. — VENTILATION DES RECETTES VIREES PAR LES DEPOSITAIRES, PAR CATEGORIE DE PUBLICATIONS

	1961 Montants estimatifs	1960 Montants estimatifs ^{a/}	1959 Montants effectifs ^{b/}
	Dollars	Dollars	Dollars
Publications de l'ONU			
Recettes brutes virées par les dépositaires, etc. ^{c/}	275 000		240 341
A déduire: Coût des ouvrages vendus ^{d/}	7 000		6 936
Ristournes ^{d/}	6 500		6 221
Recettes brutes	<u>261 500</u>		<u>227 185</u>
Brochures et ouvrages d'information ^{e/}			
Chiffre d'affaires brut	25 000		23 630
A déduire: Coût des ouvrages vendus	10 000		9 580
Recettes brutes	<u>15 000</u>		<u>14 050</u>

^{a/} N'ont pas été ventilés.

^{b/} Non compris les redevances et le produit des ventes diverses.

^{c/} Après déduction par les dépositaires de la commission prévue dans leur contrat.

^{d/} Il s'agit uniquement de l'Annuaire des Nations Unies.

^{e/} Ouvrages dont la production est financée par un fonds renouvelable.

5. — ETAT ESTIMATIF DES RECETTES ET DEPENSES DE LA LIBRAIRIE DE L'ONU POUR 1961, ET CHIFFRES CORRESPONDANTS POUR 1960 ET 1959: COMPARAISON, POUR 1959, ENTRE LES MONTANTS EFFECTIFS ET LES MONTANTS ESTIMATIFS

	1961 Montants estimatifs	1960 Montants estimatifs ^{a/}	1959 Montants effectifs	1959 Montants estimatifs
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Chiffre d'affaires brut	305 000	295 000	297 952	280 000
A déduire: Coût des ouvrages vendus	126 000	132 500	131 748	125 000
Ristournes	7 000	9 250	6 018	9 000
Recettes brutes	<u>172 000</u>	<u>153 250</u>	<u>160 186</u>	<u>146 000</u>
Dépenses imputées sur les recettes				
Traitements	<u>62 500</u>	<u>53 500</u>	<u>60 730</u>	<u>52 000</u>
Autres dépenses				
Impôts retenus sur les salaires			2 118	
Assurance-maladie			952	
Frais d'affranchissement et d'expédition			290	
Fournitures diverses			4 016	
Matériel			618	
TOTAL des autres dépenses	<u>8 500</u>	<u>4 750</u>	<u>7 994</u>	<u>4 000</u>
TOTAL des dépenses imputées sur les recettes	<u>71 000</u>	<u>58 250</u>	<u>68 724</u>	<u>56 000</u>
RECETTES NETTES	<u>101 000</u>	<u>95 000</u>	<u>91 462</u>	<u>90 000</u>

^{a/} Montants figurant dans le projet de budget pour 1960 (A/4110).

ANNEXE II (suite)

6. — VENTILATION DES RECETTES DE LA LIBRAIRIE DE L'ONU, PAR CATEGORIE DE PUBLICATIONS

	1961	1960	1959
	Montants estimatifs	Montants estimatifs	Montants effectifs
	Dollars	Dollars	Dollars
Publications de l'ONU			
Chiffre d'affaires brut	30 000	50 000	27 240
A déduire: Coût des ouvrages vendus	5 000 ^{a/}	24 500	14 077
Ristournes.....	3 000	4 000	2 674
Recettes brutes	<u>22 000</u>	<u>21 500</u>	<u>10 489</u>
Brochures et ouvrages d'information^{b/}			
Chiffre d'affaires brut	125 000	115 000	123 774
A déduire: Coût des articles vendus	43 000	43 000	40 968
Ristournes.....	1 000	1 250	754
Recettes brutes	<u>81 000</u>	<u>70 750</u>	<u>82 052</u>
Ouvrages en dépôt			
Chiffre d'affaires brut	150 000	130 000	146 633
A déduire: Coût des ouvrages vendus	78 000	65 000	76 702
Ristournes.....	3 000	4 000	2 590
Recettes brutes	<u>69 000</u>	<u>61 000</u>	<u>67 341</u>

^{a/} Coût marginal seulement — pour les exercices précédents, on avait calculé les frais en considérant la librairie, du point de vue comptable, comme un dépositaire.

^{b/} Ouvrages dont la production est financée par un fonds renouvelable.

7. — ETAT ESTIMATIF, POUR 1961, DES RECETTES ET DEPENSES RELATIVES A LA VENTE DES EXEMPLAIRES IMPRIMES DES ACTES DE LA DEUXIEME CONFERENCE INTERNATIONALE DES NATIONS UNIES SUR L'UTILISATION DE L'ENERGIE ATOMIQUE A DES FINS PACIFIQUES, ET CHIFFRES CORRESPONDANTS POUR 1960 ET 1959: COMPARAISON, POUR 1959, ENTRE LES MONTANTS EFFECTIFS ET LES MONTANTS ESTIMATIFS

	1961	1960	1959	1959
	Montants estimatifs	Montants estimatifs	Montants effectifs	Montants estimatifs
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Chiffre d'affaires brut^{a/}	<u>65 000</u>	<u>375 800</u>	<u>576 756</u>	<u>682 000</u>
Dépenses imputées sur les recettes				
Dépenses de personnel.....		30 000	65 558	52 500
Publicité.....	9 650 ^{b/}	36 700	103 627	127 500
Représentation aux séances et autres frais de voyage...	-	1 000	2 010	
Frais d'exposition.....	-	3 500	605	
Frais d'expédition.....	350	4 600	9 558	2 000
Divers.....	-	-	1 817	-
TOTAL des dépenses imputées sur les recettes	<u>10 000</u>	<u>75 800^{c/}</u>	<u>183 175</u>	<u>182 000^{c/}</u>
RECETTES NETTES	<u>55 000</u>	<u>300 000^{d/}</u>	<u>393 581</u>	<u>500 000^{d/}</u>

^{a/} Déduction faite, le cas échéant, des commissions des dépositaires et des ristournes accordées aux services gouvernementaux.

^{b/} Dépenses prévues pour 1961 indiquées dans les prévisions relatives aux Sections des ventes de New York et de Genève.

^{c/} Montant indiqué au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

^{d/} Montant estimatif inscrit à la rubrique des recettes accessoires pour 1960 et 1959.

ANNEXE III. — PREVISIONS DE RECETTES

A. — Chapitre 6 des recettes, article premier (Services destinés aux visiteurs)

1. — ETAT RECAPITULATIF DES PREVISIONS

	Service des visites New York (Etat 3)	Comptoir d'articles pour cadeaux de l'ONU (Etat 4)	Magasin de souvenirs (Etat 5)	Total pour New York	Service des visites Genève (Etat 6)	1961 Total pour les services destinés aux visiteurs	1960 Montants estimatifs	1959 Montants effectifs
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
<u>Chiffre d'affaires brut et autres recettes</u>	653 000	601 500	410 000	1 664 500	32 000	1 696 500	1 623 500	1 723 039
<u>A déduire: Coût des articles vendus Ristournes et rembourse- ments</u>	-	270 000	220 000	490 000	-	490 000	460 000	476 652
	10 000	3 000	-	13 000	-	13 000	10 000	12 760
<u>Recettes brutes</u>	643 000	328 500	190 000	1 161 500	32 000	1 193 500	1 153 500	1 233 627
<u>Dépenses imputées sur les recettes</u>	298 000	163 000	76 000	537 000	11 600	548 600	537 100	516 901
<u>RECETTES NETTES</u>	<u>345 000</u>	<u>165 500</u>	<u>114 000</u>	<u>624 500</u>	<u>20 400</u>	<u>644 900</u>	<u>616 400</u>	<u>716 726</u>
<u>Dépenses additionnelles imputées sur les crédits du budget ordinaire</u>								
<u>Traitements et salaires, postes permanents et dépenses com- munes de personnel relatives au Service des visites, New York et Genève — Etats 3 et 6</u>								
	212 700	-	-	212 700	17 900	230 600	220 100	200 491
<u>Eclairage, chauffage, entretien, etc. — Etats 2 et 6</u>								
	-	-	-	156 500	1 000	157 500	149 200	145 700
<u>TOTAL des dépenses additionnelles</u>				<u>369 200</u>	<u>18 900</u>	<u>388 100</u>	<u>369 300</u>	<u>346 191</u>

2. — MONTANTS ESTIMATIFS DES DEPENSES D'ECLAIRAGE, DE CHAUFFAGE, D'ENTRETIEN, DE NETTOYAGE, ETC., POUR LES SERVICES DE NEW YORK DESTINES AUX VISITEURS, ET CHIFFRES CORRESPONDANTS POUR 1960 ET 1959

	1961 Montants estimatifs	1960 Montants estimatifs	1959 Montants estimatifs
	Dollars	Dollars	Dollars
<u>Eclairage, chauffage, etc., entretien, nettoyage et service des ascenseurs</u> ..	106 500	101 200 ^{a/}	97 500 ^{a/}
<u>Usure supplémentaire du matériel im- putable aux services destinés aux vi- siteurs</u>	8 000	8 000	8 000
<u>Gardes et réceptionnistes</u>	42 000	39 000	39 200
TOTAL	<u>156 500</u>	<u>148 200</u>	<u>144 700</u>

^{a/} Y compris 3 000 dollars pour le Comptoir d'articles pour cadeaux de l'ONU et 1 500 dollars pour le magasin de souvenirs, qui faisaient l'objet de rubriques séparées en 1960 et 1959.

ANNEXE III (suite)

3. — ETAT ESTIMATIF DES RECETTES ET DEPENSES DU SERVICE DES VISITES DE NEW YORK POUR 1961, ET CHIFFRES CORRESPONDANTS POUR 1960 ET 1959: COMPARAISON, POUR 1959, ENTRE LES MONTANTS EFFECTIFS ET LES MONTANTS ESTIMATIFS

	1961 Montants estimatifs	1960 Montants estimatifs ^{a/}	1959 Montants effectifs	1959 Montants estimatifs ^{b/}
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Montant brut des droits d'admission perçus	653 000	640 000	657 913	630 000
A déduire: Ristournes et remboursements	10 000	10 000	9 751	10 000
Recettes brutes	<u>643 000</u>	<u>630 000</u>	<u>648 162</u>	<u>620 000</u>
Dépenses imputées sur les recettes				
Personnel temporaire.....	4 000	2 600	3 931	2 500
Heures supplémentaires et sur-salaire de nuit.....	1 000	1 000	383	1 000
Traitements et salaires des guides et agents régulateurs.....	277 000	277 800	261 237	260 000
Travaux contractuels d'imprimerie	4 000	4 000	2 265	4 000
Achat et entretien d'uniformes...	7 000	7 000	5 860	7 000
Fournitures et services divers...	5 000	5 000	5 942	6 900
TOTAL des dépenses imputées sur les recettes	<u>298 000</u>	<u>297 400</u>	<u>279 618</u>	<u>280 500</u>
RECETTES NETTES	<u>345 000</u>	<u>332 600</u>	<u>368 544</u>	<u>339 500</u>
Dépenses additionnelles imputées sur les crédits du budget ordinaire				
Traitements et salaires, postes permanents ^{c/}	176 000	166 500	156 908 ^{d/}	161 100
Dépenses communes de personnel	36 700	39 300	35 900 ^{e/}	35 900
TOTAL des dépenses additionnelles	<u>212 700</u>	<u>205 800</u>	<u>192 808</u>	<u>197 000</u>

^{a/} Montants figurant dans le projet de budget pour 1960 (A/4110), ajustés pour tenir compte de l'augmentation des dépenses relatives aux postes permanents (5 300 dollars), au personnel temporaire (100 dollars) et aux traitements et salaires des guides et agents régulateurs (13 300 dollars), résultant du relèvement de 5 pour 100 des traitements des agents des services généraux à partir du 1er octobre 1959.

^{b/} Montants approuvés en 1958.

^{c/} Voir le tableau détaillé des effectifs à l'annexe II aux prévisions de dépenses.

^{d/} Montant effectif.

^{e/} Montant estimatif approuvé.

ANNEXE III (suite)

4. — ETAT ESTIMATIF DES RECETTES ET DEPENSES DU COMPTOIR D'ARTICLES POUR CADEAUX DE L'ONU POUR 1961, ET CHIFFRES CORRESPONDANTS POUR 1960 ET 1959: COMPARAISON, POUR 1959, ENTRE LES MONTANTS EFFECTIFS ET LES MONTANTS PREVUS

	1961 Montants estimatifs	1960 Montants estimatifs approuvés a/	1959 Montants effectifs	1959 Montants estimatifs b/
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Chiffre d'affaires brut	600 000	550 000	632 510	520 200
A déduire: Coût des articles vendus	270 000	250 000	265 712 c/	250 000
Ristournes et remboursements	3 000	-	3 009	-
A ajouter: Autres recettes	1 500	1 500	2 381	1 500
Recettes brutes	328 500	301 500	366 170	271 700
Dépenses imputées sur les recettes				
Traitements et salaires	120 000	115 000	120 660	110 000
Autres dépenses d'exploitation				
Impôts divers retenus sur les salaires			5 452	
Caisse de prévoyance du personnel			2 691	
Frais médicaux			239	
Assurance-maladie			2 585	
Fournitures d'emballage			9 845	
Etiquettes, etc.			339	
Papeterie et fournitures de bureau			1 709	
Téléphone, télégrammes, frais postaux			1 280	
Assurances			648	
Publicité et frais de déplacement			465	
Frais divers			1 492	
Matériel			1 680	
TOTAL des autres dépenses	28 000	25 000	28 425	33 000
Commission du concessionnaire	15 000	14 500	14 873	13 000
TOTAL des dépenses imputées sur les recettes	163 000	154 500	163 958	156 000
RECETTES NETTES	165 500	147 000	202 212	115 700

a/ Montants figurant dans le projet de budget pour 1960 (A/4110).

b/ Montants approuvés en 1958; dans le budget additionnel pour 1959 (A/4198), on prévoyait que les recettes nettes seraient supérieures de 25 000 dollars au montant prévu à l'origine.

c/ Montant calculé comme suit:

	Dollars	Dollars
Stocks au 1er janvier 1959		50 262
Achats de marchandises, 1959	255 967	
Frais d'affranchissement, d'expédition et d'assurance	2 092	
Frais de réestimation	586	258 645
		308 907
A déduire: Stocks au 31 décembre 1959		43 195
Coût des marchandises vendues		265 712

ANNEXE III (suite)

5. — ETAT ESTIMATIF DES RECETTES ET DEPENSES DU MAGASIN DE SOUVENIRS DE NEW YORK POUR 1961, ET CHIFFRES CORRESPONDANTS POUR 1960 ET 1959

	1961 Montants estimatifs	1960 Montants estimatifs ^{a/}	1959 Montants estimatifs ^{a/}
	Dollars	Dollars	Dollars
Chiffre d'affaires brut	410 000	400 000	405 260
A déduire: Coût des articles vendus	220 000	210 000	210 940
Recettes brutes	190 000	190 000	194 320
Dépenses imputées sur les recettes			
Traitements et salaires	64 000	60 000	50 280
Autres dépenses d'exploitation	10 000	10 000	6 120
Commission du concessionnaire	2 000	2 000	2 000
TOTAL des dépenses imputées sur les recettes	76 000	72 000	58 400
RECETTES NETTES	114 000	118 000	135 920

^{a/} Décompte figurant à la rubrique des restaurants et services annexes (y compris le magasin de souvenirs) dans le projet de budget pour 1960 (A/4110) et les comptes de 1959 (A/4380). Les chiffres relatifs aux restaurants et services annexes sont donnés à l'annexe III B, ci-après.

6. — ETAT ESTIMATIF DES RECETTES ET DEPENSES DU SERVICE DES VISITES DE GENEVE POUR 1961, ET CHIFFRES CORRESPONDANTS POUR 1960 ET 1959: COMPARAISON, POUR 1959, ENTRE LES MONTANTS EFFECTIFS ET LES MONTANTS ESTIMATIFS

	1961 Montants estimatifs	1960 Montants estimatifs approuvés ^{a/}	1959 Montants effectifs	1959 Montants estimatifs ^{b/}
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Montant brut des droits d'admission perçus	32 000	32 000	24 975^{c/}	32 000
Dépenses imputées sur les recettes				
Personnel temporaire	9 000	8 500	11 144	8 000
Heures supplémentaires	100	100	-	100
Fournitures et services divers	500	1 000	25	1 000
Matériel divers	2 000	3 600	3 756	4 000
TOTAL des dépenses imputées sur les recettes	11 600	13 200	14 925	13 100
RECETTES NETTES	20 400	18 800	10 050	18 900
Dépenses additionnelles imputées sur les crédits du budget ordinaire				
Traitements et salaires permanents ^{d/}	15 400	11 800	5 183 ^{e/}	11 900
Dépenses communes de personnel	2 500	2 500	2 500 ^{f/}	2 500
Nettoyage, éclairage, chauffage, etc.	1 000	1 000	1 000 ^{f/}	1 000
TOTAL des dépenses additionnelles	18 900	15 300	8 683	15 400

^{a/} Montants figurant dans le projet de budget pour 1960 (A/4110).

^{b/} Montants approuvés en 1958.

^{c/} Les visites guidées ont été interrompues pendant les réunions des Ministres des affaires étrangères, qui ont coïncidé avec le moment où la saison touristique de Genève battait son plein.

^{d/} Voir le tableau détaillé des effectifs à l'annexe II aux prévisions de dépenses (15 400 dollars correspondent au montant prévu des dépenses effectives et non à un montant moyen).

^{e/} Montant effectif.

^{f/} Montant estimatif approuvé.

ANNEXE III (suite)

B. - Chapitre 6 des recettes, article II (Restaurants et services annexes: New York)

ETAT ESTIMATIF DES RECETTES ET DEPENSES POUR 1961, ET CHIFFRES CORRESPONDANTS POUR 1960 ET 1959 (NON COMPRIS LE MAGASIN DE SOUVENIRS)^{a/}

	1961 Montants estimatifs	1960 Montants estimatifs ^{a/}	1959 Montants estimatifs ^{a/}
	Dollars	Dollars	Dollars
Chiffre d'affaires brut	1 840 000	1 750 000	1 806 269
A déduire: Coût des marchandises et articles vendus	885 000	850 000	868 100
A ajouter: Autres recettes	20 000	18 000	23 155
Recettes brutes	975 000	918 000	961 324
Dépenses imputées sur les recettes			
Traitements et salaires	701 000	652 600	661 809
Autres dépenses d'exploitation . . .	265 000	245 400	256 617
Entretien et remplacement du matériel	25 000	20 000	29 549
Commission du concessionnaire . .	18 000	18 000	18 000
TOTAL des dépenses imputées sur les recettes	1 009 000	936 000	965 975
RECETTES NETTES	(34 000)	(18 000)	(4 651)
Dépenses additionnelles imputées sur les crédits du budget ordinaire			
Eclairage, chauffage, etc. et entretien	49 500	49 500	46 500

^{a/} Décompte figurant à la rubrique des restaurants et services annexes (y compris le Magasin de souvenirs) dans le projet de budget pour 1960 (A/4110) et dans les comptes de 1959 (A/4380). Les chiffres relatifs au Magasin de souvenirs sont donnés à l'annexe III A (état 5).